

ENTREPOSE CONTRACTING

ENTREPOSE Contracting
Société Anonyme au capital de 5 025 241 euros
Siège social : 165 Bd de Valmy
92707 Colombes Cedex
410 430 706 R.C.S. Nanterre

DOCUMENT DE REFERENCE 2007



En application de l'article 212.13 de son règlement général, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 23 mai 2008 sous le numéro R.08-059. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété d'une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du code monétaire et financier après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes » n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès d'Entrepose Contracting, 165 Bd de Valmy, 92700 Colombes, ainsi que sur le site Internet d'Entrepose Contracting (www.entrepose.fr) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

En application de l'article 28 du règlement de la Commission Européenne (CE) n° 809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels que présentés dans le document de référence enregistré le 22 mai 2006 sous le numéro R06-065 et figurant aux pages 92 à 130 ;
- Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels que présentés dans le document de référence enregistré le 7 juin 2007 sous le numéro R07-090 et figurant aux pages 110 à 147.

SOMMAIRE

	Page
1. PERSONNES RESPONSABLES	8
1.1. RESPONSABLES DE L'INFORMATION CONTENUE DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE.....	8
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	8
1.3. PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE.....	8
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	10
2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES	10
2.1.1. Commissaires aux comptes titulaires	10
2.1.2. Commissaires aux comptes suppléants	10
2.2. CAS DE DEMISSION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	10
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	12
3.1. INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	12
3.2. INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES	12
4. FACTEURS DE RISQUE.....	14
4.1. RISQUES LIES AUX ACTIVITES DU GROUPE ET A SON SECTEUR D'ACTIVITE.....	14
4.1.1. Risque projets et chantiers	14
4.1.2. Autres risques liés à l'activité	15
4.2. RISQUE LIES A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE	15
4.3. RISQUE CONTRACTUEL.....	15
4.4. RISQUE DE VARIATION DE TAUX DE CHANGE	15
4.5. ASSURANCES	15
4.6. FAITS EXCEPTIONNEL ET LITIGES	17
4.7. RISQUES DE MARCHE	17
4.11.1. Risque de liquidité	17
4.11.2. Risque de taux.....	17
4.11.3. Risque de change.....	17
4.11.4. Risque action.....	17
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR.....	20
5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE.....	20
5.1.1. Dénomination sociale.....	20
5.1.2. Registre du Commerce des Sociétés	20
5.1.3. Date de constitution et durée de la Société	20
5.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable	20
5.1.5. Historique de la Société et opérations d'acquisition et d'apport.....	20
5.2. INVESTISSEMENTS.....	22
5.2.1. Principaux investissements de l'exercice	22
5.2.2. Investissements en cours	23
5.2.3. Engagements sur investissements fermes.....	23
6. APERÇU DES ACTIVITES.....	26
6.1. UNE OFFRE D'ACTIVITE COMPLETE.....	26
6.1.1. La conception et la réalisation de Projets de Traitement et de Transport.....	26
6.1.2. La conception et la réalisation de Réservoirs de Stockage.....	26
6.1.3. Les Opérations Côtières	27
6.1.4. Le renforcement de l'activité Pipeline.....	28
6.1.5. Une présence à toutes les étapes de la chaîne de valeur	29
6.1.6. Une implantation mondiale	29

6.2. ENVIRONNEMENT SECTORIEL	29
6.2.1. Présentation du marché du gaz.....	29
6.3. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS.....	31
6.4. STRATEGIE	31
6.4.1. Stratégie de développement géographique.....	31
6.4.2. Stratégie de développements techniques.....	32
6.4.3. Concurrence	33
6.4.4. Savoir-faire distinctif d'Entrepose Contracting	34
7. ORGANISATION DE LA SOCIETE	40
7.1. ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DE LA SOCIETE.....	40
7.2. LISTE DES FILIALES.....	41
7.2.1. Organigramme des filiales par rapport à la Société.....	41
7.2.2. Historique des différentes structures.....	41
7.2.3. Conventions intra-groupe	43
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	46
8.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES Y COMPRIS CELLES LOUEES	46
8.1.1. Propriétés foncières	46
8.1.2. Concessions	46
8.1.3. Baux.....	46
8.1.4. Constructions sur sol d'autrui.....	46
8.1.5. Matériels et outillages industriels.....	46
8.2. QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES.....	46
8.2.1. Qualité.....	46
8.2.2. Sécurité.....	46
8.2.3. Environnement.....	46
9. APERÇU DES ACTIVITES.....	48
Rapport de gestion sur la gestion du Groupe	
9.1. SITUATION FINANCIERE	81
9.1.1. Facteurs affectant le chiffre d'affaires.....	81
9.1.2. Facteurs affectant le résultat opérationnel.....	82
9.2. RESULTAT OPERATIONNEL	82
9.2.1. Analyse du résultat opérationnel.....	82
9.2.2. Raison des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets.....	84
9.2.3. Stratégie ayant influé sur les opérations de l'émetteur.....	84
10. TRESORERIE ET CAPITAUX.....	86
10.1. INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX DE L'EMETTEUR.....	86
10.1.1. Capitaux propres Groupe	86
10.1.2. Capitaux propres de l'entité consolidante	86
10.1.3. Actions propres.....	86
10.1.4. Augmentations de capital	86
10.1.5. Endettement	87
10.2. FLUX DE TRESORERIE.....	87
10.2.1. Flux nets de trésorerie générés par l'activité.....	87
10.2.2. Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	87
10.2.3. Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	88
10.3. CONDITIONS D'EMPRUNTS ET STRUCTURE DE FINANCEMENT	88
10.4. RESTRICTIONS A L'UTILISATION DES CAPITAUX.....	88
10.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES	88

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES.....	90
11.1. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	90
11.2. PROPRIETE INTELLECTUELLE (BREVETS ET LICENCES)	90
12. EVENEMENTS RECENTS ET TENDANCES	92
12.1. EVENEMENTS RECENTS	92
12.2. TENDANCES	92
12.2.1. Tendance de marché.....	92
12.2.2. Carnet de commandes	93
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE.....	96
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	
ET DIRECTION GENERALE	98
14.1. COMPOSITION DES ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE	98
14.1.1. Composition du Conseil d'administration	98
14.1.2. Renseignements personnels concernant les membres du Conseil d'administration.....	103
14.2. CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION	
ET DE LA DIRECTION GENERALE	105
14.2.1. Capital détenu par les membres du Conseil d'administration	105
14.2.2. Opérations conclues entre la Société et ses organes de direction.....	105
14.2.3. Pactes d'actionnaires.....	105
15. REMUNERATION ET AVANTAGES	108
15.1. MONTANT DE LA REMUNERATION VERSEE	108
15.2. MONTANT DES SOMMES PROVISIONNEES	109
15.2.1. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes	
d'administration	109
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	112
16.1. FONCTIONNEMENT	112
16.1.1. Fonctionnement du Conseil d'administration	112
16.1.2. Fonctionnement de la Direction Générale.....	113
16.2. INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DU	
CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DE LA DIRECTION GENERALE A LA SOCIETE	
OU A L'UNE QUELCONQUE DE SES FILIALES.....	114
16.3. CONDITIONS DE PREPARATION DES TRAVAUX	
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	114
16.3.1. Le comité de rémunérations et des nominations.....	114
16.3.2. Le comité de stratégie	115
16.3.3. Le comité d'audit.....	115
16.4. REGLES RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	117
16.4.1. Rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne	117
16.4.2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président	
sur le contrôle interne.....	123
17. SALARIES	126
17.1. EFFECTIFS.....	126
17.1.1. Ressources Humaines	126
17.1.2. Principales données sociales d'Entrepose Contracting.....	126
17.2. PARTICIPATIONS ET STOCK OPTIONS.....	126
17.2.1. Capital détenu par les membres du Conseil d'administration	126
17.2.2. Attributions d'actions gratuites à des salariés mandataires sociaux et non	
mandataires sociaux.....	127

17.3. PARTICIPATIONS DES SALARIES AU CAPITAL.....	127
17.3.1. Fonds Commun de Placement Entreprise (FCPE)	127
17.3.2. Attributions	127
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	130
18.1. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET DROITS DE VOTE DIFFERENTS	130
18.2. NATURE DES CONTRÔLES ET DES MESURES PRISES SI L'EMETTEUR EST DETENU OU CONTROLE	131
18.3. TOUT ACCORD AYANT UNE INFLUENCE SUR LE CONTROLE.....	131
19. OPERATIONS AVEC LES APPARENTES	134
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	138
20.1. INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	138
20.2. INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA	196
20.3. ETATS FINANCIERS	196
20.4. VERIFICATION DES INFORMATIONS HISTORIQUES ANNUELLES	196
20.4.1. Attestation de vérification des informations financières historiques	196
20.4.2. Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	199
20.4.3. Source des informations financières non tirées des états financiers	202
20.5. DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES	202
20.5.1. Date maximum.....	202
20.6. INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES.....	202
20.6.1. Informations financières trimestrielles ou semestrielles.....	202
20.6.2. Informations financières intermédiaires	202
20.7. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	203
20.7.1. Montant du dividende par action.....	203
20.8. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	203
20.9. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE.....	203
20.10. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE	203
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	206
21.1. CAPITAL SOCIAL	206
21.1.1. Montant du capital souscrit et détail de chaque catégorie d'actions.....	206
21.1.2. Actions non représentatives du capital.....	207
21.1.3. Actions détenues par l'émetteur lui-même	207
21.1.4. Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	210
21.1.5. Conditions du droit d'acquisition et/ou obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré.....	210
21.1.6. Capital faisant l'objet d'une option ou d'un accord.....	210
21.1.7. Historique du capital social	210
21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	211
21.2.1. Objet social.....	211
21.2.2. Informations concernant les membres des organes d'administration, de direction, de surveillance.....	211
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	211
21.2.4. Modifications du capital et des droits attachés aux actions	212
21.2.5. Assemblées générales.....	212
21.2.6. Convention d'actionnaires	213
21.2.7. Dispositions concernant un seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	213

21.2.8. Charte ou règlement applicable régissant les modifications du capital	213
21.3. ENGAGEMENT DE RACHAT DE TITRES	213
22. CONTRATS IMPORTANTS.....	216
23. INFORMATION PROVENANT DE TIERS, DECLARATION D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	218
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	220
24.1. ACCESSIBILITE DE LA COMMUNICATION	220
24.2. LISTE DES COMMUNICATIONS REALISEES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS	220
24.2.1. Communiqués de Presse et avis financiers.....	220
24.2.2. Communications au BALO	220
24.2.3. Informations périodiques et occasionnelles disponibles sur le site Internet de l'AMF	221
24.2.4. Informations déposées au greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre	222
24.2.5. Informations mises à disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée générale.....	222
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	224
25.1. DORIS ENGINEERING	224
25.1.1. Dénomination sociale.....	224
25.1.2. Activité	224
25.1.3. Capital.....	224
25.1.4. Pourcentage de capital détenu (pourcentage de droits de vote).....	224
25.1.5. Répartition du capital social	224
25.1.6. Mode de consolidation	224
25.1.7. Données chiffrées	224
25.2. GEOSTOCK HOLDING	224
25.2.1. Dénomination sociale.....	224
25.2.2. Activité	224
25.2.3. Capital social	224
25.2.4. Pourcentage de capital détenu (pourcentage de droits de vote).....	224
25.2.5. Répartition du capital social	224
25.2.6. Mode de consolidation	224
25.2.7. Données chiffrées	224
25.3. IOTA NIGERIA	224
25.3.1. Dénomination sociale.....	224
25.3.2. Activité	225
25.3.3. Capital.....	225
25.3.4. Pourcentage de capital détenu (pourcentage de droits de vote).....	225
25.3.5. Répartition du capital social	225
25.3.6. Mode de consolidation	225
25.3.7. Données chiffrées	225
25.4. GISCA	225
25.4.1. Dénomination Sociale	225
25.4.2. Activité	225
25.4.3. Capital.....	225
25.4.4. Pourcentage de capital détenu (pourcentage de droits de vote)	225
25.4.5. Répartition du capital social.....	225
25.4.6. Mode de consolidation.....	225
25.4.7. Données chiffrées	225

PERSONNES RESPONSABLES

- 1.1 RESPONSABLES DE L'INFORMATION CONTENUE DANS LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
- 1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
- 1.3 PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLES DE L'INFORMATION CONTENUE DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Dominique Bouvier, Président Directeur Général d'Entrepose Contracting

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Colombes, le 23 mai 2008

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (ci-retranscrit intégralement au chapitre 9) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence ».

Les informations financières historiques pro forma sont incluses dans les états financiers audités présentés au chapitre 20.1, note 27 de l'annexe aux comptes consolidés.



Dominique Bouvier

Président Directeur Général

1.3 PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Monsieur François Billard, Secrétaire Général d'Entrepose Contracting

Tél. : +33 (0)1 57 60 93 00

CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES

2.2 CAS DE DÉMISSION DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES

2.1.1. Commissaires aux comptes titulaires

KPMG S.A.

1, Cours Valmy

92923 Paris La Défense

Représenté par Laurent Prévost

Nommé par l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2007 pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012, en remplacement du cabinet Deloitte, dont le mandat arrivait à échéance.

Maupard Fiduciaire

18, rue Jean Mermoz

75008 Paris

Représenté par Patrick Maupard

Nommé par l'Assemblée générale du 4 mai 2005 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

2.1.2. Commissaires aux comptes suppléants

Danielle Prut

1, Cours Valmy

92923 Paris La Défense

Nommé par l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2007 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Philippe Tissier-Chauveau

22, avenue de la Grande Armée

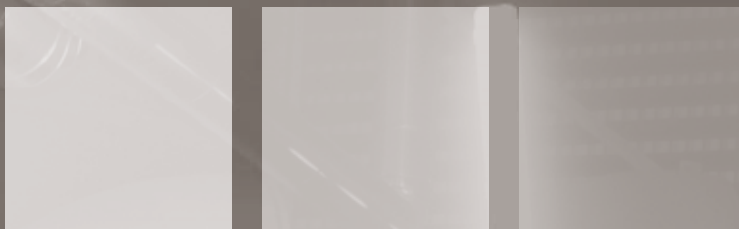
75017 Paris

Nommé par l'Assemblée générale mixte du 4 mai 2005 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

2.2 CAS DE DEMISSION OU DE NON RENOUVELLEMENT DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

A l'expiration du mandat du cabinet Deloitte, dont la mission prenait fin au 31 décembre 2006, le Groupe a procédé à un appel d'offre auprès de trois grands cabinets d'audit, à l'issue duquel le mieux disant, le cabinet KPMG, a été retenu.

INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES



- 3.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES
- 3.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

La Société Entrepose Contracting S.A. sera désignée ci-après comme « **la Société** ».

Le Groupe Entrepose Contracting, tel que défini au chapitre 9, partie A.1 du rapport de gestion 2007, sera désigné ci-après comme « **le Groupe** ».

3.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

Compte de résultat consolidé (résumé)

En millions d'euros	Dec. 07	Dec. 06	Dec. 05
Chiffre d'affaires	508,0	339,5	225,3
Résultat opérationnel	15,3	14,6	13,4
Résultat net part du Groupe	13,2	11,0	8,5
Carnet de commandes ⁽¹⁾	457,0	340,1	532,0

(1) Le carnet de commandes est égal à l'addition :

- des contrats signés et entrés en vigueur, non encore exécutés,
- de la partie non encore exécutée des contrats en cours de réalisation.

Bilan consolidé (résumé)

En millions d'euros	Dec. 07	Dec. 06	Dec. 05
Actifs non courants	87,3	47,9	24,6
Actifs courants	135,9	119,1	110,8
Autres actifs financiers courants	0,2	7,1	28,3
Trésorerie et équivalent trésorerie ⁽¹⁾	97,8	110,1	90,5
= Total des actifs	321,2	284,2	254,2
Capitaux Propres	76,3	64,5	50,4
Passifs non courants	9,0	9,0	2,6
Passifs courants	229,8	210,0	198,6
Autres passifs financiers courants	6,1	0,7	2,6
= Total des capitaux propres et passifs	321,2	284,2	254,2

(1) présentés sous la rubrique « actifs courants » dans les comptes consolidés, note 20.1.

Tableau des flux de trésorerie résumé

En millions d'euros	Dec. 07	Dec. 06 ⁽¹⁾	Dec. 05 ⁽¹⁾
± Flux de trésorerie générés par l'activité	11,7	32,3	20,6
± Flux de trésorerie liés aux investissements	(54,9)	(23,5)	(12,3)
± Augmentation de capital, net de frais	0	5,3	20,6
± Trésorerie à l'ouverture des sociétés entrantes	37,4	5,9	
± Autres flux financiers	(5,1)	1,5	0,9
= Variation de trésorerie	(10,9)	21,5	29,8
± Trésorerie d'ouverture	109,6	87,9	56,4
± Écarts de conversion ⁽¹⁾	(1,4)	0,1	1,7
± Trésorerie de clôture	97,2	109,6	87,9

(1) la présentation des données 2006 et 2005 a été légèrement modifiée par rapport aux documents de référence 2006 et 2005, aux fins de comparabilité avec le tableau des flux de trésorerie 2007.

3.2 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES

Néant.

FACTEURS DE RISQUE

- 4.1 RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DU GROUPE ET À SON SECTEUR D'ACTIVITÉ
- 4.2 RISQUE POLITIQUE
- 4.3 RISQUE LIÉ À LA VOLATILITÉ DU PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES
- 4.4 RISQUE LIÉ À L'ÉVOLUTION DU COURS DES HYDROCARBURES
- 4.5 RISQUE CONTRACTUEL
- 4.6 RISQUE DE VARIATION DE TAUX DE CHANGE
- 4.7 RISQUE ENVIRONNEMENTAL
- 4.8 RISQUE DE PERTE DU PERSONNEL DANS DES FONCTIONS CLÉS ET DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT
- 4.9 ASSURANCES
- 4.10 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES
- 4.11 RISQUES DE MARCHÉ

4. FACTEURS DE RISQUE

Le Groupe a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs, hormis ceux présentés ci-après.

Renvoi chapitre 9, partie A.10 du rapport de gestion 2007.

4.1 RISQUES LIES AUX ACTIVITES DU GROUPE ET A SON SECTEUR D'ACTIVITE

4.1.1. Risque projets et chantiers

Renvoi chapitre 9, partie A.10 du rapport de gestion 2007.

Note sur les Clients

Les clients du Groupe sont des grands donneurs d'ordre du secteur pétrolier et gazier, privés ou étatiques, et opérant seuls ou sous forme de groupement.

A chaque marché du Groupe correspond un seul donneur d'ordre.

Un même marché peut faire l'objet de plusieurs contrats conclus entre plusieurs entités juridiques du donneur d'ordre, avec plusieurs entités juridiques du Groupe distinctes. Un cas fréquent est que la part des prestations réalisées hors du pays de construction soit contractée et facturée par la Société et que la part des prestations locales soit contractée et facturée par la filiale locale.

Toutefois, s'il s'agit d'un contrat unique ou s'il existe un contrat chapeau regroupant l'ensemble des contrats conclus pour le marché, alors pour le suivi de gestion à l'intérieur du Groupe, le marché sera analysé comme un contrat unique avec un donneur d'ordre unique.

Il n'y a pas de client captif. Un client qui représente une partie importante du chiffre d'affaires une année peut ne représenter qu'un chiffre d'affaires marginal l'année suivante, si le contrat s'est achevé entre-temps.

Les modes et délais de règlements sont définis contractuellement au niveau de chaque contrat.

Les principaux modes de règlement suivants étaient en vigueur sur des contrats actifs au 31 décembre 2007 :

- crédits documentaires,
- virements bancaires.

Le poids respectif du premier, des cinq et dix premiers clients rapporté au chiffre d'affaires du Groupe des années 2006 et 2007 est synthétisé ci-dessous :

	en % du CA 2007	en % du CA 2006
1 ^{er} client	24,14%	28,69%
5 premiers clients	68,83%	79,26%
10 premiers clients	80,02%	90,96%

Les dix premiers contrats ont représenté de façon récurrente sur la période 2002-2007 plus de 80% du chiffre d'affaires.

Note sur les fournisseurs

Pour réaliser ses contrats, le Groupe passe des commandes à des fournisseurs et des sous-traitants. Ceux-ci sont sélectionnés au cas par cas, soit :

- lors de la phase pré-contractuelle (renvoi rubrique 4.5), au moment de la remise de l'offre au client, pendant la phase de réalisation à l'issue d'un processus de sélection compétitif.
- Par conséquent, le Groupe n'a pas de fournisseurs permanents.

Le poids respectif du premier, des cinq et dix premiers fournisseurs pour 2007 et 2006 rapporté au chiffre d'affaires du Groupe est synthétisé ci-dessous.

	en % du CA 2007	en % du CA 2006
1 ^{er} fournisseur	1,23%	4,18%
5 premiers fournisseurs	5,32%	14,48%
10 premiers fournisseurs	8,96%	20,53%

Il n'y a pas de dépendance vis-à-vis d'un fournisseur en particulier, autant pour la fourniture d'incorporables, les sous-traitances d'ingénierie et les sous-traitances de construction.

4.1.2. Autres risques liés à l'activité

Les risques de retard, de contrepartie, ceux liés à une résiliation anticipée des projets, à la défaillance des équipements achetés et à la concurrence, ainsi que le risque commercial sont détaillés au chapitre 9, partie A.10 du rapport de gestion 2007.

4.2 RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Les risques politiques, environnementaux, ceux liés à la volatilité du prix des matières premières, à l'évolution du cours des hydrocarbures, ainsi que le risque de perte de personnel dans des fonctions clés et les difficultés de recrutement, sont détaillés au chapitre 9, partie A.10 du rapport de gestion 2007.

4.3 RISQUE CONTRACTUEL

Renvoi chapitre 9, partie A.10 du rapport de gestion 2007.

Comme exposé au 6.4.4 ci-après, les contrats du Groupe sont des contrats réalisés pour une somme forfaitaire, ou des contrats réalisés en « cost plus fee ».

Au titre des exercices 2005, 2006 et 2007, la quote-part des contrats réalisés au forfait représente respectivement 94%, 97% et 95%.

4.4 RISQUE DE VARIATION DE TAUX DE CHANGE

Le risque général de change et sa gestion au sein du Groupe sont exposés au chapitre 9, partie A.10 du rapport de gestion 2007, ainsi qu'au chapitre 20.1, note 4.22 de l'annexe aux comptes consolidés.

La décomposition de la trésorerie du Groupe en devises est donnée au chapitre 9, partie E.2 du rapport de gestion 2007 ainsi qu'au chapitre 20.1, note 12.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

La valeur nominale des contrats de couverture au 31 décembre 2007 est détaillée au chapitre 20.1, note 12.2 de l'annexe aux comptes consolidés 2007.

Positions de change

La devise de référence du Groupe est l'euro.

Les positions du Groupe dans les principales devises étrangères au 31 décembre 2007 se présentent comme suit :

En équivalent milliers d'euros	USD	GBP
Actifs	68 208	19 141
Passifs	(63 277)	(10 685)
Position nette avant gestion	4 931	8 456
Positions hors bilan ⁽¹⁾	(57 782)	125
Position nette après gestion	(52 851)	8 581

(1) composé principalement des cautions données sur marchés.

Bien que les positions nettes de change soient limitées comme exposé dans le tableau ci-dessus, le Groupe peut être ponctuellement exposé à la variation de change sur les positions ouvertes, principalement en US dollar. Ces positions ouvertes proviennent des décalages temporaires, au sein d'un même contrat, entre les encaissements et décaissements dans la même devise.

4.5 ASSURANCES

La Société a mis en place fin 2002, à sa sortie du Groupe Suez, une politique propre de gestion des risques et de souscription d'assurances.

Pour ce faire, la Société s'est attachée à la spécificité de ses différents métiers, à la localisation géographique de ses implantations pérennes ainsi qu'à sa capacité propre à faire face à la sinistralité courante et exceptionnelle pouvant l'atteindre dans l'exercice de son activité. Pour faciliter, sécuriser et optimiser la souscription et la mise en place d'un programme assurances groupe homogène, ainsi que pour procéder à la gestion des sinistres, la Société s'est adjoint l'assistance d'un des premiers réseaux de courtages d'assurances. D'une façon générale et dans ce contexte, la Société s'attache à ne pas transférer ses risques à des assureurs ou à des réassureurs dont la notation auprès de l'agence de notation Standard & Poor's n'est pas au minimum « BBB ».

Compte tenu du cadre dans lequel les garanties sont élaborées, elles seront présentées ici sous une forme globale et consolidée.

Description des assurances souscrites :

Les assurances souscrites par la Société pour répondre à ses besoins propres de protection relèvent essentiellement des domaines de la responsabilité civile et du dommage.

Les assurances de responsabilité civile générale souscrites en 2007 garantissent les conséquences financières de la responsabilité du Groupe lorsque celle-ci se trouve engagée à l'occasion de préjudices accidentellement causés à des tiers, et plus particulièrement :

- atteintes corporelles, matérielles et immatérielles (RC générale exploitation / pendant travaux / avant livraison des produits ou réception des travaux) ;
- atteintes corporelles, matérielles et immatérielles (RC générale après livraison ou réception / après travaux et/ou professionnelle) ;
- atteintes à l'environnement (volet pollution de la RC générale) ;
- accidents automobiles et engins (RC automobile) ;
- activité des mandataires sociaux et dirigeants (RCMS).

Les assurances de responsabilité civile couvrent l'ensemble des filiales de la Société (françaises et étrangères, existantes ou à créer) et excluent les activités exercées aux Etats-Unis et au Canada. Une assurance dite « de première ligne » est souscrite à hauteur de 15 millions d'euros par sinistre et par an. Au-delà, une seconde ligne « excess » complète le programme de première ligne de 50 millions d'euros par sinistre et par an portant ainsi le total des garanties pour les deux programmes à 65 millions d'euros par sinistre et par an. Ces polices comportent des garanties usuelles sur le marché français pour une société telle qu'Entrepose Contracting. Les niveaux de prime, de sous-limites pour événements exceptionnels ou naturels et de franchises reflètent les conditions proposées ou parfois imposées par les assureurs. La police de seconde ligne intervient en excédent, en complément ou à défaut de la police de première ligne. En parallèle, un programme local d'assurance responsabilité civile est mis en place par chacune des filiales étrangères de la Société avec un premier niveau de garantie minimum fixé à 300 000 euros destiné non seulement à répondre, dans chaque pays, aux contraintes législatives ou contractuelles locales ou, subsidiairement, aux besoins exprimés par la filiale locale elle-même, selon le degré de protection supplémentaire qu'elle entend s'appliquer, mais encore pour isoler et circonscrire localement un premier niveau de risque. Il en est ainsi en particulier des filiales DBN (Nigeria), Entrepose Algérie (Algérie) et EIS (Royaume-Uni).

S'agissant des risques relevant de la «faute inexcusable» de l'employeur en France, traditionnellement pris en charge par les polices de RC générale, ils ont été transférés à effet du 1^{er} janvier 2004, à la demande des assureurs, dans une police distincte.

On notera par ailleurs que les métiers du Groupe l'exposent relativement peu aux pertes d'exploitation sous leur forme traditionnelle telles que rencontrées dans l'industrie, le risque d'interruption de chantier ou de service se traduisant généralement par l'application de pénalités contractuelles de retard. Celles-ci ne sont en général pas couvertes en tant que telles par des assurances, mais les conséquences financières réelles et démontrées de tels retards pour des tiers, clients compris, sont couvertes par les polices décrites ci-dessus.

Au cours des trois dernières années, il n'a été relevé aucun sinistre relevant de la responsabilité civile générale ou de la responsabilité civile des mandataires sociaux.

S'agissant de la gestion des risques, le Groupe vise très largement à rester dans un niveau de sinistralité le plus faible possible notamment en mettant en œuvre des mesures de préventions indissociables d'une politique de la qualité développée par ailleurs. La Société, ainsi que les structures qui en dépendent, sont étroitement impliquées dans ce processus, d'autant qu'elles conservent elles-mêmes directement la charge des franchises appliquées par événement. Le Groupe pratique une politique de franchise élevée, modulée cependant selon la nature de l'activité et la taille des sociétés concernées.

Les assurances de dommage souscrites, qui sont également de natures très variées, sont destinées à couvrir le patrimoine et les biens d'exploitation propres du Groupe, y compris les ouvrages en cours de construction. Elles couvrent principalement, au niveau soit de la Société, soit des filiales :

- les ouvrages (polices tous risques chantier souscrites au cas par cas) ;
- les immeubles (programme annuel multirisque propriétaires / locataires) ;
- les biens confiés ;
- le transport des marchandises par voies terrestre, maritime et aérienne (police transport souscrite au cas par cas sauf pour le Nigeria où une police annuelle de transport dite « ouverte » a été mise en place).

Elles ont pour objet d'indemniser le Groupe des pertes de valeur subies en cas d'atteinte accidentelle engageant ou non la responsabilité du Groupe.

Concernant enfin les garanties de bonne fin, qui sont exigées le plus souvent en France de la part de clients français, celles-ci sont émises tantôt sous forme de garanties bancaires qui ne relèvent pas du domaine de l'assurance, tantôt, lorsqu'il s'agit de marchés à l'étranger, sous forme de « performance bond » émis soit par des banques soit par un assureur. La politique en matière de « bonds » et de garanties bancaires de façon générale, consiste depuis fin 2002 à la mise en place d'un pool bancaire qui octroie au Groupe une ligne de caution compatible avec ses besoins opérationnels.

Les assurances souscrites en 2007 au sein du Groupe ont représenté une charge de 1 189 K euros HT. Ce chiffre ne tient pas compte des assurances souscrites au cas par cas pour chaque projet (tous risques chantier, assurance transport, etc).

4.6 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Au 31 décembre 2007, le Groupe était partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité.

Ces litiges sont détaillés au chapitre 9, partie A.3.2 du rapport de gestion 2007.

Le Groupe ne pense pas que ces litiges auront une influence significativement défavorable sur la continuité de son exploitation.

Le Groupe provisionne les litiges dans ses comptes consolidés conformément à la note 4.14 de l'annexe aux comptes consolidés, chapitre 20.1 du présent document de référence. Le Groupe considère, à ce sujet, que les provisions constituées pour les litiges représentent une couverture raisonnable.

De nouveaux litiges sont intervenus depuis la clôture de l'exercice et sont détaillés au chapitre 9, partie A.9 du rapport de gestion 2007.

En dehors des litiges présentés ci-avant et sur les douze derniers mois, le Groupe n'a pas eu, ou n'a pas connaissance, soit d'une procédure gouvernementale, soit d'une procédure judiciaire, soit d'une procédure d'arbitrage (y compris toute procédure en suspens ou dont elle serait menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité.

4.7 RISQUES DE MARCHE

4.7.1. Risque de liquidité

En raison d'une trésorerie nette fortement excédentaire et d'un endettement très limité, le risque de liquidité est jugé faible au niveau du Groupe.

L'information sur la trésorerie et l'endettement est donnée au chapitre 10.1.5.

En particulier, une information est donnée sur les emprunts faisant l'objet de clause de défaut et d'exigibilité anticipée.

4.7.2. Risque de taux

Renvoi chapitre 9, partie E.1 du rapport de gestion 2007.

4.7.3. Risque de change

Renvoi 4.6.

4.7.4. Risque action

Le Groupe n'a pas pour politique de se constituer un portefeuille d'actions de sociétés tierces cotées. A la date du présent document, le Groupe ne détient aucune action de sociétés tierces cotées.

Le nombre et la valeur des actions auto-détenues par la Société, ainsi que les volumes d'achats et de ventes de l'exercice sont détaillés au chapitre 9, partie C du rapport de gestion 2007.

En milliers d'euros	Actions tierces	Actions propres
Position à l'actifs	0	204,0
Hors bilan	0	0
Position nette avant globale	0	204,0

Evolution du cours de Bourse sur l'exercice 2007 :

Renvoi chapitre 9, partie E.4 du rapport de gestion 2007.

INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1 HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

5.2 INVESTISSEMENTS

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

Jusqu'au 4 mai 2005, Entrepose Contracting était constituée sous forme de Société par Actions Simplifiée. La Société a été transformée en Société Anonyme par l'Assemblée générale extraordinaire du 4 mai 2005 en vue de son introduction sur le marché Eurolist by EuronextTM Paris le 1^{er} juillet 2005.

Le capital social de la Société est de 5 025 241 euros depuis le 30 octobre 2006, suite à l'augmentation de capital de 134 369 euros à l'occasion de l'acquisition du groupe Geoclean.

5.1.1. Dénomination sociale

Dénomination sociale : Entrepose Contracting

Siège social : 165 boulevard de Valmy 92707 Colombes Cedex

5.1.2. Registre du Commerce des Sociétés

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 410 430 706.

Le code APE de la Société est 452 E.

5.1.3. Date de constitution et durée de la Société

L'acte constitutif de la Société a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre le 20 janvier 1997.

La durée de la Société est fixée à 99 années à compter de la date de constitution soit jusqu'au 20 janvier 2096.

5.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable

Le siège social de la Société est situé au 165 boulevard de Valmy 92707 Colombes Cedex, France.

Les coordonnées téléphoniques du siège social sont les suivantes : + 33(0) 1 57 60 93 00.

Entrepose Contracting est une Société Anonyme de droit français à Conseil d'administration, régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que par ses statuts.

5.1.5. Historique de la Société et opérations d'acquisition et d'apport

Jusqu'au 3 décembre 2002, toutes les sociétés ci-après décrites étaient filiales du groupe Suez. Il est notamment précisé que les opérations de cessions de parts ou d'actions ainsi que les opérations d'apports actifs étaient internes au groupe Suez.

L'historique de l'évolution du capital de la Société et de sa répartition peut être présenté en sept grandes phases :

Première phase – DL 5 : Société sans activité

La Société a été constituée le 20 janvier 1997 sous forme d'une SARL au capital de 50 000 francs français (7 622 euros) réparti en 500 parts de 100 francs français (15,24 euros). Le 30 mars 2001, la Société Entrepose S.A. a acquis auprès de la Société DELATTRE LEVIVIER S.A. la totalité des 500 parts constituant le capital social de la Société. Le 2 avril 2001, la Société a procédé à une opération de réduction / augmentation de capital pour le porter à 40 000 euros répartis en 2 500 actions de 16 euros de nominal. Le 27 avril 2001, la Société a été transformée en Société Anonyme. L'actionnaire majoritaire était la société Entrepose S.A. qui détenait 99,76% du capital de la Société, les six autres actionnaires étant des personnes physiques chacune propriétaire d'une action.

Deuxième phase – Entrepose Contracting : apport de la division « oil & gas » par Entrepose et changement de dénomination

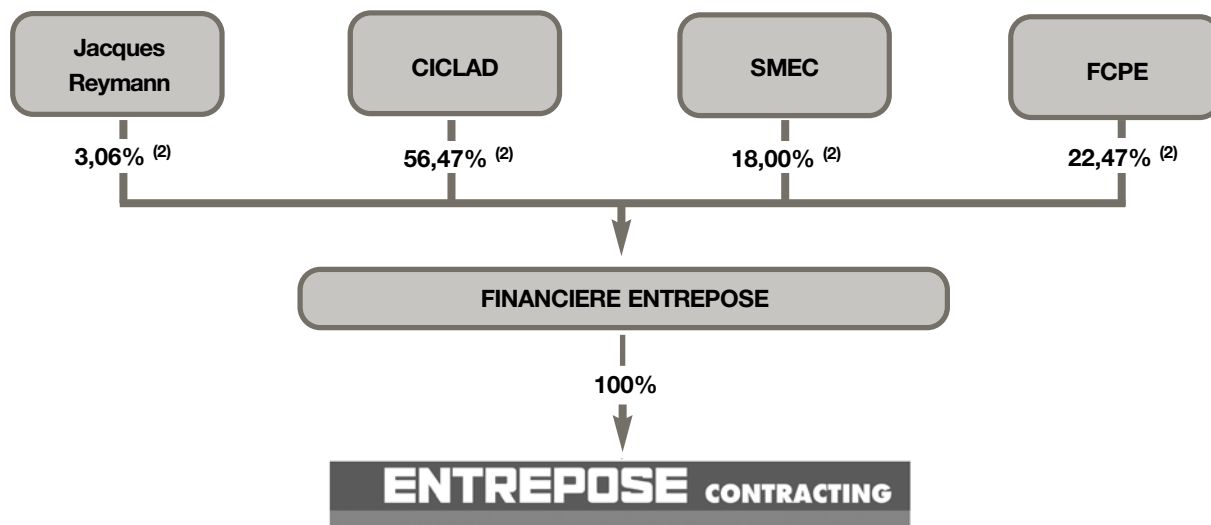
Le 31 octobre 2001, la Société a augmenté son capital de 4 060 000 euros, par émission de 253 750 actions de 16 euros de nominal, pour rémunérer l'apport de la division « oil & gas » fait par Entrepose S.A. à la Société. La Société a changé de dénomination et a pris le nom Entrepose Contracting. Le 31 décembre 2001, la Société Entrepose a été absorbée par voie de fusion par la Société ENDEL S.A., qui est ainsi devenue l'actionnaire majoritaire de la Société avec 99,997% du capital. Le 29 novembre 2002, la Société ENDEL est devenue propriétaire de 100% des actions de la Société.

Troisième phase – MBO, acquisition par la Société Financière Entrepose.

Le 3 décembre 2002, la société ENDEL a cédé 100% des actions de la Société à la Société Financière Entrepose S.A.S.⁽¹⁾. Celle-ci a ensuite cédé 12 actions à des actionnaires minoritaires.

⁽¹⁾ La Société Financière Entrepose a été constituée le 14 novembre 2002. Au 3 décembre 2002, les actionnaires de Financière Entrepose étaient CICLAD 3 FCPR (77,625% du capital), Jacques Reymann (3,25% du capital), et la Société des Managers d'Entrepose Contracting (19,125%). Le 28 février 2003, CICLAD 3 FCPR a cédé 17,625% du capital de Financière Entrepose au fonds commun de placement des salariés d'Entrepose Contracting, le FCPE Financière Entrepose. La Société des managers d'Entrepose Contracting a été constituée le 28 juin 2002 dans le but de fédérer l'action des cadres dirigeants d'Entrepose Contracting dans la perspective de l'opération de MBO.

L'organigramme juridique du Groupe au 31 décembre 2004 était le suivant :



En vue de l'introduction en Bourse, il a été décidé de simplifier la structure juridique du Groupe et de supprimer les holdings en les fusionnant avec l'entité opérationnelle du Groupe, Entrepose Contracting. Cette simplification s'est traduite par la fusion-absorption de SMEC avec Financière Entrepose, puis de Financière Entrepose avec Entrepose Contracting.

(Renvoi rubrique 21.1.7).

Quatrième phase – Depuis le 30 juin 2005, Entrepose Contracting est cotée à Paris sur l'Eurolist by Euronext (initialement sur le compartiment C puis sur le compartiment B depuis le 1^{er} janvier 2006). Cette introduction a permis la levée de 22,5 millions d'euros de capitaux, et de doubler ainsi ses fonds propres. A cette occasion, 2 150 956 actions ont été mises à la disposition du public.

Cinquième phase – Acquisition du Groupe Geoclean et augmentation de capital

Le 30 octobre 2006, Entrepose Contracting a acquis 100% de la Société Holding Océane Offshore qui détient 81% des titres de la Société Geoclean. Cette acquisition s'est faite en numéraire à hauteur de 10 230 K€ et à hauteur de 5 170 K€ par émission, en faveur des apporteurs, de 134 369 actions nouvelles de la Société d'une valeur nominale d'un euro chacune assortie d'une prime d'émission globale d'un montant de 5 136 K€ selon les modalités ci-dessous.

Le 30 octobre 2006, le Conseil d'administration de la Société a fait usage de la délégation de pouvoir décidée par l'Assemblée générale du 24 mai 2006 dans sa quinzième résolution et a procédé à une augmentation de capital de 134 369 € afin de rémunérer partiellement l'apport de 13 600 actions de la Société Holding Océane Offshore conformément aux termes du contrat d'apport approuvé par le Conseil du 12 octobre 2006 signé le 19 octobre 2006. Les apports ont été globalement évalués dans le traité à la somme de 5 270 000 €.

Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 134 369 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 € chacune, entièrement libérées et attribuées aux apporteurs selon la répartition prévue au contrat d'apport, émises avec une prime d'apport d'un montant global de 5 135 583 €. Ces actions nouvelles qui portent jouissance à compter du 1^{er} janvier 2006 ont été entièrement assimilées aux actions anciennes, jouissent des mêmes droits et sont soumises à toutes les dispositions des statuts ainsi qu'aux décisions des Assemblées générales de la Société.

Après avoir constaté la réalisation des apports et l'augmentation corrélative du capital social, le Conseil a décidé de modifier l'article 6 des statuts qui est désormais rédigé de la manière suivante :

« Article 6 – capital social

Le capital social est fixé à la somme de cinq millions vingt-cinq mille deux cent quarante et un euros (5 025 241 €), divisés en 5 025 241 actions d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune, entièrement libérées. »

La Société Holding Océane Offshore est une Société Anonyme qui porte les participations suivantes :

- Geoclean à 81% ; elle-même détenant les titres des sociétés suivantes :
 - SCL les Dauphins à 100% ;
 - PT Geoclean Indonesia à 94% ;
 - Nymphaea Water à 56% ;
 - Merclean à 100%.

Ces sociétés sont entrées dans le périmètre de consolidation au 30 octobre 2006.

(2) Au 31 décembre 2004, le pourcentage de détention était équivalent au pourcentage de droit de vote.

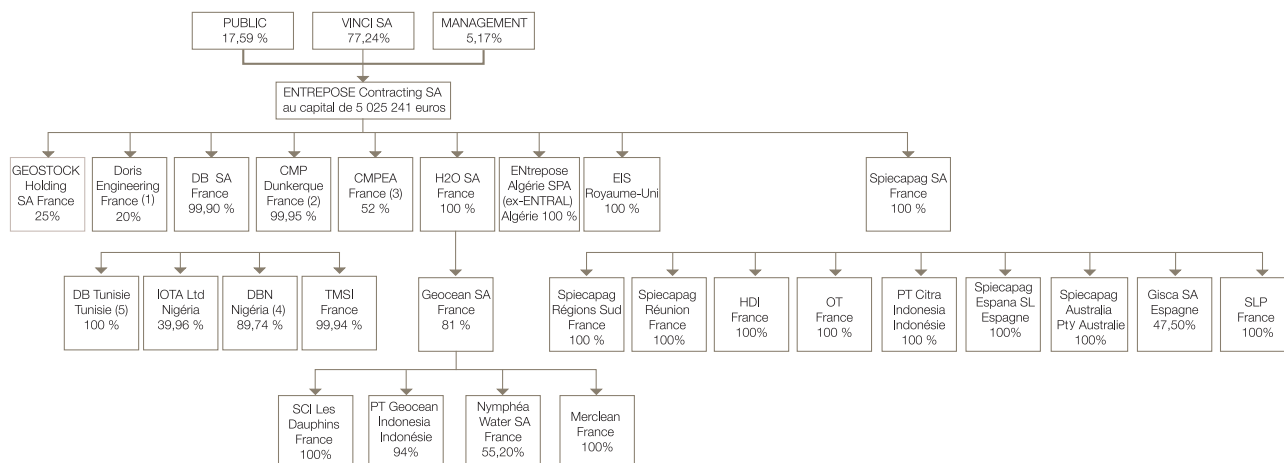
Sixième phase – Acquisition du Groupe Spiecapag

Renvoi chapitre 9, partie A.2.1 du rapport de gestion 2007.

Septième phase – Prise de participation majoritaire de VINCI S.A. dans le capital d'Entrepose Contracting

Renvoi chapitre 9, partie A.2.1 du rapport de gestion 2007.

L'organigramme juridique du Groupe au 31 décembre 2007 était le suivant :



(1) Cf. 25.1.5 pour la répartition de l'actionnariat de Doris Engineering

(2) les autres actionnaires de la Société sont : Société Civile des ETAM, Société Civile des Ouvriers, Société Civile du Comité de Direction, Société Civile des Cadres, Personnes Physiques indépendantes

(3) les autres actionnaires de la Société sont : Personnes Physiques salariées

(4) les autres actionnaires de la Société sont : Personnes Physiques indépendantes, Aniyikaiye Investment, Staff Trust Fund

(5) Société également détenue à hauteur de 1% directement par Entrepose Contracting S.A.

L'actionnariat de la Société au 31 décembre 2007 est détaillé au chapitre 9, partie C du rapport de gestion 2007.

5.2 INVESTISSEMENTS

5.2.1. Principaux investissements de l'exercice

Les investissements de la période se présentent comme suit :

		Entrée de périmètre 2007	Acquisition 2007	Entrée de périmètre 2006	Acquisition 2006	Entrée de périmètre 2005	Acquisition 2005
Immobilisations incorporelles	(1)	0	177	4 850	219	-	144
Immobilisations corporelles	(2)	33 438	4 978	4 924	9 264	-	10 569
Immobilisations financières	(3)	16	0	110	336	-	275
Titres mis en équivalence	(4)	1 458	5 894	-	26	-	2 800

Les entrées dans le périmètre correspondent aux immobilisations du groupe Spiecapag au 31 mai 2007 et sont détaillées par grandes rubriques au chapitre 20.1, notes 6.2 et 7.1 de l'annexe aux comptes consolidés 2007.

(1) Immobilisations incorporelles

Les acquisitions de 2005, 2006 et 2007 concernent des logiciels et licences informatiques.

(2) Immobilisations corporelles

Les entrées de périmètre correspondent à l'apport des immobilisations du groupe Spiecapag ; elles correspondent principalement à des engins de chantier et de transport.

Les principales acquisitions de l'exercice 2007 sont les suivantes :

- agencements et aménagements des locaux du siège social à Colombes pour 515 K€,
- acquisition d'équipements industriels, de transports et extension des constructions pour la base vie pour le contrat « Bonny », pour un total de 352 K€.

Les principales acquisitions de l'exercice 2006 étaient les suivantes :

- acquisition d'équipements industriels, de transports et extension des constructions pour la base vie pour le contrat « Bonny », pour un total de 3 067 K€ ;
- acquisition d'équipements industriels pour le contrat « Burlington expansion » pour un total de 1 403 K€ ;
- acquisition d'équipements industriels pour le chantier « Pannal to Nether Kellet » pour un total de 1 668 K€.

Les principales acquisitions de l'exercice 2005 étaient les suivantes :

- acquisition d'équipements industriels et construction d'une base vie sur l'île de Bonny (Nigeria) pour un total de 4 641 K€ ;
- acquisition d'équipements industriels et d'une base vie à Biskra (Algérie) pour un total de 2 235 K€ ;
- travaux de réfection et acquisitions de nouveaux équipements sur l'usine de Dunkerque, pour 1 224 K€ ;
- acquisition de nouveaux équipements, principalement des matériels roulants, pour l'activité Pipeline (faisant partie du segment d'activité « Projets de Traitement et de Transport »), pour 1 218 K€.

(3) Immobilisations financières

Les acquisitions de 2005 et 2006 étaient principalement constituées de dépôts de garanties sur les baux commerciaux.

(4) Titres mis en équivalence

Au cours de l'exercice 2007, la Société a acquis 10% complémentaires de la société Doris, comme détaillé au chapitre 20.1, note 2 de l'annexe aux comptes consolidés. Le montant mis en équivalence à la clôture est de 5 894 K€, présenté dans le tableau ci-dessus dans la colonne « acquisitions 2007 ».

Par ailleurs, le sous-groupe Spiecapag possédait, lors de l'entrée dans le périmètre au 31 mai 2007, une participation de 47,5% dans la société Gisca S.A., mise en équivalence à la clôture pour un montant de 1 458 K€, et présentée dans la colonne « entrée de périmètre 2007 » dans le tableau ci-dessus.

Enfin, en avril 2005, la Société avait racheté à Suez-Tractebel S.A. sa participation de 25% dans le capital de Geostock Holding, pour 2 800 K€.

La valeur de la participation à la clôture dans les comptes consolidés s'élève à 3 771 K€.

Aucun investissement significatif n'a été réalisé entre le 31 décembre 2007 et la date du présent document.

5.2.2. Investissements en cours

Les investissements en cours sont inclus dans les rubriques concernées, à savoir les immobilisations corporelles et incorporelles, et ne sont pas significatifs.

5.2.3. Engagements sur investissements fermes

Néant.

APERÇU DES ACTIVITÉS

- 6.1 UNE OFFRE D'ACTIVITÉ COMPLÈTE
- 6.2 ENVIRONNEMENT SECTORIEL
- 6.3 ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS
- 6.4 STRATÉGIE

6. APERÇU DES ACTIVITES

6.1 UNE OFFRE D'ACTIVITE COMPLETE

Fort d'un savoir-faire unique en environnement sensible, éprouvé depuis plus de 70 ans auprès des plus grands noms de l'industrie, Entrepose Contracting est une référence mondiale au sein des marchés pétroliers et gaziers on-shore, et de l'énergie en général.

L'expertise du Groupe s'articule autour de quatre métiers que sont :

- les Projets de Traitement et de Transport,
- les Réservoirs de Stockage,
- les Opérations Côtières,
- les Pipelines.

Le chiffre d'affaires du Groupe ventilé par métiers est détaillé au chapitre 9.2.1.

6.1.1. La conception et la réalisation de Projets de Traitement et de Transport

Cette activité regroupe l'ingénierie, la construction et la mise en service des Projets de Traitement et de Transport de produits gaziers et pétroliers (développement de champs pétroliers, traitement, compression et transport de gaz). Elle représentait 35,3% du chiffre d'affaires 2007, soit 179,4 millions d'euros.

Le savoir-faire développé par le Groupe lui permet de construire tous types d'installations de développement de champs pétroliers :

- Unités de développement de champs pétroliers ;
- Projets de traitement de gaz ;
- Unités de compression et de transport de gaz ;
- Unités d'installations de traitement et de transfert de GPL.

Exemples de projets :

Algérie

En Algérie, la Société a réalisé en 2007 pour la compagnie pétrolière américaine ConocoPhillips, associée au canadien Talisman et à Sonatrach, une extension de l'unité de production construite entre 2001 et 2003.

Ce contrat de 128 millions d'euros comprenait l'ingénierie, la fourniture des équipements, la construction et le commissioning, et la mise en service de l'installation est intervenue au dernier trimestre 2007.

Nigeria

Au Nigeria, le Groupe exécute, pour le compte de son client Nigeria LNG, deux contrats d'un montant total de 383 millions d'euros portant sur la construction de réservoirs et de divers équipements pour le train de liquéfaction numéro 6 de l'île de Bonny. Ces contrats portent sur les études d'ingénierie, l'achat des équipements, la construction et pose des équipements et le commissioning et devraient être achevés courant 2008.

France

Référencée auprès du Commissariat à l'Energie Atomique et de la Direction des Constructions navales, la Société est intervenue sur des projets pour leur compte notamment à Cadarache. Son savoir-faire en matière de métallurgie, de soudage, ainsi que les capacités de sa filiale CMP Dunkerque en préfabrication y sont reconnus.

Suite à l'intégration du Département Etudes et Grands Projets d'INEO International au sein de la Société, trois contrats portant sur la réalisation d'Unités de Valorisation Energétique (UVE) ont été signés en 2004.

Les UVE ont pour but de valoriser l'énergie produite par la combustion des déchets, sous forme d'électricité, d'une part, après transformation de l'énergie thermique en énergie électrique via un groupe turbo-alternateur et sous forme de chaleur, d'autre part, alimentant une collectivité ou un industriel.

Au cours de l'exercice 2006, la Société a livré les unités d'Argenteuil et de Saint-Thibault-des-Vignes. L'unité de Dunkerque sera livrée début 2008.

6.1.2. La conception et la réalisation de réservoirs de stockage

Depuis le rachat de Delattre Bezons dans les années 1980, le Groupe est un acteur important dans le domaine du stockage des hydrocarbures liquides, des gaz industriels et du gaz naturel. Cette activité comprend l'ingénierie et la construction de réservoirs de stockage. Cette activité représentait 15,1 % du chiffre d'affaires en 2007, soit 76,9 millions d'euros.

L'activité de conception et réalisation de réservoirs de stockage s'appuie sur le pôle ingénierie basé à Sedan et sur une unité de production à Dunkerque. Cette unité, située à proximité des grands sites de production d'acier d'Europe du Nord, permet de pré-fabriquer les éléments en acier constitutifs d'un réservoir, de les regrouper et de les acheminer dans les meilleurs délais.

Exemples de projets :

France

En 2006, la Société a construit 3 sphères d'une capacité unitaire de 3 000 m³ et a procédé à la livraison sur le site de Bassens pour le compte du client Michelin. La réception mécanique de l'ouvrage a été obtenue en juin 2006.

Koweït

Au début de l'année 2006, la Société a signé un contrat portant sur la livraison de 6 réservoirs de GPL d'une capacité unitaire de 2 350 m³ à son client KOTC. La livraison doit intervenir au courant de l'année 2008.

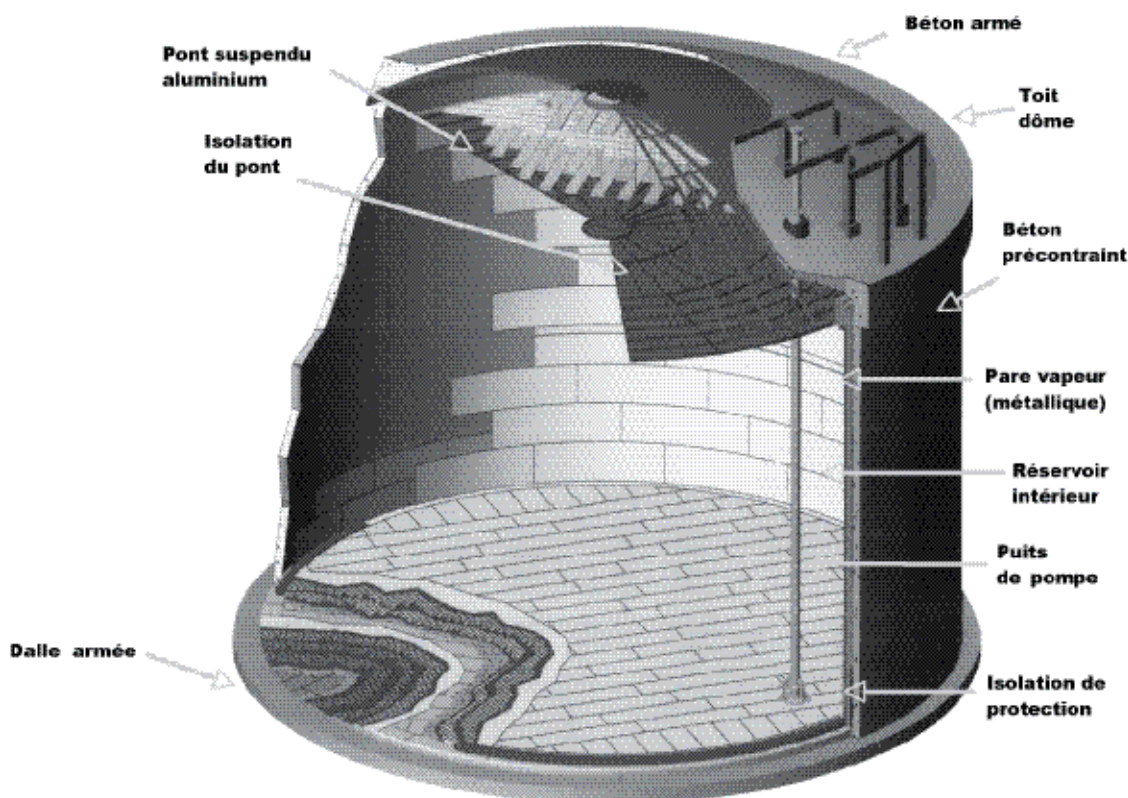
Norvège

La Société a signé un contrat de réalisation clés en mains pour Statoil à Hammerfest, sur l'île norvégienne de Melkoya située à 400 km du cercle Arctique, de 2 réservoirs de 125 000 m³ chacun de GNL, d'un réservoir de 45 000 m³ de GPL et d'un réservoir de 75 000 m³ de condensats. L'ouvrage a été achevé en 2006.

Pays-Bas

En 2007, Gate LNG confie la réalisation clés en mains d'un terminal de regazéification à Rotterdam au groupement constitué des sociétés Techint, Sener, VINCI Construction Grands Projets et Entrepose Contracting. La part de la Société au sein du groupement consiste en la réalisation, en partenariat avec VINCI Construction Grands Projets, des 3 réservoirs cryogéniques de 180 000 m³ chacun.

Le réservoir cryogénique :



Parmi les activités de stockage, le Groupe est l'un des leaders de la conception et de la réalisation de réservoirs cryogéniques. Ces réservoirs sont destinés au stockage de gaz naturel sous forme liquide (GNL) ; ils doivent répondre à des contraintes extrêmement strictes (sécurité, étanchéité, environnement de température extrême (-160°C) et obéissent à un processus de construction complexe : fondations antisismiques, plusieurs enveloppes d'isolation, toit suspendu, qualité des soudures.

La conception de ces réservoirs cryogéniques nécessite par conséquent un savoir-faire et une expertise qui font du Groupe l'un des principaux acteurs au plan mondial positionné sur ce marché en plein essor.

6.1.3. Les Opérations Côtières

a) Une activité complémentaire pour une offre globale

Avec l'acquisition de 81% du groupe Geoccean en 2006, le Groupe développe son offre dans le domaine des opérations côtières. Cette activité porte sur les opérations amont et aval de pose de pipelines en domaine côtier, c'est-à-dire en zone maritime de faible profondeur. L'expertise du groupe Geoccean est complète dans les projets clés en mains de la phase d'étude et d'ingénierie jusqu'à la phase de mise en service.

Cette activité a représenté 9,9 % du chiffre d'affaires en 2007, soit 50,5 millions d'euros.

Le phénomène de complémentarité s'exerce également au niveau géographique, Geoccean et ses filiales intervenant dans des pays d'Afrique et d'Asie où le Groupe était absent auparavant.

b) De nouveaux métiers à fort potentiel

Outre les activités liées à la pose de pipeline en eaux peu profondes, le groupe Geoclean développe au travers de ses filiales des activités de niche sur les domaines suivants : la détection de résurgences d'eau douce en milieu marin et leur captage pour Nymphaea Water et l'activité de dépollution maritime pour Merclean.

La recherche et le captage de résurgences d'eau douce apparaît comme une activité dynamique pour des pays présentant une carence de pluviométrie ou une absence de sources d'eau douce comme les pays côtiers désertiques en particulier.

Cette activité est faiblement consommatrice d'énergie et ne rejette que très peu de gaz à effet de serre par l'utilisation de principes physiques comme la poussée d'Archimède.

Le Groupe Geoclean a également développé des compétences en matière de dépollution maritime liée aux hydrocarbures. Ces compétences ont été notamment utilisées lors de l'intervention sur les opérations de pompage et de récupération des hydrocarbures dans les cales du pétrolier « Prestige » en 2004, et ont conduit à la création de la filiale Merclean.

Quelques exemples de projets :

Indonésie

Fin décembre 2005, Geoclean, via sa filiale PT Geoclean Indonesia, a signé un contrat avec Nippon Steel Corporation portant sur la pose d'un pipeline de gaz entre l'île de Sumatra et l'île de Java sur 1,5km on-shore et 11,7km offshore à une profondeur d'eau maximale de 8m. La fin des travaux est intervenue en octobre 2006.

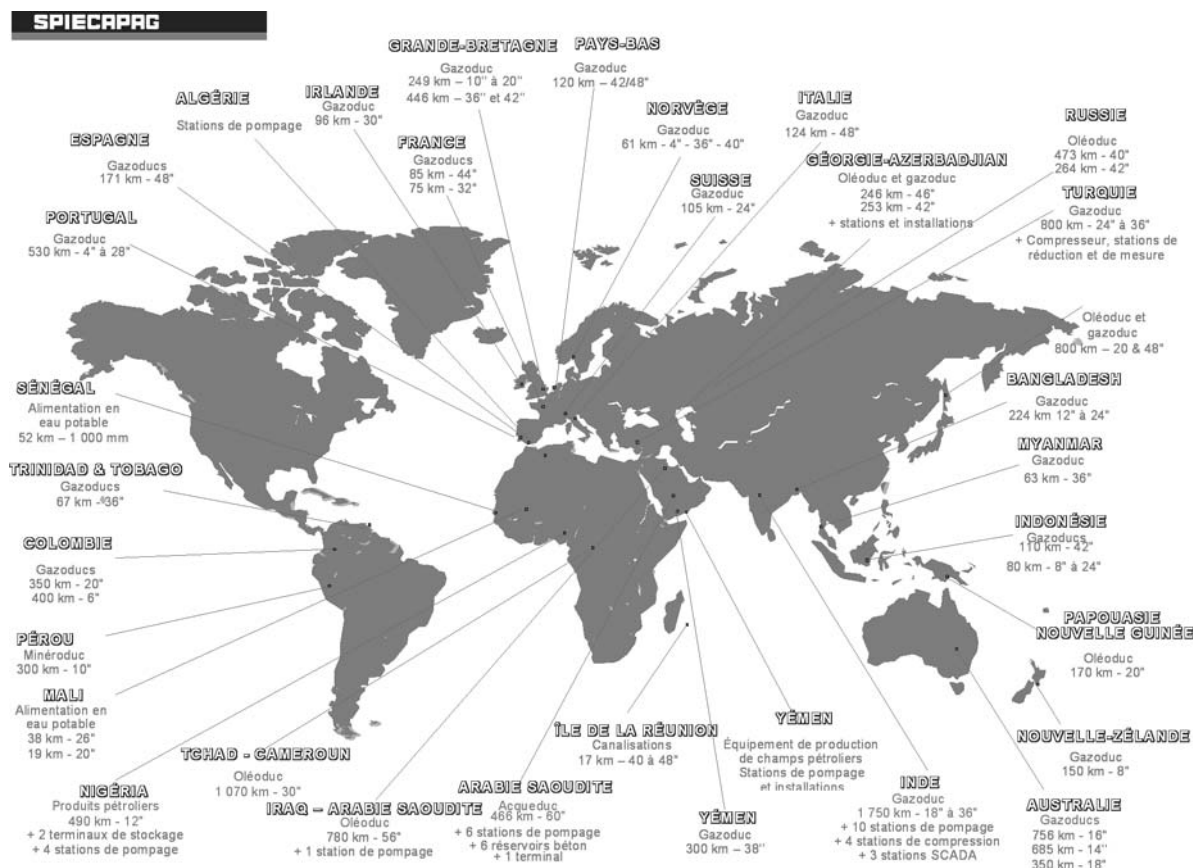
Maroc

Dans le cadre de la politique d'assainissement lancée par le gouvernement marocain, Geoclean, en groupement avec Somagec et Etermar, a enregistré fin mars 2006 un contrat de dragage-atterrissage et d'installation d'émissaires sur les sites de Tanger et Tetouan d'une longueur respective de 2,1 et 3,1km. Les travaux ont démarré au cours du mois d'avril 2006 et se sont achevés fin 2007.

6.1.4. Le renforcement de l'activité pipelines

En 2007, le Groupe s'est fortement renforcé dans la construction de pipelines avec l'acquisition du groupe Spiecapag. Ce rapprochement complète la base de clients du Groupe et étend sensiblement sa couverture géographique.

En effet, au cours des deux dernières décennies, Spiecapag est intervenue sur tous les continents :



Cette activité a représenté 39,6 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2007, soit 201,2 millions d'euros. Elle intègre des projets de conception et de réalisation d'oléoducs, de gazoducs, de stations de pompage et de stations de compression.

Quelques exemples de projets :

Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, le Groupe s'est spécialisé au travers de sa filiale britannique, Entrepouse Industrial Services, dans la conception et la construction de gazoducs, activité héritière du savoir-faire le plus ancien du Groupe.

La filiale EIS a notamment réalisé pour National Grid, au cours des années 2006 et 2007, la construction d'un gazoduc de 94 km ainsi que trois stations entre les villes de Pannal et Nether Kellet. Ce projet comprenait notamment 75 traversées de routes, vois ferrées et cours d'eau.

Yémen

Au Yémen, Spiecapag a obtenu en 2005 un contrat EPC⁽¹⁾ pour la réalisation d'un gazoduc de 320 km en diamètre 38" et de 25 en diamètre 30", reliant le site de Mareb à la ville de Bal Haf. La livraison de l'ouvrage doit intervenir en 2008.

6.1.5. Une présence à toutes les étapes de la chaîne de valeur

L'expertise développée par le Groupe lui permet d'intervenir à toutes les étapes des chaînes de valeur du pétrole et du gaz, depuis les champs on-shore dont les hydrocarbures sont extraits, puis leurs traitements, leurs acheminements et leurs stockages dans les terminaux exports et imports jusqu'à l'approvisionnement des marchés finaux.

6.1.6. Une implantation mondiale



Chiffre d'affaires consolidé par zone géographique :

En milliers d'euros	2007	2006	2005
Afrique	263 997	215 217	133 852
Europe	130 926	98 958	87 813
Asie	113 082	25 341	3 620
Total	508 004	339 516	225 285

6.2 ENVIRONNEMENT SECTORIEL

6.2.1 Présentation du marché du gaz

a) Un marché porté par ses vertus écologiques et la mise en œuvre de nouvelles technologies

La consommation de gaz devrait doubler d'ici 2030, grâce à l'utilisation croissante de cette énergie dans la production d'électricité, au regard notamment de ses vertus écologiques (la combustion du gaz dégage moins d'émanations polluantes et de gaz à effet de serre).

(1) EPC : Engineering, procurement, construction, acronyme indiquant que le contrat porte sur l'ingénierie, les fournitures et la construction d'un ouvrage.

que la plupart des énergies primaires), par la mise en œuvre de nouvelles technologies (utilisation du gaz dans les centrales à gaz à cycle combiné et les cogénérations) ou encore par son prix significativement moindre que le pétrole et l'abondance de ses réserves.

b) Une croissance d'environ 2% par an jusqu'en 2020

Les études prospectives prévoient au cours des 20 prochaines années une croissance de la consommation de gaz d'environ 2% par an jusqu'en 2020, soit une demande mondiale de 3 800 milliards de mètres cubes à cette échéance, et une augmentation de sa part dans le bilan énergétique qui pourrait atteindre 27% à l'horizon 2020 (source Cedigaz - mars 2006). Les perspectives de développement les plus importantes proviennent des pays du sud de l'Europe (Espagne, Italie, Portugal et Grèce). La montée en puissance de l'utilisation du gaz dans la production électrique est tout particulièrement attendue en Italie, en Espagne et au Royaume-Uni.

c) Des réserves abondantes

Cette demande s'appuie sur des réserves mondiales prouvées abondantes qui ont crû en moyenne de 3,6% par an sur les 25 dernières années. Selon Cedigaz, les réserves prouvées ont ainsi plus que doublé entre 1980 et 2005 et sont estimées aujourd'hui à 180 trilliards de mètres cubes contre 77 en 1980, soit une croissance moyenne de 4 trilliards de mètres cubes par an.

d) La nécessité d'investissements significatifs

Alors que 89% des réserves de gaz de l'Union européenne sont concentrées sur seulement 3 pays (Norvège, Pays-Bas et Grande-Bretagne), l'Europe devrait devenir de plus en plus dépendante des importations, dont la part s'accroîtra très fortement d'ici à 2020. Si le taux de dépendance aux importations de gaz ressort ainsi aujourd'hui à 40%, il devrait ressortir à 65% à l'horizon 2020.

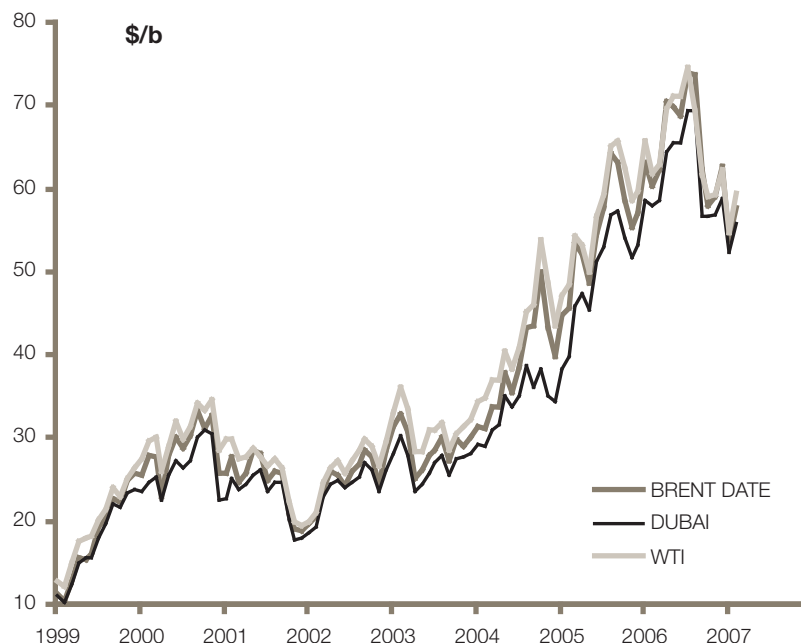
L'Union européenne devra donc de plus en plus se tourner vers ses fournisseurs traditionnels (Algérie, Norvège, Russie), mais également vers des sources plus éloignées (Moyen-Orient, Afrique, mer Caspienne).

Les importations en provenance de ces pays nécessiteront d'énormes investissements, que ce soit en termes d'infrastructures nouvelles (gazoduc, tankers, réservoirs, usines de traitement) ou de renouvellement des infrastructures existantes, dont la réalisation reposera sur la mise en place de contrats de long terme.

e) La montée en puissance du GNL

Selon Cedigaz, les déséquilibres croissants entre zones de production et de consommation vont conduire à une progression rapide et soutenue des échanges gaziers mondiaux. La part du GNL dans ces échanges est appelée à croître plus rapidement que celle des gazoducs et pourrait passer de 22% actuellement à 38% d'ici à 2020. Avec une progression de 8% par an, le GNL devrait progresser ainsi beaucoup plus rapidement que la demande mondiale de gaz.

f) Présentation du marché du pétrole



Source : UFIP d'après DIREM et Reuter

La demande de pétrole comme énergie primaire devrait croître de 1,4% par an au cours des 25 prochaines années selon l'IAE (rapport du Sénat – novembre 2005). La demande quotidienne de pétrole devrait ainsi passer de 79 mbj en 2003 à 115 mbj en 2030. Pour répondre à l'augmentation des besoins, des investissements très importants sont à prévoir, d'une part pour assurer le maintien de la production actuelle et d'autre part pour répondre à l'accroissement de la demande.

Les investissements nécessaires pour répondre à la demande de pétrole sont estimés à ce jour par l'IAE à 3 000 milliards de dollars américains sur la période 2003 – 2030, soit une moyenne annuelle de 105 milliards de dollars américains. Ces estimations sont basées sur un prix moyen du baril de pétrole à 35 dollars.

6.3 EVENEMENTS EXCEPTIONNELS

Aucun.

6.4 STRATEGIE

Entrepose Contracting poursuit une stratégie de développement basée sur :

- Le plan géographique :
 - par un renforcement de ses structures existantes,
 - par le développement d'implantations nouvelles dans des pays jugés potentiellement intéressants,
 - par l'acquisition de nouvelles structures implantées dans des régions disposant d'un profil dynamique en termes d'investissements,
 - par la poursuite de ses référencements sur le marché français notamment dans le domaine des Unités de Valorisation Energétique, dans le nucléaire et le domaine du gaz.
- Le plan technologique :
 - par le renforcement de sa position dans la conception et la construction de réservoirs cryogéniques, et plus généralement, dans les produits de stockage,
 - par des développements de brevets dans les domaines de l'eau et plus particulièrement dans les activités de recherche et de captage de résurgences d'eau douce en milieu marin,
 - par des recherches de développement dans le domaine de la dépollution,
 - et par le développement de son savoir-faire dans les activités annexes liées aux autres énergies, notamment dans le domaine des énergies renouvelables ou biodégradables.
- Le plan stratégique, économique et financier :
 - par la prise de participation et la signature d'alliances,
 - par une veille stratégique de nos secteurs d'activité et l'identification de cibles potentielles d'investissement afin de définir une politique de croissance externe en parallèle à notre croissance organique.

6.4.1. Stratégie de développement géographique

Elle repose sur :

- le développement et la valorisation des infrastructures locales historiques sur des pays à fort potentiel, notamment l'Algérie, le Royaume-Uni, le Nigeria et l'Indonésie, à travers ses trois filiales que sont Entrepose, EIS, DBN et PT Geocean Indonesia,
- le développement de nouvelles implantations dans des pays à fort potentiel comme la Tunisie et plus particulièrement la Libye.

a) Valorisation des infrastructures locales

Les importants investissements annoncés par les compagnies pétrolières et gazières contribueront au développement de la Société dans les prochaines années.

Le Nigeria est doté de la septième plus grande réserve de gaz au monde. Depuis maintenant quelques mois, le gouvernement nigérian a adopté des dispositions coercitives pour supprimer le torchage du gaz et a mis en place des incitations fiscales pour favoriser les investissements dans de nouveaux trains de liquéfaction, dont quatre sont à l'étude.

Ces quatre nouveaux projets ont été identifiés par la Société, projets pour lesquels la Société a déposé des offres ou est en train de les évaluer.

L'industrie du gaz au Royaume-Uni est la première d'Europe avec une consommation d'environ 100 Md m³ / an, et se développe régulièrement. Autosuffisant jusqu'en 2004, le Royaume-Uni est devenu importateur net en 2005. Pour répondre aux besoins de son industrie et de sa population, il accélère ses stratégies d'importation en développant :

- son réseau de gazoducs de grands diamètres pour le stockage et le transport,
- ses unités de compression associées,
- ses capacités de stockages souterrains,
- de nouveaux terminaux d'importation du GNL.

Cependant, une grande partie du gaz produit dans ce pays est encore aujourd'hui, et malgré les règles adoptées, brûlé à la torche. Selon la Banque Mondiale, ce gaz torché représente une perte équivalente à la production annuelle totale d'énergie de l'Afrique subsaharienne. Mais c'est aussi un important problème d'environnement lié à l'effet de serre.

Entrepose Contracting, à travers sa filiale britannique Entrepose Industrial Services, est référencée auprès du National Grid, qui investit et gère l'ensemble des infrastructures de transport du gaz au Royaume-Uni, ainsi qu'auprès d'opérateurs importants comme Scottish Power.

En 2003, l'Algérie a produit 1,9 mbj de pétrole et 75 Mtep / an de gaz. Pour développer rapidement ses productions, l'Algérie s'est dotée d'une nouvelle législation qui facilite l'investissement des opérateurs étrangers.

Un nouvel organisme, dépendant du Ministère de l'Energie, lance des appels d'offres pour attribuer de nouvelles concessions d'exploration et de production, tandis que Sonatrach devient une compagnie pétrolière et gazière sur le modèle des entreprises internationales.

Les clients du Groupe sont aujourd'hui :

- Sonatrach,
- Naftal, filiale de la première et spécialisée dans le transport et la distribution de GPL et de produits raffinés,
- Les opérateurs étrangers à travers leurs associations avec Sonatrach.

b) Développement de nouvelles implantations géographiques

Le Groupe dispose de relais de croissance dans de nouveaux marchés géographiques. Les développements en cours sur le marché libyen suite à la réalisation dans le passé de plusieurs projets de pipelines constituent une première base de référence.

Ainsi, depuis 2003, suite à l'intégration du département Etudes et Grands Projets d'INEO International, le Groupe intervient avec le Groupe VINCI sur le projet de la « Grande Rivière » (« Great Man-Made River »). Ce projet consiste à alimenter en eau le nord du pays à partir des nappes d'eau fossiles. Les prestations du Groupe concernent des prestations d'ingénierie et l'assistance à l'achat d'équipements pour deux importantes stations de pompage.

Ce contrat a permis à la Société de bénéficier d'une présence sur le marché libyen, ayant mené à l'ouverture d'une succursale à Tripoli en 2006.

Enfin, le développement de centrales électriques en zones côtières crée des opportunités supplémentaires de croissance dans cette région, notamment pour le Groupe Geoclean.

A la suite de la sortie d'Entrepose Contracting du groupe Suez, le déploiement sur le marché français s'est réalisé progressivement. Plusieurs contrats ont été signés dans le domaine des Unités de Valorisation Energétique (UVE) ainsi que dans différents projets de transport et stockage industriel ou énergétique comme les sites de Saint-Thibault-des-Vignes, Bassens ou Lavalduc.

Au cours de l'exercice 2006, la Société a livré plusieurs projets en France :

- deux Unités de Valorisation Energétique à Argenteuil et Saint-Thibault-des-Vignes,
- trois sphères de stockage de butadiène à Bassens d'une capacité unitaire de 3 000 m³,
- une prise d'eau depuis l'étang de Lavalduc pour alimenter le pipeline reliant Fos et Manosque.

De nouveaux projets sont identifiés sur le marché français du nucléaire et dans les Unités de Valorisation Energétique, afin de préparer une diversification vers de nouvelles énergies.

Dans le domaine du gaz, le Groupe renforce sa présence sur le marché français au travers des différentes offres aux grands opérateurs nationaux comme GDF, avec lequel un premier contrat a été signé en 2007.

6.4.2. Stratégie de développements techniques

Le Groupe est devenu un leader dans la conception et la construction de réservoirs cryogéniques grâce à sa filiale Delattre Bezons. Des développements sont réalisés régulièrement sur ces produits pour améliorer leur mise en œuvre, optimiser le contrôle qualité en partenariat avec des organismes comme l'Institut Français du Pétrole.

L'objectif est d'améliorer la compétitivité du Groupe et de répondre aux demandes des clients, toujours plus exigeants en matière de qualité et de sécurité.

Dans le domaine du pétrole et du gaz, la demande des clients évolue pour :

- accroître la production des champs matures,
- développer de nouveaux champs de gaz, riches en composés soufrés,
- capter et séquestrer le CO₂,
- accroître les capacités de stockages stratégiques pour le pétrole brut et les produits raffinés,
- augmenter les capacités de stockage de gaz naturel, conséquence de la déréglementation du marché, et faire face aux pics de consommation.

Les nouveaux procédés de traitement et les nouvelles technologies sont développés par des sociétés issues des instituts de recherche ou par des sociétés d'ingénierie. Celles-ci n'ont pas nécessairement la capacité de répondre à la demande des clients, laquelle porte le plus souvent sur une offre clés en mains. Le savoir-faire du Groupe en matière de projets clés en mains permettra de nouer des partenariats avec ces sociétés et de répondre ainsi à la demande des clients.

Le Groupe recherche ainsi en permanence le savoir-faire qui lui permet de se différencier des autres acteurs.

Il en est ainsi :

- dans le domaine des stockages sur lequel interviennent de nombreux acteurs, où l'acquisition d'un savoir-faire dans le stockage cryogénique lui a permis de se positionner dans un segment au nombre d'intervenants limités, dans lequel les contraintes de qualité, de sécurité assurent une importante valeur ajoutée ;
- au travers de la prise de participation dans Doris Engineering, qui a permis une réflexion et une appréhension des problèmes à l'amont des projets. Doris Engineering est sous-traitant de la Société pour la réalisation de l'ingénierie sur les projets de Bonny, et participe aux nouvelles soumissions avec la Société sur de nouveaux projets ;
- dans les chaînes de traitement du gaz naturel et de la production pétrolière de nouveaux marchés émergents dans le stockage souterrain, via la prise de participation de 25 % au capital de Geostock en 2005.

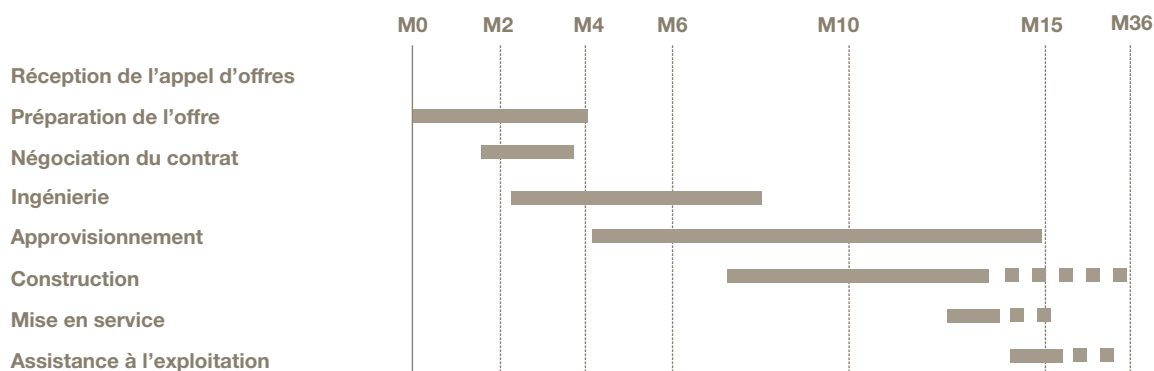
De façon générale, l'objectif du Groupe est de lisser les effets de cycles éventuels liés aux investissements des compagnies pétrolières, soit en diversifiant ses implantations géographiques, soit en élargissant son savoir-faire dans des domaines connexes.

Le sous-groupe Geoclean, acquis en 2006, développe également une politique active de Recherche & Développement afin d'élargir son offre d'activité, en particulier sur ses activités de captage d'eau douce et de dépollution.

6.4.3. Concurrence

	Segment de Marché	Positionnement	Principaux concurrents	Tendances
Projets de Traitement et de Transport et Pipelines	Pipelines (UK)	Fort auprès de National Grid (historique important)	Murphy (UK) Laing (UK), Mc Alpine (UK) Nacap (NL)	Croissance soutenue attendue
	Pipelines (autres pays)	Au cas par cas	Saipem (Italie) Techint (Italie) CCC (Grèce) Concurrence locale selon les pays	Croissance continue
	Projets de traitement (entre 10 millions d'euros et 150 millions d'euros)	Fort au Nigeria et en Algérie En phase de développement en France et en Libye	KBR, JGC, Bechtel, Technip, Snamprogetti, Chiyoda, Foster Wheeler, Saipem, Petrofac, Daewoo plus les acteurs locaux	Les investissements peuvent être reportés d'une année sur l'autre pour des raisons locales, mais la tendance globale est à la croissance
	Projets de traitement (supérieurs à 150 millions d'euros)	Stratégie d'alliances		
Opérations côtières	Ouvrages côtiers	Afrique de l'Ouest / Asie SE / Maghreb	Acergy (Afrique de l'Ouest) PT Komaritim & Clough (Asie du SE)	Croissance soutenue
	Shallow water	Afrique de l'Ouest / Asie SE / Maghreb	Acergy en Afrique de l'Ouest PT Komaritim & Clough en Asie du SE	Croissance soutenue
Réservoirs de stockage	Réservoirs pour hydrocarbures	Conquête de parts de marché	Concurrence diffuse	Croissance soutenue
	Réservoirs cryogéniques	Fort (références prestigieuses)	CBI, Saipem, TKK	Croissance soutenue attendue

6.4.4. Savoir-faire distinctif d'Entrepose Contracting



a) Gestion d'un projet gazier ou pétrolier

La direction de projets complexes en environnement difficile est un élément majeur du savoir-faire développé par le Groupe.

La plupart des projets du Groupe sont régis par des contrats forfaitaires fixant la rémunération globale du projet et les principales étapes du calendrier dont le non-respect peut entraîner l'application de pénalités de retard.

Pour le Groupe, la capacité à réduire les principaux coûts de fabrication et les délais permet souvent d'augmenter sensiblement la marge initialement prévue sur le projet.

Un autre type de contrat est parfois utilisé dans cette industrie, il s'agit de contrats aux bordereaux de prix « cost plus fee ». Lorsque le Groupe signe un tel contrat, elle communique à son client tous les coûts de conception, d'équipements et de construction en incluant une marge prédéterminée. Ce type de contrat peut inclure une clause de performance en fonction d'objectifs prédéterminés impliquant le paiement d'un bonus ou le versement d'une pénalité. Les contrats « cost plus fee » sont fréquemment utilisés par National Grid au Royaume-Uni.

Description des principales phases d'un projet :

Un contrat de construction type au sein du Groupe se décompose en plusieurs phases successives :

Réception de l'appel d'offres :

Dans son appel d'offres, le client a défini ses exigences en matière de garanties, de procédés et de délais.

Dès réception de l'appel d'offres, la direction commerciale appréhende les risques et les enjeux commerciaux du projet et prend la décision de répondre ou non après consultation de la Direction Générale.

Du fait de son expérience, la Société a la capacité de sélectionner les projets auxquels elle souhaite soumissionner en fonction des marges prévisionnelles et de la probabilité d'aboutir.

Préparation de l'offre :

Dès que la décision de concourir est prise, le Groupe mobilise ses équipes d'ingénierie, ou dans le cadre d'un projet important, une société d'ingénierie indépendante.

Cette société d'ingénierie travaillera comme sous-traitante ou comme partenaire. Elle prend ainsi un risque commercial aux côtés du Groupe qui en échange lui garantit l'exclusivité en cas d'obtention du contrat.

Cette première phase d'études pour la Société peut durer de 1 à 4 mois durant laquelle le Groupe étudie le cahier des charges du donneur d'ordre et répond à l'appel d'offres en détaillant les procédés retenus, les garanties, les délais et les coûts.

Avant de renvoyer la proposition, la Direction Générale du Groupe reprend tous les éléments clés du projet :

- l'enjeu commercial ;
- la qualité du projet ;
- les moyens nécessaires à la bonne réalisation du projet (achat, personnel) ;
- le calendrier ;
- les risques contractuels et inhérents au projet (pays, change) ;
- les garanties demandées (garantie de soumission, de bonne fin) ;
- les aspects financiers (chiffre d'affaires estimé, marge attendue, mode de financement) ;
- la recommandation du responsable de projet ;

et donne un avis général sur la réponse à l'appel d'offres, à l'occasion d'une réunion dite de « bouclage d'offre » systématiquement organisée, quelle que soit la taille du projet.

Entre la réponse à l'appel d'offres et le résultat de ce dernier, une équipe est constituée au sein du Groupe pour étudier de nouveau tous les fondamentaux du projet. Cette équipe, d'abord constituée d'un chef de projet et d'un responsable de gestion, est renforcée au fur et à mesure que les probabilités de succès augmentent.

Les responsables du projet étoffent l'équipe dédiée (en interne comme en externe) et organisent la logistique et les moyens matériels pour le projet. Ils remettent une proposition au comité de direction pour validation.

Cette organisation permet au Groupe d'être opérationnel dès qu'il est sélectionné pour réaliser le projet. En effet, toutes les parties impliquées dans le projet sont sollicitées à nouveau pour confirmer leur implication et leurs propositions.

Présent principalement dans deux pays pour la gestion de projets clés en mains, le Groupe identifie une quinzaine de projets par an et par pays. Parmi ceux-ci, le Groupe décide d'investir pour répondre à la moitié d'entre eux. Le taux de succès est d'environ 20%. Les coûts de soumission représentent environ 2 millions d'euros par an.

Négociation du contrat :

Elle peut durer de 1 à 6 semaines et permet de finaliser le choix des procédés, le calendrier de réalisation avec ses étapes intermédiaires, les clauses contractuelles, l'échéancier des paiements et le prix.

Il s'agit d'une phase déterminante dans laquelle l'expérience des dirigeants de la Société, la diversité des compétences et la souplesse de l'organisation jouent un rôle décisif dans la conclusion des contrats.

Ingénierie :

L'essentiel de cette phase dure de 1 semaine à 6 mois suivant la taille et la nature du projet.

Préalablement à la construction d'un projet pétrolier ou gazier, des études techniques très poussées sont nécessaires pour adapter les besoins du client à la configuration des sols, la qualité des hydrocarbures, etc. Ces études requièrent des connaissances en géologie, en procédés de traitement, en électricité, en instrumentation, en mécanique, en mécanique des fluides, en génie civil. Toutes ces connaissances et toutes ces études doivent être organisées pour arriver à la conception d'un projet conforme au cahier des charges tant en termes de coûts que de calendrier.

Concernant l'ingénierie et contrairement aux autres acteurs de son marché, la Société a fait le choix d'en confier la réalisation à des partenaires ou à des sous-traitants tout en se dotant des capacités techniques et managériales permettant d'imposer des solutions optimisées sur le plan des procédés et des choix technologiques et d'en coordonner la réalisation. Le Groupe a aujourd'hui un large choix de sous-traitants pour l'ingénierie avec lesquels il a déjà travaillé et qui sont complémentaires à son offre de service.

Dans le cadre d'un projet de taille inférieure (environ 15 millions d'euros), le Groupe a les capacités humaines et matérielles d'effectuer le cas échéant en interne les études nécessaires à la phase d'ingénierie du projet.

Approvisionnement (« Procurement ») :

Cette phase se déroule pour l'essentiel entre les mois 2 et 12.

Dès que l'ingénierie est suffisamment avancée, les réquisitions sont transmises au service achats qui consulte à nouveau les fournisseurs d'équipement sur des critères de qualité, de délais de livraison et de prix.

La Société et ses filiales n'ont pas de politique d'exclusivité avec les sous-traitants et les fournisseurs. Elles entretiennent cependant avec certains d'entre eux des relations de confiance en raison de leurs critères de qualité et d'exigence.

Le Groupe s'assure de la solidité financière des sous-traitants et des fournisseurs et de leur capacité à assurer leur part de réalisation du projet. Le Groupe vérifie aussi que ces entreprises souscrivent des polices d'assurances en adéquation avec les normes de la profession et les exigences du client, et se conforment aux réglementations locales en matière du droit du travail et du respect de l'environnement.

Les contrats de sous-traitance ou d'achat mentionnent les calendriers des tâches à réaliser et de livraison.

Dans l'éventualité où ces calendriers ne seraient pas respectés, le Groupe se réserve le droit de réclamer des pénalités de retard auprès de ces sous-traitants et fournisseurs.

La mise en concurrence de fournisseurs connus du Groupe est un élément clé. La gestion du procurement est en particulier un facteur déterminant de la réussite financière d'un projet.

Afin d'optimiser ce poste, le Groupe s'assure auprès des fournisseurs de prix fermes pour la durée de leur contrat d'approvisionnement.

Construction :

Après avoir finalisé l'ingénierie et entamé le procurement, le Groupe démarre la phase de construction.

Deux phases se recouvrent partiellement :

- lorsqu'il est sous-traité, le génie civil l'est systématiquement à des entreprises référencées. Les constructions mécaniques, électriques et l'instrumentation sont dirigées par le Groupe, qui fait appel ponctuellement à des sous-traitants. Cette étape peut durer de 12 à 18 mois.

Comme pour l'ingénierie, les moyens mis en œuvre pour la réalisation du génie civil sont souvent importants et nécessitent des investissements spécifiques matériels et financiers.

S'agissant des constructions mécaniques, électriques et instrumentation, et à l'inverse de nombreux concurrents qui sous-traitent en totalité la phase de construction d'un projet clés en mains, le Groupe en réalise lui-même l'essentiel.

De ce fait, le Groupe maîtrise au mieux les coûts de fabrication et les délais de réalisation. Elle dispose d'une plus grande autorité pour coordonner les travaux de ses sous-traitants.

La proximité de la relation avec le client, au quotidien sur les chantiers, permet de suivre dans le détail l'avancement des travaux de réalisation et de corriger immédiatement les dérives de coût ou les malfaçons éventuelles.

Ce contrôle rapproché et continu constitue une méthode de travail fondamentale.

Pour le Groupe, issu du secteur de la construction, la sécurité et la protection de l'environnement sont des exigences qu'il s'impose à lui-même ainsi qu'à tous les intervenants placés sous sa responsabilité et ce tout au long du déroulement des projets.

Mise en service (« Commissioning ») :

Lorsque les équipements sont installés, une phase de tests débute : tests mécaniques, électriques, hydrauliques, contrôle. Ils permettent la réception technique de l'installation. S'ensuit une phase de démarrage et de mise en service industrielle de l'unité.

L'ensemble de ces opérations est réalisé par le Groupe et les équipes des clients et s'achève par la réception provisoire de l'ouvrage par le client, puis par la réception définitive après la levée des derniers points de réserve ou à l'expiration de la période de garantie.

Les opérations de commissioning peuvent s'étaler sur une durée de 2 à 6 mois.

Assistance à l'exploitation :

A la demande du client, le Groupe peut mettre à disposition une assistance technique et logistique, avec ses équipes sur place.

b) Gestion financière

Le Groupe dispose d'un système de contrôle de gestion et de remontée d'informations adapté à ses projets et à son environnement international, ainsi qu'à l'exigence de ses clients, de ses partenaires financiers et actionnaires.

Suivi financier des projets / Contrôle de gestion :

Sur le chantier, une équipe de contrôle des coûts, dont la taille est adaptée à celle du projet, enregistre en continu l'ensemble des coûts et en fait le rapport au directeur de projet.

Le contrôleur de gestion du chantier, accompagné du directeur de projet, assure le rapprochement entre le budget prévisionnel et les coûts réels. Ce suivi régulier permet également un contrôle financier permanent avec le client, et réduit les risques de dérives de coûts et de délais, ou de litiges.

Au siège social, un contrôleur de gestion est affecté à chaque projet. Il travaille aux côtés des directeurs de projets et de la direction opérationnelle concernée. Il prépare avec celle-ci sous la supervision du contrôleur financier les présentations trimestrielles destinées à la Direction Générale.

A l'occasion de ces présentations, chaque directeur de projet expose à la Direction Générale et aux responsables des départements de l'entreprise, la situation de son projet en termes d'avancement physique et financier, de trésorerie, d'évolution des risques et aléas, et d'opportunités.

Cette procédure permet une double sécurité :

- détecter localement une dérive par rapport au budget initial,
- informer et permettre au Siège de contrôler de façon continue les différents projets et de réagir rapidement en cas de besoin.

Enfin, ces procédures de contrôle interne sont d'autant plus efficaces que localement les ingénieurs et chefs de projets sont particulièrement sensibilisés au suivi des coûts et au respect des budgets.

Trésorerie :

Comme pour la gestion et le suivi des projets, la Direction a su développer au sein de ses équipes une culture de la trésorerie positive.

Lors des négociations contractuelles, la courbe de trésorerie prévisionnelle est négociée, afin d'obtenir du client un échéancier de paiements garantissant une trésorerie neutre ou positive.

Les clients de l'amont pétrolier et gazier, pour lesquels le respect du planning est essentiel, comprennent et admettent cette exigence de financement de son entrepreneur.

Le suivi de la trésorerie, projet par projet, entité par entité, et au niveau de l'entreprise, est un élément clé de la vie du Groupe.

De ce fait, le Groupe a continué de bénéficier depuis sa création d'une trésorerie nettement excédentaire qui provient, d'une part, des réserves constituées sur ses résultats acquis et, d'autre part, de la bonne gestion du besoin en fonds de roulement, lequel est négatif de façon récurrente, donc une ressource, grâce notamment aux avances clients négociées projet par projet.

Garanties financières :

Quatre types de garanties peuvent principalement être mises en place. Elles sont émises par des banques ou par des compagnies d'assurances :

- garantie de soumission : elle peut être exigée au moment de la soumission pour assurer la continuité du processus d'appel d'offres. Elle constitue également pour les clients un moyen de limiter la concurrence aux entrepreneurs sérieux et motivés ;
- garantie de bonne fin : mise en place à la signature du contrat, elle est au plus tard libérée définitivement à la réception finale de l'ouvrage par le client ;
- garantie de restitution d'acompte ou d'avance : pour assurer une trésorerie positive, le contrat prévoit généralement le paiement d'un acompte ou d'une avance de démarrage à l'entrée en vigueur du contrat. En contrepartie, une garantie est donnée au client, qui s'amortit au fur et à mesure des paiements ;
- garantie de substitution de retenue de garantie : certains clients souhaitent retenir un pourcentage du montant du contrat jusqu'à la réception provisoire de l'ouvrage. Afin de ne pas pénaliser sa trésorerie, l'entrepreneur dispose de l'option de mettre en place une garantie qui lui permet en échange de recevoir la totalité du montant facturé.

De façon à pouvoir répondre à l'ensemble de ces demandes, des lignes de garanties sont négociées avec un pool bancaire et des compagnies d'assurances. Les négociations portent sur les montants annuels et sur les conditions de rémunération et de sécurisation des émetteurs.

Garanties bancaires

En millions d'euros	Dec. 07	Dec. 06	Dec. 05
Soumission	4,2	5,2	3,0
Restitution d'avance	54,3	25,0	48,5
Retenue de garantie	21,7	11,7	3,4
Bonne fin	98,8	63,4	59,9
Divers + douanes	3,6	2,0	3,9
Total des garanties bancaires	182,6	107,3	118,7

c) Politique Qualité Sécurité Environnement

Renvoi chapitre 9, partie G du rapport de gestion 2007.

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

7.1 ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DE LA SOCIÉTÉ

7.2 LISTE DES FILIALES

7. ORGANISATION DE LA SOCIETE

7.1 ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DE LA SOCIETE

Entrepose Contracting S.A. est la principale société opérationnelle du Groupe ; basée à Colombes, elle emploie 243 personnes. Elle regroupe le management de la Société, l'ensemble des services centraux et d'encadrement.

Outre la gestion de ses propres contrats, la Société assure des prestations d'assistance opérationnelle, logistique, administrative, juridique et financière au profit de ses filiales.

Parmi les employés de la Société, environ 70 personnes sont régulièrement envoyées en tant qu'expatriées sur les chantiers.

Entrepose Contracting S.A. détenait à l'ouverture de l'exercice 14 filiales :

- CMP Dunkerque à Dunkerque - France : préfabrication des réservoirs ;
- CMPEA à Sedan - France : bureau d'études pour les réservoirs ;
- Delattre Bezons (DB S.A.) à Colombes - France : holding financière ;
- Delattre Bezons Nigeria (DBN) au Nigeria, à travers DB S.A. : gestion de certains contrats locaux et support pour la gestion locale des projets de la Société ;
- Delattre Bezons Tunisie (DBT) en Tunisie, à travers DB S.A. : support pour la gestion locale des projets de la Société ;
- Entrepose Algérie Spa (anciennement ENTRAL) en Algérie : gestion de certains contrats locaux et support pour la gestion locale des projets de la Société ;
- Entrepose Industrial Services (EIS) au Royaume-Uni : gestion de l'ensemble des contrats sur ce marché ;
- H2O (Holding Océane Offshore) à Aubagne – France, holding financière ;
- Geocean S.A. à Aubagne – France : gestion de l'ensemble des contrats sur le marché des travaux maritimes en France et à l'international, principalement centré sur la pose de pipelines en zones côtières et la réalisation des atterrages correspondants au service de l'industrie pétrolière et gazière et de l'environnement ;
- S.C.I. « Les Dauphins » à Aubagne – France : gestion de biens immobiliers (bâtiments) détenus par les sociétés du groupe Geocean ;
- P.T. Geocean Indonesia à Djakarta - Indonésie : gestion de certains contrats locaux et support pour la gestion locale des projets de la société Geocean ;
- Merclean à Aubagne – France : activité de dépollution des eaux / traitement des eaux ;
- Nymphéa Water à Aubagne – France : activité de recherche de résurgences d'eau douce en milieu marin ;
- Tuyauterie Maintenance Services Industriels (TMSI) à Colombes – France : sans activité.

L'acquisition, en mai 2007, du groupe Spiecapag par la Société a fait entrer dans le périmètre 10 nouvelles filiales :

- Spiecapag S.A. ;
- HDI (Horizontal Drilling International) S.A.S., à 100% ;
- Offshore Technologie S.A., à 99,9% ;
- Société Logistique Pétrolière (SLP) S.A.R.L., à 99,8% ;
- Spiecapag Régions Sud S.A.S., à 100% ;
- Spiecapag Réunion S.A.S., à 100% ;
- PT. Citra Indonesia ;
- Spiecapag Espana S.L. ;
- Spiecapag Australia Pty ;
- Gisca S.A.

Ces sociétés sont entrées dans le périmètre de consolidation au 31 mai 2007.

Le Groupe Entrepose Contracting possède également des participations au sein de :

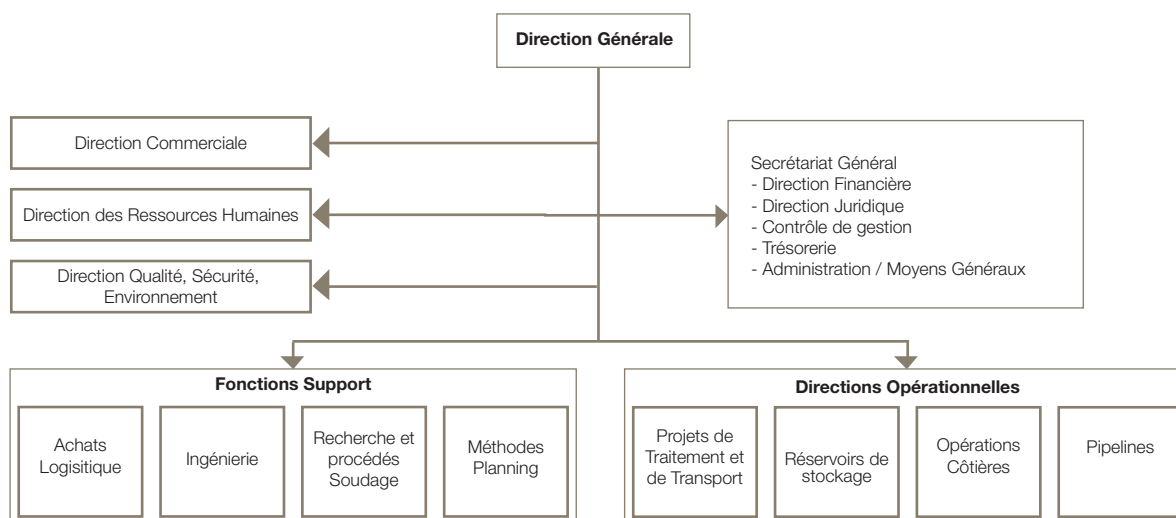
- Doris Engineering S.A., France ;
- Geostock Holding S.A., France ;
- IOTA Ltd., Nigeria.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a porté sa participation dans le capital de la société Doris Engineering de 10 à 20 % du capital.

Ces participations font partie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2007.

L'organisation du Groupe reprend le découpage par métier en distinguant :

- Quatre divisions opérationnelles : les Projets de Traitement et de Transport, les Réservoirs de stockage, les Opérations côtières et les Pipelines ;
- Différentes divisions techniques fonctionnelles, agissant de façon transversale pour l'ensemble des activités (achats et logistique, ingénierie, recherche et procédés, soudage, méthodes-planning) ;
- Des fonctions centrales (commerce, ressources humaines, QSE, secrétariat général).



7.2 LISTE DES FILIALES

7.2.1. Organigramme des filiales par rapport à la Société

Voir Rubrique 5.1.5 – Organigramme juridique

7.2.2. Historique des différentes structures

- **Entrepose Contracting** a été constituée en novembre 2001, lors de la filialisation par le Groupe Suez des activités « Grands Projets Internationaux » d'Entrepose ; Entrepose Contracting est l'héritière de l'activité internationale d'Entrepose, qui remonte à plus de 50 ans, le premier contrat clés en mains ayant été réalisé en 1955. Entrepose Contracting est par ailleurs propriétaire des références internationales d'Entrepose.

- **CMP Dunkerque** est spécialisée dans la préfabrication d'éléments en acier pour la construction de réservoirs, notamment dans le domaine des aciers à haute teneur en nickel utilisés en cryogénie.

Créée en 1967 à Dunkerque sous le nom CMP, l'entreprise a connu de nombreuses mutations qui l'ont conduite en 1981 à être rachetée par le Groupe CBI (Chicago Bridge & Iron company) et prendre le nom SNCMP. Quand en 1988 CBI se retire des marchés européens, l'entreprise devient ECMP, jusqu'à un passé récent (1995), puis prend le nom de CMP Dunkerque à l'occasion de son rachat par la Société Entrepose.

De ce passé, CMP Dunkerque a conservé son implantation géographique, ses équipements, mais surtout un savoir-faire industriel pour la réalisation de réservoirs, indissociable des hommes qui ont fait sa réputation.

- **CMPEA** basée à Sedan est un bureau d'études spécialisé dans la conception de réservoirs cryogéniques. Son capital est détenu à 52% par Entrepose Contracting, le solde appartenant à trois salariés de cette société.
- **Delattre Bezons Nigeria Ltd** est la filiale d'Entrepose Contracting au Nigeria.

Créée en avril 1978, cette société a débuté son activité en s'impliquant dans les grands projets parapétroliers au Nigeria. Elle s'est ensuite diversifiée à l'occasion de l'intégration de Delattre Bezons dans Entrepose Contracting.

Aujourd'hui filiale à 89,74% d'Entrepose Contracting, elle participe aux grands projets d'Entrepose Contracting au Nigeria, et représente un relais local important en matière commerciale et de connaissance du marché.

Cette société a par ailleurs développé un fonds de commerce propre, notamment dans le cadre de travaux de proximité (maintenance, fabrication et rénovation de modules) pour le compte de ses clients, notamment la compagnie nationale NNPC.

Grâce à l'ancienneté de cette implantation, Entrepose Contracting dispose d'une connaissance très approfondie de l'environnement au Nigeria.

- **Entrepose Industrial Services (EIS) Ltd** est la filiale opérationnelle d'Entrepose Contracting au Royaume-Uni, installée à Banbury avec un siège social situé à Londres.

Détenue à 100% par Entrepose Contracting, la majorité des salariés d'EIS est de nationalité britannique. Constituée en juin 2000, EIS est l'héritière de la succursale anglaise d'Entrepose, implantée sur le marché britannique depuis 1963.

EIS s'est spécialisée dans le domaine de la conception et de la réalisation de gazoducs, et des ouvrages associés.

Pour Entrepose Contracting, bénéficier d'une présence historique ancienne sur ce marché et disposer depuis 5 ans d'une filiale de droit anglais constituent d'importants atouts pour profiter des opportunités qu'offre le marché britannique et pour figurer parmi les principaux acteurs dans le domaine du transport du gaz.

- **Entrepose Algérie Spa (anciennement Entral EURL)** a été créée en Algérie en décembre 1998.

A l'instar d'EIS sur le marché britannique, la création d'Entral a été le prolongement naturel de la succursale d'Entrepose, présent sur le marché algérien depuis 1992.

Détenue à 100% par Entrepose Contracting, elle constitue pour le Groupe un relais commercial et technique dans le domaine des constructions de projets de traitement et des gazoducs.

En Algérie également, le fait pour Entrepouse Contracting de posséder une filiale locale de droit algérien est un atout stratégique important pour les relations avec Sonatrach et plus généralement en favorisant le développement sur cet important marché pétrolier et gazier.

Le Conseil d'administration / Assemblée générale en date du 12 septembre 2006 de la société Entral a décidé de la modification de ses statuts pour : (i) changer la forme de la Société en une Société Par Actions (Spa), (ii) changer sa Dénomination sociale en Entrepouse Algérie Spa et (iii) désigner son nouveau Président Directeur Général en la personne de Monsieur Youcef Maamir.

- **Delattre Bezons S.A.** est la filiale d'Entrepouse Contracting en France, dont le siège social est à Colombes.

Cette filiale est détenue à 99,9% par Entrepouse Contracting, et a été constituée en 1987.

- **TMSI et DBT** sont des filiales de la Société Delattre Bezons S.A. respectivement à hauteur de 100% et 99,9%. Elles ont pour mission d'assister localement les activités du Groupe Entrepouse Contracting.

Concernant le Groupe Geoccean, celui-ci se compose des différentes structures suivantes :

- **H20 (Holding Océane Offshore).** Cette structure détenue à 100% par Entrepouse Contracting remplit les fonctions de holding pour les sociétés du groupe Geoccean.

Celle-ci détient 81% du capital de la Société Geoccean.

- **Geoccean** est une entreprise de travaux maritimes dont le siège social est à Aubagne et opérant dans le monde entier depuis sa création en 1984.

A l'origine seule société française spécialisée dans les reconnaissances géotechniques en mer, Geoccean s'est ensuite diversifiée vers les travaux maritimes, qu'ils soient liés à l'industrie pétrolière ou aux grands ouvrages de Génie civil.

- **SCI « Les Dauphins ».** Son activité est la gestion d'un immeuble situé à Aubagne et donné en location à Geoccean.

- **Merclean.** Société spécialisée dans la dépollution marine, au moyen d'outils adaptés à la fois au lieu d'intervention et au type de pollution (hydrocarbures, macro-déchets, débris divers en surface ou au fond, etc.). Merclean développe et fournit (i) des équipements de lutte innovants, (ii) des services de prévention des pollutions accidentelles (planification d'urgence, formation et conseil), (iii) des services de lutte contre les pollutions marines (survey, récupération de polluant en surface, récupération de cargaison) et (iv) des services de suivi environnemental du milieu marin.

- **Nymphaea Water.** Société créée en 2000 spécialisée dans l'activité d'exploration et de production des gisements sous-marins d'eau douce. Cette filiale dont le siège est à Aubagne est également implantée à Dubaï.

- **PT Geoccean Indonesia.** Cette filiale a la même activité que Geoccean et travaille pour le marché indonésien et plus généralement en Asie du Sud-Est.

Concernant le Groupe Spiecapag, celui-ci se compose des différentes structures suivantes :

- **Spiecapag.** Créée en 1938, la Société CE CAPAG se spécialise dans la pose de canalisations, et réalise de nombreux projets à travers le monde. En 1977, la fusion de SPIE BATIGNOLLES Canalisations et de CE CAPAG donne naissance à Spiecapag qui étend progressivement son activité aux chantiers de transport et de stockage des produits pétroliers, du gaz, de l'eau et des fluides en général. En 1995, Spiecapag devient SPIE Capag S.A. En 2003, la prise de contrôle à 100 % du groupe Amec Spiecapag par le Groupe anglais Amec implique un nouveau changement de Dénomination sociale pour la Société qui devient Amec Spiecapag et qui constitue la division Projets Pétrole Gaz d'AMEC SPIE Energie Services. En 2007, Entrepouse Contracting acquiert 100% d'Amec Spiecapag qui devient Spiecapag.

Spiecapag réalise une partie importante de son activité au travers de co-entreprises créées pour la réalisation d'un chantier de construction, sous forme de joint ventures (JV), de groupements d'intérêt économiques (GIE), de sociétés en participation (SEP) ou d'union temporaires d'entreprises (UTE), selon les besoins de l'activité ou les obligations légales du pays de réalisation de l'ouvrage. La liste des co-entreprises en activité au 31 décembre 2007 est donnée à la note 5 de l'annexe des comptes consolidés, note 20.1 du présent document de référence.

- **Spiecapag Régions Sud S.A.S.** Née de la filialisation, en 1995, des activités métropolitaines de canalisation du groupe SPIE, et détenue à 100% par Spiecapag depuis 2000, la Société intervient auprès des collectivités locales et des industriels, sur des marchés dont la réalisation se déroule majoritairement en Midi-Pyrénées, et à l'opportunité (projets) sur l'ensemble du territoire de la métropole. Elle propose son expertise et sa compétence dans les métiers de l'installation de canalisations d'eau (assainissement, eau potable, réseaux neige) et de transport gaz, ainsi que de la tuyauterie industrielle.

- **Spiecapag Réunion S.A.S.** Née de la filialisation, en 2002, des activités de la Société Spiecapag S.A., Spiecapag Réunion a capitalisé son expérience grâce à une présence historique sur l'île remontant à plus de 20 ans. Elle propose son expertise et sa compétence dans les métiers de l'installation de canalisations (assainissement eau potable et eaux usées, irrigation) et du Génie civil associé (stations de pompage et de traitement, réservoirs de stockage). Elle intervient auprès des collectivités locales, sur des marchés dont la réalisation se déroule sur l'ensemble du territoire de l'île.

- **HDI (Horizontal Drilling International).** Créée en 1984, cette société s'est spécialisée dans les forages horizontaux. La clientèle est cédée en 1992 par SPIE-CAPAG à HDI Europe S.A., et la Société conserve uniquement l'exploitation de ses brevets jusqu'à leur extinction.

- **Offshore Technologie.** Créée en 1981, cette société s'est spécialisée dans l'assistance technique et l'ingénierie dans le domaine du pétrole-gaz. Elle n'a plus d'activité aujourd'hui.

- **PT Citra Indonésia.** Née en 1973, cette société a pour mission d'assister localement les activités du groupe Spiecapag.

- **Spiecapag Espana SL.** Née en 2007, cette société a pour mission d'assister localement les activités du groupe Spiecapag pour le projet Medgaz en Algérie, réalisé en partenariat avec une société espagnole.

- **Spiecapag Australia Pty.** Créée en 1994, cette société a pour mission d'assister les activités du groupe Spiecapag en Océanie. Elle n'a plus d'activité aujourd'hui.
- **Gisca S.A.** Créée en 1976 et détenue à 47,50% par Spiecapag, cette société réalise des chantiers de pose de pipelines sur le marché espagnol.
- **Société Logistique Pétrolière (SLP).** Créée en 1999, cette société détenue à 100% par le Groupe Spiecapag propose son expertise dans le domaine de l'assistance logistique pétrolière. Elle n'a plus d'activité aujourd'hui.

7.2.3. Conventions intra-Groupe

Les principales conventions suivantes étaient en vigueur au cours de l'exercice 2007 au sein du Groupe Entrepouse Contracting :

7.2.3.1. Conventions de trésorerie

Ces conventions ont été mises en place afin de faciliter la centralisation et les placements de la trésorerie au sein du Groupe, entre les sociétés :

- Entrepouse Contracting, et
- CMP Dunkerque ;
- Delattre Bezons ;
- Entrepouse Industrial Services ;
- Ainsi qu'entre la Société Delattre Bezons et ses filiales : Delattre Bezons Nigeria et TMSI.

La trésorerie placée est rémunérée à EONIA + (emprunteur) ou – (prêteur) 0,5%, ou LIBOR 1 mois + ou – 0,5% pour la trésorerie en devises.

7.2.3.2. Conventions d'intégration fiscale

Concernant les filiales formant le Groupe intégré au 31 décembre 2007, dont les conventions d'intégration fiscale arrivent à échéance le 31 décembre 2007, celles-ci ont été renouvelées au 1^{er} janvier 2008 :

- Delattre Bezons S.A.
- CMP Dunkerque S.A.
- TMSI S.A.

Concernant les filiales ayant rejoint le Groupe en mai 2007, celles-ci ont été mises en place au 1^{er} janvier 2008 :

- Spiecapag S.A.
- Spiecapag Régions Sud S.A.S.
- Spiecapag Réunion S.A.S.
- Société Logistique Pétrolière S.A.R.L.
- Horizontal Drilling International S.A.S.

7.2.3.3. Accords de répartition des coûts

Au 1^{er} juin 2007, la Société a conclu, avec quatre de ses filiales, des accords de répartition de coûts ayant pour but de refacturer les frais de Siège et les prestations internes au sein du Groupe.

Ces conventions ont été conclues avec les sociétés suivantes :

- CMP Dunkerque S.A.
- Geocean S.A.
- EIS Ltd
- Spiecapag S.A.

Le taux de refacturation des frais de siège est fixé à 1,5% du chiffre d'affaires consolidé de la filiale considérée.

Ces accords prévoient également que les garanties de maison-mère émises par la Société au profit de chaque filiale feront l'objet d'une facturation à hauteur de 0,30% du montant du contrat considéré visé par la garantie de maison-mère.

7.2.3.4. Baux

Il existe deux baux commerciaux intra-groupes qui sont les suivants :

a) Bailleur : SCI les Dauphins :

- preneur : Geocean ;
- localisation : Aubagne, ZI les Paluds ;
- bail annuel pour l'année 2007 : 68 766 euros.

Ce bail a été en vigueur sur l'exercice 2007.

b) Bailleur : Entrepouse Contracting :

- preneur : Spiecapag ;
- localisation : 165, boulevard de Valmy, Colombes ;
- bail annuel pour l'année 2007 : en franchise de loyer.

Les conventions décrites ci-dessus dans leur ensemble sont des conventions conclues à des conditions normales et courantes de marché et n'ont pas fait l'objet de mentions dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Les conventions reprises ci-après sont des conventions dites réglementées et font l'objet d'une communication particulière dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

7.2.3.5. Garanties de maison-mère

Les garanties de maison-mère et cautions émises par la Société et en vigueur au 31 décembre 2007 sont détaillées ci-après :

En millions d'euros

Emetteur	Société couverte	Projet	Montant
Entrepose Contracting	DBN	OML	265,0
Entrepose Contracting	CMP Dunkerque	GABES	8,4
Entrepose Contracting	Geocean	GoroNickel	2,4
Entrepose Contracting	Entrepose Contracting	Gate	136,2
Entrepose Contracting	EIS	Pannal	135,2
Entrepose Contracting	EIS	Asselby	13,0
Entrepose Contracting	EIS	Aberdeen	52,0
Entrepose Contracting	CMP Dunkerque	Divers	1,7 ⁽¹⁾

(1) caution en faveur d'un sous-traitant

7.2.3.6. Engagement de rachat de minoritaire

Protocole portant sur la promesse d'achat des actions détenues par Solmarine dans le capital de Geocean en date du 12 octobre 2006. La Société Solmarine S.A. fait partie du groupe Solétanche Bachy, appartenant au groupe VINCI.

7.2.3.7. Cautions

Renvoi chapitre 7.2.3.5.

PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

- 8.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES Y COMPRIS CELLES LOUÉES
- 8.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES Y COMPRIS CELLES LOUEES

8.1.1. Propriétés foncières

CMP Dunkerque possède et utilise pour les besoins de son activité un terrain bâti (usine).

Au 31 décembre 2007, ces propriétés immobilières et foncières inscrites au bilan de CMP Dunkerque, terrains et constructions, étaient comptabilisées pour une valeur nette comptable de 396 K€.

Le sous-groupe Geoclean, acquis au 30 octobre 2006, possède également au travers de Geoclean S.A. et de sa filiale SCI « Les Dauphins » ses locaux à Aubagne, pour une VNC terrains et bâtiments de 727 K€ au 31 décembre 2007.

8.1.2. Concessions

Delattre Bezons Nigeria et Entrepose Algérie utilisent pour les besoins de leurs activités locales des concessions qui ont les caractéristiques suivantes :

- base de Warri (Nigeria), concession accordée par le gouvernement du Nigeria pour une durée de 99 ans, non rémunérée, échéance 2082 ;
- base de Port Harcourt (Nigeria), concession accordée par le gouvernement du Nigeria pour une durée de 92 ans, non rémunérée, échéance 2086 ;
- base de Hassi Messaoud (Algérie), concession accordée par le l'Etat algérien pour une durée de 30 ans, non rémunérée, échéance 2028.

8.1.3. Baux

A l'exception des propriétés foncières et des concessions décrites ci-dessus, le Groupe prend en location l'intégralité des bâtiments et terrains nécessaires à son activité.

Ceux-ci incluent principalement les baux commerciaux contractés par le Groupe pour le siège social d'Entrepose Contracting à Colombes (France), ainsi que pour le siège social de Spiecapag à Cergy (France) transféré à Colombes (France) en décembre 2007, pour une superficie totale louée de 7 016m² et pour lesquels les charges comptabilisées en 2007 se sont élevées à 2 348 milliers d'euros.

A l'exception des baux intra-groupes décrits au 7.2.3.4, l'ensemble des locations immobilières est réalisé avec des tiers sans lien capitalistique avec le Groupe.

8.1.4. Constructions sur sol d'autrui

Les principales constructions se présentent comme suit :

- agencements des bases de Port Harcourt et Warri (Nigeria) pour une valeur nette comptable de 198 milliers d'euros au 31 décembre 2007 ;
- locaux et aménagements du siège de la filiale Spiecapag Réunion à Le Port (Île de la Réunion), dont la valeur nette comptable ressort à 391 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

8.1.5. Matériels et outillages industriels

Cette rubrique regroupe l'ensemble des équipements industriels utilisés par le Groupe pour réaliser ses chantiers de construction. Ces équipements industriels figurent à l'actif du bilan consolidé du Groupe, et sont possédés en propre ou financés par crédit bail.

Cette rubrique constitue l'essentiel du poste « immobilisations corporelles » et figure à l'actif du bilan pour 18 064 K€, dont la décomposition entre valeurs brutes et amortissements cumulés est donnée au chapitre 20.1, notes 7.1 et 7.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2007, les équipements industriels et roulants de VNC individuelle supérieure à 100 K€ se synthétisaient comme suit :

- grues pour les chantiers au Nigeria, principalement pour l'affaire de Bonny : 601 K€ ;
- gros équipements industriels utilisés par Geoclean pour l'activité de pose de pipelines en mer, pour un total de 1 821 K€ ;
- outillage industriel de l'usine de Dunkerque pour un total de 1 619 K€ ;
- Sur l'activité pipelines, 11 engins de type tracteurs multi-usages MULTRAX pour un total de 1 451 K€, 6 pipelayers pour un montant de 691 K€, un ensemble de machines à souder pour 155 K€, et 1 kit hydraulique pour 105 K€.

L'ensemble des immobilisations du Groupe est utilisé à la capacité normale d'utilisation. Aucune d'entre elles ne doit faire face à court terme à des charges majeures de type entretien, réparation, travaux de mise en conformité, dépollution, etc. qui lui seraient directement imputables.

8.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

8.2.1. Qualité

Renvoi chapitre 9, partie G. du rapport de gestion 2007.

8.2.2. Sécurité

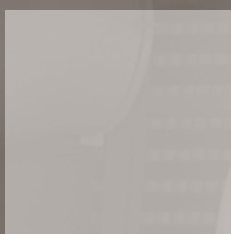
Renvoi chapitre 9, partie G. du rapport de gestion 2007.

8.2.3. Environnement

Renvoi chapitre 9, partie G. du rapport de gestion 2007.

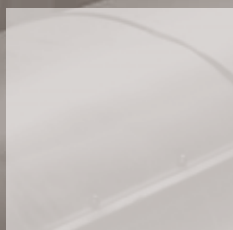
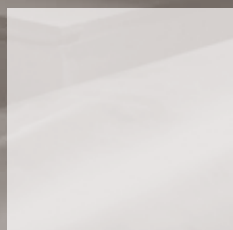
APERÇU DES ACTIVITÉS

Rapport de gestion sur la gestion du Groupe



9.1 SITUATION FINANCIÈRE

9.2 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL



9. APERÇU DES ACTIVITES

RAPPORT DE GESTION ET SUR LA GESTION DU GROUPE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES EN DATE DU 23 MAI 2008

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société, afin de vous présenter les comptes annuels et consolidés de la Société Entrepose Contracting (la « Société ») et le rapport de gestion sur les activités de la Société et sur la gestion du Groupe (le « Groupe », dont le périmètre de consolidation est déterminé au chapitre A.1) pendant l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2007 et clos le 31 décembre 2007 et soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés de la Société et de ses filiales pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Nous vous rappelons que le présent rapport qui porte sur les comptes sociaux et consolidés, ainsi que celui des Commissaires aux comptes, ont été mis à votre disposition dans les conditions légales et réglementaires.

A. SITUATION ET ACTIVITES DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1. ACTIVITES DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONTROLEES PAR ELLE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

Entrepose Contracting est un entrepreneur international de projets clés en mains dans l'énergie bénéficiant d'un positionnement solide onshore sur deux métiers : les unités de traitement et de transport et les réservoirs pour les produits gaziers et pétroliers dans des marchés particulièrement attentifs au respect des normes en matière de Qualité, d'Hygiène, Sécurité, Sûreté et Protection de l'Environnement (accréditations QHSSE). Entrepose Contracting dispose d'un savoir-faire unique lui permettant à tout moment de répondre aux exigences les plus contraignantes, au niveau de performance le plus élevé. Entrepose Contracting est notamment intervenue au cours de l'exercice en Algérie, au Nigeria, au Royaume-Uni, au Koweït et en France.

Grâce à l'acquisition du groupe Geoclean en 2006, le Groupe a développé son offre et suit cette activité en la distinguant par le segment « opérations côtières ». Le Groupe Geoclean se positionne comme un spécialiste des travaux maritimes à l'international, principalement centré sur la pose de pipelines en zones côtières et la réalisation des atterrages correspondants au service de l'industrie pétrolière et gazière et de l'environnement. Le Groupe Geoclean a notamment déployé son activité au cours de l'exercice en Indonésie, au Cameroun, au Nigeria, au Maroc, au Qatar, ainsi qu'en France métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie.

Le Groupe a continué à développer son offre d'activités ainsi que son positionnement géographique avec l'acquisition du groupe Spiecapag le 24 mai 2007. Cette activité est suivie au travers du segment « pipelines ». Ce segment prend aussi en compte l'activité pipelines au Royaume-Uni de la filiale EIS qui était appréhendée auparavant dans le segment « projets de traitement et de transport ». Le Groupe Spiecapag propose son expertise en ingénierie, fourniture et construction de pipelines onshore et de stations, aux clients de l'industrie pétrolière et gazière, ainsi qu'aux collectivités. Le Groupe Spiecapag a notamment déployé son activité au cours de l'exercice au Yémen, en Algérie, au Royaume-Uni, en Angola, en plus de son activité récurrente en France métropolitaine et sur l'île de la Réunion.

La Société contrôle les sociétés suivantes :

Société	Forme juridique	Adresse	N° Siren ou N° Immatriculation	% d'intérêt / droits de vote Déc 2007	% d'intérêt / droits de vote Déc 2006	Méthode de consolidation
Entrepose Contracting	S.A.	165, Boulevard de Valmy 92707 Colombes - FRANCE	410430706			Entité consolidante
CMP Dunkerque	S.A.	Avenue de la Gironde 59944 Dunkerque - FRANCE	401315999	99,95	99,95	Intégration globale
Delattre Bezons	S.A.	165, Boulevard de Valmy 92707 Colombes - FRANCE	682024880	99,90	99,90	Intégration globale
TMSI	S.A.	165, Boulevard de Valmy 92707 Colombes - FRANCE	40497836300046	99,94	99,94	Intégration globale
Delattre Bezons Tunisie	SARL	Il rue d'Irak 1002 Tunis - TUNISIE	-	100,00	100,00	Intégration globale
CMPEA	SARL	Route de Sedan Wadelincourt 08209 Sedan - FRANCE	352897870	52,00	52,00	Intégration globale
Entrepose Industrial Services	Ltd	46, West-bar street, Banbury OX169RZ - ROYAUME-UNI	4024580	100,00	100,00	Intégration globale

Société	Forme juridique	Adresse	N° Siren ou N° Immatriculation	% d'intérêt / droits de vote Déc 2007	% d'intérêt / droits de vote Déc 2006	Méthode de consolidation
Entrepose Algérie (anciennement Entral)	Spa	Lot No 15 Hassi Messaoud - Ouargla - Algérie	99830049193602	100,00	100,00	Intégration globale
Delattre Bezons Nigeria	Ltd	184 Moshood Olugbani Street -Lagos - Nigéria	VIVI 000224444	89,74	89,74	Intégration globale
Holding Océane Offshore	S.A.S.	520 Avenue de Jouques 13685 Aubagne - France	431837434	100,00	100,00	Intégration globale
Geocean	S.A.	520 Avenue de Jouques 13685 Aubagne - France	408536746	81,00	81,00	Intégration globale
SCI « Les Dauphins»	SCI	520 Avenue de Jouques 13685 Aubagne - France	D345258172	81,00	81,00	Intégration globale
Nymphéa Water	S.A.	520 Avenue de Jouques 13685 Aubagne - France	432753507	44,71	44,71	Intégration globale
Merclean	S.A.S.	520 Avenue de Jouques 13685 Aubagne - France	439841594	81,00	81,00	Intégration globale
PT Geocean Indonesia	Ltd	Graha Hijau Bldg. South Floor JL Sungai Gerong NO.8 Kebon Melati Kebon Melati Tanah Abang Central Jakarta - Indonésie	09.05.1.45.46022	76,14	76,14	Intégration globale
Spiecapag	S.A.	10 avenue de l'Entreprise 95863 Cergy Pontoise - France	399237494	100,00	-	Intégration globale
Spiecapag Régions Sud	S.A.S.	10 Avenue de Pradie, ZI du Bois Vert, 31120 Portet-sur-Garonne	403284839	100,00	-	Intégration globale
Spiecapag Réunion	S.A.S.	ZIC N°3, 97826 Le Port, La Réunion - France	433690146	100,00	-	Intégration globale
Horizontal Drilling Int.	S.A.S.	10 avenue de l'Entreprise 95863 Cergy-Pontoise - France	330423955	100,00	-	Intégration globale
Offshore Technologie	S.A.S.	10 avenue de l'Entreprise 95863 Cergy-Pontoise - France	321176471	100,00	-	Intégration globale
PT Citra Indonesia	Ltd	Jalan HR.Rasuna Said Kav, X2 N°4, Jakarta 112950 - Indonésie	9031523392	100,00	-	Intégration globale
Spiecapag Espana S.L.	Ltda	Calle Ferraz N°79, 4 Izq., 28008 Madrid - Espagne	B84953850	100,00	-	Intégration globale
Spiecapag Australia Pty	Ltd	Level 29, 66 Goulburn Street, Sydney NSW 2000 - Australie	067 306 138	100,00	-	Intégration globale

Le Groupe possède en outre des participations dans les sociétés suivantes :

Geostock Holding	S.A.	7 rue E. et A. Peugeot, 92563 Rueil-Malmaison - France	304464415	25,00	25,00	Mise en équivalence
Doris Engineering	S.A.	58 rue du Dessous des Berges 75013 Paris - France	338274491	20,00	10,00	Mise en équivalence
IOTA Nigeria	Ltd	184 Moshood Olugbani Street - Lagos Nigeria	RC 608650	39,96	39,96	Mise en équivalence
Gisca S.A.	S.A.	Calle Orense II, 28020 Madrid - Espagne	A28429777	47,50	-	Mise en équivalence

Au cours de l'année 2007, la Société a fait l'acquisition du groupe Spiecapag, composé des sociétés listées ci-après :

- Spiecapag, détenue à 100% par la Société Entrepote Contracting ;
- HDI (Horizontal Drilling International) S.A.S., à 100% ;
- Offshore Technologie S.A., à 99,9% ;
- Société Logistique Pétrolière (SLP) S.A.R.L., à 99,8% ;
- Spiecapag Régions Sud S.A.S., à 100% ;
- Spiecapag Réunion S.A.S., à 100% ;
- PT Citra Indonesia, à 100% ;
- Spiecapag Espana S.L., à 100% ;
- Spiecapag Australia Pty, à 100% ;
- Gisca S.A., à 47,5%.

L'activité du Groupe est décrite par pays ci-après :

France

En France, le Groupe développe son expertise « réservoirs » à travers ses filiales françaises CMP Dunkerque, spécialisée dans les activités de chaudronnerie lourde pour la construction des réservoirs de stockage et CMPEA, spécialisée dans l'ingénierie des réservoirs. L'activité récurrente « pipeline » y est portée par les filiales Spiecapag Régions Sud et Spiecapag Réunion.

L'activité de l'exercice provient notamment de la poursuite des travaux de construction de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) située à Dunkerque, et dont la réception est prévue début 2008. Les UVE ont pour but de valoriser l'énergie produite par la combustion des déchets, sous forme d'électricité, d'une part, après transformation de l'énergie thermique en énergie électrique via un groupe turbo alternateur et sous forme de chaleur, d'autre part, alimentant une collectivité ou un industriel.

En outre, Spiecapag Régions Sud, acteur sur le marché français des métiers du transport gaz, de la canalisation eau, de la tuyauterie industrielle et des réseaux neige a apporté au Groupe son activité au cours de l'exercice 2007 au travers notamment de ses opérations notables :

- la pose d'une canalisation de transport de gaz naturel DN 300 et la construction des postes de sectionnement à Ondes-Villariès (Haute-Garonne) pour TIGF, dont la commande a été obtenue en juillet 2007 et dont la réception doit intervenir début 2008,
- la pose d'une canalisation de transport de gaz naturel DN 300 sur le site de Cycosfos à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) pour GRT Gaz, ainsi que la réalisation des travaux de tuyauterie industrielle associés, dont les commandes ont été obtenues respectivement en février et en juin 2007, et dont la réception est prévue début 2008.
- l'achèvement d'une canalisation de transport de gaz naturel DN 250 à Eyliac-Thenon (Dordogne) pour GRT Gaz,
- l'achèvement des travaux de canalisation de transport de gaz à Saint-André-Goule-d'Oie (Vendée) pour GRT Gaz,
- la poursuite des marchés pluriannuels d'assainissement et d'asservissement en eau potable, notamment pour les syndicats intercommunaux du Blayais (Gironde), de Gaillac et de l'Ouest Toulousain (Haute-Garonne), et de Valence-Valderies (Tarn).
- des travaux de réseaux neige dans les stations pyrénéennes de Font-Romeu, Superbagnères et Peyragudes.

La majeure partie de l'activité de la Filiale Spiecapag Réunion provient du projet d'irrigation de la Plaine des Cafres, pour la commune du Tampon (la Réunion). Ce projet consiste à réaliser la pose d'un adducteur DN 350, de canalisations de distribution avec bornes et appareillage, et la construction d'une station de filtrage. Le chantier est avancé à 83% au 31 décembre 2007 ; Spiecapag Réunion a achevé en outre la réalisation des travaux de l'antenne 3 du programme d'irrigation du littoral ouest de l'île, pour le compte du Conseil général de la Réunion.

Enfin, Geocan a obtenu le 30 août 2007 un contrat d'un montant de 26 millions d'euros avec GoroNickel pour la réalisation d'un émissaire marin de 20 km en Nouvelle-Calédonie, destiné à évacuer les eaux usées générées par l'extraction de nickel. La livraison est prévue en mai 2008.

Algérie

L'acquisition de Spiecapag en mai 2007 a apporté le projet MEDGAZ dans le portefeuille du Groupe en Algérie.

2007 a été en outre en Algérie une année de réalisations au cours de laquelle le Groupe a mené ses chantiers en étant particulièrement attentif aux mesures de sécurité, de protection de l'environnement et de respect des délais et de la qualité.

L'année 2007 a ainsi vu la réalisation de quatre projets majeurs :

- le projet SP1 bis (Sonatrach TRC), entré en vigueur en décembre 2004, a fait l'objet d'une réception provisoire le 8 juillet 2007. Les réserves sont en cours de levée.
- le contrat, Naftal Booster, signé fin 2005 avec Naftal, pour un montant de 10 millions d'euros, porte sur la construction d'une station booster GPL et d'une canalisation de transfert de 10 pouces entre la raffinerie RA1K et le terminal départ TD-GL1K. Les procès verbaux d'achèvement de la construction pour la canalisation de transfert et la station de pompage booster ont été signés en septembre 2007, et l'ensemble des réserves levées depuis octobre 2007. Les dossiers TQC ont été transmis au client début décembre 2007. La Société reste en attente de la mise en gaz de l'installation afin de réaliser la mise en service et les essais de performance.
- en septembre 2005, la Société a signé un contrat, Burlington Phase 2, d'extension des installations de l'association Burlington Resources – Talisman - Sonatrach au bloc 405a de Menzel Ledjmat Nord. Compte tenu des travaux additionnels, ce contrat s'élève à 128 millions d'euros. La mise en service est intervenue le 21 novembre 2007
- Spiecapag, en partenariat avec Technicas Reunidas et sa filiale Initec, a signé avec Medgaz en janvier 2007 un contrat pour l'engineering, le procurement et la construction d'une station de compression de gaz à Beni Saf. La quote-part de marché de Spiecapag, actualisée des travaux additionnels obtenus, s'élève à 59 millions d'euros. A fin 2007, l'avancement global du projet est en phase avec le planning. Les équipes d'engineering et de procurement du projet ont été mobilisées progressivement à Madrid, dans les locaux de notre partenaire, au courant du premier semestre 2007, et la mobilisation sur le site algérien de Beni Saf se poursuit. Le démarrage de la station est prévu pour le début du second semestre 2009.

Nigeria

Dans un environnement sensible, le Groupe est présent au Nigeria à travers sa filiale Delattre Bezons Nigeria (DBN) et continue d'accroître son activité dans ce pays. La construction des réservoirs du train numéro 6 de l'usine de NLNG de Bonny Island pour notre client Nigeria LNG conforte le leadership du Groupe dans ce pays sur le segment spécifique des réservoirs cryogéniques et notamment dans la perspective de participer activement aux prochains développements des infrastructures énergétiques nigérianes.

En 2007, l'activité du Groupe au Nigeria s'est concentrée essentiellement et prioritairement sur la poursuite de nos deux grands projets sur l'île de Bonny. La tenue du délai est essentielle et les travaux progressent conformément au planning. Le Groupe est particulièrement attentif à la sécurité des équipes sur place, au respect de l'environnement naturel et à la qualité du projet.

A fin 2007, les avancements des marchés ASI et OSBL sont respectivement de 79% et 94%, et l'avancement global du projet Bonny s'élève à 82%. Trois unités sont en cours de commissioning et devraient obtenir leur Ready For Start Up courant février 2008. Les réceptions des cinq autres unités doivent s'échelonner au courant de l'exercice 2008.

Cette nouvelle extension fera de Bonny Island l'une des plus importantes usines de liquéfaction de gaz dans le monde. Ces projets illustrent aussi le fort développement de nos activités auprès de notre client Nigeria LNG, qui projette toujours la réalisation d'un septième train de liquéfaction de gaz naturel à Bonny.

Royaume-Uni

EIS (Entrepouse Industrial Services), la filiale du Groupe au Royaume-Uni, opère sur un marché porteur : le pays est en effet devenu en 2004 un importateur net de gaz, générant des investissements destinés à restructurer le réseau de transport du gaz.

L'année 2007 est une année de forte activité avec la poursuite et l'achèvement de la construction du pipeline sur le projet « Pannal to Nether Kellet » pour le compte de notre client National Grid. Cet ouvrage complexe qui comprend 75 traversées de routes, de voies ferrées et de cours d'eau, a été mené par nos équipes sur le terrain en conformité avec les règles de sécurité et de protection de l'environnement et du patrimoine culturel. L'action et l'engagement des équipes ont notamment été récompensés en 2007 par l'attribution d'un Safety Gold Award de la RoPSA (Royal Society for the Prevention of Accident).

La réception de l'ouvrage a été prononcée en novembre 2007, dans le délai imparti et ce malgré les difficultés rencontrées, à la plus grande satisfaction du client.

Au cours de 2007, EIS a également achevé le contrat de conceptualisation et design du projet « Asselby to Pannal » au nord de Leeds, autre portion du « Trans Pennine route » au Royaume-Uni. Les études se sont déroulées conformément au planning et avec la satisfaction de notre client National Grid.

Spiecapag a également contribué à l'activité du Groupe au Royaume-Uni au cours l'année 2007 au travers de la réalisation du projet Isle of Grain pour National Grid. Après avoir obtenu en 2006 une commande de preliminary design, Spiecapag en partenariat avec Amec a obtenu en 2007 la commande pour la construction d'un pipeline de 36" entre Isle of grain et Shorne pour un montant global de 22 millions d'euros (quote-part Spiecapag). La construction a démarré fin 2007, et la fin des travaux est programmée mi-2009.

Libye

Sur le projet « Great Man Made River » qui a débuté en 2002, la Société intervient comme sous-traitant du groupe VINCI en charge des études, achats et livraison pour l'électromécanique et les télécommunications. Les installations sont en cours de commissioning.

Azerbaïdjan

Le projet relatif à la construction d'un réservoir d'eau de 21 000 m³ et de 3 réservoirs de brut de 125 000 m³ chacun a été livré conformément aux attentes du client en 2005. L'équipe projet est restée sur le site afin de prendre en charge la maintenance de ces réservoirs.

Un nouveau contrat a été signé courant 2006 avec notre client AIOC pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau produite d'une capacité de 21 000 m³. Le montant du marché atteint à ce jour 6,9 millions d'euros. Les travaux ont démarré courant du second semestre 2006. La réception devrait intervenir au cours du premier semestre 2008.

Espagne

Le contrat de réalisation pour Reganosa à La Corogne de 2 réservoirs clés en mains de 150 000 m³ de GNL s'élève à 43,7 millions d'euros et s'est achevé début 2007. Les procédures d'indemnisation suite à l'incendie intervenu en 2006 se sont débouclées au cours de l'exercice 2007.

La Société a par ailleurs signé le 21 juin 2007 un contrat de construction d'un réservoir cryogénique de 155 000 m³ situé à Huelva. Ce contrat, d'une valeur de 61 millions d'euros (31 millions d'euros de quote-part pour la Société), a été signé avec Enagas et engage le Groupe auprès d'un nouveau partenaire espagnol, la Société Acciona, désignée comme leader du consortium. La mobilisation a démarré fin 2007 pour ce projet qui doit se terminer au dernier trimestre 2011.

Koweït

En janvier 2006, la Société a signé un contrat de 47 millions d'euros prévoyant la construction de 6 réservoirs horizontaux de GPL d'une capacité unitaire de 2 350 m³. Le contrat porte sur la fabrication, l'installation et la mise en service des six réservoirs et de leurs équipements associés pour le chargement et le déchargement de GPL à Al Shuaiba à quarante kilomètres au sud de Koweït City. Le projet a connu courant 2007 des retards liés au déroulement de l'engineering, ayant également impacté le *procurement* et la construction. La fin des travaux de construction est planifiée au premier trimestre 2008, le *commissioning* et les essais de performance au second semestre.

Conformément à sa politique de prudence, la Société a pris en compte cet aléa dans la détermination du résultat à fin d'affaire.

Tunisie

En collaboration avec la Société Bouchamaoui Industries, la Société réalise la construction d'un centre de stockage de GPL sur le site de Radès, situé à proximité de Tunis pour le compte de la Société Nationale de Distribution du Pétrole (SNDP).

Ce contrat de 11,7 millions d'euros comprend la livraison « clés en mains » de 4 sphères sous talus d'une capacité unitaire de 4000 m³, d'une station de pompage permettant les transferts de fluides et d'une unité d'embouteillage d'une capacité totale de 2 500 bouteilles par heure. Ce concept de sphères sous talus a déjà été mis en œuvre par la Société sur le site français de Michelin à Bassens en Gironde. Les travaux de construction des sphères ont été confiés à notre filiale CMP Dunkerque. Ce projet multidisciplinaire a mobilisé l'ensemble des compétences du Groupe.

A fin 2007, l'avancement global s'élevait à 92%. La réception est prévue fin 2008.

Yémen

Spiecapag a obtenu en 2005 un marché EPC avec YLNG pour la réalisation d'un pipeline 38" de 320 km et d'un pipeline de 30" de 25 km, reliant le site de Mareb à la ville de Bal Haf. Le montant de ce marché, actualisé des compléments obtenus à ce jour, s'élève à 230 millions d'euros. L'avancement de ce projet a été singulièrement perturbé par les difficultés récurrentes d'accès au site, entraînant une dérive des délais et des coûts. Les négociations avec le client ont donné lieu à une indemnisation de l'incidence des événements survenus jusqu'au 31 décembre 2007. A cette même date, l'avancement global du projet s'élevait à 67%. La date de ready for commissioning est envisagée au 30 juin 2008.

Qatar

Le contrat signé par CMP Dunkerque (en partenariat avec la Société Qatari Manco) pour le compte de Technip prévoit la fabrication d'une sphère d'éthane de 8 600 m³ et de 3 sphères d'éthylène de 5 860 m³ destinées au projet Ras Laffan Olefin au Qatar pour un montant de 10 millions d'euros. Les travaux ont été livrés en juin 2007.

En outre, Geocean, au travers de sa filiale Nymphéa Water, a obtenu en mai 2007 la première phase d'un projet de localisation de sources thermales en mer pour le Suprem Council for Environment and Natural Reserve du Qatar. Cette première phase, d'un montant de 2,9 millions d'euros, consiste à identifier des sources potentielles au travers d'une recherche aérienne par infrarouges, après analyse de cartes satellites et géologiques. Elle a été achevée en décembre 2007.

L'obtention de la phase II (analyse maritime de la salinité des sources potentielles) est espérée début 2008.

Indonésie

Le projet de Sisi Nubi, signé en février 2006, dans le cadre du développement des installations de transport d'hydrocarbures, avec le Groupe Hyundai Heavy Industries est terminé. La réception des travaux a été obtenue au premier semestre 2007.

Cameroun

En mars 2006, le Groupe Geocean a signé un contrat au Cameroun avec la Société Total E&P Cameroun, le contrat porte sur l'installation de 11km de pipeline de 6 et 8 pouces dans une profondeur de 11 à 23m d'eau dans le champ de Kole dans le golfe de Guinée Equatoriale. La réception des travaux est intervenue en avril 2007.

Maroc

Dans le cadre de la politique d'assainissement lancée par le gouvernement marocain, Geocean, en groupement avec Somagec et Etermar, a enregistré fin mars 2006 un contrat de dragage-aterrage et d'installation d'émissaires sur les sites de Tanger et Tetouan d'une longueur respective de 2,1 et 3,1km. Les travaux ont démarré au cours du mois d'avril 2006 et se sont achevés à Tetouan au dernier trimestre 2007. A Tanger, il reste à réaliser la connexion entre l'émissaire et la station d'épuration, suspendue à l'achèvement de ladite station.

2. SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ET RESULTATS

2.1 Evénements marquants de l'année 2007

Acquisition du groupe Amec Spiecapag, aujourd'hui Spiecapag, et Offre Publique d'Achat de VINCI S.A.

Acquisition du groupe Amec Spiecapag : Le 24 mai 2007, la Société a acquis 100% des titres de la Société Amec Spiecapag. Cette acquisition s'est faite en numéraire à hauteur de 48 500 K€.

Suite à cette acquisition, le Groupe Amec Spiecapag a changé de dénomination pour prendre aujourd'hui le nom de Spiecapag.

L'acquisition de la Société Spiecapag a généré un goodwill global de 27 663 K€ dont le détail est présenté en note 5.1 de l'annexe des comptes consolidés.

Offre Publique d'Achat initiée par la Société VINCI S.A.

Le 20 juin 2007, la Société VINCI S.A. a déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers une note d'information portant sur un projet d'Offre Public d'Achat des actions de la Société. Le 26 juin 2007, après avoir pris connaissance des principales modalités et caractéristiques de l'offre et du rapport d'expertise indépendante établi par Monsieur Bruno Husson le Conseil d'administration a considéré que l'offre présentée par la Société VINCI S.A. était dans l'intérêt des actionnaires, de la Société et de ses salariés. Après avoir reçu le visa de l'AMF le 10 juillet 2007, l'Offre a été ouverte une première fois du 13 juillet 2007 au 20 Août 2007 puis une seconde fois du 7 au 20 septembre 2007. A l'issue de cette Offre Publique d'Achat la Société VINCI détient 3 881 500 actions de la Société soit 77,24 % du capital.

2.2. Données financières

Aucun changement dans les méthodes comptables n'est intervenu par rapport à l'exercice précédent

Le chiffre d'affaires (données sociales) de l'exercice 2007 est de 215 983 K€ contre 217 029 K€ pour l'exercice précédent.

Décomposition du chiffre d'affaires de la Société (données sociales) :

La production vendue comprend le chiffre d'affaires facturé et les produits à recevoir ajustés et calculés selon la méthode de l'avancement :

Décomposition par zone géographique			Décomposition par secteur d'activité		
En milliers d'euros	2007	2006	En milliers d'euros	2007	2006
Europe	11 033	26 099	Projets	158 454	128 524
Afrique	177 187	174 734	Stockages	54 197	84 120
Asie	27 673	16 196	Non affecté	3 242	4 386
TOTAL CA	215 893	217 029	TOTAL CA	215 893	217 029

L'activité « projets » s'entend des contrats dits EPC (Engineering, Procurement, Construction) d'ouvrages clés en mains.

L'activité « stockages » s'entend de la réalisation de bacs et sphères de stockage.

Facteurs ayant eu une influence sur l'évolution du chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires social de la Société est stable par rapport à 2006.

Le chiffre d'affaires de l'activité stockages a baissé de 36% par rapport à l'exercice précédent, au cours duquel les affaires de Reganosa et d'Hammerfest avaient généré une activité significative. Le segment « stockages » conserve un volume d'activité grâce à la poursuite des projets du Koweït, de Tunisie, de Bonny OSBL, et de Bakou et représente 25% du chiffre d'affaires de notre Société. Le chiffre d'affaires de l'activité « Projets traitement et transport » a progressé de 23% grâce aux travaux réalisés en Algérie et au Nigeria pour le compte de nos clients respectifs Burlington Resources, Sonatrach, Naftal et Nigeria LNG. Le segment « Projets traitement et transport » représente 73% du chiffre d'affaires annuel de notre Société. Enfin 2% du chiffre d'affaires social annuel émane de facturations diverses et demeure en « non affecté ».

L'Afrique, avec la réalisation des travaux au Nigeria, en Algérie et en Tunisie, représente un volume d'activité stable de l'ordre de 82% du chiffre d'affaires annuel. L'Europe voit son activité baisser de 58% par rapport à l'exercice précédent, au cours duquel les affaires de Reganosa et d'Hammerfest avaient généré une activité significative, et contribue à hauteur de 5%. L'Asie progresse de 70% avec la poursuite des projets du Koweït et d'Azerbaïdjan et représente ainsi 13% de notre chiffre d'affaires social annuel.

Evolution des charges d'exploitation de la Société (en milliers d'euros) :

Nature de charge	2007	2006
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	3	28
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)	(49)	(26)
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)	28	1 673
Autres achats et charges externes	165 155	176 847
Impôts, taxes et versements assimilés	3 199	2 810
Salaires et traitements	22 262	20 681
Charges sociales	10 452	10 583
Dotations d'exploitation :		
Sur immobilisations :	3 872	3 846
Sur actif circulant : dotations aux provisions	0	482
Pour risques et charges : dotations aux provisions	1 345	2 135
Autres charges	291	296
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	206 558	219 353

Les charges d'exploitation de la Société diminuent de 6% par rapport à 2006 et s'établissent à 206 558 K€, essentiellement du fait de l'amélioration des marges dégagées sur les affaires. Nos dotations d'exploitation sont relativement stables par rapport à l'exercice précédent.

Evolution de la trésorerie de la Société :

En milliers d'euros	31 dec. 07	31 dec. 06
Valeurs mobilières de placement	6 121	64 453
Actions propres (a)	204	426
Disponibilités	7 269	26 277
Découverts bancaires		-147
Trésorerie	13 594	91 009
- dont gage d'instruments financiers (b)	219	6 743

(a) Actions propres : au 31 décembre 2007, la Société détenait 8 524 de ses propres actions.

(b) Le gage d'instruments financiers est composé d'instruments financiers sans risque de capital qui sont gagés au bénéfice du pool bancaire qui émet des garanties de marchés pour le compte des sociétés du Groupe.

Résultat net après impôts :

Le résultat après impôts de la Société s'établit à 13 337 K€ contre 7 040 K€ pour l'exercice précédent.

Vos Commissaires aux comptes vous font part, dans leur rapport, de leurs appréciations sur les comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.

3. PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Par rapport à l'exercice 2007, l'activité est stable, avec une forte progression en Asie compensée par une baisse en Europe, et avec une stabilité en Afrique. Par ailleurs, les résultats ont dépassé les prévisions, du fait de l'amélioration globale de la marge des affaires en cours. Toutefois, des difficultés inhérentes à nos métiers ont été rencontrées sur certains de nos contrats en cours. L'entreprise, conformément à sa politique, a mis en œuvre les moyens nécessaires pour les surmonter et a enregistré dans ses comptes les surcoûts correspondants. Les améliorations liées à ces actions sont attendues au cours de l'exercice 2008.

3.1 Pertes à terminaison sur contrats

Au 31 décembre 2006, le solde des provisions pour pertes à terminaison inclus dans les comptes de la Société se montait à 866 K€. Au cours de l'exercice 2007, les provisions pour perte à terminaison antérieurement dotées ont été reprises à hauteur de 837 K€ à l'avancement des travaux sur les contrats concernés.

Au 31 décembre 2007, le solde des provisions pour pertes à terminaison inclus dans les comptes de la Société se monte à 29 K€.

3.2 - Litiges et contentieux

Au 31 décembre 2007, aucune provision n'a été inscrite dans les comptes pour risques et charges de la Société au titre des litiges et contentieux sur marchés et contrats.

Les principaux litiges sont décrits ci-après :

Global Freight Transit c/ Entrepouse Contracting : après les plaidoiries intervenues en 2005, la sentence arbitrale a été rendue en date du 19 octobre 2006 et a condamné Entrepouse Contracting à payer la somme totale équivalent euros de 242,0 K€ dont 14,923 millions de dinars algériens au titre du principal de la créance (soit environ 159,2 K€), le reste de la somme due étant constituée d'intérêts de retard, de dommages intérêts, du remboursement des frais d'arbitrage et débours. La sentence n'a pas encore été exécutée et Entrepouse Contracting a proposé à GFT via nos avocats de régler le principal, les frais de débours et les frais d'arbitrage, soit un équivalent euros de 186,6 K€. Les Parties sont convenues de transiger moyennant le règlement par Entrepouse Contracting de la somme globale et forfaitaire de 190 000 euros. Le paiement de cette somme, réalisé en avril 2007, a mis un terme définitif à cette affaire.

La Société Entrepouse Contracting a initié des actions en justice :

Entrepouse Contracting c/ Lassarat / Cobogal et Texsol : ce contentieux, initié par Entrepouse Montalev, a été repris par Entrepouse Contracting lors de l'apport partiel d'actifs en date du 27 septembre 2001. Au cours de l'année 2006, un pré-rapport d'expertise émis par l'expert financier a été communiqué faisant état d'un dédommagement de 28,0 K€ pour le compte d'Entrepouse Contracting et laissant à l'appréciation de la Cour d'appel la somme de 15,1 K€ sur les 128,3 K€ demandés par notre Société. L'injonction de conclure sur le rapport d'expertise, initialement prévue pour le 6 décembre 2006 a été reportée au 7 février 2007. Une date est prévue pour une prochaine audience le 11 mars 2008 près la Cour d'appel de Bordeaux.

Entrepouse Contracting c/ Hydro Agri France : contentieux initié par la Société Entrepouse Montalev, repris depuis le traité d'apports partiels d'actifs en date du 27 septembre 2001 par Entrepouse Contracting. L'affaire a été renvoyée au Tribunal de Commerce de Bobigny après la déclaration d'incompétence du Tribunal de Commerce de Nanterre. En juillet 2006, une première audience devant le Tribunal de Commerce de Bobigny s'est tenue. Le dépôt des conclusions a eu lieu au cours de l'année 2006 et l'affaire a été l'objet d'un nouveau report au 8 février 2007. Un renvoi de l'affaire a été signifié aux parties au 21 février 2008.

Entrepouse Contracting c/ Sollac Atlantique : il s'agit d'un contentieux initié par Entrepouse Contracting contre son client Sollac Atlantique dans le cadre du contrat du 19 mars 2004 dont l'objet était la réhabilitation d'un gazomètre existant sur le site de Dunkerque après démolition partielle de l'existant. La révélation par le client de présence d'amiante dans la peinture intérieure de la cuve, postérieurement à la signature du contrat a perturbé l'enchaînement des tâches et a induit un certain nombre de surcoûts (humains et matériels). Le traitement de l'amiante a également généré un décalage du planning dans une période climatiquement beaucoup plus défavorable, générant de surcroît des gênes, contraintes et donc des coûts supplémentaires pour notre Société. Un dossier de réclamation a été élaboré et présenté au client (de l'ordre de 1,9 million d'euros). Face à la lenteur dans les prises de décision par le client et le très faible niveau de prise en charge de notre réclamation, il a été décidé d'assigner en référé Sollac Atlantique devant le Tribunal de Commerce de Dunkerque en vue de désigner un expert pour analyser les chefs de notre réclamation et faire les comptes

entre les parties. L'assignation a été délivrée au client en 2005. Les sommes en jeu sont de l'ordre de 2 millions d'euros. L'ordonnance de référé rendue le 28 octobre 2005 a désigné un expert judiciaire. Plusieurs réunions se sont tenues en 2006. Entrepose Contracting s'est adjoint les services d'un expert renommé pour l'assister à titre privé. L'expert judiciaire a rendu son rapport le 28 février 2007 et Entrepose Contracting a été déboutée de sa demande.

3.3. Situation d'endettement ⁽¹⁾ de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation

L'endettement financier du Groupe ressort à 1 565 K€ au 31 décembre 2007, en baisse de 476 K€ sur l'exercice 2007. Il est constitué comme suit, et sur les sociétés suivantes du Groupe :

Montant en K€				
Nature de l'endettement		31 dec. 07	31 dec. 06	
Emprunts bancaires		864	1 080	
Crédit Bail		701	961	
		1 565	2 041	
<i>dont : part à court terme</i>		<i>684</i>	<i>642</i>	
<i>dont : part à long terme</i>		<i>881</i>	<i>1 399</i>	

Montant en K€ au 31 dec. 07				
Nature de l'endettement	Société consolidée	part à court terme	part à long terme	Total
Emprunts bancaires	Geocean	193	487	680
Crédit Bail	Geocean	330	178	508
Sous-total Geocean		523	665	1 118
Crédit Bail	Nymphea Water	34	62	96
Sous-total Nymphea Water		34	62	96
Emprunts bancaires	SCI les Dauphins	30	154	184
Sous-total SCI les Dauphins		30	154	184
Crédit Bail	Spiecapag Regions Sud	97		97
Sous-total Geocean Spiecapag Régions Sud		97	0	97
Total Groupe		684	881	1 565

Les autres sociétés consolidées du Groupe ne présentent aucun endettement financier.

4. INFORMATION SUR LES CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Montant global de certaines charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du CGI.

Le montant des charges visées à l'article 39-4 du CGI est de 7 182 euros pour l'exercice 2007.

Réintégration du montant de certaines dépenses (selon l'art. 39-5 et 54 quarter du CGI) dans les bénéfices imposables à la suite d'un redressement fiscal définitif.

Il n'y a pas de charges de cette nature dans les comptes de la Société.

5. INFORMATIONS RELATIVES AUX QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT ET DE PERSONNEL

La Société poursuit une politique dynamique en matière de gestion de la protection de la santé, de la sécurité au travail et de l'environnement ainsi qu'en matière de qualité.

Effectifs

Au 31 décembre 2007, l'effectif de la Société était :

- cadres : 182
- employés : 61
- ouvriers : 0

Au cours de l'exercice 2007, la Société a embauché 40 personnes dont 22 en contrat à durée indéterminée et 18 en contrat à durée déterminée.

(1) Note non incluse dans le rapport de gestion à l'Assemblée générale du 23 mai 2008 :

L'endettement s'entend ici de la somme des emprunts bancaires et des dettes sur financement en crédit bail, et se recoupe avec les Emprunts détaillés au chapitre 20.1, note 16 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'endettement n'inclut ni les découverts bancaires ni les engagements de rachats aux minoritaires et compléments de prix sur acquisitions, tous inclus dans les « autres passifs financiers » et détaillés au chapitre 20.1, note 17 de l'annexe aux comptes consolidés.

Au cours de l'exercice 2007, 39 personnes en contrat à durée indéterminée ont quitté la Société :

- 3 pour cause de licenciement
- 18 pour cause de démission
- 2 pour cause de mutation intra-Groupe
- 16 pour cause de départ en retraite
- aucune pour cause de départ pendant la période d'essai.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas enregistré d'heure supplémentaire.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a employé en moyenne 6 personnels intérimaires et 14 personnels d'assistance technique.

Au 31 décembre 2007, la Société employait 6 personnels intérimaires et 14 personnels d'assistance technique.

Au cours de l'exercice écoulé il n'y a pas eu de plan de réduction des effectifs.

Organisation du temps de travail

Depuis le 1^{er} avril 2000 il existe un accord sur le temps de travail dans la Société.

Le temps de travail est de 38 heures par semaine et les employés bénéficient de 12 jours de RTT par an.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a enregistré 2 096 jours d'absence dont :

- 1 659 jours dus à la maladie,
- 405 jours en raison de maternité,
- 32 jours consécutifs à un accident de travail.

Rémunérations

Les rémunérations versées au cours de l'exercice s'élèvent à 21 836 K€ auxquels s'ajoutent 10 452 K€ de charges sociales.

Depuis le 18 novembre 2003 il existe un accord de participation dans l'entreprise. Le montant de la participation versée au titre de l'exercice 2007 s'élève à 331 K€.

Relations professionnelles

Il n'y a pas d'accord collectif dans la Société.

Formation

Au cours de l'exercice écoulé, 71 personnes employées par la Société ont bénéficié de 120 journées de formation ce qui a représenté une dépense de 140 K€.

Travailleurs handicapés

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas employé de travailleurs handicapés.

Oeuvres sociales

Les dépenses d'oeuvres sociales de la Société au cours de l'exercice écoulé se sont élevées à 20 K€.

Qualité, Hygiène Sécurité et Environnement

Renvoi au paragraphe G. du présent rapport.

6. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prises de contrôle

Acquisition du groupe Spiecapag : Cf. point 2 « Evénements marquants au cours de l'exercice »

La société Spiecapag, détenue à 100% par la Société, est une société anonyme qui porte les participations suivantes :

- HDI (Horizontal Drilling International) S.A.S., à 100% ;
- Offshore Technologie S.A., à 99,9% ;
- Société Logistique Pétrolière (SLP) S.A.R.L., à 99,8% ;
- Spiecapag Régions Sud S.A.S., à 100% ;
- Spiecapag Réunion S.A.S., à 100% ;
- PT Citra Indonesia, à 100% ;
- Spiecapag Espana S.L., à 100% ;
- Spiecapag Australia Pty, à 100% ;
- Gisca S.A., à 47,5%.

Ces sociétés sont entrées dans le périmètre de consolidation au 31 mai 2007.

Prises de participation

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a porté sa participation dans le capital de la société DORIS Engineering de 10 à 20 % du capital.

Cession de participations

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a cédé aucune participation.

Données financières et sociales des sociétés contrôlées

Ci-après, la liste des sociétés dont l'impact financier est significatif dans les comptes du Groupe :

Société	Durée de l'exercice	Activité	Taux de détention	Valeur comptable des titres détenus		Capital	Capitaux propres (autre que le capital)	Résultat net	CA	Méthode de consolidation
				Brute	Nette					
CMP Dunkerque	12 mois	Chaudronnerie	99,95%	1 055	920	1 055	268	72	15 612	Intégration globale
CMPEA	12 mois	Bureau d'étude	52,00%	23	23	8	227	19	677	Intégration globale
Entrepose Industrial Services	12 mois	Construction	100,00%	84	84	340	4 457	-3 817	73 050	Intégration globale
Entrepose Algérie (anciennement Entral)	12 mois	Construction	100,00%	1 029	0	1 071	1 152	-910	11 790	Intégration globale
Delattre Bezons Nigeria	12 mois	Construction	89,74%	NA	NA	692	1 267	1 070	32 668	Intégration globale
Geoclean	12 mois	Construction	81,00%	NA	NA	865	4 406	2 143	46 513	Intégration globale
Nymphéa Water	12 mois	Captage d'eau	44,71%	NA	NA	2178	-1 717	653	2 935	Intégration globale
Merclean	12 mois	Dépollution	81,00%	NA	NA	40	-5	-109	100	Intégration globale
PT Geoclean Indonesia	12 mois	Construction	76,14%	NA	NA	755	440	-1 158	3 365	Intégration globale
Spiecapag	12 mois	Construction	100,00%	48 500	48 500	14 400	33 855	-33 902	65 840	Intégration globale
Spiecapag Régions Sud	12 mois	Construction	100,00%	NA	NA	1 525	418	1 715	26 953	Intégration globale
Spiecapag Réunion	12 mois	Construction	100,00%	NA	NA	760	152	878	15 183	Intégration globale
JV Spiecapag / Hawk International	12 mois	Construction	98,00%					-32 296	107 478	Intégration globale
GEIE OZ2	12 mois	Construction	50,00%					-800	615	Intégration Proportionnelle
JV OGS / Spiecapag	12 mois	Construction	50,00%					-792	13 680	Intégration Proportionnelle
SEP Sogea / Spiecapag Réunion	12 mois	Construction	50,00%					890	5 014	Intégration Proportionnelle
JV AMEC / Spiecapag	12 mois	Construction	50,00%					1 751	15 999	Intégration Proportionnelle
UTE Initec / Spiecapag	12 mois	Construction	50,00%					3 649	26 494	Intégration Proportionnelle
JV Spiecapag / petrofac	12 mois	Construction	50,00%					0	11 758	Intégration Proportionnelle
JV Tanger Tetouan	12 mois	Construction	33,33%					6 202	29 508	Intégration Proportionnelle

Aucune de ces sociétés ne détient de participation dans notre Société.

Le Groupe détient des participations dans les sociétés suivantes :

Société	Durée de l'exercice	Activité	Taux de détention	Valeur comptable des titres détenus		Capitaux propres	Résultat net	Méthode de consolidation
				Brute	Nette			
Geostock Holding	12 mois	Stockage	25,00%	2 800	2 800	9 832	2 598	Mise en équivalence
Doris Engineering	12 mois	Bureau d'études	20,00%	5 632	5 632	24 177	5 601	Mise en équivalence
IOTA Nigeria	12 mois	Prestation de services	39,96%	NA	NA	178	50	Mise en équivalence
Gisca S.A.	12 mois	Construction	47,50%	NA	NA	3 068	1 421	Mise en équivalence

Aucune de ces sociétés ne détient de participation dans notre Société.

7. SITUATION DE L'ENSEMBLE CONSTITUE PAR LES SOCIETES COMPRISES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-16 du Code de commerce, notre Société a établi, selon les méthodes prévues à l'article L. 233-18 du Code de commerce des comptes consolidés avec les sociétés suivantes :

Cf. Tableau des données financières sociales des sociétés contrôlées note 6 du présent rapport de gestion.

Décomposition du chiffre d'affaires et des résultats (données consolidées)

Les comptes consolidés, que nous soumettons à votre approbation, font ressortir un chiffre d'affaires consolidé hors taxes de 508 004 K€ contre 339 515 K€ pour l'exercice 2006 et un résultat net consolidé de 14 311 K€ contre 11 022 K€ pour l'exercice 2006.

	PTT		Stockages		Opérations côtières		Pipelines		Non affecté		Total	
	Dec. 07	Dec. 06	Dec. 07	Dec. 06	Dec. 07	Dec. 06	Dec. 07	Dec. 06	Dec. 07	Dec. 06	Dec. 07	Dec. 06
Comptes de résultat												
Chiffre d'affaires	179 357	205 743	76 896	118 664	50 479	14 154	201 246	-	26	955	508 004	339 515
Dividendes									400	250	400	250
Produits d'intérêts									3 770	3 785	3 770	3 785
Produits des activités ordinaires	179 357	205 743	76 896	118 664	50 479	14 154	201 246	0	4 196	4 990	512 174	343 550
Coût des ventes	(145 685)	(174 532)	(66 688)	(110 474)	(39 821)	(10 566)	(190 767)		(26)	(955)	(442 987)	(296 527)
Marge brute	33 672	31 211	10 208	8 190	10 658	3 588	10 479	0	4 170	4 035	69 187	47 023
											0	
Coûts commerciaux	(3 174)	(1 930)	(644)	(908)	(797)	(259)	(3 758)	-	(3 022)	(3 089)	(11 395)	(6 186)
Charges administratives	(7 372)	(3 023)	(2 685)	(1 987)	(5 273)	(961)	(6 206)	-	(16 133)	(17 003)	(37 669)	(22 974)
Affectation frais comm	(1 067)	(1 959)	(457)	(1 130)	(300)		(1 197)	-	3 022	3 089	0	0
Affectation frais adm	(5 696)	(10 333)	(2 442)	(5 959)	(1 603)	(711)	(6 391)	0	16 133	17 003	0	(0)
Autres produits / charges opérationnels	(481)	(3 440)	(246)	329	(915)	(1 949)	(1 789)	-	(627)	1 971	(4 058)	(3 089)
Charges financières	(13)		(14)		(41)	(15)			(802)		(870)	(15)
Résultat de cession d'actifs	87	29	106	(14)	7		(53)	-	(2)	(199)	145	(184)
Résultat opérationnel	15 956	10 555	3 826	(1 479)	1 736	(307)	(8 916)	0	2 739	5 807	15 340	14 576
Impôt									(2 765)	(4 171)	(2 765)	(4 171)
Résultat sociétés associées	20	29					675	-	1 041	588	1 736	617
Résultat net	15 976	10 584	3 826	(1 479)	1 736	(307)	(8 241)	-	1 015	2 224	14 311	11 022
Intérêts minoritaires	100	23	(128)	(309)	(1 019)	(1)	(30)	-	2	237	(1 075)	(50)
Résultat net part groupe	16 076	10 607	3 698	(1 788)	717	(308)	(8 271)	-	1 017	2 461	13 236	10 972

Pour l'exercice 2007, le résultat net du Groupe, après impôt sur les sociétés, est un bénéfice de 13 236 K€ contre 10 972 K€ pour l'exercice 2006 soit une progression de 21 %.

Le bilan consolidé fait apparaître un total de 321 204 K€.

Vos Commissaires aux comptes vous font part, dans leur rapport, de leurs appréciations sur ces comptes consolidés.

8. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DE CHACUNE DES SOCIETES COMPRISES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION.

Obtention de nouveaux contrats

Au cours de l'exercice 2007, le Groupe a enregistré 625 millions d'euros de prises de commandes dont 233 millions d'euros correspondant au carnet de commandes de Spiecapag à la date de l'entrée dans le périmètre de consolidation (31 mai 2007). Il est détaillé ci-après les principales autres commandes acquises dans l'exercice.

La Société a signé le 18 décembre 2007 un contrat avec GDF de 36 millions d'euros pour la réalisation en France d'installations de surfaces souterraines de stockage à Trois-Fontaines-l'Abbaye (Marne). Ce projet EPC, d'une durée de trois ans, mettra également en œuvre les compétences d'ingénierie de Geostock, dont la Société détient 25%.

En décembre 2007, le contrat entre le groupement constitué des sociétés Techint, Sener, VINCI Construction Grands Projets et la Société, et le client Gate LNG, est confirmé pour la réalisation clés en mains d'un terminal de regazéification à Rotterdam. La part de la Société au sein du groupement, qui s'élève à 136 millions d'euros, consiste en la réalisation, en partenariat avec VINCI Construction Grands Projets, des 3 réservoirs cryogéniques de 180 000 m³ chacun.

En juin 2007, la Société a signé en partenariat avec Acciona un contrat EPC pour la réalisation d'un 5^{ème} réservoir de GNL de 155 000 m³ à Huelva et pour le compte de Medgaz. La part de la Société s'élève à 31 millions d'euros, et le projet doit durer près de quatre ans.

Geocean a pour sa part signé le 30 août 2007 un contrat d'un montant de 26 millions d'euros avec GoroNickel pour la réalisation d'un émissaire marin de 20 km en Nouvelle-Calédonie, destiné à évacuer les eaux usées générées par l'extraction de nickel. La livraison est prévue en mai 2008.

Enfin, la filiale EIS a obtenu au cours de l'exercice 2007 des compléments et indemnités sur l'affaire Pannal to Nether Kellet pour un montant global de 36 millions d'euros.

Principales livraisons de contrats

Livraison du projet SP1 bis en Algérie :

La Société a livré à Sonatrach TRC le 8 juillet 2007 ce projet de réalisation d'un pipeline de 120 km en 16 pouces et d'une nouvelle station de pompage de brut avec toutes les utilités associées. Les dernières réserves sont en cours de levée.

Livraison du projet Naftal Boosters en Algérie :

Cette commande de réalisation d'une canalisation de transfert de 10 pouces et d'une station de pompage booster a été achevée en septembre 2007. La Société reste en attente de la mise en gaz de l'installation pour réaliser la mise en service et les essais de performance.

Livraison du projet Pannal to Nether Kellet au Royaume-Uni :

EIS a livré à National Grid ce contrat EPC portant sur la réalisation d'un gazoduc de 94 km et ses trois stations en novembre 2007, avec la plus grande satisfaction du client : respect des délais malgré les évolutions conséquentes du marché, respect des objectifs de sécurité et des contraintes environnementales.

Livraison du projet Reganosa en Espagne :

La Société a livré, en partenariat avec TGE, deux réservoirs de GNL de 150 000 m³, en août 2007.

Livraison du projet Bakingili au Cameroun :

Geocean a livré un pipeline de 11 km dans une profondeur de 11 à 23m dans le golfe de Guinée Equatoriale à Total E&P Cameroun en avril 2007.

Livraison du projet Sisi Nubi en Indonésie :

PT Geocean Indonesia a livré un pipeline côtier de 19 km en 26 pouces pour Hyundai Heavy Industries au cours du premier semestre 2007.

9. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

• Changement du mode de Direction Générale.

Lors de sa séance en date du 8 janvier 2008, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.

Il est rappelé que précédemment à cette réunion du Conseil, la modalité d'exercice de la Direction Générale en vigueur au sein de la Société était celle de la séparation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général, assisté d'un Directeur Général Délégué.

• Attribution gratuite d'actions de la Société

Le Conseil d'administration du 22 février 2008, sur autorisation de l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2007, a décidé d'attribuer gratuitement 56 000 actions de la Société, représentant 1,11 % du capital de la Société, à tous les salariés et dirigeants mandataires sociaux de la Société et de ses filiales françaises, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Pour les actions attribuées aux Présidents du Conseil d'administration, aux Directeurs Généraux, aux Directeurs Généraux Délégués, aux membres du directoire ou au gérant d'une société par actions, le Conseil d'administration a décidé que ces actions ne pourront être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions.

- **Nouveaux litiges**

Entrepose Contracting vs. Tractebel Gas Engineering Gmbh / TGE Marine Gas Engineering Gmbh (affaire n°15488) :

Dans le cadre du projet Reganosa en Espagne, Entrepose Contracting a achevé ses travaux et TGE (partenaire d'Entrepose Contracting à travers un Consortium Agreement et Main Contractor d'Entrepose Contracting officiellement vis-à-vis du client final Reganosa) a reçu le dernier paiement au titre du Projet global pour solde de tout compte. Entrepose Contracting a donc réclamé à TGE paiement du solde de ses travaux, soit la somme de 3 729 295 euros que TGE retient indûment, aucun fondement juridique valable ne pouvant être opposé par TGE. S'appuyant sur le Consortium Agreement entre TGE et Entrepose Contracting, cette dernière a donc introduit une demande d'arbitrage devant la CCI le 06.03.08 (affaire n°15488).

Concomitamment, TGE Marine Gas Engineering Gmbh a introduit le 11 mars 2008 une demande d'arbitrage devant la CCI le 11 mars 2008 (affaire n°15500) à l'encontre d'Entrepose Contracting en vue d'obtenir le paiement d'une somme de 13 219 046 euros qui représenterait à la fois des coûts non pris en charge par la police d'assurance TRC au titre de l'incendie survenu en octobre 2006 sur un des réservoirs qui était dans le Scope of Work d'Entrepose Contracting, ainsi que des dépenses engagées consécutivement par TGE (coûts d'accélération notamment) afin d'éviter l'application éventuelle de pénalités de retard de la part du client final Reganosa.

Entrepose Contracting a demandé la jonction des 2 procédures arbitrales ainsi que le transfert du siège du tribunal arbitral de Londres à Bruxelles, ce qui a été accepté par la partie adverse.

Entrepose Contracting a désigné son arbitre, Monsieur Laurent Jaeger et TGE a désigné le sien, Monsieur Koen De Bock. La désignation du président du Tribunal arbitral est en cours.

Entrepose Contracting considère les griefs de TGE comme inopérants et n'a pas estimé nécessaire de constituer une provision dans ce dossier.

Note non incluse dans le rapport de gestion à l'Assemblée générale du 23 mai 2008 : l'émetteur indique ici que ce dossier n'a pas subi d'évolution à la date du présent document.

Procureur de la République d'Aix-en-Provence vs. Entrepose Contracting (accident du travail Christophe Frech) – 2^{ème} Ch. Correctionnelle TGI d'Aix :

Dans le cadre du chantier RES qui se déroulait dans l'enceinte du CEA à Cadarache, un salarié de l'entreprise de travail temporaire Manpower mis à disposition d'Entrepose Contracting en qualité de manutentionnaire sur le chantier de Cadarache est tombé d'un échafaudage le 19 août 2005. A la suite de l'enquête diligentée par l'inspection du travail d'Aix-en-Provence, le Procureur de la République a adressé fin mars 2008 à Entrepose Contracting une citation à comparaître à une audience de la 2^{ème} Chambre correctionnelle du TGI d'Aix-en-Provence qui se tiendra le 14 mai 2008. A ce stade de la procédure, Entrepose Contracting n'a pas estimé nécessaire de constituer une provision dans ce dossier.

Note non incluse dans le rapport de gestion à l'Assemblée générale du 23 mai 2008 : l'émetteur indique ici que lors de l'audience du 14 mai 2008, le dossier a fait l'objet d'un renvoi au 10 septembre 2008.

10. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE ET CHACUNE DES SOCIETES COMPRISES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION SONT CONFRONTEES

La gestion des risques est au cœur du métier de la Société qui conçoit, achète, construit et met en service pour des clients internationaux des unités de traitement, de transport et de stockage d'hydrocarbures et de gaz dans le monde entier. Pour identifier, prévenir et gérer les risques propres à cette activité, la Société a fixé des règles strictes et impératives autour d'un double principe :

- identification de l'ensemble des risques inhérents au projet faisant l'objet d'un appel d'offres ;
- clauses contractuelles spécifiques limitant ou exonérant la responsabilité de la Société et politique systématique d'assurance.

Néanmoins, les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de prendre leur décision d'investissement. Si l'un ou plusieurs de ces risques devaient se matérialiser, les activités, la situation financière, les résultats et le développement du Groupe pourraient s'en trouver affectés.

Risques liés aux activités du Groupe et à son secteur d'activité

Risques projets et chantiers

La réalisation des projets implique des risques pour les ouvrages existants appartenant au client, ainsi que pour l'ouvrage et les équipements, objets du contrat avant réception par les clients, tels qu'un incendie, événements naturels, dommages accidentels, conséquences dommageables d'une erreur de conception ou de construction ou de matériaux.

L'ensemble de ces risques est systématiquement couvert à travers une assurance Tous Risques Chantiers (TRC) souscrite par le client ou par la Société. Le plus souvent, les conditions et niveaux de garanties, les plafonds et les franchises applicables sont définis dans le contrat entre le client et la Société.

Le transport des équipements et autres fournitures nécessaires à la réalisation du projet fait l'objet d'assurances spécifiques souscrites par la Société.

Le risque éventuel lié à la sous-traitance de tout ou partie des prestations dont la réalisation est confiée à la Société dans le cadre des projets est garanti par une sélection rigoureuse du sous-traitant basé sur ses références ainsi que sur l'expérience que la Société a pu avoir dans le passé avec celui-ci. Un traitement contractuel sécurisé permet également de souscrire le risque lié à cette sous-traitance.

Risque de retard

Si la Société ne livre pas un projet dans le délai contractuel, elle s'expose à l'application de pénalités si le retard lui est imputable. Ce type de pénalités est généralement prévu au contrat. La Société s'attache à plafonner systématiquement le montant de ces pénalités. L'expérience, le savoir-faire et les références de la Société établissent que le Groupe n'a que très rarement été exposé à des pénalités de retard.

Dans certains pays où les conditions climatiques peuvent modifier le calendrier d'un projet, le client peut prendre à sa charge le risque de retard en versant des indemnités de compensation à la Société.

Risque lié à une résiliation anticipée de projets

Dans les contrats signés par la Société, une disposition prévoit que le client dispose d'un droit de résiliation anticipée pour convenance. Il s'agit d'une disposition courante des contrats de construction. Ce pouvoir est très rarement exercé dans les projets de production pétrolier et gazier, qui sont très rentables économiquement. Une disposition contractuelle prévoit qu'une indemnité compensatrice couvrant la totalité des coûts induits soit alors versée à la Société.

Risque de contrepartie

La Société peut être exposée dans le cadre de son activité à une défaillance ou à un défaut de paiement de son client, tant au cours de la réalisation du projet que lors de la livraison de l'ouvrage.

La Société ne s'engage contractuellement qu'après avoir acquis la certitude de la solvabilité de son client ou de la mise en place effective d'un financement dédié au projet.

Généralement, les clients de la Société sont des compagnies pétrolières et gazières de renommée internationale, telles que Total, BP, Exxon Mobil, Shell, Statoil, Chevron ou des indépendants reconnus comme ConocoPhillips, Talisman ou encore des opérateurs nationaux avec lesquels elle entretient des relations commerciales de longue date comme NGT au Royaume-Uni, NNPC au Nigeria ou SONATRACH en Algérie.

Dans d'autres cas, la Société est à même d'accompagner ses offres de propositions de financement sous forme de crédit acheteur ou de crédit financier mis en place avec l'aide de ses banques partenaires.

Enfin le mode opérationnel de la Société repose sur le versement d'acomptes ou d'avances lui permettant d'avoir toujours une trésorerie positive et donc une exposition financière réduite.

Risque commercial

L'activité de la Société s'exerce auprès d'un nombre restreint de clients souvent associés aux compagnies pétrolières et gazières internationales. Une difficulté rencontrée au cours d'un projet est susceptible de limiter les opportunités dans le pays concerné et de porter atteinte à la notoriété de la Société.

Ces difficultés inhérentes au secteur ont permis à la Société de mettre en valeur sa réactivité et sa créativité et de générer des opportunités commerciales.

Risque lié à la défaillance des équipements achetés

Les équipements clés achetés par la Société sont toujours fournis par des entreprises de taille significative et bénéficiant d'excellente réputation dans leur domaine d'activité. Les équipements livrés sont garantis. La Société négocie avec ses fournisseurs une période de garantie compatible avec celle de son propre contrat.

Risque lié à la concurrence

Les concurrents du Groupe comprennent de grandes sociétés internationales telles que Saipem, Halliburton, Technip, dont la taille et les ressources en capitaux dépassent celles du Groupe.

La taille du marché, le choix de la Société de se spécialiser sur des niches géographiques et technologiques alliées à son expérience, à sa proximité des clients et sa souplesse d'adaptation, lui permettent de tirer avantage de cet environnement concurrentiel.

Risque politique

Présente dans des pays où il existe des tensions ethniques, politiques ou religieuses qui peuvent avoir pour conséquence des retards de calendrier, des dommages à l'ouvrage ou des risques pour les personnes, la Société ne parvient pas toujours à faire prendre en charge des risques par les clients.

Son expérience dans ces pays constitue toutefois un atout majeur pour lui permettre de gérer au mieux ces risques et de les limiter. Par ailleurs, la Société pourrait être exposée temporairement à des difficultés pour détacher dans les pays concernés du personnel.

A cet égard, plusieurs dispositions permettent de réduire l'exposition de la Société, en particulier :

- assurance COFACE ou équivalente sur les risques de fabrication et de crédit ;
- procédures de sécurité des personnes et des sites ;
- procédures de rapatriement ;
- assurances spécifiques.

Enfin, la Société peut être exposée à des limitations concernant le rapatriement des dividendes versés par ses filiales étrangères. A ce jour, il n'existe pas de limitation au rapatriement des dividendes versés.

Risque lié à la volatilité du prix des matières premières

A l'occasion de réponses à des appels d'offres, la Société négocie avec ses fournisseurs des clauses de stabilité des prix pour des durées compatibles avec celles de son offre. Faute d'y parvenir, la Société négocie avec son client un ajustement du prix ou l'insertion de formules de révision des prix.

Risque lié à l'évolution du cours des hydrocarbures

L'activité de la Société est étroitement liée aux investissements des grandes compagnies pétrolières dans l'exploration-production d'hydrocarbures (pétrole ou gaz). Ces investissements sont en partie liés aux prix de ces matières premières sur les principales places financières internationales.

Actuellement à des niveaux élevés, les prix du pétrole pourraient varier à la baisse et freiner certains investissements, pour autant que les prix deviennent inférieurs aux seuils de rentabilité définis par les compagnies pétrolières et gazières qui sont de loin très inférieurs au cours actuel du brut.

Risque contractuel

Toute l'activité de la Société repose sur des contrats, la plupart du temps soumis aux lois du pays de réalisation du projet ou du client, et généralement de risques ou de responsabilités pour la Société.

La Société a mis en place une politique contractuelle stricte visant à limiter ou à exclure son exposition, en refusant de supporter des risques qui dépassent son activité d'entrepreneur.

Ainsi, la politique de la Société tend à :

- exclure les dommages indirects (perte d'exploitation, etc.) ;
- exclure toute responsabilité en matière de pollution accidentelle ;
- limiter sa responsabilité contractuelle sur l'ensemble du projet à un pourcentage du prix du contrat ;
- plafonner les pénalités de retard et de performance à un pourcentage acceptable du prix du contrat ;
- pouvoir ajuster le prix contractuel en cas de modifications législatives ;
- obtenir la protection d'une clause de force majeure (risques politiques, fait du prince) ;
- obtenir une clause d'arbitrage international.

Risque de variation de taux de change

La devise de référence de la Société est l'euro.

Les contrats sont libellés en devises fortes, majoritairement euro, dollar américain et livre sterling.

Le risque de change est traité contrat par contrat, et vise à identifier s'il subsistera à l'issue du contrat une marge dans une devise autre que l'euro.

En pareil cas, des couvertures peuvent être réalisées, soit au stade de l'offre via une assurance COFACE, soit par des instruments financiers à terme une fois le contrat obtenu.

Ces couvertures visent à garantir :

- le règlement des dépenses prévisionnelles de l'affaire dans une autre devise que celle du contrat d'une part ;
- la marge prévisionnelle à fin d'affaire en euro lorsque le contrat est libellé dans une autre devise d'autre part.

Risque environnemental

Dans le cadre de sa politique environnementale, le Groupe conduit ses activités de manière à préserver la santé et à garantir la sécurité de ses salariés et des personnes présentes sur ces sites (entreprises extérieures, intérimaires, stagiaires et visiteurs), à maîtriser l'effet de ses activités sur l'environnement et à protéger ses actifs.

La hiérarchie de la Société est responsable de la prévention des accidents. Chaque responsable s'engage à respecter et à faire respecter, conformément à la Charte HSSE, les principes de la politique environnementale et toutes les règles, procédures et consignes applicables dans son secteur. Des formations régulières sont conduites auprès des salariés, afin de minimiser les risques d'atteinte aux personnes, aux biens et à l'environnement.

Les lois relatives à l'environnement imposent des obligations en matière d'entretien et de remise en état des sites de production au cas où des contaminations seraient découvertes. Le Groupe dispose d'un seul site de production en France. A ce titre, le Groupe pourrait être impliqué dans des procédures qui pourraient entraîner des dépenses de mise en conformité et autres coûts.

Risques liés à l'usage passé de l'amiante dans l'établissement de Dunkerque :

Il est attesté par un rapport d'un organisme de contrôle indépendant que l'amiante n'est plus utilisée dans les processus de fabrication de l'usine depuis 1990. Au cours de la période 1967-1990, l'amiante a pu être utilisée dans les processus de fabrication au sein de l'établissement de Dunkerque.

En 1995, suite au redressement judiciaire de la Société ECMP et du plan de cession qui a suivi, CMP Dunkerque est devenue propriétaire de cet établissement. Celui-ci figure sur la liste des établissements classés « amiante » par les Arrêtés du ministère du Travail, de la Sécurité Sociale et du Budget des 7 juillet 2000 et 19 mars 2001.

Le Groupe a fait analyser, par des experts indépendants, le risque, tant du point de vue actuariel que juridique, d'avoir à indemniser des personnels ayant travaillé au sein de l'établissement de Dunkerque, et développant ultérieurement des symptômes de maladies professionnelles liées à l'amiante.

Le calcul actuariel et statistique du risque complet d'indemnisation, effectué au 31 décembre 2005, ressort à 442 K€ pour un risque médian, et à 729 K€ pour un degré de confiance de 95 %. L'analyse juridique montre que, dans la mesure où CMP Dunkerque, actuel exploitant de l'usine, a démarré l'activité au 1^{er} janvier 1995, cette société ne pourrait être tenue pour responsable des conséquences de l'utilisation de l'amiante antérieurement à cette date, le risque demeurant au niveau de la Société ECMP pour la période antérieure à 1995.

En conséquence, une provision de 163 K€ a été constituée dans les comptes de CMP Dunkerque au titre de la cotisation FCAATA. Par ailleurs, pour les autres filiales du Groupe, la situation est analysée au cas par cas. Au 31 décembre 2007, les provisions au titre des maladies professionnelles liées à l'exposition à l'amiante s'élèvent à 300 K€.

Risque de perte de personnel dans des fonctions clés et difficultés de recrutement

Le Groupe et ses performances dépendent d'un personnel qualifié ayant l'expérience et les capacités techniques et commerciales nécessaires à l'exécution de ses projets et au développement de son activité. Le marché des professionnels qualifiés dans les domaines d'activités du Groupe est concurrentiel et le Groupe pourrait rencontrer des difficultés pour embaucher ou conserver un personnel suffisamment qualifié afin de maintenir son rythme de développement. Pour réduire ce risque, le Groupe met notamment en œuvre une politique sociale d'intéressement et d'actionnariat attractive.

Risques relatifs aux actions de la Société ⁽¹⁾

Les actions de la Société sont cotées sur Euronext à Paris. Le cours est susceptible de varier significativement. Certains de ses actionnaires se sont engagés contractuellement, pendant des périodes limitées suivant l'introduction en Bourse de la Société, et sous réserve de certaines exceptions, à ne pas offrir, vendre, promettre de vendre, ou disposer de quelque autre manière d'actions ou de titres de capital de la Société.

11. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

L'exercice 2008 sera caractérisé par l'achèvement de nos chantiers majeurs au Nigeria, au Yémen, en Azerbaïdjan, en Nouvelle-Calédonie et au Koweït, la poursuite de ceux d'Algérie. Le premier semestre verra les premiers effets de notre politique commerciale active ainsi que les premiers effets de synergies entre la Société et Geoclean. Les principaux projets en cours de négociations sont nombreux et répartis dans plusieurs pays tels que l'Iran, le Nigeria, et l'Espagne pour le GNL, le Royaume-Uni et l'Algérie pour l'activité pipeline, la France pour le traitement et la compression du gaz et enfin la Libye et les pays d'Afrique du golfe de Guinée pour les travaux côtiers.

Enfin, notre Société continuera sa veille économique et stratégique et étudiera les dossiers de prises de participations afin de compléter son offre de projets "clés en mains".

12. ACTIVITES DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre Société, spécialisée dans la réalisation d'ouvrages clés en mains dans le secteur de l'énergie et de l'eau, se doit d'être particulièrement vigilante et attentive concernant les opportunités de diversification technologique et par voie de conséquence stratégique, afin d'assurer sa pérennité à moyen et long terme.

Afin d'étendre ses domaines d'activité et conserver un positionnement différenciant, la Société étudie, parmi les énergies renouvelables, la piste des biocarburants. A cet égard, la Société négocie des partenariats de recherche dans ce domaine.

Parallèlement, dans le cadre de ses activités actuelles où l'entreprise est impliquée, les ingénieurs de la Société recherchent systématiquement des solutions originales et innovantes dans le but de réduire l'émission de gaz carbonique et de réaliser des économies d'énergie.

- La Société participe au CITEPH, groupement des principaux acteurs du secteur pétrolier, et dans ce cadre participe au financement et au développement de trois projets novateurs.

Le premier, baptisé GEONAV, proposera une assistance interactive à la maintenance sur les ouvrages situés en zones isolées, difficilement accessibles.

Le deuxième concerne l'optimisation grâce à une modélisation thermodynamique des canalisations de gaz et de GPL.

Enfin, le troisième concerne le développement d'un nouveau concept de terminal flottant de GNL.

Dans le domaine de la lutte contre les pollutions en mer, Merclean, filiale de Geoclean, développe un dispositif de surveillance aérien captif.

Dans les domaines de soudage et du contrôle des joints soudés, la Société a engagé ou poursuivi ses efforts de développement, en particulier :

- soudage automatique de l'acier à 9% Ni (réservoirs GNL) ;
- contrôle par ultrasons des soudures Acier Carbone et 9% Ni.

Enfin, la Société poursuit sa veille dans les domaines de la valorisation de la biomasse et des biocarburants.

Les travaux récents ont principalement porté sur la recherche mécanique sur les techniques de soudage et d'analyse d'effets de corrosion.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du Crédit d'Impôt Recherche, pour lequel les dépenses se sont élevées à 414 K€ en 2007 et 486 K€ en 2006.

Ces dépenses n'ont pas été capitalisées.

(1) Note non intégrée dans le Rapport de Gestion à l'Assemblée générale du 23 mai 2008.

Ainsi qu'il est exposé au chapitre 9, partie C, paragraphe « pacte d'actionnaires » du rapport de gestion, il existait, lors de l'introduction en Bourse du 30 juin 2005, un pacte et un sous-pacte d'actionnaires qui encadraient et limitaient les cessions d'actions.

Le 29 mai 2007, Ciclad 3 FCPR et Monsieur Jacques Reymann ont cédé à Vinci la totalité des actions de la Société qu'ils détenaient. A l'issue de cette opération, ils ne sont plus partie au pacte d'actionnaires.

Les membres du sous-pacte d'actionnaires, Messieurs Pierre Laborie, Dominique Bouvier, Bruno de la Roussière, Alain Cesbert, Antoine Mathieu, Hugues Lecoq, Jacques Ménochet, François Billard, Nicolas Dansette, Patrick Michel, Karim Fares, Robert Lorange et Dominique Durand, ont cédé à Vinci S.A. 481 616 actions de la Société. A la date du présent Document de Référence, ils détiennent encore collectivement 227 728 actions de la Société (soit 4,53% du capital), incessibles jusqu'au 30 mai 2010.

MM. Patrick Michel et Hugues Lecoq avaient quant à eux cessé d'être partie au sous-pacte d'actionnaires depuis respectivement le 8 janvier et 12 février 2007. A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres engagements de conservation des titres, ni aucune autre limitation portant sur la cession des titres de la Société.

B. CHOIX DES MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Au cours de l'exercice 2007, lors de sa séance du 6 mars, le Conseil a nommé Monsieur Dominique Bouvier en qualité de Directeur Général en remplacement de Monsieur Pierre Laborie, et décidé la séparation des fonctions de Président et de Directeur Général. Lors de cette même réunion, le Conseil a par ailleurs nommé Monsieur Philippe Barril en qualité de Directeur Général Délégué. La modalité d'exercice de la Direction Générale a par la suite été modifiée le 8 janvier 2008 (Cf. Point 9 A).

C. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

Au 31dec. 06				Au 31 dec. 07		
	Actions	% Capital	% droits de vote	Actions	% Capital	% droits de vote
VINCI S.A.	0	0,00	0,00	3 881 500	77,24	77,29
CICLAD 3 FCPR	579 843	11,54	17,82			
FCPE Financière Entrepouse	601 447	11,97	18,48			
Jacques Reymann	101 000	2,01	2,92			
Sous-pacte d'actionnaires	481 616	9,59	14,81	227 728	4,53	4,53
Autres actionnaires individuels	134 523	2,67	2,06	31 922	0,64	0,64
Public	2 857 805	56,87	43,91	880 657	17,52	17,54
Auto Contrôle	269 007	5,35	0,00	3 364	0,07	0,00
	5 025 241	100,00	100,00	5 025 241	100,00	100,00

Accord entre actionnaires entraînant des restrictions au transfert d'actions

En application de l'article L. 233-11 du Code de commerce, l'Autorité des Marchés Financiers a été destinataire, le 3 juin 2005, de conventions conclues entre les actionnaires de la Société, l'une dénommée pacte d'actionnaires, l'autre dénommée sous-pacte d'actionnaires.

Pacte d'actionnaires

Dans le cadre de l'introduction en Bourse, le pacte d'actionnaires a été signé le 3 juin 2005 entre les 13 dirigeants, MM Pierre Laborie, Dominique Bouvier, Bruno de la Roussière, Alain Cesbert, Antoine Mathieu, Hugues Lecoq, Jacques Ménochet, François Billard, Nicolas Dansette, Patrick Michel, Karim Fares, Robert Lorange et Dominique Durand "actionnaires du Groupe A", Jacques Reymann "actionnaire du Groupe B" et Ciclad "actionnaire du Groupe C", afin de définir les règles qui régissent certains de leurs droits et obligations en tant qu'actionnaires de la Société.

Au 31 décembre 2007, en application de l'article 12.2 du Pacte d'actionnaires prévoyant « qu'un soussigné cessera de plein droit d'être partie au présent Pacte à compter du jour où il aura cédé la totalité de ses actions de la Société dans le respect des dispositions du présent Pacte », Messieurs Patrick Michel, Hugues Lecoq, Jacques Reymann (actionnaires du Groupe B) et Ciclad (actionnaire du Groupe C) ont cessé d'être partie au Pacte d'actionnaires depuis respectivement le 8 janvier 2007, le 12 février 2007 et le 29 mai 2007 pour ce qui concerne Monsieur Reymann et Ciclad, par suite de la cession de la totalité de leurs actions soumises aux dispositions du Pacte d'actionnaires.

Par conséquent le Pacte d'actionnaires ne définissant plus que les règles qui régissent certains des droits et obligations des actionnaires du Groupe A en tant qu'actionnaires de la Société, certaines des dispositions qu'il contient concernant l'actionnaire du Groupe B et l'actionnaire du Groupe C ne trouveront plus à s'appliquer.

Les actionnaires parties au Pacte d'actionnaires possèdent ensemble, sur les 5 025 241 actions composant le capital social de la Société, 227 728 actions représentant 4,53% des droits de vote, et réparties comme suit entre eux et :

Pierre Laborie	44 720
Dominique Bouvier	34 400
Bruno de la Roussière	24 080
Alain Cesbert	20 640
Antoine Mathieu	20 640
Jacques Ménochet	20 640
François Billard	17 200
Nicolas Dansette	17 200
Karim Fares	13 760
Robert Lorange	10 320
Dominique Durand	4 128

Ce pacte restera en vigueur jusqu'au 30 mai 2010.

Les actionnaires parties au Pacte déclarent que les engagements pris au titre de ce pacte ne constituent pas une action de concert des actionnaires vis-à-vis de la Société, en ce qu'ils n'entendent pas exercer leurs droits de vote afin de mettre en œuvre une politique commune mais visent à conférer certains droits aux parties de ce pacte afin de préserver leurs intérêts patrimoniaux.

Limitation des cessions lors de l'introduction en Bourse

Il est précisé que les actionnaires du Groupe A s'étaient engagés chacun à céder au maximum 40% du nombre d'actions qu'ils possédaient lors de l'introduction en Bourse. L'actionnaire du Groupe B et l'actionnaire du Groupe C s'étaient engagés chacun à céder au maximum 30% du nombre d'actions qu'ils possédaient lors de l'introduction en Bourse.

Cessions ultérieures

Le 29 mai 2007, l'actionnaire du Groupe C a signé un Contrat de Cession de Bloc d'Actions aux termes duquel il a cédé à la Société VINCI, société anonyme dont le siège social est sis 1 cours Ferdinand de Lesseps - 92500 Rueil-Malmaison, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552 037 806, la totalité des actions qu'il détenait dans la Société. Préalablement à cette cession, l'actionnaire du Groupe C avait obtenu de l'actionnaire du Groupe B et des actionnaires du Groupe A :

- l'autorisation expresse de procéder à la cession ;
- la renonciation, au titre du projet de cession, à la procédure prévue à l'article 6.5 du Pacte ; et
- la renonciation ferme, définitive et irrévocable à leur droit de préemption prévu à l'article 9 du Pacte.

A l'issue de cette opération, Monsieur Jacques Reymann ne détenait plus aucune action de la Société et n'est donc plus partie au Pacte.

Concernant les cessions ultérieures, les dispositions du Pacte ne concernant que l'actionnaire du Groupe B et l'actionnaire du Groupe C, ne trouveront plus application, ces derniers n'étant plus partie au Pacte.

Pour les actionnaires du Groupe A : jusqu'au 31 décembre 2007, ils s'engagent à conserver la propriété des actions qu'ils détiennent et qui n'auront pas été cédées lors de l'introduction en Bourse (sauf cas de départ en retraite, cessation de contrat de travail, décès ou invalidité entraînant une incapacité supérieure à 10%, auquel cas ses actions deviendront disponibles au 1^{er} janvier 2007).

Le 8 janvier 2007, Monsieur Patrick Michel, retraité, a cédé l'ensemble de sa participation dans le capital de la Société, après avoir obtenu, conformément aux dispositions du Pacte, des actionnaires du Groupe A, de l'actionnaire du Groupe B et de l'actionnaire du Groupe C :

- l'autorisation expresse de procéder à la cession ;
- la renonciation ferme, définitive et irrévocable à leur droit de préemption prévu à l'article 9 du Pacte.

A l'issue de cette opération, Monsieur Patrick Michel ne détenait plus aucune action de la Société et n'est donc plus partie au Pacte.

Le 12 février 2007, Monsieur Hugues Lecoq, dont le contrat de travail avait pris fin, a cédé l'ensemble de sa participation dans le capital de la Société, après avoir obtenu, conformément aux dispositions du Pacte, des actionnaires du Groupe A, de l'actionnaire du Groupe B et de l'actionnaire du Groupe C :

- l'autorisation expresse de procéder à la cession ;
- la renonciation ferme, définitive et irrévocable à leur droit de préemption prévu à l'article 9 du Pacte.

A l'issue de cette opération, Monsieur Hugues Lecoq ne détenait plus aucune action de la Société et n'est donc plus partie au Pacte.

Le 30 mai 2007, Messieurs Pierre Laborie, Dominique Bouvier, Bruno de la Roussière, Alain Cesbert, Antoine Mathieu, Jacques Ménochet, François Billard, Nicolas Dansette, Karim Fares, Robert Lorange et Dominique Durand ont signé un Contrat de Cession de Bloc d'Actions aux termes duquel ils ont cédé à la Société VINCI, société anonyme dont le siège social est sis 1 cours Ferdinand de Lesseps - 92500 Rueil-Malmaison, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552 037 806, une partie des actions qu'ils détenaient dans la Société. Préalablement à cette cession, ces actionnaires ont obtenu des autres actionnaires du Groupe A, de l'actionnaire du Groupe B et de l'actionnaire du Groupe C :

- l'autorisation expresse de procéder à la cession ;
- la renonciation, au titre du projet de cession, à la procédure prévue à l'article 6.5 du Pacte ; et
- la renonciation ferme, définitive et irrévocable à leur droit de préemption prévu à l'article 9 du Pacte.

Clause de "respiration"

A compter du 1^{er} janvier 2008, des cessions partielles (30% des actions bloquées) seront possible sous réserve du respect des règles de cessions indiquées ci-dessus.

Droit de préemption

Il est institué entre et au profit des actionnaires du Groupe A, du Groupe B et du Groupe C. Il porte sur tout transfert d'un bloc de titres de plus de 1,4% du capital de la Société appartenant à l'actionnaire du Groupe C, d'un bloc de titres de plus de 0,5% du capital de la Société appartenant à l'actionnaire du Groupe B, d'un bloc de titres de plus de 0,4% du capital de la Société appartenant à un actionnaire du Groupe A.

Le prix de préemption est au moins égal à celui figurant dans la notification.

Le 29 mai 2007, en application des dispositions du pacte d'actionnaires, les actionnaires du Groupe A et l'actionnaire du Groupe B ont d'une part autorisé l'actionnaire du Groupe C à céder la totalité de ses actions de la Société à la Société VINCI, société anonyme dont le siège social est sis 1 cours Ferdinand de Lesseps-92500 Rueil-Malmaison, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552 037 806, et d'autre part renoncé à exercer leur droit de préemption.

Par ailleurs, le 29 mai 2007, en application des dispositions du pacte d'actionnaires, les actionnaires du Groupe A et l'actionnaire du Groupe C ont d'une part autorisé l'actionnaire du Groupe B à céder la totalité de ses actions de la Société à la Société VINCI, société anonyme dont le siège social est sis 1 cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552 037 806, et d'autre part renoncé à exercer leur droit de préemption.

Cet article ne régit plus désormais que les rapports entre les actionnaires du Groupe A, les stipulations concernant l'actionnaire du Groupe B et l'actionnaire du Groupe C ne trouvent plus à s'appliquer.

Sous-pacte d'actionnaires

Par ailleurs, le sous-pacte d'actionnaires a été signé par les 13 dirigeants de la Société (actionnaires du Groupe A), le 3 juin 2005, ces derniers souhaitant maintenir entre eux la cohésion et l'unité d'action qui avait été instituée par la création de la Société des Managers de la Société, une société par actions simplifiée constituée spécifiquement pour fédérer l'engagement humain et financier des actionnaires du groupe A dans le projet de reprise en MBO de la Société.

L'objet de ce sous-pacte est de définir les règles qui doivent régir certains de leurs droits et obligations en tant qu'actionnaires de la Société.

Au 31 décembre 2007, en application de l'article 11.3 du sous-pacte d'actionnaire prévoyant « *qu'un soussigné cessera de plein droit d'être partie au présent sous-pacte à compter du jour où il aura cédé la totalité de ses actions Entrepose Contracting dans le respect des dispositions du présent sous-pacte* », Messieurs Patrick Michel et Hugues Lecoq, ont cessé d'être partie au sous-pacte d'actionnaire depuis respectivement le 8 janvier 2007 et le 12 février 2007, par suite de la cession de la totalité de leurs actions soumises aux dispositions du sous-pacte d'actionnaires.

Les actionnaires du Groupe A, parties au sous-pacte d'actionnaires, déclarent agir de concert. Ces actionnaires ont convenu qu'ils décideront entre eux, à la majorité simple des droits de vote qu'ils possèdent, des candidats à proposer aux postes d'administrateurs de la Société. Lors des Assemblées générales convoquées pour nommer ou révoquer les administrateurs de la Société, ils s'engagent à voter pour les candidats qu'ils auront ainsi proposés.

Pour toute autre décision importante relative au développement de la Société, à la concertation entre les actionnaires du Groupe A, à la demande de l'un d'entre eux, en vue d'adopter une position commune lors des assemblées, les décisions seront prises à la majorité simple des droits de vote détenus par les actionnaires du Groupe A présents ou représentés le jour où la concertation se tiendra. En l'absence d'une telle majorité, chacun des actionnaires du Groupe A sera en droit d'exercer librement ses droits de vote. Cette concertation s'exercera avant la tenue des Assemblées générales de la Société sur les seules questions concernant les projets d'augmentation de capital, de fusion, de scission, de transmission ou d'apports.

Le sous-pacte restera en vigueur jusqu'au 30 mai 2010. La durée de ce sous-pacte sera prorogée pour des périodes successives de cinq ans par tacite reconduction, à défaut de dénonciation par l'une des parties six mois avant la date d'expiration.

Les parties à ce sous-pacte s'engagent à inscrire au nominatif toutes les actions qu'elles possèdent ou viendront à posséder, cette inscription au nominatif devant être maintenue pendant toute la durée du pacte.

Restrictions

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder une fraction égale à un quarantième (2,5%) du capital social ou des droits de vote ou à tout multiple de cette fraction du capital social ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de Bourse de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ces seuils, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au Siège social, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède et de faire part de ses intentions à l'égard de la Société.

L'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres conformément au troisième alinéa de l'article L228-1 du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations des propriétaires des titres, d'effectuer les déclarations prévues au présent article, pour l'ensemble des actions de la Société au titre desquelles il est inscrit en compte.

Cette déclaration sera effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que les seuils susvisés seront franchis en hausse ou en baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction égale au vingtième au moins (5%) du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée générale.

Cette obligation d'information s'ajoute à l'obligation d'information des franchissements de seuil prévue par la loi.

Opérations sur titres effectuées par un administrateur, assimilées ou proches

Conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, nous vous rendons compte ci-après des opérations d'acquisition et/ou de cession de titres, effectuées au cours de l'exercice 2007, par les dirigeants de la Société, les personnes assimilées et leurs proches.

Mandataires sociaux	Date d'opération	Nombre d'actions cédées	Cours d'exercice	Nombre d'actions échangées	Nombre d'actions VINCI reçues
Pierre Laborie	05/09/2007	32 534	64,40 €	48 790	53 669
Dominique Bouvier	05/09/2007	25 031	64,40 €	37 553	41 283
Jacques Reymann	05/06/2007	96 000	65,00 €		
Jacques Reymann	23/03/2007	5 000	52,38 €		
Didier Genoud	20/09/2007	15	64,40 €		
Didier Genoud	13/06/2007	52	66,47 €		
Didier Genoud	12/06/2007	48	66,82 €		
Didier Genoud	06/06/2007	100	66,65 €		
Didier Genoud	14/02/2007	200	53,08 €		
Didier Genoud	07/02/2007	100	51,00 €		
Jean François Vaury	07/06/2007	162	67,91 €		
Jean François Vaury	07/02/2007	222	68,52 €		

Rachat d'actions effectué dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société a conclu avec la société Portzamparc un contrat de liquidité. Au titre de ce contrat, la société Portzamparc a acheté pour le compte de la Société 16 038 actions de la Société au cours moyen de 54,38 euros et vendu pour le compte de la Société 16 801 actions de la Société au cours moyen de 53,96 euros. La Société n'a pas procédé à d'autres acquisitions d'actions de la Société.

Au 31 décembre 2007, la Société détenait 3 364 de ses propres actions au titre du contrat de liquidité, d'une valeur nominale d'1 euro chacune, pour un montant de 203 984,19 euros.

D. ACTIONNARIAT DES SALARIES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé.

Il est rappelé que VINCI a acquis hors marché, le 5 septembre 2007, aux termes de contrats de cession en date du 30 mai 2007, les participations détenues par le Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de la Société (soit 468 203 actions) et par certains cadres dirigeants de la Société (soit 548 407 actions)

Par conséquent, le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ne détient plus d'actions de la Société dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise. De la même façon, les salariés et anciens salariés ne détiennent plus d'actions de la Société dans le cadre du Fonds Commun de Placement d'Entreprise.

Le Conseil d'administration du 27 mai 2005, sur autorisation de l'Assemblée générale mixte du 27 mai 2005, a décidé d'attribuer gratuitement 264 880 actions de la Société à certains cadres dirigeants du Groupe conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et a adopté le règlement d'attribution gratuite d'actions. Le 27 mai 2007 au terme de ce plan d'attribution, 259 720 actions représentant 5,17 % du capital de la Société, ont été ainsi acquises par certains cadres dirigeants du Groupe.

Ces actions sont incessibles pendant une période de trois années.

E. RISQUES DE MARCHE

1. Risque de taux

En milliers d'euros	Au 31 dec. 07	Echéance inférieure à 1 an	Echéance comprise entre 1 an et 5 ans	Echéance au-delà de 5 ans	Au 31 dec. 06
<i>Passifs financiers</i>					
à taux fixe	1 565	684	881		2 582
à taux variable	599	599			565
<i>Actifs financiers</i>					
Valeurs mobilières de placement	37 533	37 533			78 139
Disponibilités (y compris intérêts)	60 302	60 302			38 974
Position nette avant gestion	95 671	96 552	(881)		113 966
Hors bilan	0				
Position nette après gestion	95 671	96 552	(881)		113 966
– dont Trésorerie et équivalent de trésorerie	97 236				
– dont Emprunts	(1 565)				

2. Risque de Change

La trésorerie nette du Groupe en devises se répartissait comme suit au 31 décembre 2007 :

En milliers d'euros	Devise	C/Val €
EUR	61 059	61 059
USD	23 773	16 148
GBP	8 151	11 114
DZD	547 602	5 590
NGN	254 233	1 466
AUD	1 331	794
Autres devises		1 081
Total		97 252
dont :		
comptes créditeurs en banques et VMP («trésorerie et équivalents de trésorerie»)		97 835
découverts bancaires (inclus en «autres passifs financiers courants»)		(583)
		97 252

Les instruments financiers dérivés sont constitués d'options de vente à terme de monnaies étrangères en vue de couvrir les marges futures attendues à terminaison des contrats.

Détail des instruments de couverture par nature et échéance au 31 décembre 2007 :

Il n'y a pas d'instruments de couverture par nature significatifs au 31 décembre 2007.

3. Risque sur actions propres

Au 31 décembre 2007, dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société Portzamparc, la Société détenait 3 364 de ses propres actions. Ces actions sont valorisées 204,0 K€ dans les comptes sociaux. Dans les comptes consolidés la valeur de ces actions est imputée en diminution des capitaux propres du Groupe.

4. Evolution du cours de Bourse - Risque de variation de cours (source : Euronext)

Au cours de l'exercice 2007 écoulé, 2 721 165 titres ont été échangés sur le marché, ce qui représente une moyenne mensuelle de 226 764 titres échangés. Par ailleurs, dans le cadre de son Offre Publique d'Achat des actions de la Société, la société VINCI S.A. a acquis hors marché auprès des investisseurs financiers, du Fonds Commun de Placement d'Entreprise et de certains cadres et dirigeants de la Société 1 687 842 actions.



Au cours de cet exercice, le titre est passé de 47,50 euros à l'ouverture du 2 janvier 2007 à 53,0 euros en clôture du 31 décembre 2007. Cette évolution s'est illustrée par plusieurs phases de hausses et de corrections comme le montre le graphique ci-après.

Le cours le plus bas enregistré au cours de l'exercice 2007 se situe à 44,44 euros en date du 9 janvier 2007. Le titre a atteint un plus haut historique de 68,59 euros en date du 15 juin 2007.

Au 31 décembre 2007, la capitalisation boursière ressortait à 266 338 K€.

F. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par notre Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Ont perçu au cours de l'exercice écoulé :

Monsieur **Pierre Laborie**, Président du Conseil d'administration

- Rémunération fixe brute versée par la Société : 101 019 euros
- Rémunération variable brute versée par la Société : 80 000 euros
- Avantages en nature : 3 835 euros
- Attribution gratuite d'actions de la Société : néant
- Attribution gratuite d'actions de VINCI S.A. : néant

Monsieur **Dominique Bouvier**, Directeur Général

- Rémunération brute versée par la Société : 166 923 euros
- Rémunération variable brute versée par la Société : 0 euro
- Avantages en nature : 9 097 euros
- Attribution gratuite d'actions de la Société : néant.
- Attribution gratuite d'actions de VINCI S.A. : 3000 actions

Monsieur **Philippe Baril**, Directeur Général Délégué

- Rémunération brute versée par la Société : 167 006 euros
- Rémunération variable brute versée par la Société : 0 euro
- Avantages en nature : 2 908 euros
- Attribution gratuite d'actions de la Société : néant
- Attribution gratuite d'actions de VINCI S.A. : 410 actions

Monsieur **Jean-Luc Chamard**, administrateur jusqu'au 28 septembre 2007

- Rémunération brute versée par la Société : 45 679 euros
- Rémunération variable brute versée par la Société : 0 euro
- Avantages en nature : 0 euro
- Attribution gratuite d'actions de la Société : néant
- Attribution gratuite d'actions de VINCI S.A. : néant

Monsieur **Jean-Pierre Masset**, administrateur

- Jetons de présence : 20 000 euros

Monsieur **Nicolas Mankowski**, administrateur

- Jetons de présence : 20 000 euros

Madame **Jacqueline Lecourtier**, administrateur

- Jetons de présence : 20 000 euros

Monsieur **Jean-François Vaury**, administrateur

- Jetons de présence : 0 euro

Monsieur **Didier Genoud**, administrateur

- Jetons de présence : 0 euro

VINCI S.A., administrateur

- Jetons de présence : 0 euro

Monsieur **Bruno Dupety** administrateur

- Jetons de présence : 0 euro

Monsieur **Jean-Marie Dayre** administrateur

- Jetons de présence : 0 euro

Monsieur **Raoul Dessaigne** administrateur

- Jetons de présence : 0 euro

Monsieur **Pierre Berger** administrateur

- Jetons de présence : 0 euro

Figure ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général, les administrateurs et les Directeurs Généraux Délégués durant l'exercice :

(1) note bas de page non incluse dans le rapport de gestion présenté à l'Assemblée générale du 23 mai 2008 :

A également été administrateur dans le courant de l'exercice :

Monsieur **Jacques Reymann** administrateur jusqu'au 8 juin 2007

- Jetons de présence : 0 euro.

Nom et fonction salariée	Âge	Nationalité	Mandats Entrepouse Contracting	Autres mandats
Pierre Laborie <i>Retraité</i>	71	Française	<i>Démission le 8 janvier 2008 de son mandat de</i> Président du Conseil d'administration <i>(depuis l'Assemblée générale du 4.05.2005)</i>	N/A
Dominique Bouvier <i>Président Directeur Général</i>	59	Française	Président du Conseil d'administration (depuis le C.A. du 8 janvier 2008) - Directeur Général et - Administrateur (depuis l'Assemblée générale du 4.05.2005)	FRANCE Président du Conseil d'administration de : <i>Delattre Bezons S.A. ; Colombes ;</i> <i>Geocean S.A. ; Aubagne ;</i> <i>Spiecapag S.A ; Colombes ;</i> Représentant permanent de : - Entrepouse Contracting au Conseil d'administration de Doris Engineering S.A. ; - Entrepouse Contracting au Conseil d'administration de Geostock Holding ; - Entrepouse Contracting au Conseil d'administration de Nymphéa Water. Président Directeur Général de : TMSI – Colombes – France Représentant de : - Holding Ocean Offshore S.A.S. ; Aubagne. ETRANGER Administrateur de : Entrepouse Industrial Services Ltd – UK ; Entrepouse Algérie Société par actions – Alger - ALGERIE Gérant de : - Delattre Bezons Tunisie - SARL non résidente - TUNISIE
Philippe Barril <i>Directeur Général Délégué</i>	43	Française	Directeur Général Délégué (depuis le Conseil d'administration du 6.03.2007)	FRANCE Administrateur de : CMP Dunkerque ETRANGER Administrateur de : Entrepouse Industrial Services Ltd – UK Delattre Bezons Nigeria Ltd – NIGERIA

Nom et fonction salariée	Âge	Nationalité	Mandats Entreprense Contracting	Autres mandats
Jean-François Vaury <i>Associé de la Société Ciclad</i>	58	Française	Administrateur <i>(depuis l'Assemblée générale du 4.05.2005)</i>	Administrateur de : - GPL Industrie - SIRAGA S.A. Représentant permanent de la Société JOHES S.A.S. au Conseil de Surveillance de : - CNIM S.A. - SUPERBA S.A. Président de : - JOHES S.A.S. - CICLAD PARTICIPATIONS S.A.S. - CICLAD GESTION S.A.S. Directeur Général Délégué de : - CICLAD GESTION S.A.S. Membre du Comité Stratégique de : - CARI FINANCE S.A. Président du Comité de Surveillance : - AXICORP S.A.S. Membre du Comité de Surveillance de : - SIKINOS (ARELEC) S.A.S. - DP LOGICIELS S.A.S. Directeur Général de : - VALENS S.A.S.
Didier Genoud <i>Directeur Associé de la Société Ciclad</i>	44	Française	Démission lors du Conseil d'administration du 28.09.07 Administrateur <i>(depuis l'Assemblée générale du 4.05.2005)</i>	N/A
Jacques Reymann <i>Retraité</i>	70	Française	Démission lors du Conseil d'administration du 8.06.07 Administrateur <i>(depuis l'Assemblée générale du 4.05.2005)</i>	N/A
Jacqueline Lecourtier <i>Directeur de l'Agence National pour la Recherche</i>	56	Française	Administrateur <i>(depuis l'Assemblée générale du 24.05.2006)</i>	N/A
Jean-Luc Chamard <i>Directeur Administratif et Financier des projets Nigeria</i>	43	Française	Démission lors du Conseil d'administration du 28.09.07 Administrateur <i>(depuis l'Assemblée générale mixte du 4.05.2005)</i>	N/A

Nom et fonction salariée	Âge	Nationalité	Mandats Entrepose Contracting	Autres mandats
Nicolas Mankowski <i>Secrétaire Général Soletanche Bachy S.A.</i>	58	Française	Administrateur <i>(depuis l'Assemblée générale mixte du 13.06.2005)</i>	FRANCE Président de : - SB 2006 S.A.S. - Sol Environment S.A.S. - Sepicos-Perfosol S.A. - Solmarine S.A.S. Administrateur de : - Soletanche Bachy Entreprise S.A. - Soletanche Etranger S.A. - SolData S.A. Gérant de : - Société de Gestion Immobilière SCI - Mobisol SC - Solval SC - SB 2005 SNC ETRANGER Administrateur de : - Bachy Soletanche Holdings – Ltd. UK - Bachy Soletanche Holdings (Europe) – Ltd. UK - Soletanche Bachy - Inc. USA - Nicholson Construction Cy. Inc. USA Managing Director : - Soletanche Bachy Asia Holdings – B.V. Netherlands
Jean-Pierre Masset <i>Avocat à la Cour</i>	71	Française	Administrateur <i>(depuis l'Assemblée générale mixte du 13.06.2005)</i>	N/A
VINCI S.A. <i>(représentée par Richard Francioli)</i>		Française	Administrateur <i>(Cooptation lors du Conseil d'administration du 8.06.2007)</i>	FRANCE Administrateur de : Groupe VINCI - Autoroute du sud de la France - GECOM - Société des autoroutes Esterel Côte d'Azur Provence Alpes - Société Marseillaise du tunnel Prado Carenage - VINCI Energies S.A. Président de : - Association Générale de Médecine du Bat & TP du Groupe S.G.E. Gérant associé de - CAGNE - SIGNAU - VINCI Quentin Gestion - VINCI Rueil Gestion - FRANCE - Hors Groupe VINCI Membre du Conseil d'administration de - Transmanche Construction GIE

Nom et fonction salariée	Âge	Nationalité	Mandats Entrepose Contracting	Autres mandats
Pierre Berger <i>Président de Vinci Construction Grands Projets</i>	39	Française	Administrateur (Cooptation lors du Conseil d'administration du 28.09.2007)	FRANCE Président de - VINCI Construction Grands Projets - Bleriot Participations Représentant permanent de - VINCI Construction Grand Projets - GIE EPCU 2000 ETRANGER Administrateur de : - JANIN ATLAS Inc (Canada) Vice Chairman de - QDVC (Qatar) Représentant permanent de - VINCI Construction Grand Projets - CAMPENON S.A. (Espagne)
Jean-Marie Dayre <i>Directeur Général Adjoint de Vinci Energie</i>	57	Française	Administrateur (depuis l'Assemblée générale du 16.11.2007)	FRANCE - Groupe VINCI : Néant ETRANGER - Groupe VINCI Geschäftsführer de - VINCI Deutschland GmbH - GFA Gesellschaft für Anlagenbau mbH Alleinvertretungsberechtigt de - VINCI Energies Deutschland GmbH Mitglied des Aufsichtsrats de - VINCI Energies Deutschland GmbH Aufsichtsratsvorsitzender de - VINCI Energies Deutschland GmbH Membre du Verwaltungsrat de - ETAVIS AG
Raoul Dessaigne <i>Directeur de Vinci Construction</i>	58	Française	Administrateur (Cooptation lors du Conseil d'administration du 28.09.2007)	FRANCE - Groupe VINCI Administrateur de : - SOLETANCHE ETRANGER - Groupe VINCI Geschäftsführer de - VINCI Deutschland GmbH - VINCI Services GmbH - VINCI Construction Deutschland GmbH

Nom et fonction salariée	Âge	Nationalité	Mandats Entrepouse Contracting	Autres mandats
Bruno Dupety <i>Président de Freyssinet</i>	52	Française	Administrateur <i>(depuis l'Assemblée générale mixte du 16.11.2007)</i>	FRANCE - Groupe VINCI Président de - FREYSSINET - PPC - Terre Armée International - FREYSSINET participations - FREYSSINET CANADA Inc - FREYSSINET MENARD CANADA Gérant non associé de - FREYSSINET International & CIE - MENARD - Compagnie de travaux et revêtements spéciaux - VELIZY Participation Gérant de - FREYSSINET FRANCE ETRANGER - Groupe VINCI Chairman de : - AUSTRESS FREYSSINET Pty Ltd - FREYSSINET ASIA PACIFIC LIMITED - FREYSSINET CANADA Inc. - FREYSSINET CONSTRUCTION ASIA - FREYSSINET Ltd (UK) - IMMER PTY Ltd - REINFORCED EARTH COMPANY Ltd - THE REINFORCED EARTH COMPANY - SOIL NAILING Ltd - TERRE ARMEE K.K. Chairman and Chief Executive Officer de - RE CO LTD - REINFORCED EARTH (PVT) Ltd Chairman, President, Chief Executive Officer de - ASHGROVE HOLDINGS Director de - AUSTRESS FREYSSINET PTY Ltd - TERRE ARMEE BELGIUM - FREYSSINET NEW ZEALAND - FREYSSINET INSIGHT SEWER - SERVICES LIMITED - FREYSSINET ASIA PACIFIC LIMITED - FREYSSINET CONSTRUCTION ASIA - FREYSSINET HONG KONG - FREYSSINET KOREA Co Ltd - FREYSSINET PSC (M) Sdn Bhd - PSC FREYSSINET (S) PTE Ltd - RE CO Ltd

Nom et fonction salariée	Âge	Nationalité	Mandats Entreprense Contracting	Autres mandats
Bruno Dupety <i>Président de Freyssinet</i>	52	Française	Administrateur <i>(depuis l'Assemblée générale mixte du 16.11.2007)</i>	- REINFORCED EARTH Ltd - REINFORCED EARTH PACIFIC - REINFORCED EARTH Pty Ltd - THE REINFORCED EARTH COMPANY - REINFORCED EARTH COMPANY Ltd - REINFORCED EARTH S.E.A. - TERRE ARMEE K.K. - REINFORCED EARTH INSAAT PROJE VE TIC AS - FREYSSINET POSTEN - CORROSION CONTROL SERVICES Ltd UK - AUSTRESS MENARD Pty Ltd - FREYPAK (PRIVATE) LIMITED - NUKEM LIMITED - FREYSSINET MENARD d.o.o. - FREYSSINET MENARD CYPRUS Ltd - FREYSSINET MENARD INDIA PVT LTD Président du Conseil d'administration de - FREYSSINET BELGIUM - FREYSSINET MENARD CANADA Inc - FREYROM - 2744333 CANADA INC Administrateur de - FREYROM - FREYSSINET YAPI SISTEMLERI SANAYI A.S. FREYSAS - TERRA ARMATA SRL - FREYSSINET CANADA INC. - FREYSSINET S.A. - REINFORCED EARTH INDIA PVT LTD - TIERRA ARMADA S.A. - ADVITAM HOLDINGS CANADA/PLACEMENTS ADVITAM CANADA INC - FREYSSINETMENARD CANADA INC - 2744333 CANADA INC General Manager de - FREYSSINET PUJIANG (SHANGHAI) CABLE CO LTD Gérant non associé de - MENARD POLSKA z.o.o. Président de - HEBETEC MEGASTEEL AG - HEBETEC ENGINEERING

Situation des mandats des administrateurs :

Aucun mandat d'administrateur n'arrive à expiration

Au cours de l'année 2007, il y eu, la démission de 4 administrateurs et la cooptation de 3 administrateurs, cooptations ratifiées lors de l'Assemblée générale en date du 16 novembre 2007, et la nomination de 2 nouveaux administrateurs suite à l'OPA amicale initiée par VINCI S.A.

G. IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

La Société poursuit une politique dynamique en matière de gestion de la protection de la santé, de la sécurité au travail et de l'environnement ainsi qu'en matière de qualité.

Effectifs du Groupe par société à fin décembre 2007

	Cadres	Employés	Ouvriers	Total
Entrepose Contracting	184	68	0	252
CMP Dunkerque	12	25	37	74
CMPEA	4	5	0	9
Entrepose Algérie	38	3	0	41
Delattre Bezons S.A.	0	0	0	0
TMSI	0	0	0	0
Entrepose Industrial Services	8	13	7	28
Delattre Bezons Nigeria	5	16	45	66
Geocean	33	10	0	43
Merclean	1			1
Nymphéa Water	4			4
PT Geocean Indonésie	5	8	1	14
Spiecapag	86	38	5	129
Spiecapag Régions Sud	14	37	66	117
Spiecapag Réunion	1	11	30	42
Total	395	234	191	820

La Société poursuit sa politique volontariste dans les domaines de la Santé, de la Sécurité, de l'Environnement et de la Qualité.

Qualité

Les audits de suivi de certification pour la Société et sa filiale DBN au Nigeria se sont déroulés avec succès. Dans notre filiale Entrepose Algérie une démarche est en cours avec un objectif de certification en Juin 2008. Les audits de suivi ou reconduction de Geocean et Spiecapag se sont également bien déroulés.

Après la certification d'Entrepose Algérie, l'ensemble des sociétés qui composent le Groupe seront certifiées ISO 9001.

Sécurité

Fidèle à son objectif 0 accident, la Société a une nouvelle fois amélioré ses résultats par rapport à l'année 2006 avec un taux de fréquence de 1,21 et un taux de gravité de 0,03. Ces chiffres sont calculés sur un effectif moyen par chantier de 9 250 personnes et 17 000 000 heures de travail effectuées.

Un système de management HSE a été mis en place en septembre 2007 pour Geocean.

Un audit HSE selon le référentiel OSHAS 18001 a été reconduit chez Spiecapag.

Environnement

La composante « environnement » est une donnée incontournable d'une entreprise responsable et citoyenne. Nos efforts ont été poursuivis et renforcés sur les chantiers et au sein de nos filiales durant l'année 2007.

La Société et DBN ont réussi la certification initiale ISO 14001 pour le projet de Bonny.

Spiecapag Régions Sud a réussi également la certification initiale ISO 14001.

H. AFFECTATION DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices est joint au présent rapport.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 font apparaître des bénéfices d'un montant de 13 337 077,49 euros.

La réserve légale étant entièrement dotée, nous vous proposons :

- de constater qu'à la suite de cette affectation, et compte tenu de l'existence d'un report à nouveau de 3 240 303,95 euros, il existe un bénéfice distribuable de 16 577 381,44 euros,
- de décider qu'une somme égale à 56 000 euros sera prélevée sur le bénéfice distribuable pour être affectée à un compte de Réserves Indisponibles afin de couvrir la totalité du montant de l'augmentation de capital qui pourrait être réalisée au résultat de l'attribution gratuite d'actions de la Société décidée par le Conseil d'administration le 22 février 2008,
- de décider qu'une somme égale à 6 000 000 d'euros sera prélevée sur le bénéfice distribuable pour être affectée au compte Autres Réserves,
- de fixer à 5 276 503,05 euros le montant des dividendes à répartir au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007, soit un dividende de 1,05 euros pour chacune des 5 025 241 actions composant le capital social, étant précisé que la somme correspondant aux dividendes que la Société ne pourra pas percevoir pour les actions qu'elle possède et dont elle sera encore en possession à la date de mise en paiement du dividende sera portée au crédit du compte de report à nouveau,
- de décider que ce dividende sera prélevé sur le bénéfice distribuable,
- d'affecter le solde du bénéfice distribuable au compte de report à nouveau,
- de décider que ce dividende sera mis en paiement à compter du 2 juin 2008.

Le tableau suivant résume l'affectation envisagée :

Report à nouveau antérieur	€ 3 240 303,95	Réserves indisponibles	€ 56 000,00
Bénéfice de l'exercice	€ 13 337 077,49	Autres réserves	€ 6 000 000,00
		Report à nouveau	€ 5 244 878,39
		Bénéfice distribué	€ 5 276 503,05
Total à affecter	€ 16 577 381,44	Total affecté	€ 16 577 381,44

Le dividende ouvrira droit, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à un abattement de 40% conformément aux dispositions du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, étant précisé qu'une option leur est ouverte pour son assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 18% conformément aux dispositions de l'article 117 quater du Code général des impôts.

Il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	Dividende par action de 1 € de nominal	Nombre d'actions de 1 € de nominal
Exercice 2006	0,60 euro	5 025 241
Exercice 2005	0,50 euro	4 890 872

Aucun dividende n'a été mis en distribution au titre de l'exercice 2004.

I. DELEGATIONS DE COMPETENCES ET DE POUVOIRS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100, alinéa 4, du Code de commerce, vous trouverez joint au présent rapport un tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordés par l'Assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

J. OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Au présent rapport est annexé le texte des observations présentées par le Comité d'entreprise en application des dispositions de l'article L. 432-4 du Code du travail.

K. CONVENTIONS VISEES A ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Vos Commissaires aux comptes ont été informés des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

Vous allez entendre la lecture de ce rapport.

Nous vous demandons d'approuver les conventions qui y sont visées.

L. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-39 DU CODE DE COMMERCE

La liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée à vos Commissaire aux comptes.

M. JETONS DE PRESENCE

Vous voudrez bien statuer enfin sur le montant global des jetons de présence que nous vous proposons de fixer à la somme de 60 K€ pour l'exercice en cours et de prévoir que ce montant sera maintenu pour les exercices ultérieurs jusqu'à décision contraire.

N. MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous informons que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire confié par l'Assemblée générale du 8 juin 2007 au cabinet KPMG S.A. ainsi que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant confié par l'Assemblée générale du 8 juin 2007 à Danielle Prut arrivent à échéance de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels et consolidés que nous soumettons à votre approbation.

Vous trouverez dans l'annexe toutes explications complémentaires.

Vous trouverez ci-joint le rapport établi par le Président de votre Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Vos Commissaires aux comptes relatent dans leur rapport général, l'accomplissement de leur mission. A ce rapport est joint un rapport contenant ses observations sur le rapport de votre Président.

Votre Conseil vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

(Article R. 225-102 du Code de commerce)

	2003	2004	2005	2006	2007
Capital en fin d'exercice	4 100 000	4 100 000	4 890 872	5 025 241	5 025 241
Nombre d'actions ordinaires existantes	256 250	256 250	4 890 872	5 025 241	5 025 241
Opérations et résultats de l'exercice					
(Chiffres en K€)					
CA hors taxes	148 166	150 415	180 755	217 029	215 893
Résultat avant dotations/reprises					
AP, IS et participation	12 714	5 384	12 822	9 678	17 434
IS	2 150	2 733	4 711	1 190	1 780
Participation des salariés	516	661	1 076	116	331
Résultat net	3 794	6 038	7 133	7 039	13 337
Résultat distribué	3 013	0	2 313	3 014	5 276
Résultat par action (Chiffres en EUR)					
Après IS et participation mais					
avant dotation et reprises AP	39,21	7,76	1,7	1,67	3,05
Net par action	14,81	23,56	1,73	1,40	2,65
Dividende distribué par action	11,76	0	0,50	0,60	1,05
Personnel					
Effectif moyen	183	221	238	275	270
Masse salariale de l'exercice (KEUR)	10 794	12 722	15 448	20 681	22 262
Somme versée au titre des					
avantages sociaux (KEUR)	6 142	7 522	9 460	10 583	10 452

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce

Date de l'Assemblée générale ayant décidé la délégation	Nature de la délégation	Durée	Utilisation
Assemblée générale ordinaire du 8 juin 2007	Autorisation à donner au Conseil d'administration d'acheter des actions de la Société dans la limite de 10% du capital social, le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions étant de trente millions d'euros (30 000 000 €).	18 mois	Achat de 16 038 actions et cession de 16 801 actions au cours de l'exercice 2007.
Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2007	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances dans la limite d'un montant de 80 000 000 euros.	26 mois	Néant
Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2007	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite d'un plafond de trois millions cinq cent mille euros (3 500 000 €).	26 mois	Néant
Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2007	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite d'un plafond de trois millions cinq cent mille euros (3 500 000 €).	26 mois	Néant
Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2007	Autorisation donnée au Conseil d'administration d'augmenter le nombre de titres en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (limité à 15% du montant de l'émission initiale).	26 mois	Néant
Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2007	Autorisation donnée au Conseil d'administration de fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital social par an en cas d'émission par appel public à l'épargne.	26 mois	Néant
Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2007	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital, par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres dans la limite de vingt-cinq millions d'euros (25 000 000 euros).	26 mois	Néant
Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2007	Délégation donnée au Conseil d'administration des pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 10% de son capital social, en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.	26 mois	Néant
Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2007	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital, sans droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange.	26 mois	Néant

Date de l'Assemblée générale ayant décidé la délégation	Nature de la délégation	Durée	Utilisation
Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2007	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société en faveur des salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise dans la limite d'un plafond de cent cinquante mille euros (150 000 euros).	26 mois	Néant
Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2007	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société dans la limite de 10% du capital social.	18 mois	Néant
Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2007	Autorisation à donner au Conseil d'administration de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce dans la limite de 10% du capital social.	38 mois	Néant en 2007 Utilisation par le Conseil d'administration le 22 février 2008 pour attribuer 56 000 actions gratuites de la Société.
Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2007	Autorisation donnée au Conseil d'administration d'attribuer des options d'achat ou de souscription d'actions.	38 mois	Néant
Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2007	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la Société dans la limite d'un plafond de trois millions cinq cent mille euros (3 500 000 €).	18 mois	Néant
Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2007	Autorisation à donner au Conseil d'administration en cas d'offre publique visant les titres de la Société et d'application de la clause légale de réciprocité.	20 mois	Néant

Observations du Comité d'entreprise

Néant

9.1 SITUATION FINANCIERE

En milliers d'euros	Dec. 07	Dec. 06	Evolution
Chiffre d'affaires	508 004	339 516	168 488
Résultat opérationnel	15 340	14 576	764
Résultat net part du Groupe	13 236	10 973	2 263
Fonds propres part du Groupe	76 774	64 520	12 254
Trésorerie ⁽¹⁾	97 835	110 063	-12 228

(1) La trésorerie est la somme des disponibilités, des valeurs mobilières de placement valorisés à la juste valeur, sous déduction des découverts bancaires.

L'activité globale du Groupe au cours de l'année 2007 s'est traduite par un chiffre d'affaires total consolidé de 508,0 millions d'euros en augmentation de 168,5 millions d'euros, soit une progression de 49,6% par rapport à l'exercice 2006. L'acquisition de Spiecapag au courant de l'exercice a contribué à hauteur de 128,4 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Le résultat net de l'exercice 2007 s'élève de 13,2 millions d'euros, soit une amélioration de 20,6% par rapport à 2006.

9.1.1. Facteurs affectant le chiffre d'affaires

L'activité du Groupe dépend en grande partie du niveau d'investissement des compagnies pétrolières et gazières en matière d'exploration, de développement et de production. Le chiffre d'affaires du Groupe repose principalement sur un nombre relativement

restreint de grands contrats. L'obtention de commandes importantes ne se traduit pas par une augmentation équivalente du chiffre d'affaires de l'exercice en cours. La durée moyenne d'exécution des contrats est en effet de 2 à 3 ans.

En outre, le Groupe comptabilise quasi intégralement son chiffre d'affaires, qui rentre dans la définition des contrats à long terme, selon la méthode à l'avancement de la norme IAS 11.

Cette méthode, basée sur l'avancement par les coûts, peut générer des décalages temporaires entre la facturation et la reconnaissance du chiffre d'affaires. Lorsque la méthode de l'avancement est utilisée, celle-ci est appliquée depuis son démarrage jusqu'à sa « réception provisoire » signée par le client.

La répartition du chiffre d'affaires 2007 / 2006 entre contrats relevant de la norme IAS11 et les autres contrats est donnée au chapitre 20.1, note 18.1 de l'annexe aux comptes consolidés 2007.

9.1.2. Facteurs affectant le résultat opérationnel

Avancement :

Dans la majorité des cas, les prix des contrats que le Groupe exécute sont des forfaits. De ce fait, la marge que dégage le Groupe sur une affaire résulte de la différence entre le coût effectif d'exécution d'un contrat et le prix contractuel payé par le client pour ce contrat. Le Groupe a une politique prudente d'estimation des coûts d'exécution des contrats et des recettes contractuelles. Les améliorations potentielles, notamment celles liées au résultat des négociations engagées avec le client, ne sont constatées dans les comptes que lorsqu'elles sont définitivement acquises.

Le résultat opérationnel du Groupe est directement et principalement lié à la marge dégagée sur les affaires selon la méthode de l'avancement. Toutefois lorsque la marge projetée à terminaison sur une affaire est négative, l'intégralité de la perte anticipée est reconnue immédiatement dans les comptes dans le résultat opérationnel, quel que soit le taux d'avancement à la clôture.

Les affaires en « réception provisoire » font l'objet, le cas échéant, de dotations aux provisions et charges à payer pour travaux restant à exécuter, afin d'obtenir la levée des réserves qui peuvent être émises par les clients. Ces provisions et charges à payer sont reprises au gré des travaux effectués, et définitivement reprises lors de la « réception définitive » constatant la levée des dernières réserves.

Change :

Les activités du Groupe sont sensibles aux variations des taux de change, principalement entre l'euro et le dollar américain. L'essentiel des facturations est réalisé en euro, en dollar américain et en livre sterling.

Pour couvrir ses risques de change, le Groupe s'efforce de faire correspondre les devises de facturation et de dépense chaque fois que cela est possible.

Pour ses positions de change résiduelles, le Groupe a recours à des contrats de couverture. Généralement, la couverture est mise en place dès l'obtention du contrat.

La politique de couverture du Groupe vise à minimiser l'effet du change sur la rentabilité globale.

Afin de couvrir les dépenses futures en devises étrangères sur les contrats en cours, le Groupe peut être amené à détenir des positions en devises non couvertes qui peuvent entraîner des pertes et gains de change affectant le résultat opérationnel.

Le résultat opérationnel tient également compte des variations de change constatées lors des transactions en devises étrangères ou provenant de la conversion des comptes bancaires en devises à la clôture.

Ce qui précède explique les variations du résultat opérationnel qui peuvent être constatées d'un exercice sur l'autre.

9.2 RESULTAT OPERATIONNEL

9.2.1. Analyse du résultat opérationnel

a) Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	Dec. 07	Dec. 06	Evolution	Dec. 05
Projets de Traitement et Transport	179 356	132 855	35,0%	80 061
Pipelines	201 246	72 888	176,1%	13 426
Réservoirs de stockage	76 897	118 664	-35,2%	130 809
Opérations côtières	50 479	14 154	256,6%	
Non affecté	26	955	-97,3%	989
Total	508 004	339 516	49,6%	225 285

Nota : Aux fins de comparabilité avec les données 2007, le CA 2006 du segment « Projets de Traitement et de Transport » a été ventilé à hauteur de 72 888 K€ sur le segment « Pipelines », créé en 2007, et regroupant pour l'année 2006 les activités de pose de pipeline au Royaume-Uni.

De la même façon, le CA 2005 du segment « Projets de Traitement et de Transport » a été ventilé à hauteur de 13 426 K€ sur le segment « Pipelines ».

Le chiffre d'affaires de l'activité « Projets de traitement et transport » en 2007 (179,4 millions d'euros) résulte principalement de 2 contrats générant 139,9 millions d'euros de chiffre d'affaires, soit 78,0% de cette activité :

- Burlington Expansion pour Burlington Resources (Algérie) pour 53,8 millions d'euros ;
- Bonny ASI pour NLNG (Nigeria) pour 86,1 millions d'euros.

En 2006, le chiffre d'affaires du segment « Projets de traitement et transport » était de 132,9 millions d'euros et provenait notamment de 3 projets qui généraient 105,4 millions d'euros, soit 79,3% de cette activité :

- Burlington Expansion pour Burlington Resources (Algérie) pour 58,8 millions d'euros ;
- Bonny ASI pour NLNG (Nigeria) pour 26,1 millions d'euros ;
- SP1 Bis pour Sonatrach (Algérie) pour 20,5 millions d'euros.

L'activité « Projets de traitement et transport » a ainsi augmenté de 35% entre 2006 et 2007, essentiellement sous l'impulsion du contrat Bonny ASI, dont l'avancement a été plus significatif en 2007.

Le chiffre d'affaires de l'activité « Pipelines » en 2007 (201,2 millions d'euros) intègre notamment l'activité du groupe Spiecapag depuis le 1^{er} juin 2007. Il résulte principalement de 3 contrats générant 147,8 millions d'euros de chiffre d'affaires, soit 73,4% de cette activité :

- Yémen LNG pipeline pour 71,6 millions d'euros ;
- Pannal to Nether Kellet pour National Grid (Grande-Bretagne) pour 62,5 millions d'euros ;
- Medgaz Onshore Facilities pour Medgaz (Algérie) pour 13,8 millions d'euros.

En 2006, le chiffre d'affaires du segment « Pipelines » était de 72,9 millions d'euros et provenait, pour 68,0 millions d'euros, soit 93,3% de cette activité, du projet Pannal to Nether Kellet pour National Grid.

L'activité « Pipelines » a ainsi augmenté de 176% entre 2006 et 2007 du fait de l'acquisition de Spiecapag qui a contribué, pour 7 mois d'activité au chiffre d'affaires du Groupe, soit 128,4 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires de l'activité « Réservoirs de stockage » en 2007 (76,9 millions d'euros) résulte essentiellement de 2 contrats générant 59,4 millions d'euros, soit 77,2% de cette activité :

- Bonny OSBL pour NLNG (Nigeria) pour 36,7 millions d'euros ;
- Koweït pour le client KOTC pour 22,7 millions d'euros,

En 2006, le chiffre d'affaires du segment « Réservoirs de stockage » était de 118,7 millions d'euros et provenait notamment de 3 projets qui généraient 96,4 millions d'euros, soit 81,2% de cette activité :

- Bonny OSBL pour NLNG (Nigeria) pour 71,3 millions d'euros ;
- Koweït pour le client KOTC pour 14,6 millions d'euros ;
- LNG plant pour Reganosa (Espagne) pour 10,5 millions d'euros.

L'activité « Réservoirs de stockage » a ainsi baissé de 35% entre 2006 et 2007, essentiellement sous l'impulsion du contrat Bonny OSBL, dont l'avancement a été moins significatif en 2007.

Enfin, le chiffre d'affaires de l'activité « Opérations côtières » en 2007 (50,5 millions d'euros) résulte principalement de 4 contrats générant 36,6 millions d'euros de chiffre d'affaires, soit 72,5% de cette activité :

- Tanger-Tetouan pour le gouvernement marocain, pour 12,3 millions d'euros ;
- Maritimex (Nigeria) pour 10,6 millions d'euros ;
- Bakingili pour TOTAL E&P (Cameroun) pour 6,9 millions d'euros ;
- GoroNickel (Nouvelle-Calédonie) pour 6,8 millions d'euros.

En 2006, le chiffre d'affaires du segment « Opérations côtières » intégrait exclusivement l'activité du groupe Geoccean à partir du 1^{er} octobre 2007, soit 14,2 millions d'euros pour 3 mois d'activité.

L'activité « Opérations côtières » a ainsi augmenté de 257% entre 2006 et 2007, du fait de la prise en compte de l'activité du groupe Geoccean en année pleine pour l'exercice 2007.

Sur le plan géographique (voir détail « chiffre d'affaires consolidé par zone géographique » au chapitre 6.1.6), l'Afrique reste la première zone d'activité avec un chiffre d'affaires de 264,0 millions d'euros en 2007, soit 52%, provenant essentiellement de l'Algérie et du Nigeria où le Groupe bénéficie de filiales implantées de longue date. En 2006, l'Afrique représentait un chiffre d'affaires de 215,2 millions d'euros soit 63,4%. Cette position forte en Afrique se renforce au fil des ans par l'attribution de projets de plus en plus importants en valeur et en nombre.

Avec 130,9 millions d'euros, la zone Europe pèse 25,8% du chiffre d'affaires 2007, contre respectivement 99,0 millions d'euros et 29,1% du chiffre d'affaires en 2006. Cette augmentation en valeur provient de l'intégration des projets du groupe Spiecapag en France et en Grande-Bretagne.

L'Asie - Moyen-Orient avec 113,1 millions d'euros représente 22,3% du chiffre d'affaires 2007 et progresse fortement par rapport à 2006 (respectivement 25,3 millions d'euros et 7,5%), sous l'influence de l'apport du projet de Spiecapag au Yémen, ainsi qu'à la prise en compte en année pleine de l'activité du groupe Geoccean.

b) Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel par segment d'activité est détaillé au chapitre 9, partie A.7 du rapport de gestion 2007.

Après prise en compte du coût des ventes, la marge brute au 31 décembre 2007 est de 69,2 millions d'euros, soit 13,6% du chiffre d'affaires, contre 13,8% en 2006. Le taux de marge brute, qui dépend des taux individuels de chacune des affaires réalisées par le Groupe et qui par nature ne se dupliquent pas d'un exercice à l'autre, se maintient à un niveau satisfaisant en 2007.

A fin 2006, les pertes à terminaison (PAT) comptabilisées au bilan s'élevaient à 1,0 million d'euros sur des contrats principalement de la zone Afrique. En 2007, de nouvelles provisions pour pertes à terminaison ont été apportées pour un montant de 22,7 millions d'euros lors de l'entrée dans le périmètre du sous-groupe Spiecapag, et qui concernent un projet de la zone Asie. Ces provisions

ont été partiellement reprises en 2007, au prorata de l'avancement constaté sur les affaires concernées, et à hauteur de 13,3 millions d'euros. Les pertes à terminaison au 31 décembre 2007 s'élèvent en global à 9,9 millions d'euros. Les dotations et reprises sur PAT sont comptabilisées en Résultat dans la rubrique « Coût des ventes ».

Les provisions « Fin de chantiers » concernent les affaires terminées en réception provisoire. Les reprises constatées concernent la zone Europe pour 1,7 million d'euros, au fur et à mesure de la levée de chacun des points de réserve ayant donné lieu à constitution de provision.

Les provisions de « Fin de chantiers » au 31 décembre 2007 sont non significatives.

Le poste « autres produits et charges opérationnels » est constitué pour l'exercice 2007 des différences positives et négatives de change pour un solde négatif de 3,6 millions d'euros, de charges d'intérêts à hauteur de 0,6 million d'euros, ainsi qu'un bénéfice de 0,1 million d'euros dégagé sur les quote-parts d'opérations en commun. Au total, les « autres produits et charges opérationnels » ont constitué un déficit de 4,1 millions d'euros.

En 2006, la différence nette négative de change s'est élevée à 1,5 million d'euros, auquel il y a lieu d'ajouter un amortissement des marges de Geoclean de 1,6 million d'euros pour totaliser un montant total négatif de 3,1 millions d'« autres produits et charges opérationnels ».

Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans la rubrique « produits des activités ordinaires ».

9.2.2. Raison des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets

Comme exposé au 9.2.1, le chiffre d'affaires et les produits des activités ordinaires sont directement liés à l'avancement de chacune des affaires à la clôture, ainsi qu'aux changements de périmètre conséquents aux opérations de croissances externes réalisées au cours des exercices 2006 et 2007.

9.2.3. Stratégie ayant influé sur les opérations de l'émetteur

Le Groupe a choisi de se spécialiser sur des niches géographiques et technologiques qui lui permettent avec efficacité de remporter et de réaliser des contrats tout en ayant des capitaux propres plus limités que ceux des grandes entreprises du secteur.

Egalement, le Groupe ne s'engage contractuellement qu'après avoir acquis la certitude de la solvabilité de son client ou de la mise en place effective d'un financement dédié au projet. Le Groupe est également attentif aux modalités de financement des affaires au cours de leur réalisation, devant lui permettre d'avoir toujours une trésorerie positive ou au moins neutre, et réduisant ainsi son exposition financière.

Enfin, dans le but de limiter au minimum son exposition au risque de change, le Groupe privilégie les contrats avec la partie la plus importante possible en devise forte, et dans la mesure du possible l'euro. Toutefois, une autre devise forte pourra, le cas échéant, être privilégiée par rapport à l'euro lorsque la majorité des dépenses associées au contrat sera libellée dans une autre devise que l'euro, en pratique majoritairement le dollar américain ou la livre sterling.

TRÉSORERIE ET CAPITAUX

- 10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX DE L'ÉMETTEUR
- 10.2 FLUX DE TRÉSORERIE
- 10.3 CONDITIONS D'EMPRUNTS ET STRUCTURE DE FINANCEMENT
- 10.4 RESTRICTIONS À L'UTILISATION DES CAPITAUX
- 10.5 SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX DE L'EMETTEUR

10.1.1. Capitaux propres du Groupe

Les capitaux propres consolidés du Groupe ont évolué comme suit entre 2005 et 2007 :

En milliers d'euros	2007	2006	2005
Capital social	5 025	5 025	4 891
Réserves consolidées	56 992	48 397	36 657
Réserves de conversion	1 522	125	248
Résultat - part du Groupe	13 235	10 973	8 527
Total des capitaux propres part du Groupe	76 774	64 520	50 323

10.1.2. Capitaux propres de l'entité consolidante

Les capitaux propres de Entrepose Contracting S.A. ont évolué comme suit entre 2005 et 2007 :

En milliers d'euros	2007	2006	2005
Capital social	5 025	5 025	4 891
Prime d'émission	24 726	24 725	19 620
Réserves légale	503	503	410
Autres réserves	17 595	14 573	10 255
Report à nouveau	3 240	2 215	1 742
Résultat de l'exercice	13 337	7 040	7 133
Total capitaux propres	64 426	54 081	44 051

10.1.3. Actions propres

Les capitaux propres consolidés tiennent compte, en déduction, de la valeur des actions propres détenues par l'émetteur.

En milliers d'euros	2007	2006	2005
Contrat de liquidité ⁽¹⁾	204	185	112
Actions gratuites ⁽²⁾	0	426	426
Total imputé sur les capitaux propres	204	611	538

(1) Cf. 21.1.3

(2) dont le détail des bénéficiaires est donné en 17.2.2

10.1.4. Augmentations de capital

L'Assemblée générale du 8 juin 2007 a délégué au Conseil d'administration la possibilité d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres dans la limite de 25 000 000 euros, comme détaillé au chapitre 9, en deuxième annexe du rapport de gestion 2007.

Le 22 février 2008, le Conseil d'administration faisant usage de la vingtième résolution de l'Assemblée générale du 8 juin 2007 a décidé d'attribuer collectivement 56 000 actions gratuites à l'ensemble des salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales de France métropolitaine. Le Conseil d'administration a fixé à deux ans la période d'acquisition et à deux années la période de conservation des actions pendant laquelle elles demeureront incessibles.

A l'issue de la période d'acquisition précitée, soit le 22 février 2010, il sera procédé à une augmentation de capital corrélative.

10.1.5. Endettement

Les emprunts s'élèvent à 1 565 milliers d'euros et sont détaillés au chapitre 20.1, note 16 de l'annexe aux comptes consolidés 2007.

La trésorerie s'élève à 97 236 milliers d'euros au 31 décembre 2007, et se présente comme suit (Cf. chapitre 20.1, note 12.1 de l'annexe aux comptes consolidés 2007 et chapitre 9.1) :

En milliers d'euros	2007	2006	2005
Trésorerie et équivalents de trésorerie	97 835	110 064	90 511
Découverts bancaires	(599)	(477)	(2 578)
Total trésorerie	97 236	109 587	87 933

Les reliquats d'emprunts au 31 décembre 2007 faisant l'objet d'une clause d'exigibilité anticipée sont non significatifs.

10.2 FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros	2007	2006	Evolution 2006-2007	2005
Flux de trésorerie généré par l'activité	11 742	32 333	(20 591)	20 642
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(54 935)	(23 526)	(31 409)	(12 352)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	32 245	12 735	19 510	21 475
Variation de trésorerie	(10 948)	21 542	(32 490)	29 765
Trésorerie à l'ouverture	109 587	87 932	21 655	56 434
Ecart de conversion ⁽¹⁾	(1 403)	113	(1 516)	1 733
Trésorerie à la clôture	97 236	109 587	(12 351)	87 932

(1) la présentation des données 2006 et 2005 a été légèrement modifiée par rapport aux documents de référence 2006 et 2005, aux fins de comparabilité avec le tableau des flux de trésorerie 2007.

10.2.1. Flux nets de trésorerie générés par l'activité

En milliers d'euros	2007	2006	Evolution 2006-2007	2005
Marge brute d'autofinancement liée à l'activité	15 766	36 951	(21 185)	15 137
Variation du besoin en fonds de roulement	(4 024)	(4 618)	594	5 505
Flux de trésorerie généré par l'activité	11 742	32 333	(20 591)	20 642

Le détail de la marge brute d'autofinancement est reporté chapitre 20.1, tableau des flux de trésorerie.

La baisse de la marge brute d'autofinancement liée à l'activité entre les exercices 2006 et 2007 (-21,2 M€) provient essentiellement :

- de l'évolution de la trésorerie générée par la baisse des instruments financiers gagés (respectivement + 21,2 M€ en 2006 et + 6,8 M€ en 2007, soit -14,4 M€) ;
- d'un écart sur la variation des provisions entre les deux exercices à hauteur de -15,0 M€ ;
- a contrario, le résultat net de l'exercice a été supérieur de 4,3 M€ en 2007.

Le besoin en fonds de roulement du Groupe est dépendant de l'évolution des affaires, en raison notamment du poids important des avances de démarrages. L'exercice 2007 étant un exercice de réalisation des affaires, sa variation est positive sur l'exercice.

10.2.2. Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Le Groupe ajuste de façon permanente son outil de production à son niveau d'activité et procède de façon régulière à des acquisitions et des cessions d'actifs utilisés dans le cadre de ses chantiers. Les investissements sont constitués de dépenses d'équipement et de matériel de chantier, à hauteur de 4,4 millions d'euros sur 2007.

L'acquisition du sous groupe Spiecapag au 31 mai 2007 a quant à elle généré un flux de trésorerie négatif de 49,7 millions d'euros, de même que l'augmentation de la participation du Groupe dans Doris pour 3,8 millions d'euros.

10.2.3. Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

La Société a versé un dividende total de 3,1 millions d'euros en 2007, contre 2,3 millions d'euros en 2006.

L'entrée dans le périmètre de consolidation du sous groupe Spiecapag au 31 mai 2007 s'est traduite par un apport de trésorerie à cette date de 37,4 millions d'euros.

10.3 CONDITIONS D'EMPRUNTS ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

La dette bancaire du Groupe au 31 décembre 2007 est exposée en 10.1.5 ci-dessus.

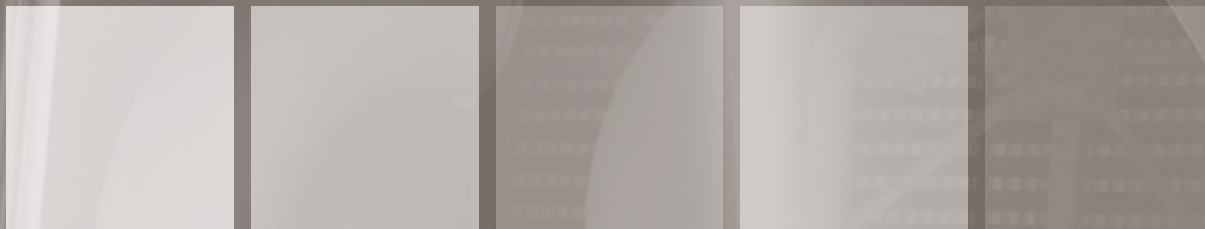
10.4 RESTRICTIONS A L'UTILISATION DES CAPITAUX

Néant.

10.5 SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES

Néant.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES



11.1 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

11.2 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (BREVETS ET LICENCES)

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les activités du Groupe en matière de recherche et développement sont détaillées au chapitre 9, partie A.12 du rapport de gestion 2007.

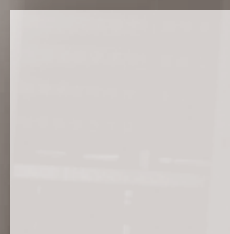
11.2 PROPRIETE INTELLECTUELLE (BREVETS ET LICENCES)

La marque Entrepose Contracting est la propriété de la Société Entrepose Contracting (RCS Nanterre B 410 430 706) dont le siège social est 165, boulevard de Valmy, 92707 Colombes Cedex. La marque Entrepose Contracting a été enregistrée à l'INPI le 3 septembre 2001 sous le n° 01 3 119 154. L'enregistrement a été initialement effectué par la Société Entrepose. La marque Entrepose Contracting a été intégralement cédée à la Société Entrepose Contracting, par la Société ENDEL, à l'occasion de la cession de la Société intervenue le 3 décembre 2002.

Des dépôts de brevets sont envisagés à l'issue des programmes de recherche en cours.

Par ailleurs, le Groupe Geocœan a déposé des brevets concernant principalement les activités de détections des sources d'eau douce en pleine mer. La valeur économique liée à certains de ces brevets apportés lors de l'acquisition du groupe Geocœan a été activée et figure en actif incorporel pour une VNC de 999 K€ au 31 décembre 2007. Cet actif est amorti sur la durée résiduelle de protection des brevets.

ÉVÉNEMENTS RÉCENTS ET TENDANCES



12.1 ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

12.2 TENDANCES

12. EVENEMENTS RECENTS ET TENDANCES

12.1 EVENEMENTS RECENTS

Le Groupe a communiqué son chiffre d'affaires du premier trimestre 2008 par un communiqué de presse en date du 7 mai 2008, et présenté ci-dessous :

CHIFFRE D'AFFAIRES DU PREMIER TRIMESTRE 2008 : 107,4 M€

Colombes, le 7 mai 2008 : Entrepose Contracting (ISIN FR0010204321), entrepreneur spécialisé dans la conception et la réalisation de projets clés en mains dans l'industrie du pétrole, du gaz, et de l'énergie en général, annonce aujourd'hui son chiffre d'affaires pour le premier trimestre clos au 31 mars 2008.

Chiffre d'affaires consolidé trimestriel :

En milliers d'euros	T1 2008	T1 2007
Projets de Traitement et de Transport	23,0	44,1
Pipelines	55,4	5,2
Réservoirs de Stockage	19,9	26,1
Opérations Côtières	9,1	15,7
Non affecté	0,0	0,1
Chiffre d'affaires total	107,4	91,2

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe progresse de 17,8%. La contribution de Spiecapag, acquis en mai 2007, s'élève à 55 M€.

Le chiffre d'affaires du segment « Projets de Traitement et Transport » ressort à 23,0 M€, soit 21,4% du chiffre d'affaires trimestriel du Groupe, et résulte majoritairement de projets au Nigeria et en Algérie, en phase d'achèvement.

Le chiffre d'affaires du segment « Pipelines » s'établit à 55,4 M€. Il représente 51,6% du chiffre d'affaires trimestriel du Groupe et provient principalement de l'avancement des contrats au Yémen, au Royaume-Uni, et en Algérie.

Le chiffre d'affaires du segment « Réservoirs de Stockage » s'élève à 19,9 M€ et représente 18,5% du chiffre d'affaires trimestriel du Groupe. Il est généré essentiellement par les projets du Nigeria et du Koweït, en phase d'achèvement.

Le chiffre d'affaires du segment « Opérations Côtières » est de 9,1 M€, soit 8,5% du chiffre d'affaires trimestriel du Groupe, et se compose majoritairement de l'avancement d'un contrat en Nouvelle-Calédonie.

Evolution commerciale

Au cours du trimestre, le Groupe a enregistré 91 M€ de commandes, notamment en Algérie, au Mexique et au Cameroun. Le carnet de commandes au 31 mars 2008 s'établit à 441 M€. Dans le même temps, le Groupe finalise les négociations de plusieurs contrats, notamment en Afrique et au Royaume-Uni.

Dominique Bouvier, Président Directeur Général d'Entrepose Contracting, conclut : « Le chiffre d'affaires réalisé sur les 3 premiers mois de l'année est en ligne avec nos anticipations. Dans un environnement favorable à la mise en œuvre de nouveaux projets dans les infrastructures gazières, pétrolières et de l'énergie, la spécificité de notre savoir-faire nous a permis d'enregistrer d'importantes nouvelles commandes dès la fin 2007. Nous anticipons la poursuite de cette dynamique en 2008. »

12.2 TENDANCES

12.2.1. Tendance de marché

Le chapitre 6.2 expose l'environnement sectoriel du Groupe, ainsi que ses perspectives.

Au cours de l'exercice 2008, le Groupe devrait bénéficier de sa politique commerciale active ainsi que des synergies liées aux acquisitions des groupes Geoclean et Spiecapag.

Au regard de la conjoncture et des projets actuellement développés dans les zones géographiques dans lesquelles le Groupe est implanté, on peut par ailleurs dégager les tendances par pays suivantes :

a) Algérie

L'Algérie constitue un des principaux fournisseurs de gaz à l'Europe. Les niveaux élevés des cours d'hydrocarbures au sens large (pétrole et gaz) et la hausse de la demande mondiale tant en pétrole qu'en gaz devraient entraîner des investissements tant dans le domaine de la production que dans les domaines du transport, du raffinage et de la liquéfaction du gaz. Sonatrach, ses filiales comme Naftal et les différentes associations de producteurs devraient concrétiser de nouveaux programmes d'investissements auxquels seront largement associés des développements dans la production d'énergie électrique.

b) Nigeria

Quatre projets majeurs dans le domaine de la liquéfaction de gaz sont en phase d'étude et certains d'entre eux ont fait l'objet d'appel d'offres, notamment celui très prometteur de l'extension de l'usine sur l'île de Bonny.

c) Royaume-Uni

Le développement des stockages souterrains devrait connaître une accélération importante, offrant des perspectives de diversification à la filiale anglaise du Groupe.

d) France

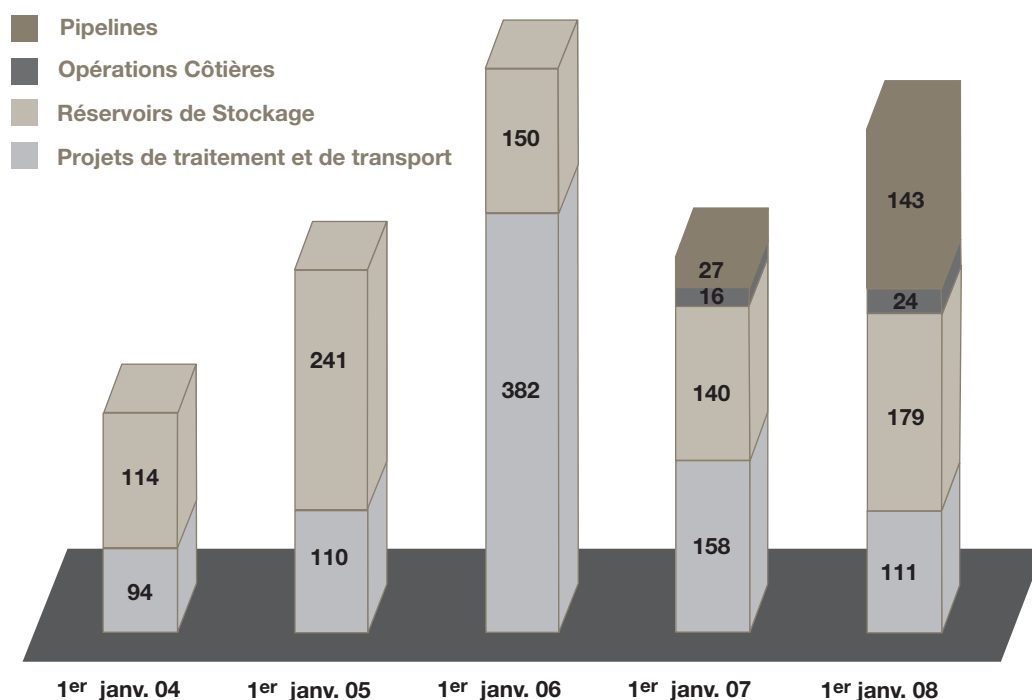
Gaz de France continue ses investissements dans les projets de transport, de compression et de stockage. Ces investissements comprennent des réhabilitations et des programmes de construction dans les domaines de compétences de filiales régionales du Groupe.

De nombreuses collectivités et industriels réfléchissent au lancement de projets d'Unités de Valorisation Energétique, marché sur lequel le Groupe est présent.

e) Ailleurs dans le monde

Le Groupe a participé à de nombreuses remises d'offres, dont les principaux projets en cours de négociations sont répartis dans plusieurs pays tels que l'Iran et l'Allemagne pour le stockage GNL, la Libye, le Cameroun et les pays du golfe persique pour les Opérations Côtières, l'Afrique du Sud, la Colombie, l'Angola et l'Allemagne pour les Pipelines.

12.2.2. Carnet de commandes



L'exercice 2007 a été une année de réalisation sur de nombreux projets aboutissant pour certains à des livraisons provisoires et/ou définitives. Outre l'intégration du carnet de commande de Spiecapag dans le segment « Pipelines », le Groupe a continué une phase de négociation commerciale soutenue qui a abouti en 2007 par la signature de nouveaux contrats et le renouvellement du carnet de commandes. En conséquence, le carnet de commandes s'inscrit en hausse pour atteindre 457 millions d'euros à fin 2007, soit l'équivalent de 11 mois d'activité.

Détail de la prise de commande 2007 :

Renvoi chapitre 9, partie A.8 du rapport de gestion 2007.

PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Comme indiqué au chapitre 12, et dans deux communiqués publiés en dates du 30 janvier 2008 et 25 février 2008 relatifs respectivement au chiffre d'affaires annuel 2007 et aux résultats annuels 2008, Entrepose Contracting a indiqué que 2008 serait une année de lancement de nouveaux projets d'envergure et devrait voir la conclusion favorable de plusieurs appels d'offre au terme d'une politique commerciale intense, en particulier dans les domaines du GNL, de la pose de gazoducs et dans les travaux côtiers.

Par ailleurs, il a été indiqué dans un entretien donné le 17 mars 2008 à un site boursier sur Internet, que la rentabilité du sous-groupe Spiecapag, qui est consolidé depuis mai 2007, est plus faible que celle du Groupe.

Il a également été précisé lors de cet entretien que la marge de ce sous-groupe devrait revenir vers les standards historiques du Groupe fin 2008 ou début 2009.

Au-delà de ces indications, Entrepose Contracting ne communique pas de perspectives chiffrées.

ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE



- 14.1 COMPOSITION DES ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE
- 14.2 CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

Jusqu'au 4 mai 2005, Entrepose Contracting S.A. était constituée sous la forme de Société par Actions Simplifiée. Depuis le 4 mai 2005, la Société est une Société Anonyme à Conseil d'administration régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Les paragraphes ci-dessous décrivent les modes de fonctionnement en vigueur depuis le 4 mai 2005.

14.1 COMPOSITION DES ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE

14.1.1. Composition du Conseil d'administration

L'article 10 des statuts prévoit que :

- la Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus ;
- les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans, chaque année comprenant l'intervalle entre deux assemblées annuelles consécutives. Les Statuts de la Société ont été modifiés lors de l'Assemblée générale des actionnaires en date du 8 juin 2007 afin que soit supprimée la limite d'âge fixée par les statuts et de remplacer le deuxième alinéa de l'article 10 des statuts par l'alinéa suivant :
« 2. Les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans. Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur ».
- chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action inscrite au nominatif ;
- les représentants légaux des sociétés membres du Conseil d'administration sont tenus de désigner un représentant permanent qui n'a pas à être personnellement actionnaire de la Société.

Au cours du Conseil d'administration en date du 8 janvier 2008, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil et de Directeur général.

Il est rappelé que précédemment à ce Conseil, la modalité d'exercice de la Direction Générale en vigueur au sein de la Société était celle de la séparation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général, assisté d'un Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'administration est composé de dix membres. Au cours de l'année 2007, il y eut la démission de 4 administrateurs et la cooptation de 3 administrateurs, cooptations ratifiées lors de l'Assemblée générale en date du 16 novembre 2007, et la nomination de 2 nouveaux administrateurs suite à l'OPA amicale initiée par VINCI S.A.

Dans le tableau ci-dessous sont précisées les fonctions exercées par eux dans la Société ainsi que les fonctions et mandats exercés par chacun d'eux dans d'autres sociétés à tous moments des cinq dernières années.

Trois des administrateurs sont des administrateurs indépendants.

Jusqu'en septembre 2007, les administrateurs indépendants de la Société étaient Madame Jacqueline Lecourtier, Monsieur Jean-Pierre Masset et Monsieur Nicolas Mankowski.

Le 28 septembre 2007, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, a conclu que les critères d'indépendance de Monsieur Nicolas Mankowski n'étaient plus remplis compte tenu de sa fonction de Secrétaire Général au sein de la Société Soletanche, société intégrée au groupe VINCI, actionnaire majoritaire de la Société.

Le 8 janvier 2008, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, a été saisi du changement de situation de Monsieur Jean-François Vauray au regard des critères d'indépendance et a procédé à l'examen de la situation de ce dernier, au regard de la qualification d'administrateur indépendant, et a conclu que ce dernier pouvait être qualifié d'administrateur indépendant.

A ce jour, les administrateurs indépendants de la Société sont Madame Jacqueline Lecourtier, Monsieur Jean-Pierre Masset et Monsieur Jean-François Vauray.

Suivant les recommandations du rapport Bouton, les administrateurs indépendants n'entretiennent aucune relation directe ou indirecte avec la Société, ses filiales, ses actionnaires ou dirigeants (article 2.1 du Règlement Intérieur).

Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique officielle :

A la connaissance de la Société, aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration, du Président Directeur Général, ou du Directeur Général Délégué. De plus, aucun des membres du Conseil d'administration, ni du Président Directeur Général, ou du Directeur Général Délégué n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général.

Aucune condamnation par un tribunal n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société, du Président Directeur Général, ou du Directeur Général Délégué empêchant d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'aucun des membres et/ou personnes visées ci-dessus.

Absence de liens familiaux entre les mandataires sociaux, les dirigeants et/ou membres des organes d'administration :

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux, les dirigeants et/ou membres des organes d'administration.

Les fonctions, âges, nationalités et mandats, en cours ou échus dans l'exercice 2007, des mandataires sociaux de la Société sont détaillés au chapitre 9, partie F du rapport de gestion 2007.

Les mandats échus au cours des cinq derniers exercices sont détaillés ci-après :

Nom	Mandats échus au cours des cinq derniers exercices
Pierre Laborie	FRANCE Administrateur de : CMP Dunkerque S.A. (<i>jusqu'en 2006</i>) GTM (<i>jusqu'en 2003</i>) TMSI – Tuyauterie Maintenance Services Industriels (<i>jusqu'en 2001</i>) Delattre Bezons S.A. (<i>jusqu'en 2005</i>) Président du Conseil d'administration de : CMP Dunkerque S.A. (<i>jusqu'en 2006</i>) Delattre Bezons S.A. (<i>jusqu'en 2005</i>) Directeur Général de : Entrepose Contracting S.A. (<i>jusqu'en mars 2007</i>) Représentant permanent de : Entrepose Contracting au Conseil d'administration de Doris Engineering S.A. (<i>jusqu'en 2005</i>) Dumez-GTM au Conseil d'administration de Doris Engineering S.A. (<i>jusqu'en 2003</i>) ETRANGER Administrateur de : Entrepose Industrial Services Ltd – UK (<i>jusqu'en 2006</i>)
Dominique Bouvier	FRANCE Directeur Général Delattre Bezons S.A. (<i>jusqu'en 2005</i>)
Philippe Barril	N/A
Jean-François Vaury	FRANCE Président Directeur Général de : Johes (<i>jusqu'en 2003</i>) Ciclad S.A. (<i>jusqu'en 2001 - 2002</i>) Ciclad Participations S.A.S. (<i>jusqu'en 2005</i>) Kimolos S.A. Directeur Général / Administrateur de : Ciclad 3 Gestion (<i>jusqu'en 2001 - 2002</i>) Ciclad Gestion (<i>jusqu'en 2002 - 2003</i>) Administrateur de : Goavec Engineering (<i>jusqu'en 2001 - 2002</i>) Sovam (<i>jusqu'en 2001 - 2002</i>) Membre du Comité Exécutif de : Financière Entrepose (<i>jusqu'en 2002 - 2003</i>) Financière Entrepose S.A.S. (<i>jusqu'en 2005</i>) Membre du Comité Surveillance de : Amalthea (<i>jusqu'en 2001 - 2002</i>) Représentant permanent de Ciclad S.A. / Administrateur de : Siraga (<i>jusqu'en 2003 - 2004</i>) GPL Industrie (<i>jusqu'en 2003 - 2004</i>)

Nom	Mandats échus au cours des cinq derniers exercices
Didier Genoud	FRANCE Membre du Comité de surveillance de : Anydros S.A.S. (jusqu'en 2005) Entrepose Contracting S.A.S. (jusqu'en 2005) Membre du Conseil de surveillance de : Ital Express S.A. (jusqu'en 2002) Geotronique Intl S.A. (jusqu'en 2001) Président du Comité Stratégique de : IPC Développement S.A.S. (jusqu'en 2005) Membre du Comité Exécutif de : Financière Entrepose S.A.S. (jusqu'en 2005) Administrateur de : IPC Développement S.A. (jusqu'en 2004) Entrepose Contracting S.A. (jusqu'en 2003) Ginger S.A. (jusqu'en 2002) Gys S.A. (jusqu'en 2002) Milos S.A. (jusqu'en 2002) Félicité S.A. (jusqu'en 2001) AGS S.A. (jusqu'en 2001) IPC S.A. (jusqu'en 2001)
Jacques Reymann	FRANCE Administrateur de : Entrepose Contracting S.A. (jusqu'au 8.06.2007). FRANCE Président de : S.E.E.E. (jusqu'en 2002) Cofixel (jusqu'en 2002) Inéo (jusqu'en 2002) Directeur Général Cofixel (jusqu'en 2001) Président Directeur Général de : Entrepose Contracting (jusqu'en 2004) Administrateur de : S.E.E.E. (jusqu'en 2002) Cofixel (jusqu'en 2001) Endel (jusqu'en 2002) Inéo (jusqu'en 2002) Inec (jusqu'en 2003) Geiger France S.A. (jusqu'en 2001) Membre du Conseil de surveillance de : Elyo (jusqu'en 2002) ETRANGER Belgique Président de : Axima Services (jusqu'en 2002) Biotim S.A. (jusqu'en 2001) Directeur du Conseil d'administration : Groupe Fabricom (jusqu'en 2002) Membre du Comité de Direction Générale : Groupe Fabricom (jusqu'en 2002)

Nom	Mandats échus au cours des cinq derniers exercices
Jacques Reymann	Administrateur de : Axima Contracting (jusqu'en 2002) Axima Services (jusqu'en 2002) EDS (jusqu'en 2001) Fabricom (jusqu'en 2003) Groupe Fabricom (jusqu'en 2002) Europ Control Serv (jusqu'en 2002) Technibel S.A. (jusqu'en 2003) GB : Groupe Fabricom PLC (jusqu'en 2001) Servotomic Ltd (jusqu'en 2001) Shefs Ltd (jusqu'en 2002)
Jacqueline Lecourtier	FRANCE Directeur Général de : Agence Nationale de la Recherche
Jean-Luc Chamard	FRANCE Administrateur de : Entrepose Contracting S.A. (jusqu'au 8.06.2007)
Nicolas Mankowski	FRANCE Président de : SB 2002 (S.A.S.) devenue CSM Bessac International (jusqu'en 2004) Administrateur / Président de : Forsol (S.A.) (jusqu'en 2002) Gérant de : SE 2001 (SNC) devenue TEC System (jusqu'en 2004)
Jean-Pierre Masset	N/A
VINCI S.A.	Mandats exercés au sein du Groupe VINCI en France Administrateur de : VINCI Construction Compagnie Financière et Industrielle des Autoroutes Consortium Stade de France VINCI Infrastructure VINCI Networks Doris Engineering Clio Gtie Thermique Société du Tunnel des Hauts-de-Seine pour l'aménagement de liaisons internes et leur exploitation Mandats exercés hors du groupe en France Compagnie Générale de Tourisme & de Transport "CGTT"
Pierre Berger	Mandats exercés au sein du groupe VINCI en France Président de : Dumez GTM Administrateur de : GIE Stade Projet Terre Armée Internationale Menard Renforcement Directeur Général de : VINCI Construction Grands Projets Menard Renforcement Directeur Général Délégué de : VINCI Construction Grands Projets Gérant Non Associé : Menard Sigmatec Ingénierie Sainrapt et Brice International Terre Armée

Nom	Mandats échus au cours des cinq derniers exercices
Pierre Berger	Mandats exercés au sein du groupe VINCI à l'étranger Director : Menard Geosystems Sdn Bhd Reinforced Earth Company Ltd Menard Soiltreatment Reinforced Earth (PVT) Ltd Direktor : Menard Dyniv GmbH Chief Executive Officer : Drainage & Groud Improvement Menard Soiltreatment President : Menard Soiltreatment Drainage & Groud Improvement Représentant permanent de VINCI Construction Grands Projets / Administrateur de : Compagnie Internationale pour le Développement d'Infrastructure Hydroplus
Jean-Marie Dayre	ETRANGER Administrateur de : VINCI Energies Sweden AB Emil Lundgren Vorsitzender des Aufsichtsrats : Nickel GmbH Alleinvertretungsberechtigt: CALANBAU Brandschutzanlagen GmbH VINCI Energies Deutschland GmbH Geschäftsführer: G+h Schallschutz GmbH GFA Gesellschaft für Anlagenbau mbH France – hors du groupe VINCI Administrateur de : GTIE Thermique ETRANGER –hors du groupe VINCI Geschäftsführer : G+H ISOLITE GmbH Mitglied des Aufsichtsrats : Technik Maschinenbau Systeme GmbH
Raoul Dessaigne	Mitglied des Aufsichtsrats : VINCI Energies Deutschland GmbH VINCI Bautech GmbH Member of Supervisory Board: WARBUD (S.A.) FCC Member: SMP CZ Geschäftsführer: VINCI Construction GmbH Urban BTP BAU GmbH President of Supervisory Board: Hidépítő AS Alkon

Nom	Mandats échus au cours des cinq derniers exercices
Raoul Dessaigne	Administrateur de : Intermost Novkol SKE International INC. Membre du Conseil de Surveillance: Wierner Trachte
Bruno Dupety	France – au sein du groupe VINCI Administrateur de : PPC Salvarem Président de : PPC

Le Conseil d'administration comprend 3 administrateurs indépendants : Monsieur Jean-François Vaury, Monsieur Jean-Pierre Masset et Madame Jacqueline Lecourtier.

Outre son mandat d'administrateur, Monsieur Nicolas Mankowski préside le comité d'audit.

Outre son mandat d'administrateur, Monsieur Jean-Pierre Masset préside le comité de stratégie.

Outre son mandat de représentation de la Société VINCI S.A., administrateur, Monsieur Richard Francioli préside le comité des nominations et des rémunérations.

Les mandats des administrateurs d'Entrepose Contracting sont valables jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2012, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, depuis l'Assemblée générale mixte de mai 2005, à l'exception de celui de Madame Jacqueline Lecourtier, son mandat étant valable jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2013, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, et de Messieurs Bruno Dupety et Jean-Marie Dayre, leur mandat étant valable jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2014, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

La composition du Conseil d'administration de la Société à la date d'enregistrement du présent document est la suivante :

Dominique Bouvier	Président Directeur Général
Jean Pierre Masset	Administrateur
VINCI S.A. (Représenté par Richard Francioli)	Administrateur
Jean-François Vaury	Administrateur
Nicolas Mankowski	Administrateur
Jacqueline Lecourtier	Administrateur
Bruno Dupety	Administrateur
Jean-Marie Dayre	Administrateur
Raoul Dessaigne	Administrateur
Pierre Berger	Administrateur

14.1.2. Renseignements personnels concernant les membres du Conseil d'administration

Dominique Bouvier, 59 ans, Directeur Général

Diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques de Nancy en 1973, Dominique Bouvier a débuté sa carrière au sein du groupe Degremont, où il a été successivement Ingénieur de Projet Export (1974-1977), Chef de secteur de la zone Moyen-Orient (1980-1985), Directeur Général Degremont India (1986-1990), Directeur Europe (1990-1997) et enfin Directeur Général Adjoint Export Afrique / Amérique Latine / Europe (1997-1999).

Dominique Bouvier a ensuite rejoint le Groupe Entrepose en tant que Directeur Délégué Développement en 1999, et est devenu Directeur Délégué Développement et International puis Directeur Général Délégué d'Entrepose Contracting. Il a piloté avec Pierre Laborie l'opération de MBO réalisée en décembre 2002.

Dominique Bouvier est aussi Conseiller du Commerce Extérieur depuis 1988.

Membre du Comité exécutif, Dominique Bouvier est en charge de la direction de la Société, et supervise en direct les aspects de développement commercial et stratégique.

Jean-François Vaury, 58 ans, Administrateur indépendant

Normalien, agrégé de mathématiques, Jean-François Vaury a débuté sa carrière au sein du groupe Schlumberger en tant qu'ingénieur puis Directeur du Personnel. Il a par la suite rejoint le Boston Consulting Group en tant que consultant, avant d'être Directeur de Département à l'IDI (Institut du Développement Industriel). En 1988, il crée Ciclad dont il est aujourd'hui l'un des trois associés gérants.

Nicolas Mankowski, 58 ans, Administrateur

Diplômé d'H.E.C. (1970) et d'un Master of Science in Management, Sloan School, M.I.T., Boston, USA (1972).

En 1974, il commence sa carrière chez ETPM (Groupe GTM, maintenant VINCI) où il développe 26 ans d'expérience dans l'industrie de la construction de grands projets internationaux « Oil & Gas Offshore ». Il y occupe les postes suivants : contrôleur de gestion puis Secrétaire Général du groupe ETPM.

Depuis 2000, il est Secrétaire Général du groupe Solétanche Bachy.

Jean-Pierre Masset, 71 ans, Administrateur indépendant

Diplômé d'Etudes supérieures en Economie politique et en Sciences économiques, de l'Ecole nationale des langues orientales (arabe littéral) et de l'Institut national des langues orientales (russe), Jean-Pierre Masset a effectué la majeure partie de sa carrière comme conseiller d'ambassade, puis comme Ambassadeur (Pakistan, Iran, Danemark), avant de rejoindre en 2002 le cabinet Branche, Masset & Associés, date à laquelle il obtient également le Certificat de spécialisation en droit des relations internationales du Barreau de Paris.

Jacqueline Lecourtier, 56 ans, Administrateur indépendant

Diplômée de l'Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques (ENSIC – Nancy France), et de l'université de Paris VI – Doctorat d'Etat ès Sciences Physiques (« Thermodynamique des gels et des phases greffées – Applications à la chromatographie en phase liquide »).

Après avoir été chargée de recherche au CNRS durant 8 années (de 1974 à 1981), Jacqueline Lecourtier entre à l'IFP (l'Institut Français du Pétrole) en 1981 en tant qu'ingénieur de recherche. Jacqueline Lecourtier a été de 2001 à 2006 Directeur scientifique de l'IFP. Aujourd'hui, elle est Directeur Général de l'Agence Nationale de la Recherche.

VINCI S.A., représenté par Monsieur Richard Francioli, 48 ans, Administrateur,

Après des études à l'Ecole Supérieure de Commerce d'Angers (France), Richard Francioli est entré dans le Groupe VINCI en 1983 et y a suivi un parcours professionnel débuté par un stage en VSNE sur le chantier de l'hôpital d'Ain Shams au Caire. Il a ensuite occupé au sein du Groupe les postes de Directeur régional Nord de SOGEA Construction, Directeur Province de SOGEA Construction et Président de VINCI Construction Filiales Internationales.

Il a été nommé Président de VINCI Construction en mars 2006 et membre du Comité exécutif de VINCI en juin 2006.

Monsieur Bruno Dupety, 52 ans, Administrateur,

Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, Bruno Dupety est titulaire d'un Master de Sciences de l'Université de Berkeley.

Il rejoint Freyssinet en 1999. Nommé Directeur Général en novembre 2001, il est Président de Freyssinet depuis juin 2002 et Directeur Général Adjoint de VINCI Construction depuis juin 2002.

Bruno Dupety est administrateur de la FNTF depuis 2006 et Président du SEFI depuis 2007.

Monsieur Jean-Marie Dayre, 57 ans, Administrateur,

Ingénieur ENSPM – Ecole Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs (Economie 1974) DEA de chimie – physique. Il intègre le Groupe VINCI Energies en 1989.

Monsieur Pierre Berger, 39 ans, Administrateur,

Ingénieur de l'Ecole Polytechnique et Ingénieur des Ponts et Chaussées. Il a été nommé Président Directeur Général, VINCI Construction Grands Projets en 2004.

Raoul Dessaigne, 57 ans, Administrateur,

Diplômé de l'Ecole Polytechnique (1971) et de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (Civil – 1976).

Chevalier de l'Ordre National du Mérite et Conseiller du Commerce Extérieur de la France.

Jacques Reyman, 69 ans, Administrateur

Ingénieur de l'Ecole Centrale de Paris (1961), Jacques Reyman a commencé sa carrière dans le Groupe Pont à Mousson comme ingénieur d'affaires, puis Chef de Service et Directeur Adjoint d'une filiale étrangère. Il rejoint ensuite le Groupe Fabricom à Bruxelles (filiale de Tractebel) prenant la responsabilité des conditionnements d'air étendu, à partir de 1985 toutes les activités en France et les activités dans le secteur de l'eau, à partir de 1990 toutes les activités de services techniques. En 1990, il est nommé Administrateur – Directeur du Groupe Fabricom avec la responsabilité des secteurs cités précédemment.

A partir de 2000, sa responsabilité s'étend aux sociétés techniques de GTM rattachées à Tractebel, en particulier Entrepose-Delattre Levivier et GTMH-EI. Il reprend également l'activité de HVAC et Services de Sulzer (chiffre d'affaires total sous responsabilité : environ 4 milliards d'euros dans 14 pays).

En 2002, il participe au MBO sur Entrepose Contracting.

14.2 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, et les intérêts privés et/ou autres devoirs de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société, du Président Directeur Général, ou du Directeur Général Délégué.

14.2.1. Capital détenu par les membres du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2007, le total des titres détenus par les membres du Conseil d'administration dans le capital d'Entrepose Contracting s'élève à 3 960 651 actions soit 78,82 % du capital et 78,81 % des droits de vote (tenant compte de l'acquisition d'une action respectivement par Messieurs, Nicolas Mankowski, Jean-Pierre Masset, Bruno Dupety, Jean-Marie Dayre, Pierre Berger, Raoul Dessaigne et par Madame Jacqueline Lecourtier).

14.2.2. Opérations conclues entre la Société et ses organes de direction

Rémunération des Président Directeur Général et Directeur Général Délégué

- Lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 6 mars 2007, a été ratifiée la rémunération du Directeur Général de la Société pour un montant brut mensuel de 14 000 € par mois sur 13,46 mois (en ce compris la part versée par la Caisse des Congés payés). Il aura également droit à une prime annuelle dont le montant brut pourra varier de 0 à 100 000 euros et sera déterminée par le Conseil d'administration, ainsi que la mise à disposition d'un véhicule de type Renault Espace, en vue d'une utilisation professionnelle étant entendu qu'il sera autorisé à utiliser cette voiture en dehors de ses fonctions et la souscription à la Garantie Sociale des Chefs d'Entreprises
- Lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 6 mars 2007, a été fixée la rémunération du Directeur Général Délégué de la Société pour un montant brut mensuel de 13 400 € brut sur 13,46 mois (en ce compris la part versée par la Caisse des Congés payés) et aura également droit à une prime annuelle dont le montant brut pourra varier de 0 à 100 000 euros et sera déterminée, en fonction des résultats de la Société, par le Conseil d'administration pour la première fois au début de l'année 2008, cette rémunération étant versée en lieu et place de toute rémunération perçue jusqu'à ce jour de la part de la Société à quelque titre que ce soit. De plus, le Directeur Général Délégué aura droit à la mise à disposition d'un véhicule de type Peugeot 407, en vue d'une utilisation professionnelle étant entendu qu'il sera autorisé à utiliser cette voiture en dehors de ses fonctions.

14.2.3. Pactes d'actionnaires

L'historique et les dispositions régissant les pactes et sous-pactes d'actionnaires sont décrits au chapitre 9, partie C du rapport de gestion 2007.

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

15.1 MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE

15.2 MONTANT DES SOMMES PROVISIONNÉES

15. REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1 MONTANT DE LA REMUNERATION VERSEE

Renvoi chapitre 9, partie F du rapport de gestion 2007.

Détail des rémunérations des mandataires sociaux :

2005

En euros	Rémunération brute - part fixe	-part variable	Rémunération potentielle et/ou différée	Avantages en nature	Jetons de présence	Rémunérations versées par sociétés contrôlées	Avantages en nature versés par sociétés contrôlées	Autre avantage
Pierre Laborie	101 600	50 250	57 250 ⁽¹⁾	479				44 720 actions gratuites attribuées d'une valeur nominale de 1€ (depuis 2005)
Dominique Bouvier	120 370	70 000		10 475				34 400 actions gratuites attribuées d'une valeur nominale de 1€ (depuis 2005)
Jear-Luc Chamard	62 000	13 000						Néant
Jean-Pierre Masset					20 000			
Nicolas Mankowski					20 000			
Jean-François Vaury					100			
Didier Genoud					100			
Jacques Reymann								
Jacqueline Lecourtier								

(1) Sur proposition du comité des Rémunérations du 23 novembre 2005, la prime du Président a été portée de 45 000 euros à 62 500 euros, dont 5 250 ont été versé en 2005. Le solde, soit 57 250 euros, a été janvier 2006.

2006

En euros	Rémunération brute - part fixe	-part variable	Rémunération potentielle et/ou différée	Avantages en nature	Jetons de présence	Rémunérations versées par sociétés contrôlées	Avantages en nature versés par sociétés contrôlées	Autre avantage
Pierre Laborie	100 365	57 250	80 000 ⁽²⁾	2 876				
Dominique Bouvier	145 192	80 000		8 242				
Jear-Luc Chamard	63 162	10 000						Néant
Jean-Pierre Masset					20 000			
Nicolas Mankowski					20 000			
Jean-François Vaury								
Didier Genoud								
Jacques Reymann								
Jacqueline Lecourtier					20 000			

(2) Sur proposition du comité des Rémunérations du 30 novembre 2006, la prime du Président a été portée de 45 000 euros à 80 000 euros. Cette somme a été versée en janvier 2007.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 4 mai 2005 a décidé l'attribution d'une prime de 135 000 euros au Président en 2008, au titre de l'exercice 2007.

2007

En euros	Rémunération brute - part fixe	-part variable	Rémunération potentielle et/ou différée	Avantages en nature	Jetons de présence	Rémunérations versées par sociétés contrôlées	Avantages en nature versés par sociétés contrôlées	Autre avantage
Pierre Laborie	101 019	80 000	135 000 ⁽³⁾	3 835				Néant
Dominique Bouvier	166 923		100 000 ⁽⁴⁾	9 097			3 000 actions gratuites VINCI S.A. attribuées d'une valeur nominale de 2,50 €	
Philippe Barill	167 006		50 000 ⁽⁵⁾	2 908			410 actions gratuites VINCI S.A. attribuées d'une valeur nominale de 2,50 €	
Jear-Luc Chamard	45 679							Néant
Jean-Pierre Masset					20 000			
Nicolas Mankowski					20 000			
Jean-François Vaury								
Didier Genoud								
Jacques Reymann								
Jacqueline Lecourtier					20 000			
VINCI S.A.								
Bruno Dupety								
Jean-Marie Dayre								
Raoul Dessaigne								
Pierre Berger								
Jacqueline Lecourtier								

(3) Conformément à la décision du Conseil d'administration d'Entrepose contracting en date du 4 mai 2005, il a été versé à Monsieur Pierre Laborie, Président démissionnaire, une prime de 135 000 euros en janvier 2008.

(4) et (5) Les modalités d'attribution de ces primes sont détaillées au chapitre 16.4.1, note 111.

(4) Sur proposition de Comité des Rémunérations, la prime du Président pour l'année 2007 et qui a été versée en mars est de 10 000 euros,

(5) Sur proposition du Comité des Rémunérations, la prime du Directeur Général Délégué pour l'année 2007 et qui a été versée en mars 2008 est de 50 000 euros.

A la date du présent document, aucun régime de prime d'arrivée ou de départ, et aucun régime de retraite spécifique n'a été mis en place pour aucun des mandataires sociaux.

15.2 MONTANT DES SOMMES PROVISIONNEES

Au titre des indemnités de départ à la retraite : 152 425 euros, dans les comptes de l'exercice 2007.

15.2.1. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration

Néant.

FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION



- 16.1 FONCTIONNEMENT
- 16.2 INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DE LA DIRECTION GÉNÉRALE À LA SOCIÉTÉ OU À L'UNE QUELCONQUE DE SES FILIALES
- 16.3 CONDITIONS DE PRÉPARATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 16.4 RÈGLES RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 FONCTIONNEMENT

16.1.1 Fonctionnement du Conseil d'administration

Renvoi chapitre 14.1.1.

a) Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le 27 mai 2005, modifié le 6 mars 2007, le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société.

Le règlement intérieur définit notamment :

- les périmètres de responsabilité des dirigeants et du Conseil,
- les devoirs des administrateurs,
- le mode de fonctionnement du Conseil et de ses comités,
- les moyens donnés aux administrateurs dans l'accomplissement de leur mission et les délais de transmission au Conseil des documents utiles à ses délibérations.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que ce dernier se réunisse au moins quatre fois par an selon un calendrier communiqué aux administrateurs au cours du dernier trimestre pour l'exercice à venir.

Il précise que la qualification d'administrateur indépendant sera débattue par le comité des rémunérations et des nominations et discutée annuellement par le Conseil d'administration.

Le Président du Conseil d'administration rend compte dans un rapport joint au rapport de gestion annuel arrêté par le Conseil d'administration des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Le règlement intérieur prévoit que :

- toutes les actions détenues par les mandataires sociaux sont inscrites au nominatif,
- les opérations sur les titres de la Société réalisées par les administrateurs seront communiquées par ces derniers sur une base semestrielle.

Pour l'assister sur certaines missions spécifiques, le Conseil d'administration a créé trois comités dont les modalités de fonctionnement sont fixées par le règlement intérieur du Conseil d'administration (précisions sous l'article 16.3.) :

- le comité d'audit ;
- le comité de stratégie ;
- le comité des rémunérations et des nominations.

Les Présidents de chacun des comités présentent régulièrement au Conseil d'administration l'état de leurs travaux.

Par ailleurs, il existe un autre comité :

- le comité exécutif.

Code de bonne conduite :

Le code de bonne conduite prévoit par ailleurs que chaque acteur de la Société s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres de la Société dans la mesure où il dispose en raison de ses fonctions d'informations non encore rendues publiques et pendant le mois qui précède la date à laquelle les comptes consolidés annuels et semestriels sont rendus publics.

b) Nomination des administrateurs et durée de leur mandat

Renvoi rubrique 14.1.1.

c) Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui doit être, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Le Conseil d'administration peut révoquer le Président à tout moment.

Le Président cessera ses fonctions à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire suivant la date à laquelle il aura atteint l'âge de 70 ans.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président.

Lors de sa séance du 8 janvier 2008, le Conseil d'administration a élu Dominique Bouvier aux fonctions de Président.

Le Président du Conseil d'administration représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs ou les comités d'étude et de réflexion qui auraient été créés, soient en mesure de remplir leur mission.

d) Attribution du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

e) Délibération du Conseil d'administration

Conformément aux statuts, les membres du Conseil d'administration sont convoqués à l'avance par tous moyens et même verbalement par son Président ou en son nom, par une personne désignée par lui, ou, le cas échéant, par l'administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président.

Conformément à l'article L.225-238 (devenu article L.823-17) du Code de commerce, les Commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires de la Société.

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent soit au siège social de la Société à Colombes, soit en tout autre endroit.

Le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société.

Le Président du Conseil d'administration rend compte dans un rapport joint au rapport de gestion annuel arrêté par le Conseil d'administration des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis et signés par le Président du Conseil d'administrateur et un administrateur à l'issue de chaque réunion et communiqués ou tenus à la disposition de tous les administrateurs au siège de la Société.

16.1.2. Fonctionnement de la Direction Générale

a) Président Directeur Général

L'article 15 des statuts organise la fonction de Directeur Général :

« La Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique, administrateur ou non, nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale à tout moment et, au moins, à chaque expiration du mandat du Directeur Général ou du mandat du Président du Conseil d'administration lorsque ce dernier assume également la direction générale de la Société.

Le changement de modalité d'exercice de la Direction Générale n'entraîne pas de modification des statuts.

La délibération du Conseil d'administration relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Le Conseil d'administration veillera à informer les tiers et les actionnaires de ces dispositions conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'administration procède à la nomination du Directeur Général. Il fixe la durée de son mandat sans pouvoir excéder, le cas échéant, celle de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration détermine la rémunération du Directeur Général.

Sous réserve des pouvoirs réservés au Conseil d'administration et précisés à l'Article 13 des présents statuts, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

b) Directeur Général Délégué

Les statuts (article 16) prévoient la possibilité de nommer un Directeur Général Délégué :

« Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'administration ou par une autre personne, le Conseil d'administration peut nommer trois personnes physiques, administrateur ou non, chargées d'assister le Président Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés au Directeur Général Délégué. Toutefois, lorsque le Directeur Général Délégué est administrateur de la Société, la durée de ses fonctions ne peut pas excéder celle de son mandat.

A l'égard des tiers, le Directeur Général Délégué dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Le Conseil d'administration détermine la rémunération du Directeur Général Délégué, laquelle est portée aux charges d'exploitation. En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, le Directeur Général Délégué conserve, sauf décision contraire du Conseil d'administration, ses fonctions et attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général. »

c) Limitations apportées à la Direction Générale

Le Conseil d'administration a mis en place, dans un règlement intérieur, un certain nombre de mécanismes visant à encadrer les pouvoirs de la Direction Générale de la Société.

(Renvoi 16.1.1 a)

d) Principes de détermination de la rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué

Les rémunérations du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont arrêtées par le Conseil d'administration et font l'objet de recommandations de la part du Comité des Rémunérations et des Nominations. Elles sont actuellement constituées d'une partie fixe, versée tous les mois, et d'une prime annuelle, dont le montant pourra varier entre 0 et 100 000 € dans les deux cas, dont le montant est arrêté par le Conseil d'administration à l'issue de l'exercice social, en fonction des résultats de la Société.

16.2. INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DE LA DIRECTION GENERALE A LA SOCIETE OU A L'UNE QUELCONQUE DE SES FILIALES

Aucun des membres du Conseil d'administration ni le Président Directeur Général n'est lié par un contrat de service avec la Société ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

16.3 CONDITIONS DE PREPARATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président :

- organise et dirige les travaux du Conseil d'administration ;
- s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;
- s'assure que les représentants des organes représentatifs du personnel sont régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'administration a mis en place en son sein trois comités dont le rôle est de l'assister sur certaines missions spécifiques :

16.3.1. Le Comité de rémunérations et des nominations

Missions :

En ce qui concerne les rémunérations : le Comité des rémunérations et des nominations reçoit mission du Conseil d'administration :

- de faire au Président des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites de la Société, attribués au Président, au Directeur Général, au Directeur Général Délégué, et aux éventuels membres du Conseil d'administration salariés ;
- de procéder à des recommandations sur la rémunération des autres membres du Conseil d'administration.

En ce qui concerne les nominations : le Comité des rémunérations et des nominations reçoit mission du Conseil d'administration :

- d'examiner toute candidature à la nomination à un poste de membre du Conseil d'administration et de formuler sur ces candidatures un avis et/ou une recommandation auprès du Conseil d'administration en veillant à respecter le caractère indépendant des candidatures proposées ;
- de préparer en temps utile des recommandations pour le renouvellement du mandat du Président du Conseil d'administration.

Fonctionnement :

Le Comité des rémunérations et des nominations se réunit au moins une fois par an, préalablement à l'approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle, pour examiner les projets de résolutions qui lui seront soumis et qui concernent des postes de membres du Conseil d'administration.

Il se réunit, en tant que de besoin, sur convocation du Président du Comité des rémunérations et des nominations ou de deux de ses membres.

Pour délibérer valablement, la moitié au moins de ses membres doit être présente.

Un membre du Comité des rémunérations et des nominations ne peut se faire représenter.

Il est dressé procès-verbal des réunions du Comité des rémunérations et des nominations. Celui-ci est communiqué aux membres du Comité des rémunérations et des nominations et aux autres membres du Conseil d'administration. Le Président du Comité des rémunérations et des nominations ou un membre du Comité des rémunérations et des nominations désigné à cet effet fait rapport au Conseil d'administration des avis et recommandations du Comité des rémunérations et des nominations pour qu'il en délibère.

La composition du Comité des nominations et des rémunérations suite au Conseil d'administration du 8 janvier 2008 se compose de la manière suivante :

- Monsieur Jean-François Vaury
- Monsieur Richard Francioli

En 2007, le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni 3 fois.

Au cours de ces réunions ont été abordés les sujets suivants : analyse des propositions à des postes d'administrateurs, et notamment à des postes d'administrateurs indépendants ; les principes de détermination des rémunérations, avec le cas particulier des mandataires sociaux.

Plus spécifiquement, le Comité des rémunérations et des Nominations s'est réuni pour se prononcer sur le caractère indépendant d'un des administrateurs de la Société. Monsieur Nicolas Mankowski, administrateur de la Société, dans la mesure où ce dernier est par ailleurs Secrétaire Général de la Société Soletanche, qui fait partie du Groupe VINCI (étant rappelé que VINCI S.A. détient aujourd'hui 77,24% du capital de la Société). Le Comité des rémunérations et des Nominations a jugé que ce contexte remettait en cause la qualité d'administrateur indépendant de Monsieur Nicolas Mankowski qui n'est plus considéré comme « indépendant » mais demeure administrateur de la Société.

16.3.2. Le comité de stratégie

Mission :

Ce Comité a pour mission principale d'assister le Conseil d'administration dans la définition des grandes orientations stratégiques de la Société.

Le Comité de stratégie aide le Conseil d'administration à définir les grandes orientations de la Société en termes de métiers comme en termes d'implantations géographiques. Le comité de stratégie analyse les projets de développement, de prises de participations dans des sociétés tierces, de désinvestissements, de constitutions de partenariats à plus ou moins long terme.

Le Comité de stratégie formule tous avis et recommandations au Conseil d'administration dans les domaines décrits ci-dessus.

Fonctionnement :

Le Comité de stratégie se réunit au moins une fois par an ; il détermine le calendrier de ses réunions. Il peut toutefois se réunir à la demande de son Président ou de deux de ses membres.

Pour délibérer valablement, la moitié au moins de ses membres doit être présente.

Un membre du Comité de stratégie ne peut se faire représenter.

Il est dressé procès-verbal des réunions du Comité de stratégie. Celui-ci est communiqué aux membres du Comité de stratégie et aux autres membres du Conseil d'administration. Le Président du Comité de stratégie ou un membre du Comité de stratégie désigné à cet effet fait rapport au Conseil d'administration des avis et recommandations du Comité de stratégie pour qu'il en délibère.

La composition du Comité de stratégie suite au Conseil d'administration du 8 janvier 2008 se compose de la manière suivante :

- Monsieur Dominique Bouvier
- Monsieur Jean-Pierre Masset (nommé Président depuis le Comité de stratégie du 10 novembre 2005, en remplacement de Monsieur Pierre Laborie, Président démissionnaire)
- Monsieur Jean-François Vaury
- Madame Jacqueline Lecourtier
- Monsieur Pierre Berger

En 2007, le Comité de stratégie s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice.

Ces réunions ont eu pour but de passer en revue les développements technologiques récents, notamment concernant les unités de traitement et la R&D. Le Comité de stratégie a aussi été réuni pour se prononcer sur les opportunités de croissance externe, notamment lors de l'acquisition de la Société Amec Spiecapag. Un échange de point de vue général sur l'environnement du parapétrolier a également eu lieu.

16.3.3. Le comité d'audit

Mission :

Ce comité a pour mission principale de veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de la Société et à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés.

Le comité d'audit formule tout avis et recommandations au Conseil d'administration dans les domaines décrits ci-dessous. Le comité d'audit reçoit notamment pour mission du Conseil d'administration :

En ce qui concerne les comptes :

- de procéder à l'examen préalable et de donner son avis sur les projets de comptes annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels avant que le Conseil d'administration en soit saisi ;
- d'examiner la pertinence et la permanence des principes et règles comptables utilisés dans l'établissement des comptes et de prévenir tout manquement éventuel à ces règles ;
- de se faire présenter l'évolution du périmètre des sociétés consolidées et recevoir, le cas échéant, toutes explications nécessaires ;
- d'entendre, lorsqu'il l'estime nécessaire, les Commissaires aux comptes, la Direction Générale, la direction financière, ou toute autre personne de la Société ; ces auditions peuvent avoir lieu, le cas échéant, hors la présence des membres de la Direction Générale ;
- d'examiner avant leur publication les projets de comptes annuels et intermédiaires de rapport d'activité et de résultat et de tous comptes (y compris prévisionnels) établis pour les besoins d'opérations spécifiques significatives, mais également les communiqués financiers avant leur diffusion ;
- de veiller à la qualité des procédures permettant le respect des réglementations boursières.

En ce qui concerne le contrôle externe de la Société :

- d'examiner les questions relatives à la nomination, au renouvellement ou à la révocation des Commissaires aux comptes de la Société et au montant des honoraires à fixer pour l'exécution des missions de contrôle légal ;
- de superviser les règles de recours aux Commissaires aux comptes pour des travaux autres que le contrôle des comptes et, plus généralement, de veiller au respect des principes garantissant l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- de pré-approuver toute mission confiée aux Commissaires aux comptes en dehors des travaux de contrôle des comptes ;
- d'examiner chaque année avec les Commissaires aux comptes les montants des honoraires versés par la Société et ses filiales aux entités des réseaux auxquels appartiennent les Commissaires aux comptes, les conclusions de ceux-ci et leurs recommandations ainsi que les suites qui leur sont données ; d'arbitrer, le cas échéant, des points de désaccord entre les Commissaires aux comptes et la Direction Générale susceptibles d'apparaître dans le cadre de ces travaux.

En ce qui concerne le contrôle interne de la Société :

- d'évaluer avec le Déontologue de la Société la qualité du respect de la déontologie au sein de la Société, de veiller au respect des valeurs individuelles et collectives sur lesquelles la Société fonde son action et des règles de conduite que chacun de ses collaborateurs doit appliquer ;
- d'être informé par le Déontologue des solutions qui ont été apportées aux cas qui ont été soumis à ce dernier ;
- de s'assurer de la mise en place des procédures nécessaires pour actualiser les chartes en vigueur au sein de la Société et s'assurer de leur diffusion et de leur application ;
- d'examiner avec le Déontologue le programme des actions de formation destinées à accompagner la diffusion des chartes de la Société ;
- d'évaluer l'efficacité et la qualité des systèmes et procédures de contrôle interne de la Société ;
- d'être informé par la Direction Générale, ou toute autre voie, de toutes réclamations de tiers ou toutes informations internes révélant des critiques sur les documents comptables ou les procédures de contrôle interne de la Société, ainsi que des procédures mises en place à cette fin et des remèdes à ces réclamations ou critiques.

En ce qui concerne les risques :

- de prendre connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements et risques significatifs de la Société ;
- d'examiner les procédures retenues pour évaluer et gérer ces risques.

Fonctionnement :

Pour l'accomplissement de sa mission, le comité d'audit peut demander au Directeur Général de procéder à toute audition et de lui fournir toute information.

Les membres du comité d'audit, ainsi que toute personne extérieure qui assisterait à une réunion, sont tenus, envers tout tiers au Conseil d'administration, à une obligation de confidentialité à l'égard de toutes les informations communiquées au comité d'audit ou auxquelles ils auraient accès à l'occasion de leur mission.

Le comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an et détermine le calendrier de ses réunions. Toutefois, le comité d'audit peut se réunir à tout moment à la demande de son Président ou de deux de ses membres.

Pour délibérer valablement, deux au moins des membres du comité d'audit doivent être présents. Un membre du comité d'audit ne peut se faire représenter.

Outre les membres du comité d'audit, assistent aux réunions du comité d'audit :

- le Président du Conseil d'administration ou son délégué à cet effet ou ces deux personnes ensemble sauf si le comité d'audit en décide autrement ;
- le Secrétaire Général ;
- toute personne que le comité d'audit souhaite entendre.

Au moins deux fois par an, le comité d'audit entend les Commissaires aux comptes dans les conditions qu'il détermine. S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le comité d'audit demande au Conseil d'administration les moyens pour disposer d'une assistance externe.

Il est dressé procès-verbal des réunions du comité d'audit. Ce procès-verbal est communiqué aux membres du comité d'audit et, sur demande, aux autres membres du Conseil d'administration. Le Président du comité d'audit ou un membre du comité d'audit désigné à cet effet fait rapport au Conseil d'administration des travaux du comité d'audit.

Le Comité d'audit se compose comme suit :

- VINCI S.A., représentée par Monsieur Richard Francioli
- Monsieur Mankowski Nicolas (Président)
- Monsieur Raoul Dessaigne

En 2007, le Comité d'Audit s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice.

Lors de ces Comités, ont été abordés plusieurs thèmes, notamment les opportunités de croissance externe telle que l'acquisition du groupe Amec Spicapag, une synthèse des litiges ainsi que des dossiers d'assurances, la présentation et l'analyse des états financiers annuels et semestriels IFRS, ainsi que le renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant arrivant à échéance.

Ces divers Comités ont permis d'avoir une vue d'ensemble de l'activité à la fois financière, juridique et des projets de la Société. De plus, la coordination des différents intervenants a favorisé la communication entre les différents acteurs de la Société. Cette communication a en effet rendu possible l'échange d'avis et d'opinions de façon fructueuse et a permis de mettre en exergue certaines problématiques spécifiques pour lesquelles des actions d'amélioration ont été lancées.

A côté de ces organes existent un comité opérationnel, le Comité exécutif dont la composition ainsi que les attributions sont décidées par la Direction Générale de la Société (Renvoi chapitre 16.4.1).

16.4 REGLES RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

16.4.1. Rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, j'ai l'honneur, dans le cadre du présent rapport, de vous rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration d'Entrepose Contracting S.A. (ci-après, la « Société ») et des procédures de contrôle interne mises en place par la Société, de vous indiquer les limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général et de vous présenter les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.⁽¹⁾

I. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. PRESENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Depuis le 4 mai 2005, Entrepose Contracting existe sous la forme d'une Société Anonyme.

Le Conseil d'administration est à ce jour composé de dix membres. La durée du mandat de chaque administrateur est de six années.

Vous trouverez en annexe au présent rapport les noms des administrateurs en fonction, les fonctions exercées par eux dans la Société ainsi que les fonctions et mandats exercés par chacun d'eux dans d'autres sociétés.

Trois des administrateurs sont des administrateurs indépendants.

Suivant les recommandations du rapport Bouton, les administrateurs indépendants n'entretiennent aucune relation de quelque nature qu'elle soit avec la Société, son Groupe ou sa direction. Jusqu'en septembre 2007, les administrateurs indépendants de la Société étaient Madame Jacqueline Lecourtier, Monsieur Jean-Pierre Masset et Monsieur Nicolas Mankowski.

Le 28 septembre 2007, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des Rémunérations et des nominations, a conclu que les critères d'indépendance de Monsieur Nicolas Mankowski n'étaient plus remplis compte tenu de sa fonction de Secrétaire Général au sein de la Société Soletanche Bachy, société intégrée au groupe VINCI, actionnaire majoritaire de la Société.

Le 8 janvier 2008, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a été saisi du changement de situation de Monsieur Jean-François Vaury au regard des critères d'indépendance, procédé à l'examen de sa situation au regard de la qualification d'administrateur indépendant et conclu que ce dernier pouvait être qualifié d'administrateur indépendant.

A ce jour, les administrateurs indépendants de la Société sont Madame Jacqueline Lecourtier, Monsieur Jean-Pierre Masset et Monsieur Jean-François Vaury.

Les principales qualités attendues d'un administrateur sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes et l'intégrité.

2. CONDITIONS DE PREPARATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission et veille à ce que les représentants des organes représentatifs du personnel soient régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'administration a, depuis 2005, mis en place en son sein trois comités dont le rôle est de l'assister sur certaines missions spécifiques :

a) Le Comité des rémunérations et des nominations,

Ce Comité a pour mission principale, (i) en ce qui concerne les rémunérations, de faire au Président des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites de la Société attribués au Président, au Directeur Général, au Directeur Général Délégué et aux éventuels membres du Conseil d'administration salariés et de préconiser la politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions de la Société et, (ii) en ce qui concerne les nominations, d'examiner les questions relatives à la composition du Conseil, les candidatures aux postes d'administrateurs et aux fonctions de mandataire social et le caractère indépendant des candidats au poste d'administrateurs et de préparer des recommandations pour le renouvellement du mandat du Président du Conseil.

En 2007, le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni trois fois.

Au cours de ces réunions ont été abordés notamment l'examen des candidatures à des postes d'administrateurs, et notamment à des postes d'administrateurs indépendants et les principes de détermination des rémunérations des mandataires sociaux.

⁽¹⁾ (Note non incluse dans le Rapport du Président sur le Contrôle Interne)

L'émetteur précise qu'il se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

Plus spécifiquement, le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni pour se prononcer sur le caractère indépendant d'un des administrateurs de la Société. Monsieur Nicolas Mankowski, administrateur de la Société, dans la mesure où ce dernier est par ailleurs Secrétaire Général de la Société Soletanche Bachy, qui fait partie du groupe VINCI (étant rappelé que VINCI S.A. détient aujourd'hui près de 77% du capital de la Société). Le Comité des rémunérations et des nominations a jugé que ce contexte remettait en cause la qualité d'administrateur indépendant de Monsieur Nicolas Mankowski qui n'est plus considéré comme « indépendant » mais demeure administrateur de la Société.

b) Le Comité de stratégie.

Ce comité a pour mission principale d'assister le Conseil d'administration dans la définition des grandes orientations de la Société en termes de métiers et d'implantations géographiques.

Au cours de l'exercice 2007, le Comité de stratégie s'est réuni deux fois.

Ces réunions ont eu pour but de passer en revue les développements technologiques récents, concernant notamment les unités de traitement et la R&D. Le Comité de stratégie a aussi été réuni pour se prononcer sur les opportunités de croissance externe, notamment lors de l'acquisition de la Société Amec Spiecapag. Un échange de point de vue général sur l'environnement du secteur parapétrolier a également eu lieu.

c) Le Comité d'audit.

Ce comité a pour mission principale de veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de la Société et à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés.

Au cours de l'exercice 2007, le Comité d'audit s'est réuni quatre fois.

Lors de ces réunions du Comité, ont été abordés plusieurs thèmes, notamment les opportunités de croissance externe telle que l'acquisition du groupe Amec Spiecapag, la présentation des comptes, une synthèse des litiges, la présentation et l'analyse des états financiers annuels et semestriels IFRS, ainsi que le renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant arrivant à échéance.

Le travail des Comités a permis d'avoir une vue d'ensemble de l'activité à la fois financière et juridique de la Société et de ses projets. De plus, la coordination des différents intervenants a favorisé la communication entre les différents acteurs de la Société. Cette communication a en effet rendu possible l'échange d'avis et d'opinions de façon fructueuse et a permis de mettre en exergue certaines problématiques spécifiques pour lesquelles des actions d'amélioration ont été lancées.

3. CONDITIONS D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

3.1. Organisation

Le fonctionnement du Conseil est régi par les dispositions du Règlement Intérieur adopté par le Conseil d'administration.

Aux réunions obligatoires du Conseil (arrêté des comptes annuels et semestriels) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires.

Le Règlement Intérieur prévoit que le Conseil se réunisse au moins quatre fois par an.

Au cours de l'année 2007, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni huit fois :

- le 6 mars,
- le 17 avril,
- le 30 mai,
- le 8 juin,
- le 26 juin,
- le 30 août,
- le 28 septembre, et
- le 6 décembre.

3.2. Les réunions du Conseil

Le Conseil d'administration est convoqué par le Président ou en son nom, par une personne désignée par lui, ou, le cas échéant, par l'administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président.

Selon les dispositions de l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

Les représentants du Comité d'entreprise sont convoqués à toutes les réunions du Conseil. Ils ont assisté à toutes les réunions du Conseil qui se sont tenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

3.3. Les comptes-rendus de séance

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par un Secrétaire de séance nommé lors de chaque réunion, puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation du Conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

Le Conseil a pris, au cours de l'exercice 2007, un certain nombre de décisions visant notamment à l'examen des états financiers, l'approbation du budget, l'examen des rapports des Comités et l'approbation des diverses opérations de croissances externes menées sur l'exercice.

Il a soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, la nomination de nouveaux Commissaires aux comptes, diverses modifications statutaires et lui a proposé de doter le Conseil d'administration de délégations financières adaptées à la législation en vigueur et à la pratique des marchés financiers et de nommer plusieurs administrateurs, notamment à la suite de l'acquisition par VINCI de près de 77 % du capital de la Société au résultat de l'OPA lancée par cette dernière sur les titres de la Société.

Le Conseil d'administration a également procédé à la nomination de nouveaux membres au sein des différents Comités, notamment pour tenir compte des démissions d'administrateurs intervenues au cours de l'exercice, examiné l'opportunité de certains développements externes, et notamment décidé de procéder à l'acquisition du groupe AMEC SPIE CAPAG, approuvé les conditions de l'OPA initiée par VINCI S.A. et validé la communication sur le chiffre d'affaires et sur les comptes de la Société.

Le Conseil a également décidé en mars 2007 la séparation des fonctions de Président du Conseil et de Direction Générale et nommé Monsieur Dominique Bouvier, précédemment Directeur Général Délégué, en qualité de Directeur Général de la Société, ainsi qu'un nouveau Directeur Général Délégué, en la personne de Monsieur Philippe Barril et arrêté les termes de leurs rémunérations respectives.

3.4 L'information des administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission par chacun des administrateurs lui ont été communiqués.

3.5. Jetons de présence

Le Conseil d'administration distribue les jetons de présence entre ses membres.

Les critères retenus à cet égard sont :

- le caractère indépendant des administrateurs ;
- une répartition égale entre chacun de ces administrateurs indépendants.

L'Assemblée générale de la Société qui s'est tenue le 8 juin 2007 a décidé de fixer à soixante mille euros (60 000 €) le montant des jetons de présence, étant précisé que cette décision applicable à l'exercice 2007, sera maintenue jusqu'à décision contraire pour les exercices ultérieurs.

Lors du Conseil d'administration en date du 28 septembre 2007, il a été décidé d'attribuer l'intégralité des jetons de présence fixés par l'Assemblée générale pour l'année 2007.

II. LIMITATIONS DE POUVOIR DU DIRECTEUR GENERAL ET DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Les pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué ne font l'objet d'aucune limitation statutaire.

En revanche, le Règlement Intérieur du Conseil a limité leurs pouvoirs en précisant que les décisions suivantes sont soumises à une autorisation préalable du Conseil d'administration :

- soumission d'offres commerciales dans lesquelles la part de la Société et/ou de l'une ou plusieurs de ses filiales, créée(s) ou non pour la circonstance, est supérieure à quatre cent millions d'euros (400 000 000 €) ou constitue une prise de risque inhabituelle ;
- cession ou acquisition par la Société ou une de ses filiales de tout actif significatif hors projet, non budgété ;
- achat ou vente par la Société ou une de ses filiales de sociétés ou de parts de sociétés (hors placements financiers) ;
- création de société, création d'établissement permanent à l'étranger, ou prise de participation dans une société, soit par la Société soit par une de ses filiales ;
- fusion, scission, dissolution, liquidation ou mise en location gérance de filiales de la Société ;
- toute émission de cautions, aval ou garanties dépassant les limites des autorisations qui pourront être consenties pour des périodes déterminées par le Conseil d'administration.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa nomination le 6 mars 2007, que le Directeur Général Délégué ne pourra pas, sans l'autorisation préalable du Conseil d'administration, décider la soumission d'offres commerciales dans lesquelles la part de la Société et/ou de l'une ou plusieurs de ses filiales, créée(s) ou non pour la circonstance, est supérieure à cent millions d'euros (100 000 000 €) ou constitue une prise de risque inhabituelle.

III. PRINCIPES DE DETERMINATION DE LA REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont arrêtées par le Conseil d'administration et font l'objet de recommandations de la part du Comité des rémunérations et des nominations. Elles sont actuellement constituées d'une partie fixe, versée tous les mois, et d'une prime annuelle, dont le montant pourra varier, pour le Président Directeur Général ainsi que pour le Directeur Général Délégué, entre 0 et 100 000 €, dont le montant est arrêté par le Conseil d'administration à l'issue de l'exercice social, en fonction des résultats de la Société et de ses résultats personnels.

IV. PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de la Société, et plus généralement au sein du Groupe, ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels de la Société s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de la Société par les organes de direction, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à la Société ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et relatives à la gestion communiquées aux organes de direction de la Société reflètent avec sincérité l'activité de la situation de la Société et de ses filiales.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la Société et les risques d'erreur ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Comme tout système de contrôle interne, il ne peut cependant pas fournir une assurance absolue que les risques d'erreur ou de fraude sont totalement maîtrisés ou éliminés.

La Société a d'ailleurs élaboré un Code de bonne conduite qui formalise les valeurs que chaque acteur de l'entreprise doit observer dans le cadre de son travail. Ces valeurs englobent à la fois le respect de la personne et de son travail, le respect des lois et règlements, la loyauté et l'intégrité, la conduite éthique des affaires, le traitement de l'information concernant notamment la confidentialité, l'utilisation des biens de la Société, et enfin le respect des délégations de pouvoirs et de signatures.

1. ARCHITECTURE ET ORGANISATION GENERALE DU CONTRÔLE INTERNE

Au sein de la Société, les acteurs privilégiés du contrôle interne sont le Conseil d'administration, assisté du Comité d'audit et du Déontologue.

A côté de ces organes existe un Comité exécutif dont la composition ainsi que les attributions sont décidées par la Direction Générale de la Société.

L'objet de ce Comité exécutif est de :

- suivre la gestion du Groupe ;
- suivre l'évolution des projets ;
- proposer et mettre en œuvre la politique du Groupe en termes de ressources humaines et le respect des règles de sécurité et d'environnement ;
- proposer les orientations en matière de développements géographiques et technologiques ;
- évaluer la relation avec les principaux clients ; et
- proposer des stratégies de partenariat pour répondre aux appels d'offres.

Le Comité exécutif est composé de neuf membres, représentant à la fois des opérationnels ainsi que des fonctionnels de la Société. En tant que de besoin, des invités pourront être conviés aux réunions du Comité exécutif.

2. LES OUTILS PRIVILEGES DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne, fondé sur l'autonomie de chacune des sociétés du Groupe et la responsabilité de ses dirigeants, repose sur la mise en place de procédures de contrôles *internes* et *externes* au Groupe.

2.1. Les procédures internes de contrôle et d'autorisation

2.1.1. Procédure de contrôle interne relative à la gestion et au contrôle des projets

Dès la réception d'un appel d'offres, la Société prend en compte les exigences du client en matière de garanties, de procédés et de délais.

Dans un premier temps, la Direction Commerciale appréhende les risques et les enjeux commerciaux du projet et prend la décision de répondre ou non après consultation de la Direction Générale.

Préalablement à l'envoi d'une offre pour un projet, la Direction Générale de la Société du Groupe concernée et de la Société le cas échéant examine les éléments clés du projet :

- l'enjeu commercial ;
- la qualité du projet ;
- les moyens nécessaires à la bonne réalisation du projet (achat, personnel) ;
- le calendrier ;
- les risques contractuels et inhérents au projet (pays, change) ;
- les garanties demandées (garantie de soumission, de bonne fin) ;
- les aspects financiers (chiffre d'affaires estimé, marge attendue, mode de financement) ;
- la recommandation du responsable de projet ;
- et donne un avis général sur la réponse à l'appel d'offres, à l'occasion d'une réunion dite de « bouclage d'offre » systématiquement organisée, quelle que soit la taille du projet.

Entre la réponse à l'appel d'offres et le résultat de ce dernier, une équipe est constituée au sein de la Société pour étudier de nouveau tous les fondamentaux du projet, à laquelle les entités appartenant au Secrétariat Général sont étroitement associées. Cette équipe, d'abord constituée d'un chef de projet et d'un responsable de gestion, est renforcée au fur et à mesure que les probabilités de succès augmentent.

Chaque projet est suivi par :

- un Directeur de projet qui rapporte au Directeur Général Adjoint, et
- un Contrôleur de gestion, au moins, qui rapporte hiérarchiquement au Directeur de division et fonctionnellement au Secrétariat Général.

Le Contrôleur de gestion du projet, sous la supervision du Directeur de projet, assure le contrôle des coûts par rapport au budget et évalue les risques et les aléas.

Au niveau de la Société, le contrôle de gestion est exercé par zones géographiques. Le contrôleur responsable de la zone prépare trois réunions annuelles de suivi de projets auxquelles participe la Direction Générale de la Société.

A l'occasion de ces présentations, les Directions opérationnelles et fonctionnelles de la Société exposent à la Direction Générale de la Société la situation de chaque projet en termes d'avancement physique et de trésorerie, d'évaluation des risques, ainsi que les aléas positifs et négatifs et les opportunités sur chaque projet. Ces réunions permettent de suivre l'évolution des risques à terminaison de chacune des affaires, de déterminer le résultat net annuel de ces affaires, ainsi que le budget prévisionnel de la Société.

Depuis 2005, un arrêté comptable des projets est réalisé trimestriellement, permettant la détermination du chiffre d'affaires à l'avancement du trimestre.

Ces revues de projet sont un élément clef du dispositif de pilotage et de contrôle du Groupe.

Cette procédure permet une double sécurité :

- détecter localement une dérive par rapport au budget initial et en tirer les conséquences comptables ;
- informer et permettre à la Société de contrôler de façon continue les différents projets et de réagir rapidement en cas de besoin.

2.1.2. Procédure de gestion des contrats et des risques juridiques

La Direction Juridique de la Société est chargée de prémunir la Société contre d'éventuels risques contractuels. Elle s'assure plus généralement que la Société se conforme aux lois et règlements en vigueur dans les différents pays où elle exerce son activité. Cette direction s'appuie sur des conseils externes chaque fois qu'elle le juge utile.

La Direction Juridique de la Société est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi de la politique contractuelle de la Société et de ses filiales. Elle vérifie, analyse et sécurise les risques contractuels tant en amont au stade des appels d'offres que dans l'exécution des projets, et conseille la Direction Générale et les Directions opérationnelles en la matière.

La Direction Juridique assiste et conseille les différentes entités du Groupe au cas par cas.

2.1.3. Le contrôle interne comptable et financier

2.1.3.1. Procédure de contrôle de la Trésorerie

Compte tenu du nombre de pays dans lesquels le Groupe est opérationnel, la gestion de la trésorerie joue un rôle majeur dans le dispositif de contrôle interne comptable et financier. Il s'agit d'une fonction centrale, mise en œuvre localement sous le contrôle de la Direction Financière de la Société. Cette dernière est plus particulièrement chargée de :

- gérer les équilibres financiers entre les différentes entités du Groupe au moyen :
 - des prévisions de trésorerie de chacun des projets ;
 - d'une politique très prudente de placement des excédents exclusivement en produits monétaires ;
- gérer les risques de change (principalement euro/USD) pour minimiser l'incidence des variations monétaires par rapport au résultat net prévu au budget. Les moyens mis en œuvre sont :
 - le choix de l'euro, du dollar américain et de la livre sterling comme principales devises de facturation du Groupe ;
 - la mise en place de couvertures.

Au siège de la Société, les paiements sont nécessairement signés par deux cadres de la Société appartenant à deux groupes de signataires distincts et ayant reçu pouvoir à cet effet.

2.1.3.2. Procédure de contrôle de gestion

Le contrôle de gestion est en charge du suivi et de l'évaluation financière des projets, notamment du suivi des marges et de la facturation.

Un budget annuel est établi projet par projet et révisé trois fois par an.

Il inclut notamment les objectifs de chiffre d'affaires et de résultat à l'avancement, les prévisions de trésorerie, le carnet de commandes et les avenants aux contrats.

Les contrôleurs de gestion de zone géographique se rendent plusieurs fois par an sur les chantiers pour contrôler la qualité de l'arrêté comptable des projets, assurer le respect des procédures et pour analyser les dérives éventuelles par rapport au budget.

La Direction du Contrôle de gestion centralise et consolide le flux d'informations de gestion à l'intention du Secrétariat Général, de la Direction Générale et du Conseil d'administration. L'ensemble des informations de gestion des projets est rapproché à chaque arrêté avec la comptabilité.

2.1.3.3. Procédure d'arrêté de comptes et de consolidation

La date d'arrêté des comptes est le 31 décembre pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les comptes sont arrêtés par les services dits comptable et consolidation, tous deux rattachés à la Direction Financière, à la fin de chaque trimestre civil, pour la Société comme pour chacune de ses filiales, en vue des publications légales de chiffre d'affaires et de résultats.

Les arrêts de comptes sont réalisés conjointement avec les responsables administratifs et financiers de chacune des entités, sous la supervision de la Direction Financière de la Société, qui vérifie notamment pour chacune des filiales du Groupe et pour la Société :

- la qualité des arrêts locaux, notamment au regard de l'indépendance des exercices ;
- l'adéquation des méthodes d'arrêtés locales par rapport aux principes comptables généraux du Groupe ;
- l'adéquation des arrêts par rapport aux règles comptables et fiscales en vigueur localement.

Le cas échéant, la Direction Financière de la Société identifie les écarts entre les normes comptables retenues pour les arrêts locaux et pour celui de la Société et les normes IFRS applicables aux comptes consolidés du Groupe.

La consolidation est effectuée par le service consolidation de la Société. Ce service détermine les principes comptables applicables au sein du Groupe et propose à la Direction Financière toutes les évolutions qui lui paraissent souhaitables et qui seront entérinées par le Comité d'audit et le Conseil d'administration.

Le service consolidation assiste le directeur financier dans la relation avec les Commissaires aux comptes du Groupe.

2.1.3.4. Contrôle des filiales, des succursales et des Joint ventures.

La Société mère veille à l'existence de dispositifs de contrôle interne adaptés au sein de chacune de ses filiales.

Le contrôle des filiales et des succursales est également assuré localement en coordination avec un contrôleur de gestion de la Société situé au siège social de la Société et en charge de la zone géographique correspondante et sous la responsabilité *in fine* de la Direction Financière du Groupe.

Les filiales sont financièrement autonomes dans la limite d'un plafond établi par la Société. Toutes les filiales étrangères font par ailleurs l'objet d'un audit externe indépendant.

Concernant les succursales, des délégations de pouvoirs sont mises en place projet par projet et permettent un contrôle strict des engagements de dépenses.

Ces délégations de pouvoirs portent notamment sur :

- les pouvoirs bancaires autorisés sur les comptes locaux des succursales ;
- les pouvoirs d'engagement de la succursale au niveau juridique et fiscal.

La Direction Financière du Groupe analyse régulièrement les comptes de filiales et arrête les options de clôture avec les Directions des filiales.

Concernant les *Joint ventures* (J.V.) auxquelles une des sociétés du Groupe est partie, l'accord de J.V prévoit les règles d'organisation et de gestion qui régissent les rapports entre les différentes parties composant la coentreprise. Cet accord met également en place des règles de gestion pour le contrôle et le suivi budgétaire du projet pour lequel la J.V a été créée.

2.2. Procédures externes au Groupe de contrôle

2.2.1. Les Commissaires aux comptes

Ils ont pour mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et documents comptables de la Société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la Société. La Société est dotée de deux Commissaires aux comptes, conformément à la législation qui lui est applicable.

Dans le cadre de leur mission générale, ils font part de leurs recommandations sur les procédures et les systèmes de contrôle interne qui pourraient avoir une incidence sur la qualité des informations comptables et financières produites.

2.2.2. Les prestataires extérieurs spécialisés

La Société ou ses filiales ont par ailleurs recours, de manière ponctuelle, à des prestataires extérieurs spécialisés.

3. ELABORATION ET CONTROLE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE DES ACTIONNAIRES

Les personnes chargées de l'élaboration et du contrôle de cette information sont :

- le Conseil d'administration,
- le Comité d'audit, et
- le Secrétariat Général.

Le Secrétariat Général est en charge du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière de la Société et de ses filiales et a pour objectif de s'assurer :

- de la fiabilité et de la production des comptes annuels et semestriels de la Société ;
- de la fiabilité et de la production des comptes consolidés du Groupe ;
- du contrôle des filiales ;
- de la communication financière ;
- et plus généralement, de la maîtrise des risques d'erreurs, d'inexactitudes ou omission d'informations significatives dans les états financiers concernant la situation financière et le patrimoine de la Société et du Groupe.

Le Secrétariat Général est garant, auprès de la Direction Générale, de la transparence des opérations, de la qualité et de la fiabilité de l'information financière de la Société et du Groupe.

4. APPRECIATIONS DU PRESIDENT

La Société dispose de mécanismes de contrôle interne qui tendent à répondre aux attentes que l'on peut légitimement avoir concernant un groupe tel qu'Entrepose Contracting. De plus, la Société s'efforce en permanence d'en améliorer la fiabilité grâce notamment aux avis et recommandations sur le contrôle interne de l'entreprise que le Comité d'audit ainsi que ses Commissaires aux comptes, dans le cadre de leur mission légale, sont susceptibles d'émettre.

Il est précisé que le présent rapport n'a pas été rédigé en s'appuyant sur le cadre de référence et sur le guide d'évaluation élaboré par l'Autorité des Marchés Financiers.

Annexe : Tableau des mandats des membres du Conseil d'administration

(Renvoi chapitre 14.1.1)

16.4.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président sur le contrôle interne

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société Entrepose Contracting S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Entrepose Contracting S.A.

Capital social: 5 025 241€.

Siège social: 165, boulevard de Valmy, 92707 Colombes Cedex

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la Société Entrepose Contracting S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistant notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Marcq-en-Baroeul, le 25 avril 2008

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Laurent Prévost **Associé**

Christophe Gachet **Associé**

Paris, le 25 avril 2008

Maupard Fiduciaire

Patrick Maupard **Associé**

SALARIÉS

- 17.1 EFFECTIFS
- 17.2 PARTICIPATIONS ET STOCK OPTIONS
- 17.3 PARTICIPATIONS DES SALARIÉS AU CAPITAL

17. SALARIES

17.1 EFFECTIFS

17.1.1. Ressources Humaines

Renvoi chapitre 9, partie G du rapport de gestion 2007.

Les tableaux ci-dessous reprennent la répartition des effectifs permanents fin d'année sur les trois dernières années par société et par zone géographique :

	2007				2006				2005			
	Cadres	Employés	Ouvriers	Total	Cadres	Employés	Ouvriers	Total	Cadres	Employés	Ouvriers	Total
Entrepouse Contracting	184	68	0	252	194	75	1	270	164	70	4	238
CMP Dunkerque	12	25	37	74	13	26	46	85	15	25	49	89
CMPEA	4	5	0	9	4	5	0	9	4	5	0	9
Entrepouse Algérie	38	3	0	41	38	3	0	41	37	3	0	40
Entrepouse Industrial Services	8	13	7	28	15	20	10	45	9	12	19	40
Delattre Bezons Nigéria	5	16	45	66	5	18	48	71	6	21	54	81
Geocean	33	10	0	43	32	9	0	41				
Merclean	1			1	2			2				
NymphéaWater	4			4	7			7				
PT Geocean indonésie	5	8	1	14	11	11	14	36				
Spiecapag	86	38	5	129								
Spiecapag Régions Sud	14	37	66	117								
Spiecapag Réunion	1	11	30	42								
Total	395	234	191	820	321	167	119	607	235	136	126	497

Zone géographique (*)	2007	2006	2005
Europe	699	459	376
Afrique	107	112	121
Moyen-Orient Asie	14	36	
Total	820	607	497

(*) Le critère de rattachement géographique est conditionné par le lieu du siège social de chacune des sociétés du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe utilise, pour la réalisation de ses chantiers principalement à l'étranger, des ressources ponctuelles sous-forme de contrats de chantiers ou contrats à durée déterminée. Ces ressources en personnel sont à même de faire varier ponctuellement et très sensiblement les effectifs de certaines filiales du Groupe, en fonction de l'avancement de tel ou tel chantier. Ainsi, au niveau globale du Groupe, les effectifs totaux peuvent aller jusqu'à doubler si l'on tient compte de l'ensemble des travailleurs temporaires.

17.1.2. Principales données sociales de la Société

Renvoi chapitre 9, partie A.5 du rapport de gestion 2007.

17.2 PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS

17.2.1. Capital détenu par les membres du Conseil d'administration

Renvoi chapitre 14.2.1.

17.2.2. Attributions d'actions gratuites à des salariés mandataires sociaux et non mandataires sociaux

Le 27 mai 2005, le Conseil d'administration, faisant usage de la douzième résolution votée par l'Assemblée générale du 27 mai 2005, a décidé d'attribuer des actions gratuites à un certain nombre de personnes dont la liste est indiquée ci-après :

	Nombre d'actions
<u>Bénéficiaires mandataires sociaux</u>	
Pierre Laborie	44 720
Dominique Bouvier	34 400
<u>Autres bénéficiaires non mandataires sociaux</u>	
Bruno de la Roussière	24 080
Alain Cesbert	20 640
Hugues Lecoq	20 640
Antoine Mathieu	20 640
Jacques Menochet	20 640
François Billard	17 200
Nicolas Dansette	17 200
Patrick Michel	16 512
Karim Fares	13 760
Robert Lorange	10 320
Dominique Durand	4 128
Total	264 880

Le nombre total de ces actions gratuites au 31 décembre 2007 est détaillé au chapitre 20.1, note 13.1 de l'annexe aux comptes consolidés 2007.

Conformément à la Loi, ces actions n'ont été acquises qu'au terme d'une période de deux ans et restent incessibles trois années supplémentaires.

Le Conseil d'administration du 22 février 2008, sur autorisation de l'Assemblée générale Mixte du 8 juin 2007, a décidé d'attribuer gratuitement 56 000 actions de la Société, représentant 1,11 % du capital de la Société, à tous les salariés et dirigeants mandataires sociaux de la Société et de ses filiales françaises, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Pour les actions attribuées aux Présidents du Conseil d'administration, aux Directeurs Généraux, aux Directeurs Généraux Délégués, aux membres du directoire ou au gérant d'une société par actions, le Conseil d'administration a décidé que ces actions ne pourront être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions.

17.3 PARTICIPATIONS DES SALAIRES AU CAPITAL

17.3.1. Fonds Commun de Placement Entreprise (FCPE)

Lors de l'acquisition de la Société par voie de MBO, la Direction a proposé d'associer l'ensemble des salariés à cette opération.

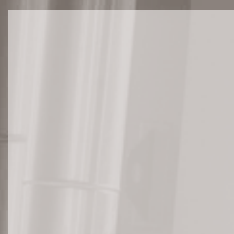
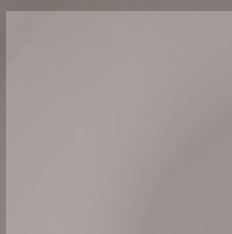
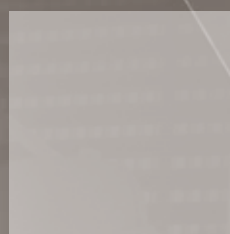
Pour ce faire, un Plan Épargne Entreprise Groupe a été créé dans le but d'alimenter un Fonds Commun de Placement. Ce FCPE a pour objet d'investir ses avoirs en titres de la Société : initialement Financière Entrepose, qui a été fusionnée avec Entrepose Contracting en date du 4 mai 2005.

Suite à la prise de participation majoritaire dans la Société par VINCI S.A., les actifs détenus par le FCPE sont désormais constitués de titres VINCI.

17.3.2. Attributions

Renvoi chapitre 20.1, note 13.1 de l'annexe aux comptes consolidés 2007.

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES



- 18.1 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET DROITS DE VOTE DIFFÉRENTS
- 18.2 NATURE DES CONTRÔLES ET DES MESURES PRISES SI L'ÉMETTEUR EST DÉTENU OU CONTRÔLÉ
- 18.3 TOUT ACCORD AYANT UNE INFLUENCE SUR LE CONTRÔLE

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET DROITS DE VOTE DIFFERENTS

Détention du capital et droits de vote au 31 décembre 2007 et au 31 mars 2008 :

	Pourcentage de détention du capital 31 dec. 07	Pourcentage de droits de vote 31 dec. 07	Pourcentage de détention du capital 31 mars 08	Pourcentage de droits de vote 31 mars 08
VINCI	77,24	77,29	77,24	77,29
Sous-pacte d'actionnaires	4,53	4,53	4,53	4,53
Autres actionnaires individuels	0,64	0,64	0,64	0,64
Public	17,52	17,54	17,53	17,54
Auto-Contrôle	0,07	0,00	0,06	0,00
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00

Évolution du capital social et des droits de vote entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2007 :

L'historique est relaté au chapitre 21.1.7.

Franchissements de seuil déclarés au cours de l'exercice :

Par courrier du 7 juin 2007, les personnes physiques désignées en tant qu'actionnaires du groupe A⁽¹⁾, agissant de concert en vertu d'un pacte d'actionnaires⁽²⁾, ont déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi de concert en baisse, le 29 septembre 2006, le seuil de 15% des droits de vote de la Société Entrepose Contracting et détenir de concert, au 29 septembre 2006, 481 616 actions représentant 963 232 droits de vote, soit 9,85% du capital et 14,59% des droits de vote de la Société sur la base d'un capital composé de 5 025 241 actions représentant 6 599 786 droits de vote.

Par courrier du 4 juin 2007, complété par un courrier du 6 juin 2007, les personnes physiques désignées en tant qu'actionnaires du groupe A⁽¹⁾, agissant de concert en vertu d'un pacte d'actionnaires⁽²⁾, ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 28 mai 2007, les seuils de 10% du capital et de 15% des droits de vote de la Société Entrepose Contracting et détenir de concert 641 775 actions représentant 1 055 822 droits de vote, soit 12,77% du capital et 15,82% des droits de vote de la Société sur la base d'un capital composé de 5 025 241 actions représentant 6 673 530 droits de vote.

Par courrier du 7 juin 2007, la Société Anonyme VINCI (1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison), a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 juin 2007, par suite d'une acquisition hors marché d'actions Entrepose Contracting, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la Société Entrepose Contracting, et détenir 671 232 actions Entrepose Contracting représentant autant de droits de vote, soit 13,36% du capital et 11,18% des droits de vote de la Société sur la base d'un capital composé de 5 025 241 actions représentant 6 002 298 droits de vote.

Par courrier du 18 juin 2007, la Société Ciclad Gestion (8, avenue Franklin Roosevelt - 75008 Paris), agissant pour le compte de Ciclad 3 FCPR, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 4 juin 2007, par suite de la cession d'un bloc d'actions Entrepose Contracting, les seuils de 15% des droits de vote et de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la Société Entrepose Contracting et ne plus détenir aucune action Entrepose Contracting.

Par courrier du 3 septembre 2007, par suite de l'acquisition d'actions Entrepose Contracting réalisée dans le cadre de l'offre publique qu'elle a initiée, la Société Anonyme VINCI (1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison) a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 août 2007, les seuils de 15%, 20%, 25%, 1/3 du capital et des droits de vote de la Société Entrepose Contracting et détenir 2 382 229 actions Entrepose Contracting représentant autant de droits de vote, soit 47,41% du capital et 39,69% des droits de vote de la Société sur la base d'un capital composé de 5 025 241 actions représentant 6 002 298 droits de vote.

Par courrier du 11 septembre 2007, la Société VINCI (1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil Malmaison) a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 septembre 2007, les seuils de 50% et 2/3 du capital et des droits de vote de la Société Entrepose Contracting et détenir 3 398 839 actions Entrepose Contracting représentant autant de droits de vote, soit 67,64% du capital et 67,63% des droits de vote de cette Société sur la base d'un capital composé de 5 025 241 actions représentant 5 025 273 droits de vote.

Ce franchissement des seuils résulte de l'acquisition par VINCI, par voie de cession de blocs hors marché réalisée le 5 septembre 2007, des participations détenues par le Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) d'Entrepose Contracting et par certains cadres dirigeants de la Société.

Le 27 septembre 2007, l'Autorité des Marchés Financiers a fait connaître qu'à la date du 25 septembre 2007, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés dans le cadre de la réouverture de l'Offre Publique d'Achat initiée le 13 juillet 2007 par la Société VINCI et visant les actions de la Société, VINCI détient 3 881 500 actions et droits de vote Entrepose

(1) MM. Pierre Laborie, Dominique Bouvier, Bruno de la Roussière, Alain Cesbert, Hugues Lecoq, Antoine Mathieu, Jacques Ménochet, François Billard, Nicolas Dansette, Patrick Michel, Karim Farès, Robert Lorange et Dominique Durand, désignés en tant que "actionnaires du groupe A" dans le pacte d'actionnaires conclu le 2 juin 2005 et publié sous D&I 205C1250 le 12 juillet 2005 ; cf. aussi D&I 206C0383 du 1^{er} mars 2006

(2) Renvoi chapitre 9, partie C du rapport de gestion 2007

Contracting représentant 77,24% du capital et des droits de vote de la Société sur la base d'un capital composé de 5 025 241 actions représentant 5 025 273 droits de vote.

A la date d'enregistrement du présent document, la Société n'a pas connaissance d'autres actionnaires détenant plus de 2,5% du capital ou des droits de vote de la Société.

Au 31 décembre 2007, il n'existait aucun instrument financier pouvant entraîner une dilution du capital social.

Le 22 février 2008, le Conseil d'administration faisant usage de la vingtième résolution de l'Assemblée générale du 8 juin 2007 a décidé d'attribuer collectivement 56 000 actions gratuites à l'ensemble des salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales de France métropolitaine. Le Conseil d'administration a fixé à deux ans la période d'acquisition et à deux années la période de conservation des actions pendant laquelle elles demeureront incessibles.

Par courriers en régularisation du 29 avril 2008, les personnes physiques désignées en tant qu'actionnaires du groupe A, agissant de concert en vertu d'un pacte d'actionnaires, ont déclaré avoir franchi de concert à la baisse, le 5 septembre 2007, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la Société Entrepasse Contracting et détenir de concert 227 737 actions représentant 227 746 droits de vote, soit 4,52% du capital et 4,52% des droits de vote de la Société sur la base d'un capital composé de 5 025 241 actions représentant 5 025 273 droits de vote.

18.2 NATURE DES CONTROLES ET DES MESURES PRISES SI L'EMETTEUR EST DETENU OU CONTROLE

Le 5 septembre 2007, à l'issue d'une OPA amicale, la Société VINCI S.A. a pris le contrôle de la Société à hauteur de 77,29% des droits de vote (ref. 18.1).

La Société est entrée dans le périmètre de consolidation du groupe VINCI au 1er septembre 2007.

Suite à cette prise de contrôle, cinq administrateurs issus du groupe VINCI ont été nommés au Conseil d'administration de Société.

Depuis l'introduction en Bourse le 30 juin 2005, des administrateurs indépendants ont toujours fait partie du Conseil d'administration, aujourd'hui au nombre de trois.

Il est rappelé que conformément au Règlement Intérieur du Conseil d'administration de la Société et suivant la définition proposée dans le rapport Bouton, un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

La prise de contrôle par la Société VINCI n'a pas modifié le nombre de ces administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration de la Société.

La présence de ces derniers est un gage d'équilibre et d'équité des prises de décisions du Conseil d'administration de la Société.

La Société assure ainsi que le contrôle par l'actionnaire majoritaire, la Société VINCI, ne s'exercera pas de façon abusive.

18.3 TOUT ACCORD AYANT UNE INFLUENCE SUR LE CONTROLE

Les pactes d'actionnaires sont détaillés au chapitre 9, partie C du rapport de gestion 2007.

L'historique de la prise de contrôle par Offre Publique d'Achat initiée par la Société VINCI S.A. est repris au chapitre 9, partie A.2.1 du rapport de gestion 2007.

OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS

19. OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

Renvoi aux chapitres 7.2.3 et 14.2 et 20.1, note de l'annexe aux comptes consolidés 2007.

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

- 20.1 Informations financières historiques
- 20.2 Informations financières pro forma
- 20.3 États financiers
- 20.4 Vérification des informations historiques annuelles
- 20.5 Date des dernières informations financières
- 20.6 Informations financières intermédiaires et autres
- 20.7 Politique de distribution des dividendes
- 20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage
- 20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale
- 20.10 Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe

COMPTES CONSOLIDÉS

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

Etats financiers consolidés au 31 décembre 2007 (normes IFRS) :

Bilan consolidé	Note	31 dec. 07 '000 euros Valeurs nettes	31 dec. 06 '000 euros Valeurs nettes
Actifs			
Actifs non courants			
Goodwill	(6)	42 146	14 483
Autres immobilisations incorporelles	(6)	1 641	3 455
Immobilisations corporelles	(7)	28 031	21 319
Participation dans les entreprises associées	(8)	11 191	3 313
Autres actifs financiers	(9)	982	2 634
Impôts différés actifs	(22)	3 329	2 701
Total actifs non courants		87 320	47 905
Actifs courants			
Stocks et en cours		181	159
Avances et acomptes versés sur commandes	(10)	3 080	4 153
Créances clients et comptes rattachés	(10)	114 956	88 495
Actifs d'impôts exigibles	(10)	1 620	4 236
Autres débiteurs	(10)	14 734	8 444
Charges constatées d'avance	(10)	1 234	13 619
Autres actifs financiers	(11)	244	7 083
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(12)	97 835	110 063
Total actifs courants		233 884	236 252
Total des actifs		321 204	284 157

Bilan consolidé	Note	31 dec. 07 '000 euros Valeurs nettes	31 dec. 06 '000 euros Valeurs nettes
Passifs			
Capital social	(13)	5 025	5 025
Réserves consolidées		56 992	48 397
Réserves de conversion		1 522	125
Résultat - part Groupe		13 235	10 973
Capitaux propres - Part Groupe		76 774	64 520
Intérêts minoritaires		(492)	(60)
Total capitaux propres		76 282	64 460
Passifs non courants			
Provisions pour pensions et avantages assimilés (part >1 an)	(14)	4 988	2 208
Provisions	(15)	679	0
Emprunts & dettes financières (part >1 an)	(16)	881	1 399
Autres passifs financiers	(17)	1 974	4 118
Impôts différés passifs	(22)	465	1 250
Total passifs non courants		8 987	8 975
Passifs courants			
Provisions pour pensions et avantages assimilés (part <1 an)	(14)	880	312
Provisions	(15)	4 419	2 088
Emprunts & dettes financières (part <1 an)	(16)	684	642
Avances et acomptes reçus	(17)	29 023	22 038
Fournisseurs et comptes rattachés	(17)	108 252	72 453
Dette d'impôt exigible	(17)	2 384	3 527
Autres dettes	(17)	23 537	13 630
Produits constatés d'avance	(17)	60 700	95 340
Autres passifs financiers	(17)	6 056	692
Total passifs courants		235 935	210 722
Total des passifs		321 204	284 157

Note : Afin de rendre comparable les rubriques du bilan 2006 avec le bilan 2007, certains reclassements exposés en note 18.5 de l'annexe ont été effectués sur le bilan 2006 présenté ci-dessus.

Compte de résultat consolidé	Note	31 dec. 07 '000 euros	31dec 06 '000 euros
Chiffre d'affaires	(18)	508 004	339 515
Dividendes		400	250
Produits d'intérêts		3 770	3 785
Produits des activités ordinaires		512 174	343 550
Coût des ventes		(442 987)	(296 527)
Marge brute		69 187	47 023
Coûts commerciaux		(11 395)	(6 185)
Charges administratives		(37 669)	(22 974)
Autres produits et charges opérationnels	(19)	(4 058)	(3 089)
Charges financières		(870)	(15)
Résultat de cession des actifs		144	(184)
Résultat opérationnel		15 339	14 576
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(8)	1 736	617
Charge d'impôts sur le résultat	(22)	(2 765)	(4 171)
Résultat net		14 310	11 022
Intérêts minoritaires		1 075	49
Résultat net de l'exercice – Part du Groupe		13 235	10 973
Résultat net		14 310	11 022
Résultat de base par action (en euros)	(23)	2,72	2,36
Résultat dilué par action (en euros)	(23)	2,72	2,23

Etat des produits et charges comptabilisés sur la période	31 dec. 07	31 dec. 06
Ecart de change survenant lors de la conversion des activités à l'étranger	1 391	(144)
Ecart actuariel sur des régimes à prestations définies	151	58
Variation de juste valeur résultant de l'évaluation d'actifs disponibles à la vente	(316)	(53)
Impôt sur éléments portés directement en capitaux propres	92	(20)
Résultat net comptabilisé directement en capitaux propres	1 318	(159)
Résultat de la période	14 310	11 022
Total produits et charges comptabilisés au titre de la période	15 628	10 863
attribuables aux :		
Actionnaires de la Société mère	14 559	10 835
Minoritaires	1 069	28

Tableau des flux de trésorerie		31 dec. 07 '000 euros	31 dec. 06 '000 euros
Flux de trésorerie liés à l'activité			
	Résultat net de l'exercice	14 310	11 022
±	Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	(1 736)	(617)
±	Amortissements	9 687	7 696
±	Variation des provisions	(15 336)	337
–	Plus et moins values de cession, nettes d'impôt	(144)	184
–	Intérêts payés	870	(3 685)
±	Charge d'impôts (y compris impôts différés)	2 765	4 172
±	Variation de juste valeur des éléments financiers	392	4
=	Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts	10 808	19 113
–	Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(4 024)	(4 618)
±	Trésorerie non disponible en contre garantie de cautions bancaires	6 840	21 191
–	Impôts sur le résultat payés	(1 882)	(3 353)
=	Flux de trésorerie générés par l'activité	11 742	32 333
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
–	Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4 414)	(10 154)
–	Acquisition de participation H2O	0	(13 708)
–	Acquisition de participation DORIS	(3 832)	(101)
–	Acquisition de participation SPIECAPAG	(49 728)	0
–	Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 724	112
–	Variation des prêts et avances consenties	1 040	0
+	Dividendes reçus des Sociétés mises en équivalence	275	325
=	Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(54 935)	(23 526)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
–	Dividendes versés aux actionnaires	(3 015)	(2 313)
–	Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(98)	(15)
+	Intérêts reçus et versés	(870)	3 685
+	Augmentation de capital en numéraire	0	134
+	Prime démission	0	5 121
±	Variation juste valeur constatée directement en capitaux propres	0	15
±	Variation juste valeur sicav non gagées incluses en trésorerie	(392)	156
+	Trésorerie à l'ouverture des sociétés entrantes	37 424	5 904
+	Emissions d'emprunt	28 601	56
–	Remboursements d'emprunt	(29 405)	(8)
=	Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	32 245	12 735
=	Variation de trésorerie	(10 948)	21 542
	Trésorerie d'ouverture	109 587	87 932
±	Ecart de conversion	(1 403)	113
	Trésorerie de clôture (A)	97 236	109 587
	Variation de trésorerie	(10 948)	21 542
Note (A) La trésorerie est la somme des :			
	Valeurs mobilières de placement	37 533	71 080
	Disponibilités	60 302	38 984
	Découverts bancaires	(599)	(477)
		97 236	109 587

Variation des capitaux propres consolidés	Capital	Réserves légalés	Primes d'émission	Autres réserves consolidées
31 dec. 04	4 100	410	0	17 321
Ecarts de change survenant lors de la conversion des activités à l'étranger				
Ecarts actuariels sur des régimes à prestations définies				(176)
Variation de juste valeur résultant de l'évaluation d'actifs disponibles à la vente				
Impôt sur éléments portés directement en capitaux propres				61
Résultat net comptabilité directement en capitaux propres	0	0	0	(115)
Résultat net de la période				8 527
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	0	0	0	8 412
Dividendes versés				
Augmentations de capital	977		19 620	
Opération de fusion	(186)			(410)
Actions propres				
31 dec. 05	4 891	410	19 620	25 323
Ecarts de change survenant lors de la conversion des activités à l'étranger				
Ecarts actuariels sur des régimes à prestations définies				58
Variation de juste valeur résultant de l'évaluation d'actifs disponibles à la vente				
Impôt sur éléments portés directement en capitaux propres				(20)
Résultat net comptabilisé directement en capitaux propres	0	0	0	38
Résultat net de la période		93		10 880
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	0	93	0	10 918
Dividendes versés				(2 313)
Augmentation de capital	134		5 121	
Augmentation intérêts minoritaires				
Actions propres				
Augmentation réserves				493
31 dec. 06	5 025	503	24 741	34 421
Ecarts de change survenant lors de la conversion des activités à l'étranger				
Ecarts actuariels sur des régimes à prestations définies				151
Variation de juste valeur résultant de l'évaluation d'actifs disponibles à la vente :				
– Impôt sur éléments portés directement en capitaux propres				92
– Résultat net comptabilisé directement en capitaux propres	0	0	0	243
– Résultat net de la période		0	(15)	13 250
– Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	0	0	(15)	13 493
– Dividendes versés				(3 015)
Augmentation de capital	0		0	
Augmentation intérêts minoritaires				
Actions propres				
Augmentation réserves ifrs3				
Retraitement divers				303
31 dec. 07	5 025	503	24 726	45 202

Réserve de juste valeur	Actions autodétenues	Réserves de conversion	Total Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
275	0	(91)	22 015	24	22 039
		339	339	30	369
			(176)		(176)
94			94		94
			61		61
94	0	339	318	30	348
			8 527	28	8 555
94	0	339	8 845	58	8 903
			0	(12)	(12)
			20 597		20 597
	(426)		(1 022)		(1 022)
	(112)		(112)		(112)
369	(538)	248	50 323	70	50 393
		(123)	(123)	(21)	(144)
			58		58
(53)			(53)		(53)
			(20)		(20)
(53)	0	(123)	(138)	(21)	(159)
			10 973	49	11 022
(53)	0	(123)	10 835	28	10 863
			(2 313)	(15)	(2 328)
			5 255		5 255
			0	(143)	(143)
	(73)		(73)		(73)
			493		493
316	(611)	125	64 520	(60)	64 460
		1 397	1 397	(6)	1 391
			151		151
(316)			(316)		(316)
			92		92
(316)	0	1 397	1 324	(6)	1 318
			13 235	1075	14 310
(316)	0	1 397	14 559	1069	15 628
			(3 015)	(98)	(3 113)
			0		0
			0	(1 403)	(1 403)
	407		407		407
			0		0
			303		303
0	(204)	1 522	76 774	(492)	76 282

Les « retraitements divers » de l'exercice 2007 pour un montant de 303 K€ présentés dans la variation des capitaux propres consolidés ci-dessus correspondent à la correction d'une erreur ayant impacté les capitaux propres du Groupe en 2006, suite à la première consolidation du sous-groupe Geocéan.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

31 décembre 2007

(en milliers d'euros sauf indications contraires)

Entrepose Contracting est une entreprise domiciliée en France dont le siège social est situé au 165, boulevard de Valmy, 92707 Colombes Cedex.

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

NOTE 1 – Activités du Groupe

Le Groupe Entrepose Contracting est un entrepreneur de projets industriels clés en mains au service de l'industrie pétrolière et gazière. Ses domaines de compétence sont :

Au titre de l'activité « Projets de traitement et de transport » (PTT)

- les ouvrages concentrés d'exploitation et de transport ;
- les stations de compression ;
- les travaux d'électricité/instrumentation et télécommunications ;
- les Unités de Valorisation Energétique (UVE) ;

Au titre de l'activité « Réservoirs de stockage »

- les réservoirs de stockage : GNL, pétrole et produits raffinés, gaz industriels ;
- les travaux de maintenance, mise en conformité des unités de stockage.

Au titre de l'activité « Pipeline »

- la pose de pipeline « onshore ».

Au titre de l'activité « Opérations côtières »

- la pose de pipeline en eaux peu profondes (« shallow water »)
- la recherche de sources d'eau douce en mer ;
- les travaux de dépollution en mer.

Entrepose Contracting s'appuie sur des implantations permanentes en France, en Algérie, au Nigeria, en Indonésie et au Royaume-Uni.

NOTE 2 – Evénements significatifs

Acquisition de la Société Amec Spiecapag

Le 31 mai 2007, Entrepose Contracting a acquis 100% des titres de la Société Amec Spiecapag S.A. de droit français.

Amec Spiecapag porte elle-même les participations suivantes :

- Amec Spiecapag Région Sud S.A.S., à 100% ;
- Amec Spiecapag Réunion S.A.S., à 100% ;
- Offshore Technologie S.A.S., à 100% ;
- Horizontal Drilling International S.A.S., à 99,9% ;
- Spiecapag Australie, à 99,9% ;
- Spiecapag Espagne, à 100% ;
- PT Citra Indonesia Spie, à 100% ;
- Gisca, à 47,5% ;

Et est partenaire à des Joint Ventures (JV), Sociétés En Participation (SEP), Groupements d'Intérêt Economique (GIE) pour la réalisation de certains de ses contrats.

Au 30 juin 2007, Amec Spiecapag a changé sa Dénomination sociale en « Spiecapag ».

Amec Spiecapag Régions Sud et Amec Spiecapag Réunion sont devenues respectivement « Spiecapag Régions Sud » et « Spiecapag Réunion ».

Le Groupe Spiecapag est spécialisé dans la pose de pipeline onshore. Il constitue, avec les activités de la société EIS, une activité distincte au sein du Groupe Entrepose Contracting, appelée « pipeline ».

Acquisition d'une participation complémentaire de Doris Engineering

Au 27 juillet 2007, Entrepose Contracting a acquis 10% complémentaire de Doris Engineering, pour un montant en numéraire de 3,8 M€, portant ainsi sa participation à 20%.

Suite à cette acquisition, Doris Engineering est entrée dans le périmètre de consolidation au 30 septembre 2007, générant un goodwill de 1 059 K€, comme exposé en note 8.2.

Cette société n'était pas consolidée au 31 décembre 2006.

NOTE 3 - Base de préparation

Déclaration de conformité :

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm

Le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2007 le 22 février 2008.

Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des éléments suivants :

- les actifs financiers disponibles à la vente, évalués à la juste valeur ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- les instruments financiers dérivés, évalués à la juste valeur.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle normal d'exploitation du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession ou d'une réalisation dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants.

Tous les autres actifs sont non courants.

Les passifs que le Groupe s'attend à régler au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent un passif courant.

Tous les autres passifs sont non courants.

Monnaie fonctionnelle et de présentation :

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle du Groupe. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche sauf indication contraire.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements exercés par la Direction lors de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure sont exposés ci-dessous :

Evaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et sur la prise en compte d'aléas, basée sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la durée de vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

Evaluations retenues pour les tests de pertes de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles, portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites en note 4.7 « Dépréciation des actifs ».

Evaluation des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisation ou prestations définies. Ces engagements sont calculés sur le fondement de calculs actuariels, reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues en 2007 et leurs modalités de détermination sont détaillées en note 14.

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer pour tenir compte de changements futurs d'hypothèses.

Le Groupe rappelle ici les options comptables liées à la première adoption des IFRS, telles figurant dans l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2005 :

La norme IFRS 1 traite des modalités de première application des IFRS. Cette norme offre aux premiers adoptants un certain nombre d'exceptions aux principes de totale rétroactivité dans l'application des IFRS. Les options retenues sont les suivantes :

- *Regroupement d'entreprises : le Groupe a décidé de ne pas retraiter les acquisitions d'entreprises intervenues avant le 1^{er} janvier 2004.*
- *Juste valeur ou réévaluation utilisée comme coût présumé : le Groupe a décidé de ne pas opter pour la réévaluation de tout ou partie de ses actifs au 1^{er} janvier 2004 ;*
- *Avantages du personnel : le Groupe a opté pour l'application anticipée de l'amendement de la norme IAS 19 permettant l'imputation des écarts actuariels sur les capitaux propres, en conformité avec IAS 19.93A ;*
- *Montant cumulé des écarts de conversion : le Groupe a transféré en « réserves consolidées » les écarts de conversion précédemment calculés lors de la conversion des comptes des filiales étrangères en euros. La remise à zéro des écarts de conversion n'a aucun impact sur les capitaux propres totaux du Groupe au 1^{er} janvier 2004. Par ailleurs, seuls les écarts de conversion générés à compter de cette date transiteront dans le compte de résultat en cas de cession des participations auxquelles ils se rapportent.*

Le Groupe a également opté pour l'application des normes IAS 32/39 au 1^{er} janvier 2004.

NOTE 4 – Principes et méthodes comptables

4.1 Méthodes de consolidation

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Cela concerne également les sociétés sur lesquelles la Société exerce un contrôle de fait. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées si nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles la Société a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20% et 50% des droits de vote d'une entité.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes et les mouvements de capitaux propres comptabilisés par les entreprises associées, selon la méthode de la mise en équivalence, après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Entités contrôlées conjointement

Les entités contrôlées conjointement sont les entités sur les activités desquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un contrat qui requiert un accord unanime pour les décisions financières et opérationnelles stratégiques.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges regroupés, ligne à ligne, avec les éléments similaires de ses états financiers, à compter de la date à laquelle le contrôle conjoint est obtenu jusqu'à la date à laquelle il prend fin. Cela concerne notamment les joint ventures.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents les produits et les charges résultant des transactions intra-Groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entité.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

4.2 Méthodes de conversion

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion d'éléments monétaires sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction.

Les états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours moyen de la période, ce dernier étant représentatif de la meilleure estimation du cours de change à la date de transaction. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

4.3 Regroupement d'entreprises - goodwill

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les goodwill, y compris négatifs, résultent de l'acquisition des filiales et entreprises associées.

Le goodwill représente la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis. Lorsqu'il en résulte une différence négative, il est comptabilisé directement en résultat.

Le goodwill est évalué à sa valeur d'origine, diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel à chaque clôture d'exercice, ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeurs identifiés.

Le goodwill constaté sur les participations dans les entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence est présenté au bilan dans la rubrique « Participation dans les entreprises associées ».

Le goodwill est suivi en devise locale.

4.4 Autres immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles, sont comptabilisées en charges dès qu'encourues.

Les dépenses liées aux activités de développement ayant pour but d'améliorer de manière substantielle la production de produits et de procédés nouveaux sont capitalisées si le produit ou le procédé est jugé techniquement et commercialement viable, si ce produit ou ce procédé correspond à un actif identifiable et qu'il est probable qu'il dégage des bénéfices économiques futurs.

Les dépenses ne peuvent être capitalisées que dans la mesure où elles peuvent être mesurées de façon fiable. Elles incluent le coût des matériaux, la main-d'œuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux.

Les dépenses de développement capitalisées sont comptabilisées au coût après déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Les dépenses de développement sont amorties lorsqu'elles sont prêtes à être utilisées.

Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels acquis par le Groupe, ayant une durée d'utilité finie, sont comptabilisés au coût historique, diminués des amortissements cumulés et les pertes de valeurs éventuelles.

Les autres actifs incorporels incluent principalement le coût d'acquisition des licences acquises auprès de tiers.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont capitalisées si elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et que ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, autres que les goodwill, dès qu'elles sont prêtes à être mises en service. Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

• frais de R&D	5 ans
• logiciels et licences informatiques	3 ans

4.5 Immobilisations corporelles

Actifs dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique, diminuées des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilités différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (composants majeurs).

Aucun coût d'emprunt n'est incorporé aux coûts des immobilisations corporelles.

Les profits et les pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés pour la valeur nette, dans le « résultat de cession des actifs » du compte de résultat.

Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement.

Les contrats de location-financement sont présentés en note 24.4.

Coûts ultérieurs

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les actifs loués sont amortis sur la plus courte durée du contrat de location et de leur durée d'utilité à moins que le Groupe ait une certitude raisonnable qu'il deviendra propriétaire à la fin du contrat de location. Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

• constructions	25 ans
• aménagements et installations des constructions	de 5 à 10 ans
• matériels et outillages	de 3 à 10 ans
• autres matériels	de 3 à 10 ans

4.6 Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, ainsi que les prêts et créances évaluées au coût amorti.

Titres disponibles à la vente

La catégorie « titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majorée des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles ne sont transférées en résultat qu'au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement en capitaux propres et qu'il existe une indication objective de la dépréciation de cet actif, la perte cumulée est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

Le Groupe ne détient plus à la clôture de « titres disponibles à la vente ».

Prêts et créances au coût amorti

La catégorie « prêts et créances au coût amorti » comprend principalement des dépôts de garanties. Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti.

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêté s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

4.7 Dépréciation des actifs

Actifs financiers

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur.

Un test de dépréciation est réalisé, sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. S'agissant des actifs disponibles à la vente, toute perte cumulée qui avait été antérieurement comptabilisée en capitaux propres est transférée en résultat.

La perte de valeur est reprise si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation. Pour les actifs financiers évalués au coût amorti et les actifs financiers disponibles à la vente qui représentent des titres d'emprunts, la reprise est comptabilisée en résultat. Pour les actifs financiers disponibles à la vente qui représentent des titres de capitaux propres, la reprise est comptabilisée directement en capitaux propres.

Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autre que les stocks et les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de

trésorerie résultant de l'utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (l'« Unité Génératrice de Trésorerie » (UGT)). Le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, pour les besoins des tests de dépréciation, affecté aux unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Pour déterminer les UGT, le Groupe a pris en considération le découpage appliqué par la direction pour suivre les activités du Groupe, comme défini à la note 1.

Cette analyse a conduit à retenir les UGT suivantes, qui recouvrent la notion de segment d'activité (IAS 14) :

- le segment dit des « Projets de Traitement et de Transport »
- le segment dit des « Réservoirs de Stockage »
- le segment dit des « Opérations Côtières »
- le segment dit des « Pipelines ».

Chacun des segments d'activité ci-dessus forme un ensemble cohérent avec son propre marché et ses propres actifs affectés.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie (d'un groupe d'unités) est affecté d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités).

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeurs comptabilisées au cours de périodes antérieures ont diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

4.8 Stocks

Les stocks sont constitués :

- de matières et matériels incorporables non encore mis en œuvre sur chantiers ;
- de divers consommables utilisables sur chantiers.

Ces stocks sont spécifiques à chaque affaire et identifiables.

Ils sont donc évalués distinctement à leur coût d'acquisition, ou à leur valeur réalisable si celle-ci est inférieure.

4.9 Créances et dettes générées par l'activité du Groupe

Les créances et dettes générées par l'activité du Groupe sont des actifs financiers courants évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeurs.

Les créances font l'objet d'une analyse au cas par cas, pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur lorsqu'il existe un risque sérieux sur leur recouvrabilité.

4.10 Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants comprennent essentiellement des titres monétaires contre-garantissant une fraction de l'encours des garanties bancaires sur marchés, et des options de change.

Sicav monétaires contre-garantissant une fraction de l'encours des garanties bancaires sur marchés

Ils ne respectent pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 et sont classés en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente.

Ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur, égale à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes latents résultant de cette évaluation sont comptabilisés directement en capitaux propres. Ils ne sont transférés en résultat qu'au moment de la cession des titres considérés.

Options de change

Les options de change sont classées en tant qu'actifs détenus à des fins de transaction et sont comptabilisées à leur juste valeur. Les gains ou pertes résultant de cette évaluation sont repris en résultat.

4.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements de trésorerie à court terme ayant une échéance de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition, ainsi que les sicav monétaires.

Les sicav monétaires sont des actifs détenus à des fins de transaction. Elles sont classées en tant qu'actifs courants et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains ou pertes résultant de cette évaluation sont comptabilisées en résultat.

Les valeurs mobilières de placement en monnaie étrangère sont valorisées au cours de change à la clôture. La différence de change est comptabilisée directement au compte de résultat.

La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

Les découverts bancaires sont présentés dans la rubrique « autres passifs financiers » au passif du bilan, mais constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

4.12 Capitaux propres

Rachat d'actions propres

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation des capitaux propres. Les actions propres rachetées sont déduites du total des capitaux propres.

4.13 Avantages du personnel

Types de régimes

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le Groupe verse, pour certaines catégories de salariés, des cotisations définies à une société d'assurance ou fonds de pension externes. Les cotisations sont versées en contrepartie des services rendus par les salariés au titre de l'exercice. Elles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, selon la même logique que les salaires et traitements. Les régimes à cotisations définies ne génèrent pas d'engagement futur pour le Groupe et ne donnent donc pas lieu à la constitution de provisions.

Au sein du Groupe, les régimes à cotisations définies sont exclusivement des régimes de retraite. Ils sont, dans la plupart des cas, complémentaires à la pension légale des salariés pour laquelle les sociétés cotisent directement auprès d'un organisme social et qui est comptabilisée en résultat selon la même logique que les salaires et traitements.

Les Indemnités de Fin de Carrière (IFC) en Grande-Bretagne ne relèvent que de régimes à cotisations définies.

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires contractuelles, légales ou par le biais de conventions collectives. Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour le Groupe une prestation future pour laquelle un engagement est calculé.

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minorée de la juste valeur des actifs du régime.

Il n'y avait toutefois aucun actif de couverture de ce type à la clôture de l'exercice. Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux de rendement des emprunts obligataires dont le risque de crédit est évalué AAA et dont les échéances sont approximativement égales à celles des obligations du Groupe. Les calculs sont effectués tous les ans par le Groupe, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Le Groupe comptabilise immédiatement en capitaux propres la totalité des écarts actuariels au titre de régimes à prestations définies.

Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies regroupent les indemnités de fin de carrière, les indemnités de médailles du travail ainsi que les cotisations liées au financement des pré-retraites amiante.

4.14 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe.

Elles sont actualisées lorsque l'effet est matériel.

Les provisions non courantes comprennent d'une part les provisions pour retraite et d'autre part les autres provisions non courantes.

La part à moins d'un an des provisions non courantes est présentée dans les passifs courants.

Indépendamment de leur présentation au bilan IFRS, les provisions sont principalement constituées des éléments suivants :

- Litiges marchés et contrats :

Ces provisions sont dotées sur affaires terminées en cas de litige commercial porté ou en passe de l'être devant une juridiction ou soumis à un arbitrage, et lorsque le Groupe estime son risque de condamnation probable.

- Litiges prud'homaux :

Ces provisions sont dotées en cas de litige avec un salarié porté ou en passe de l'être devant une juridiction, et lorsque le Groupe estime son risque de condamnation probable.

- Fin de chantier :

Ces provisions sont constituées pour les affaires en « réception provisoire » pour couvrir les dépenses et lever les réserves jusqu'à la « réception définitive » de l'ouvrage, en dehors des dépenses déjà engagées à la clôture et qui figurent en dettes fournisseurs et comptes rattachés.

- Pertes A Terminaison (PAT) :

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus d'un contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

En application de la norme IAS 11, les PAT sont présentées au bilan en minoration des créances clients et comptes rattachés.

- Pénalités de retard :

Ces provisions sont constituées sur affaires en « réception provisoire » en cas de risque probable d'application par le client de pénalités contractuelles de retard.

En application de la norme IAS 11, les provisions pour pénalités de retard sont comptabilisées en minoration du chiffre d'affaires total de l'affaire auxquelles elles se rapportent.

4.15 Engagements de rachat accordés aux minoritaires

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations.

Ces engagements se traduisent, en conformité avec la norme IAS 32, par la comptabilisation d'un passif financier représentant la meilleure estimation du montant de trésorerie auquel les minoritaires pouvaient prétendre. L'écart entre la juste valeur de ce passif et la valeur nette comptable des intérêts minoritaires est constaté en écart d'acquisition.

Les variations ultérieures de la valeur de l'engagement sont comptabilisées par ajustement du montant du goodwill. L'effet de désactualisation de la dette est constaté en résultat financier.

Si l'engagement n'est finalement pas exercé la dette est reclassée en capitaux propres.

Conformément à IAS 27.23, les quote-parts du résultat ou de variations de capitaux propres attribuées à la Société mère et aux intérêts minoritaires sont déterminées sur la base des pourcentages de participation actuels et ne reflètent pas l'exercice des droits de vote potentiels représentés par l'engagement de rachat.

4.16 Subventions publiques

Les subventions publiques monétaires reçues d'organismes publics sont versées sous forme d'avances conditionnées. Elles sont destinées à financer des projets identifiés de recherche et développement.

La fraction non remboursable de façon probable par le Groupe est reconnue immédiatement en résultat. La fraction devant être probablement reversée à l'organisme prêteur est comptabilisée au passif du bilan, en « autres dettes ».

4.17 Impôts

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) présentée au compte de résultat est la somme des impôts exigibles et différés. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts exigibles sont présentés distinctement à l'actif et au passif, nets par entité fiscale, et ne tiennent compte que des actifs et passifs d'impôt sur les bénéfices.

L'impôt exigible correspond au montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et de tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Les impôts différés sont déterminés pour chaque entité fiscale, selon la méthode du report variable et en retenant une approche bilantielle, sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. Le goodwill ne donne pas lieu à constatation d'un impôt différé. L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou à régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans les périmètres d'intégration fiscale, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les actifs d'impôts ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale a une assurance raisonnable qu'elle disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Ils sont examinés à chaque clôture et sont réduits dans la proportion où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Conformément à IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés font l'objet d'une classification en « non courant ».

4.18 Présentation du compte de résultat

Compte de résultat par fonction

Ainsi que le permet la norme IAS 1, le compte de résultat consolidé du Groupe présente les produits et les charges par fonction.

Le compte de résultat consolidé présente dans le « résultat opérationnel » les rubriques suivantes :

a) Produits des activités ordinaires

a.1) Chiffre d'affaires

Ventes de biens et prestations de services

Les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Les produits provenant de prestations de services sont enregistrés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué sur base des prestations exécutées. Aucun revenu n'est comptabilisé en cas d'incertitudes significatives quant au recouvrement du prix de la transaction, des coûts associés ou de retour possible des marchandises.

Contrats de construction

Les sociétés du Groupe Entrepose Contracting appliquent la méthode de prise en compte du résultat à l'avancement, selon la norme IAS 11.

La mesure du degré d'avancement est déterminée par le rapport entre les coûts d'exécution engagés comptabilisés à la clôture et les coûts d'exécution estimés à terminaison.

Le chiffre d'affaires total du contrat, sur lequel est calculé l'avancement de l'affaire, est constitué exclusivement des éléments suivants :

- CA contractuel signé, et le cas échéant ;
- avenants et réclamations expressément acceptés ou dans certains cas qui seront très probablement acceptés par le client ;
- minoré des éventuelles pénalités à verser au client.

Lorsqu'une affaire est déficitaire à terminaison, une provision pour perte à terminaison sera constituée si les éléments suivants sont réunis :

- l'affaire est en marge négative, après imputation d'une quote-part des frais généraux opérationnels dits « de division » ;
- l'affaire est en perte pour l'ensemble du Groupe.

La provision pour perte à terminaison sera alors égale à la différence entre la perte totale à terminaison et la perte déjà constatée à date, toutes deux calculées en marge nette de frais généraux de division.

Lorsqu'il existe un risque de recouvrement, les créances concernées font l'objet d'une dépréciation.

a.2) Autres produits des activités ordinaires

Les autres produits des activités ordinaires incluent les éléments suivants :

- dividendes reçus ;
- produits d'intérêts.

Les dividendes reçus sont reconnus au résultat dans la période où ils ont été votés par l'entité distributrice.

b) Coût des ventes

Il s'agit de l'ensemble des coûts d'exploitation directement rattachables aux affaires, incluant entre autres les amortissements des équipements utilisés sur affaires, ainsi que les charges des personnels affectés sur les affaires.

Les coûts d'exécution rattachables aux contrats regroupent les coûts d'exécution mis en œuvre et les coûts d'accompagnement spécifiques aux contrats.

La majorité des contrats de constructions réalisés par le Groupe sont dits « EPC », et comportent 3 parts distinctes que sont :

- « E » (*Engineering*), correspondant à la part d'ingénierie spécifique à l'affaire ;
- « P » (*Procurement*), correspondant à la fourniture de matières et matériels qui seront incorporés dans l'ouvrage fini ;
- « C » (*Construction*), correspondant à la part de pure construction et montage de l'ouvrage sur site.

La mise en œuvre se définit pour chacune des 3 parts ci-dessus comme suit :

- « E » : à l'avancement des travaux réalisés en interne et en sous-traitance externe, acceptés par la direction du projet à chaque arrêté ;
- « P » : à la livraison sur site ou port étranger pour la généralité des incorporables.

Pour le cas des sous-ensembles mécaniques ou de chaudronnerie qui font eux-mêmes l'objet d'une préfabrication spécifique pour un projet, et dont les termes de facturation sont par jalons d'avancement (*milestones*), la mise en œuvre correspond à l'avancement accepté par la direction du projet ;

- « C » : à l'avancement des travaux réalisés en interne et en sous-traitance externe, acceptés par la direction du projet à chaque arrêté.

A chaque arrêté, les coûts exposés et non encore mis en œuvre seront, le cas échéant et selon leur nature, reclassés en charges constatées d'avance ou en stock.

Sont exclus des coûts d'exécution rattachables aux affaires les frais de Direction Générale et les frais financiers autres que ceux directement liés à des financements souscrits en vue d'un contrat.

Outre les coûts d'exécution identifiés précédemment, le coût total d'un contrat peut inclure, le cas échéant, des provisions concernant des aléas spécifiques, des litiges ou des charges futures liés au contrat, dès lors que leur montant peut être estimé avec une précision suffisante et que leur probabilité de réalisation est importante.

c) Autres produits opérationnels

Cette rubrique est composée des éléments suivants liés à l'activité opérationnelle :

- différences positives de change ;
- effets d'actualisation de provisions ;
- variation de juste valeur des instruments financiers.

d) Coûts commerciaux

Il s'agit des frais commerciaux proprement dits, ainsi que des coûts d'établissement de devis et remises d'offres commerciales.

Ces charges incluent les charges des personnels travaillant sur les devis.

e) Charges administratives

Il s'agit des coûts de fonctionnement des services généraux du Groupe.

Ces charges incluent entre autres les charges de personnel de la Direction Générale ainsi que des différents services administratifs.

f) Autres charges opérationnelles

Cette rubrique est composée des éléments suivants liés à l'activité opérationnelle :

- différences négatives de change ;
- charges d'intérêts ;
- effets d'actualisation de provisions ;
- variation de juste valeur des instruments financiers.

4.19 Résultats par action

Résultat de base par action

Le résultat de base par action correspond au rapport entre le résultat net part du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions d'autocontrôle déduites des capitaux propres.

Résultat dilué par action

Le calcul du résultat dilué par action repose sur une hypothèse de conversion ou d'exercice de tous les instruments permettant un accès optionnel ou contingent au capital d'Entrepose Contracting.

4.20 Information sectorielle

Le Groupe choisit de présenter l'information sectorielle selon 4 segments, conformément à la norme IAS 14.

La segmentation de premier niveau retenue correspond à une répartition par secteur d'activité.

La segmentation de second niveau correspond à une répartition par zone géographique.

Un secteur d'activité est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture d'un produit ou service unique ou d'un groupe de produits ou services liés, et qui est exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Une zone géographique est une composante distincte du Groupe engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposé à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Chaque affaire du Groupe est réputée se réaliser dans son intégralité sur :

- un seul segment d'activité, « PTT » « Opérations Côtières », « Pipeline » ou « Réservoirs de Stockages » comme défini à la note 1, en fonction de la nature de l'ouvrage réalisé ;
- une seule zone géographique, correspondant à chacun des cinq continents au sens de la géographie communément acceptée, en fonction de la zone de localisation finale de l'ouvrage.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les goodwill attribuables, les immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles du secteur. Ils n'incluent pas les impôts différés actifs et les actifs financiers non courants.

Les passifs sectoriels sont les passifs résultant des activités d'un secteur, qui sont directement attribuables à ce secteur ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Ils comprennent les passifs courants et non courants à l'exception des dettes financières et des impôts différés passifs.

4.21 Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations ne sont pas encore en vigueur pour les exercices clôturant le 31 décembre 2007, et n'ont pas été appliquées pour la préparation des états financiers consolidés :

- IFRS 8 « Secteurs opérationnels » introduit l'« approche de la Direction » pour établir l'information sectorielle. IFRS 8, qui sera d'application obligatoire pour les états financiers 2009 du Groupe, requiert que la note relative à l'information sectorielle soit basée sur le reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du Groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur et de leur allouer des ressources. A ce jour, le Groupe présente une information sectorielle basée sur ses secteurs d'activités et ses secteurs géographiques, qui correspondent au reporting interne de la Direction.
- IAS 23 révisée « Coûts d'emprunt » supprime l'option consistant à comptabiliser en charges les coûts d'emprunt et impose qu'une entité immobilise, en tant que composant du coût de l'actif, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié. L'application d'IAS 23 révisée sera obligatoire dans les états financiers 2009 du Groupe et constituera un changement de méthode comptable pour le Groupe. En accord avec les dispositions transitoires, le Groupe appliquera IAS 23 révisée aux actifs qualifiés pour lesquels l'incorporation des coûts d'emprunt débutera à compter de la date d'entrée en vigueur de la norme.
- IFRIC 11 « IFRS 2 – Transactions intra-Groupe basées sur des actions » impose qu'un accord dont le paiement est fondé sur des actions dans lequel une entité reçoit des produits ou des services en contrepartie de l'attribution de ses propres instruments de capitaux propres, soit comptabilisé comme une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont l'entité obtient les instruments de capitaux propres. L'application d'IFRIC 11 sera obligatoire dans les états financiers 2008 du Groupe, de façon rétrospective.

Il ne devrait pas y avoir d'impact sur les états financiers consolidés.

- IFRIC 12 « Accords de concession de services » donne des indications sur certaines questions liées à la comptabilisation et l'évaluation des accords de concession du secteur public au secteur privé. IFRIC 12, dont l'application sera obligatoire dans les états financiers 2008 du Groupe, ne devrait pas avoir d'impact sur les états financiers consolidés.

- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation des clients » traite de la comptabilisation par les entités qui exploitent ou participent de toute autre façon, à des programmes de fidélisation pour leurs clients. L'interprétation concerne les programmes de fidélisation en vertu desquels le client peut utiliser des crédits par l'attribution de produits ou de services gratuits ou avec remise. IFRIC 13, qui sera d'application obligatoire dans les états financiers 2009 du Groupe, ne devrait pas avoir d'impact sur les états financiers.
- IFRIC 14 « IAS 19-Plafonnement d'un actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction » clarifie la date à laquelle les remboursements ou les diminutions de cotisations futures relatifs aux actifs d'un régime à prestations définies sont considérées comme disponibles et donne des précisions sur l'impact de l'Obligation de Financement Minimum (OFM) sur ces actifs. L'interprétation traite également le point de savoir quand une OFM peut générer un passif. IFRIC 14 sera d'application obligatoire dans les états financiers 2008 du Groupe, de façon rétrospective. Le Groupe n'a pas encore déterminé l'impact potentiel de cette interprétation.

4.22 Gestion du risque financier

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- le risque de crédit
- le risque de liquidité
- le risque de marché

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du Groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

Le Comité d'audit du Groupe a pour responsabilité de veiller à l'application par la Direction de la politique et des procédures de gestion des risques du Groupe, et d'examiner l'adéquation du cadre de gestion des risques avec les risques auxquels le Groupe doit faire face.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

Gestion du risque clients au sein du Groupe

Entrepose Contracting peut être exposée dans le cadre de son activité à une défaillance ou à un défaut de paiement de son client, tant au cours de la réalisation du projet que lors de la livraison de l'ouvrage.

Entrepose Contracting ne s'engage contractuellement qu'après avoir acquis la certitude de la solvabilité de son client ou de la mise en place effective d'un financement dédié au projet.

Généralement les clients d'Entrepose Contracting, sont des compagnies pétrolières et gazières de renommée internationale, telles que Total, BP, Exxon Mobil, Shell, Statoil, Chevron ou des indépendants reconnus comme ConocoPhillips, Talisman ou encore des opérateurs nationaux avec lesquels elle entretient des relations commerciales de longue date comme NGT au Royaume-Uni, NNPC au Nigeria ou SONATRACH en Algérie.

Dans d'autres cas, Entrepose Contracting est à même d'accompagner ses offres de propositions de financement sous forme de crédit acheteur ou de crédit financier mis en place avec l'aide de ses banques partenaires.

Enfin le mode opérationnel d'Entrepose Contracting repose sur le versement d'acomptes ou d'avances lui permettant d'avoir toujours une trésorerie positive et donc une exposition financière réduite.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Gestion du risque de liquidité au sein du Groupe

Comme exposé ci-dessus en « gestion du risque Clients », le mode opérationnel prévoit d'une façon générale que les cash-flows soient positifs ou au minimum neutres sur les contrats pris par le Groupe. Cette gestion aboutit au global à un besoin en fonds de roulement structurellement négatif et à une trésorerie nette positive.

Au 31 décembre 2007, la trésorerie s'élevait à 97 236 K€, ce qui représentait 72 jours de dépenses opérationnelles sur la base du Compte de résultat 2007.

Le Groupe dispose par ailleurs de lignes de crédit disponibles négociées avec ses partenaires financiers.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêts et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Le Groupe achète et vend des dérivés et supporte des passifs financiers, afin de gérer les risques de marchés.

Gestion du risque de change au sein du Groupe

La devise de référence d'Entrepose Contracting est l'euro.

Les contrats sont libellés en devises fortes, majoritairement euro, dollar américain et livre sterling.

Le risque de change est traité contrat par contrat, et vise à identifier s'il subsistera à l'issue du contrat une marge dans une devise autre que l'euro.

En pareil cas, des couvertures peuvent être réalisées, soit au stade de l'offre via une assurance COFACE, soit par des instruments financiers à terme une fois le contrat obtenu.

Ces couvertures visent à garantir :

- d'une part le règlement des dépenses prévisionnelles de l'affaire dans une autre devise que celle du contrat ;
- d'autre part, de garantir la marge prévisionnelle à fin d'affaire en euro lorsque le contrat est libellé dans une autre devise.

Gestion du risque de taux d'intérêt au sein du Groupe

En raison de son faible endettement structurel, le Groupe est peu exposé au risque de taux.

NOTE 5 - Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation englobe toutes les entités françaises et étrangères détenues par le Groupe.

Sociétés consolidées au 31 décembre 2007 :

Société	Forme juridique	Adresse	N° Siren ou N° Immatriculation	Pourcentage d'intérêt / droits de vote Décembre 07	Pourcentage d'intérêt / droits de vote Décembre 06	Méthode de consolidation
ENTREPOSE Contracting	S.A.	165, boulevard de Valmy 92707 Colombes - France	410430706	Entité consolidante		
CMP Dunkerque	S.A.	Avenue de la Gironde 59944 Dunkerque - France	401315999	99,95	99,95	Intégration globale
Delattre Bezons	S.A.	165, boulevard de Valmy 92707 Colombes - France	682024880	99,00	99,90	Intégration globale
TMSI	S.A.	165, boulevard de Valmy 92707 Colombes - France	40497836300046	99,94	99,94	Intégration globale
Delattre Bezons Tunisie	SARL	11, rue d'Irak 1002 Tunis - Tunisie	–	100,00	100,00	Intégration globale
CMPEA	SARL	Route de Sedan Wadelincourt 08209 Sedan - France	352897870	52,00	52,00	Intégration globale
Entrepose Industrial Services	Ltd	46 West-bar street, Banbury OX169RZ - Royaume-Uni	4024580	100,00	100,00	Intégration globale
Entrepose Algérie (anciennement Entral)	EURL	Lot No 15 Hassi Messaoud-Ouargla - Algérie	99830049193602	100,00	100,00	Intégration globale
Delattre Bezons Nigeria	Ltd	184 Moshood Olugbani Street – Lagos - Nigeria	VIV1000224444	89,74	89,74	Intégration globale
Geostock Holding	S.A.	7 rue E et A. Peugeot, 92563 Rueil Malmaison - France	304464415	25,00	25,00	Mise en équivalence
Doris Engineering	S.A.	58, rue du Dessous des Berges 75013 Paris - France	338274491	20,00		Mise en équivalence
IOTA Nigeria	Ltd	184 Moshood Olugbani Street - Lagos Nigeria	RC 608650	39,96	39,96	Mise en équivalence

Sous-Groupe Geoclean

Holding Océan Offshores	S.A.S.	520 avenue de Jouques 13685 Aubagne - France	431837434	100,00	100,00	Intégration globale
Geoclean	S.A.	520 avenue de Jouques 13685 Aubagne - France	408536746	81,00	81,00	Intégration globale
SCI «Les Dauphins»	SCI	520 avenue de Jouques 13685 Aubagne - France	D345258172	81,00	81,00	Intégration globale
Nymphéa Water	S.A.	520 avenue de Jouques 13685 Aubagne - France	432753507	44,71	44,71	Intégration globale
Merclean	S.A.S.	520 avenue de Jouques 13685 Aubagne - France	439841594	81,00	81,00	Intégration globale
PT Indonesia	Ltd	Graha Hijal Bklg. South Floor JL Sungai Gerong No.8 Kebon Melai Kebon Melati Tanah Abang Central Jakarta- Indonésie	09.05.1.45.46022	76,14	76,14	Intégration globale

Sous-Groupe Spiecapag

Spiecapag	S.A.	10 avenue de l'Entreprise 95863 Cergy Pontoise- France	399237494	100,00		Intégration globale
Spiecapag Régions Sud	S.A.S.	10 avenue de Pradie, ZI du Bois Vert, 31120 Portet-sur-Garonne	403284839	100,00		Intégration globale
Spiecapag Réunion	S.A.S.	ZIC N°3, 97826 Le Port, La Réunion France	433690146	100,00		Intégration globale
Horizontal Drilling Int.	S.A.S.	10 avenue de l'Entreprise 95863 Cergy Pontoise- France	330423955	100,00		Intégration globale
Offshore Technologie	S.A.S.	10 avenue de l'Entreprise 95863 Cergy Pontoise- France	321176471	100,00		Intégration globale
PT Citra Indonesia	Ltd	Jalan HR Rasuna Said Kav, X2 N°4, Jakarta 112950 - Indonésie	9031523392	100,00		Intégration globale
Spiecapag Espana SL	Ltd	Calle Ferraz N°79, 4 Izq 28008 Madrid-Espagne	B84953850	100,00		Intégration globale
Spiecapag Australia Pty	Ltd	Level 29, 66 Goulburn Street, Sydney NSW 2000 - Australie	067306138	100,00		Intégration globale
Gisca S.A.	S.A.	Calle Orense 11, 28020 Madrid-Espagne	A28429777	47,50		Mise en équivalence

Co-entreprises consolidées au 31 décembre 2007

SPC/ Hawk International	JV	Yemen	98,00	Intégration globale
OZ2	GEIE	Algérie	50,00	Intégration Proportionnelle
OGS/ SPC	JV	Angola	50,00	Intégration Proportionnelle
Sogea / Spiecapag Reunion	SEP	Réunion (France)	50,00	Intégration Proportionnelle
Amec / SPC	JV	Royaume-Uni	50,00	Intégration Proportionnelle
Unitec / SPC	UTE	Espagne	50,00	Intégration Proportionnelle
SPC / Petrofac	JV	Georgie	50,00	Intégration Proportionnelle
Tanger Tetouan	JV	Maroc	33,33	Intégration Proportionnelle

Les co-entreprises sont des groupements momentanés entre différents partenaires en vue de la réalisation d'un contrat à long terme. Les principaux agrégats financiers des co-entreprises sont présentés en 18.3.

NOTE 6 – Immobilisations incorporelles

6.1 Goodwill

	31 dec. 07	31 dec. 06
Geocean	14 437	14 437
Spiecapag	27 663	
DBN	46	46
Total	42 146	14 483

Acquisition de Spiecapag

Le coût d'acquisition du groupe Spiecapag déterminé sur la base d'une valeur du groupe de 48 500 K€ s'analyse de la façon suivante :

Valeur d'entreprise	48 500
Frais d'acquisition	1 228
Coût d'acquisition	49 728

Le prix d'acquisition a été réglé pour partie par émission d'un emprunt de 28 500 K€, et pour le solde par paiement en espèces. Cet emprunt a été intégralement remboursé en date du 31 décembre 2007.

Le contrat d'acquisition prévoit une clause de complément de prix d'un montant de 2 300 K€ payable au vendeur à la clôture d'une des JV du sous-groupe. Cette dette a été comptabilisée en contrepartie du goodwill dans les comptes du Groupe lors de la première consolidation du sous-groupe Spiecapag pour son montant actualisé, soit 1 904 K€, valeur 31 mai 2007, et désactualisée prorata temporis pour s'élever à 1 974 K€ au 31 décembre 2007.

Les actifs nets acquis et l'écart d'acquisition généré se détaillent comme suit ⁽¹⁾:

Coût d'acquisition	49 728	(A)
Dette actualisée BTC	1 904	(B)
Autres ajustements sur valeur d'acquisition	(340)	(C)
moins : quote-part de situation acquise	23 629	(D)
Goodwill	27 663	(A+B+C-D)

(1) Note de bas de page non incluse dans l'annexe aux comptes consolidés :

L'émetteur précise que le goodwill peut, conformément aux IFRS, être revu et corrigé dans un délai de un an. Ce goodwill est donc susceptible d'évolution jusqu'au 31 mai 2008.

A la date du présent document, celui-ci n'a toutefois pas fait l'objet de modifications.

Détail de la quote-part de situation acquise :

	Val compt. pré acquis.	Ajust JV	Val compt. date d'acquis.
Immobilisations corp et incorp	13 442		13 442
Actif circulant	101 093		101 093
Trésorerie	37 414		37 414
Provisions	(31 554)		(31 554)
Emprunts	(218)		(218)
Passifs circulant	(97 222)		(97 222)
Intérêts minoritaires	674		674
	23 629	0	23 629

Les valeurs comptables pré-acquisition ont été déterminées sur la base des IFRS applicables avant la date d'acquisition. Les montants des actifs, passifs et passifs éventuels comptabilisés à la date d'acquisition correspondent à l'estimation de la juste valeur.

L'écart d'acquisition résiduel repose essentiellement sur des éléments non identifiables tels que le savoir-faire, l'expertise métier des équipes et le potentiel de développement commercial.

Sur la période de sept mois entre la date d'acquisition et le 31 décembre 2007, la contribution du sous-groupe Spiecapag au chiffre d'affaires et au résultat net du Groupe est respectivement de 128 433 K€ et 2 562 K€.

Le poids du sous-groupe Spiecapag étant significatif par rapport au Groupe pré-consolidation de Spiecapag, un compte de résultat proforma 12 mois est présenté en note 27.

6.2 Variation des valeurs brutes (sur 2 exercices)

Valeurs brutes	Au 1 ^{er} janvier 2006	Entrée de périmètre	Acquisitions	Sorties/ cessions	Autres mouvements	Au 31 dec. 2006
Immobilisations incorporelles						
Brevets, logiciels et licences	354	1 195	219	(58)	130	1 840
Portefeuille de contrats en cours	0	3 160				3 160
Autres	17	495				512
Total immobilisations incorporelles	371	4 850	219	(58)	130	5 512
Goodwill	0	14 437	46			14 483

Valeurs brutes	Au 1 ^{er} janvier 2007	Entrée de périmètre	Acquisitions	Sorties/ cessions	Autres mouvements	Au 31 dec. 2007
Immobilisations incorporelles						
Brevets, logiciels et licences	1 840		177	(65)	(3)	1 949
Portefeuille de contrats en cours	3 160			(3 160)		0
Autres	512					512
Total immobilisations incorporelles	5 512	0	177	(3 225)	(3)	2 461
Goodwill	14 483	27 663				42 146

6.3 Variation des amortissements (sur 2 exercices)

Amortissements et dépréciations	Au 1 ^{er} janvier 2006	Entrée de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Au 31 dec. 2006
Immobilisations incorporelles						
Brevets, logiciels et licences	198	64	220	(60)	10	43
Portefeuille de contrats en cours			1 601			160
Autres	7	15	16		(14)	24
Total immobilisations incorporelles	205	79	1 837	(60)	(4)	2 057
Goodwill						0

Amortissements et dépréciations	Au 1 ^{er} janvier 2007	Entrée de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Au 31 dec. 2007
Immobilisations incorporelles						
Brevets, logiciels et licences	432		334	(72)	(3)	701
Portefeuille de contrats en cours	1 601		1 559	(3 160)		0
Autres	24		95			119
Total immobilisations incorporelles	2 057	0	1 998	(3 232)	(3)	820
Goodwill	0					0

6.4 Test de dépréciation des goodwill

La valeur recouvrable des goodwill a été déterminée sur la base de leur valeur d'utilité, dans les conditions décrites en 4.7. La valeur recouvrable ainsi déterminée étant supérieure à leur valeur comptable à la clôture, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée à la clôture de l'exercice.

Le calcul a été effectué UGT par UGT.

La valeur d'utilité a été calculée en actualisant les flux de trésorerie (cash-flow) futurs générés par l'utilisation continue de l'actif, et repose sur les hypothèses suivantes :

- les flux de trésorerie ont été projetés à partir des résultats opérationnels réels et du plan d'activité à cinq ans. Les flux de trésorerie ultérieurs ont été extrapolés à partir d'un taux de croissance à l'infini de 2% qui n'excède pas le taux de croissance à long terme du secteur ;
- la trésorerie initiale normative a été estimée à 15% du CA de la première année projetée ;
- un taux d'actualisation de 9,48% par an a été appliqué pour actualiser les cash-flows futurs.

La valeur comptable est quant à elle constituée de la somme des goodwill et de la quote-part détenue des immobilisations long terme de la filiale acquise.

NOTE 7 – Immobilisations corporelles

7.1 Variation des valeurs brutes (sur 2 exercices)

Valeurs brutes	Au 1 ^{er} janvier 2006	Entrée de périmètre	Acquisitions	Sorties/ cessions	Autres mouvements	Au 31 dec. 2006
Immobilisations corporelles						
Terrains	69	159				228
Constructions	6 060	642	767		292	7 761
Matériels et outillages	21 619	3 630	5 003	(93)	1 223	31 382
Autres immobilisation corporelles	7 467	493	3 494	(521)	(2 263)	8 670
Total immobilisations corporelles	35 215	4 924	9 264	(614)	(748)	48 041

Valeurs brutes	Au 1 ^{er} janvier 2007	Entrée de périmètre	Acquisitions	Sorties/ cessions	Autres mouvements	Au 31 dec. 2007
Immobilisations corporelles						
Terrains	228	126				354
Constructions	7 761	465	100	(297)	(78)	7 951
Matériels et outillages	31 382	26 761	3 108	(5 431)	(703)	55 117
Autres immobilisation corporelles	8 670	6 086	1 770	(402)	(184)	15 940
Total immobilisations corporelles	48 041	33 438	4 978	(6 130)	(965)	79 362

7.2 Variation des amortissements (sur 2 exercices)

Amortissements et dépréciations	Au 1 ^{er} janvier 2006	Entrée de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Au 31 dec. 2006
Immobilisations corporelles						
Terrains	0					0
Constructions	3 312	37	784		96	4 229
Matériels et outillages	13 667	1 129	3 821	(72)	(68)	18 487
Autres immobilisations corporelles	2 927	396	1 242	(265)	(294)	4 006
Total immobilisations corporelles	19 916	1 562	5 847	(337)	(266)	26 722

Amortissements et dépréciations	Au 1 ^{er} janvier 2007	Entrée de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Au 31 dec. 2007
Immobilisations corporelles						
Terrains	0	33	8			41
Constructions	4 229	109	595	(165)	(25)	4 743
Matériels et outillages	18 487	18 420	4 904	(4 363)	(395)	37 053
Autres immobilisations corporelles	4 006	3 289	2 175	115	(91)	9 494
Total immobilisations corporelles	26 722	21 851	7 682	(4 413)	(511)	51 331

NOTE 8 – Participations dans les entreprises associées

8.1 Détail et activité des participations

Société	Durée de l'exercice	Activité	Date d'arrêté	Taux de détention	Capitaux propres	Résultat net
Geostock Holding (consolidé)	12 mois	Stockage	31 dec. 07	25%	9 832	2 598
Doris Engineering (consolidé)	12 mois	Ingénierie	31 dec. 07	20%	24 177	5 601
Gisca	12 mois	Projets	31 dec. 07	48%	3 068	1 421
IOTA Nigeria	12 mois	Prest personnel	31 dec. 07	40%	178	50

8.2 Valeur détenue par le Groupe

Société	Immobilisations financières		(a)	(b)	(a) + (b)	2006
	Val. brute (K€)	VNC (K€)	Quote-part détenue VNC (K€)	Goodwill VNC (K€)	Participation dans les entreprises associées	
Geostock Holding (consolidé)	2 800	2 800	2 458	1 313	3 771	3 263
Doris Engineering (consolidé)	5 632	5 632	4 835	1 059	5 894	0
Gisca	32	32	1 458	0	1 458	0
IOTA Nigeria	26	26	68	0	68	50
					11 191	3 313

8.3 Opérations réalisées et quote-part mise en équivalence

Société	Créances	Dettes	Charges 2007	Produits 2007	Dividende reçu	QP de rés. dans les entreprises associées	2006
Geostock Holding (consolidé)	0	0	0	0	275	789	588
Doris Engineering (consolidé)	0	0	1 893	0	400	262	
Gisca	84	0	0	99	0	675	
IOTA Nigeria	0	0	0	0	0	10	29
						1 736	617

NOTE 9 – Autres actifs financiers

	31 dec. 07	31 dec. 06
Titres de participation non consolidés	0	1 800
Prêts et autres immobilisations financières	982	834
Total	982	2 634

Les prêts et autres immobilisations financières comprennent majoritairement les dépôts de garantie versés pour les locaux du Groupe à Colombes.

NOTE 10 – Créances et autres actifs courants

10.1 Ventilation globale par échéance

	Brut	Dépréciation	PAT	Net	Echéance ≤ 1 an	Echéance 1 à 5 ans	Echéance > 5 ans	2006 net
Créances clients et cptes ratt.	125 695	(797)	(9 942)	114 956	109 987	4 969		89 520
Avances et acomptes versés	3 080			3 080	2 340	741		4 153
Actifs d'impôts exigibles	1 620			1 620	1 620			4 236
Autres débiteurs	14 734			14 734	14 734			8 444
Comptes courants	2 355			2 355	2 355			95
Créances sociales	624			624	624			1 692
Créances fiscales	10 117			10 117	10 117			2 276
Créances sur cessions d'immos	1 457			1 457	1 457			0
Autres créances d'exploitation	181			181	181			4 381
Charges constatées d'avance	1 234			1 234	1 234			13 619
Total	146 363	(797)	(9 942)	135 624	129 915	5 710	0	119 972

10.2 Créances clients et comptes rattachés

Ventilation des créances clients par bande de maturité

	Total	< 6 mois	> 6 mois	>1 ans
Créances clients et produits à recevoir	124 898	114 568	5 361	4 969
Pertes à terminaison	(9 942)			
Créances clients et comptes rattachés	114 956			

Les créances clients d'une maturité supérieure à un an proviennent du sous-groupe Spiecapag, dont le risque est couvert contractuellement par le cédant.

Ventilation des créances clients par zone géographique

	Créances clients	PAT	Net
Afrique	48 483	(95)	48 388
Asie	42 007	(9 694)	32 313
Europe	34 408	(153)	34 255
Total	124 898	(9 942)	114 956

La ventilation des créances clients par zones reflète l'activité du Groupe quant au lieu de réalisation des ses projets.

Ventilation des créances clients par devise

	Créances clients	PAT	Net
EUR	69 485	(182)	69 303
USD	40 376	(9 760)	30 616
GBP	10 615	0	10 615
DZD	3 223	0	3 223
Autres devises	1 199	0	1 199
Total	124 898	(9 942)	114 956

Comme exposé en note 4.22, les contrats du Groupe sont libellés très majoritairement en devise forte. Les créances clients en autres devises, DZD en particulier, couvrent une partie de l'activité réalisée localement pour la réalisation des chantiers, et sont à mettre en correspondance des dépenses locales effectuées dans la même devise.

Sensibilité au risque de crédit

Poids du :		
1 ^{er} client	30 756	25%
5 premiers clients	78 164	63%
Autres clients	46 734	37%
	124 898	100%

Comme exposé en note 4.22, les clients du Groupe sont des donneurs d'ordre du secteur du pétrole et du gaz de premier plan, limitant ainsi le risque de défaut de paiement.

NOTE 11 – Autres actifs financiers

	Dec. 07			Dec. 06		
	VNC	Ajustement juste valeur	Total	VNC	Ajustement juste valeur	Total
Disponibles à la vente						
Sicav monétaires contre-garantissant l'encours des garanties bancaires sur marchés	244	0	244	6 744	315	7 059
Détenus à des fins de transaction						
Options de change			0	24		24
Total	244	0	244	6 768	315	7 083

NOTE 12 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément aux principes exposés en note 4 de l'annexe, la trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements de trésorerie à court terme ayant une échéance de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition, ainsi que les sicav monétaires.

Les liquidités à l'actif du bilan comprennent les soldes de comptes à vue créditeurs en banque.

Les soldes des comptes à vue débiteurs en banque sont présentés en tant que découverts bancaires dans la rubrique « autres passifs financiers » au passif du bilan.

Lorsque des comptes bancaires font l'objet de fusion d'échelle d'intérêts au sein d'une même banque, seule la position nette débitrice ou créditrice figure au bilan.

12.1 Répartition de la trésorerie en devise

	Devise	C/Val€
EUR	61 043	61 043
USD	23 773	16 148
GBP	8 151	11 114
DZD	547 602	5 590
NGN	254 233	1 466
AUD	1 331	794
Autres devises		1 081
Total		97 236
dont :		
comptes créditeurs en banques et VMP («trésorerie et équivalents de trésorerie»)		97 835
découverts bancaires (inclus en «autres passif financiers courants»)		(599)
		97 236

12.2 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont constitués d'options de vente à terme de monnaies étrangères en vue de couvrir les marges futures attendues à terminaison des contrats.

Détail au 31 décembre 2007 :

	Notionnel total (K devise)	<1 an	Echéance 1 à 5 ans	>5 ans	Valeur de marché (K€)	Valeur de marché 31 dec. 2006
Options de change						
Achat USD	2 400	2 400			(4)	(206)
Vente USD	500	500			(5)	24
Vente GBP					0	(8)
					(9)	(190)

NOTE 13 – Capitaux propres

13.1 Capital social

Le capital social est intégralement libéré et constitué de 5 025 241 actions de 1 euro de nominal.

	Nb d'actions
Actions en circulation au 1^{er} janvier 2007	4 756 234
Actions autodétenues (contrat de liquidité)	763
Actions attribuées aux salariés	259 720
Actions en circulation au 31 décembre 2007	5 016 717
Actions autodétenues (contrat de liquidité)	3 364
Autres actions autodétenues	5 160
Total actions émises au 31 décembre 2007	5 025 241

Dividendes

Suite à l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2007 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006, un dividende de 0,60 € par action ayant droit à dividende a été versé dans la période, pour un montant total de 3 015 K€.

Le Conseil d'administration du 22 février 2008 a proposé le versement d'un dividende lors de l'Assemblée générale du 23 mai 2008 d'un montant global de 5 276 503,05 euros, soit 1,05 euro par action.

Actions gratuites

Le 27 mai 2005, 264 880 actions gratuites ont été attribuées par le Conseil d'administration à certains salariés et mandataires sociaux. La période d'acquisition fixée par le Conseil d'administration était de deux ans et la période de conservation durant laquelle les actions sont incessibles a été fixée par le Conseil d'administration à trois ans.

Le 27 mai 2007, 259 720 actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires.

Ces actions étaient autodétenues par la Société pour un montant de 426 K€ imputé sur les capitaux propres.

A la clôture de l'exercice, il n'y avait aucun plan d'attribution d'actions gratuites en cours.

13.2 Réserves consolidées

Le détail des réserves consolidées est fourni dans la variation des capitaux propres consolidés.

Elles comprennent principalement :

- les primes d'émission liées aux augmentations du capital social d'Entrepose Contracting ;
- les autres réserves consolidées, provenant des affectations des résultats cumulés part Groupe ;
- les réserves de conversion, provenant de la conversion des activités du Groupe à l'étranger.

NOTE 14 – Provisions pour avantages au personnel

Dans le Groupe, les provisions pour avantages du personnel concernent les indemnités de fin de carrière, la provision consécutive au décret n° 2005-417 relatif à la contribution des entreprises prévue à l'article 47 de la loi n° 2004-1370 du 20 décembre 2004 de financement de la Sécurité sociale pour 2005, ainsi que les médailles du travail.

14.1 Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi⁽¹⁾

Ces provisions incluent les Indemnités de fin de carrière (IFC) ainsi que la provision pour la contribution instituée par le décret n°2005-417 du 2 mai 2005.

	IDR	MDT	TOTAL	< 1an	>1 an
1^{er} jan 2007	2 287	234	2 521	312	2 208
Correction ouverture	1 470	0	1 470		
Entrée périmètre	2 651	0	2 651		
Interest costs	211	0	211		
Service costs	395	0	395		
Prestations servies	(984)	(29)	(1 013)		
Païement externe	(151)	0	(151)		
Gains & pertes actua	(203)	0	(203)		
Amendement régime	11	(18)	(8)		
Ecart de change	(6)	0	(6)		
31 dec. 07	5 681	187	5 868	880	4 988

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des engagements de médailles du travail et de départ à la retraite sont les suivantes :

Taux d'actualisation :	5,25%
Mode de départ à la retraite :	Cadres : 70% de mise à la retraite avant 65 ans, 30% départ volontaire Non C. : 60% de mise à la retraite avant 65 ans, 40% départ volontaire
Age de départ à la retraite :	Cadres 62 ans, Etam 60 ans, Ouvriers 62 ans
Taux de charges patronales :	50%
Taux moyen de prog. salaires :	Entre 2,5% et 3,0 % selon les entités
Tables de mortalité :	INSEE 2001-2003 ou 2003-2005 selon les entités

Les versements effectués dans le cadre des régimes à cotisations définies se sont élevés :

- pour les filiales étrangères à 71 K€ en 2007 et à 90 K€ en 2006
- pour les sociétés françaises du Groupe à 0 K€ en 2007 et à 0 K€ en 2006.

(1) (a) Note de bas de page non incluse dans l'annexe aux comptes consolidés :

Les données sur les avantages postérieurs à l'emploi pour les exercices 2004 (date de passage aux IFRS) à 2006 sont fournies au document de référence 2006, page 136, pour les exercices 2006 et 2005, et au document de référence 2005, page 111, pour l'exercice 2004.

(b) La correction à l'ouverture d'un montant de 1470 K€ présentée dans le tableau ci-dessus correspond à la ré-estimation de nos engagements au 1^{er} janvier 2007, sur la base de modèles actuariels utilisés à compter de l'exercice 2007 et reflétant au plus juste la réalité des engagements individuels.

Note 15. Provisions pour risques et charges

Nature provision	31 dec. 06	Entrée p�rim�tre et reclassements	Dotations	Reprises (prov. utilis�e)	Reprises (non utilis�e)	Chge et div.	31 dec. 07
Litiges march�s	309	(68)		(241)			0
Provisions pour litiges Personnel	23	68	133		(39)		185
Imp�ts et litiges fiscaux	2		120	(2)			120
Pertes � terminaison (1)	1 025	22 736	219	(13 309)		(728)	9 943
Fin de chantier	1 754	6 167	2 645	(1 680)	(4 032)	(62)	4 792
Total provisions	3 113	28 903	3 117	(15 232)	(4 071)	(790)	15 040
Ventilation :							
Non courant							670
Courant							4 419
PAT (en minoration des cr�ances clients)							9 942
Total provisions							15 040

NOTE 16 – Emprunts

	31 dec. 07	31dec. 06
Emprunts bancaires	864	1 080
Cr�dit bail	701	961
	1 565	2 041
dont : part � court terme	684	642
dont : part � long terme	881	1 399

Note 17. Etat des dettes

Ventilation par  ch ance :

	2007	� 1 an	1 � 5 ans	> 5 ans	2006
Avances et comptes re�us	29 023	26 889	2 135		22 038
Fournisseurs et comptes rattach�s	108 252	108 252			72 453
Dettes d'imp�t exigible (IS et assimil�s)	2 384	2 384			3 527
Autres dettes	23 537	23 537			13 630
Comptes courants	1 147	1 147			
Dettes sur immobilisations	0	0			118
Dettes sociales	10 699	10 699			773
Dettes fiscales	7 534	7 534			3 637
Autres dettes d'exploitation	4 157	4 157			2 110
Produits constat�s d'avance	60 700	60 700			95 340
Autres passifs financiers	8 030	6 056	1 974		4 810
Options de change	0				214
Int�r�ts courus � payer	0				11
D�couverts bancaires	599	599			467
Compl�ment de prix sur acquisition	1 974		1 974		0
Engagement de rachats aux minoritaires	5 457	5 457			4 118
Total	231 926	227 818	4 109	0	211 798

NOTE 18 – Informations spécifiques aux contrats de construction

18.1 Part des contrats de construction dans le chiffre d'affaires

	dec. 07	dec. 06
Contrats de construction IAS 11	496 025	332 617
Autres contrats	11 979	6 898
Total chiffre d'affaires de la période	508 004	339 515

18.2 Données cumulées sur contrats en cours

	dec. 07	dec. 06
Chiffre d'affaires cumulé	694 950	472 049
Coûts directs cumulés	(687 819)	(473 172)
Marge nette cumulée	7 131	(1 123)
Avances reçues	27 647	18 286

18.3 Activité des co-entreprises

	Hawk Int	OZ2	OGS	Sogea	Amec	Unitec	Petrofac	Tanger Tetouan
Actifs non courants	3 104	2	457	0	0	27	0	0
Actifs courants	39 465	3 844	1 114	1 187	3 160	13 166	5 814	1 828
Passifs non courants	0	0	0	0	0	0	0	0
Passifs courants	(73 696)	(7 216)	(1 975)	(742)	(2 032)	(11 368)	(3 917)	0
Actif net	(31 127)	(3 370)	(374)	445	1 128	1 825	1 897	1 828
CA	71 565	0	4 378	1 637	6 492	13 247	2 431	7 731
Coût des ventes et autres charges	(70 914)	0	(5 043)	(1 142)	(5 753)	(11 422)	(2 121)	(5 903)
Résultat net (part Gpe)	651	0	(665)	495	739	1 825	310	1 828

18.4 Engagements liés à l'activité opérationnelle

	Total	Par nature	Echéance <1an	Echéance 1 à 5 ans	Echéance >5 ans
Engagements donnés					
Cautions et garanties sur marchés	182 097				
Soumission		4 200	4 200		
Restitution d'avance		54 340	43 144	11 196	
Retenue de garantie		21 673	19 939	1 734	
Bonne fin		98 832	62 992	35 840	
Sous-traitance		1 611	1 611		
Caution en douane		1 441	1 301	140	
Cautions diverses	479	479	176	303	
Garanties de maison-mère	589 574	589 574	268 173	321 401	
Total donné	772 150	772 150	401 536	370 614	0
Engagements reçus					
Retenues de garantie fournisseurs	21 480	21 480	5 077	16 403	
Total reçu	21 480	21 480	5 077	16 403	0

18.5 Modification de présentation du bilan 2006

Soldes dus aux / par les clients

Certains postes d'actif et de passif du bilan consolidé 2006 liés aux contrats de construction IAS11 avaient été présentés en compensation sous les rubriques « soldes dus par les clients / soldes dus aux clients », et se détaillaient comme suit :

	dec. 06
Produits constatés d'avance	(95 340)
Avances et acomptes reçus	(6 507)
Produits à recevoir	24 930
Pertes à terminaison	(1 025)
Total	(77 942)
Soldes dus par les clients	17 240
Soldes dus aux clients	(95 182)
Total	(77 942)

Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'ensemble des postes ci-dessus est décompensé au bilan, à l'exception des provisions pour Pertes à terminaison, présentées au bilan en minoration des Créances clients et comptes rattachés, comme exposé à la note 4.14.

La présentation du bilan 2006 a également été modifiée aux fins de comparaison.

Avances conditionnées

Les avances conditionnées dont la nature est exposée en 4.19) figuraient au bilan du 31 décembre 2006 sous la rubrique « emprunts et dettes financières ». Elles ont été reclassées au 31 décembre 2007 en « autres dettes ». Le bilan 2006 a également été modifié en conséquence.

NOTE 19 – Détail des autres produits et charges opérationnels

	dec. 07	dec. 06
Différences positives de change	4 009	2 598
Quote-parts sur opérations en commun	144	77
Variation de juste valeur des sicav		156
Variation de juste valeur des options de change	216	
Sous-total produits opérationnels	4 369	2 831
Différences négatives de change	7 196	4 041
Quote-parts sur opérations en commun		
Charge d'intérêt	598	118
Variation de juste valeur des sicav		
Variation de juste valeur des options de change	594	160
Amortissement du portefeuille de contrats en cours		1 601
Charges diverses	39	
Sous-total charges opérationnelles	8 427	5 920
Total autres produits et charges opérationnels	(4 058)	(3 089)

NOTE 20 – Information sectorielle

Conformément aux règles de reporting interne du Groupe, les informations sectorielles sont présentées par secteur d'activité puis par zone géographique.

20.1 INFORMATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE

a) Information sur le compte de résultat

Les produits et charges directement liés aux affaires sont affectés entre les segments d'activité « PTT », « Réservoirs de Stockages », « Opérations Côtières » et « Pipeline », comme défini en note 1, ainsi que la quote-part de frais généraux leur revenant. L'ensemble des produits sectoriels est réalisé avec des clients externes.

L'ensemble des frais généraux centraux a été affecté sur les segments au prorata du CA de chaque segment.

L'IS français et étranger n'étant pas ventilé entre les affaires, celui-ci reste en « non affecté », net de ses effets d'impôts différés.

En raison de la gestion centralisée de la trésorerie, l'ensemble des produits d'intérêts a été affecté en « non affecté ». Il en est de même des dividendes reçus.

L'information sectorielle de 2006 a été retraitée pour se conformer à la présentation retenue en 2007.

Cf tableau de synthèse en note 26.

b) Actifs et passifs sectoriels

L'ensemble de la trésorerie du Groupe a été laissée en « non affecté ».

Les goodwill ont été répartis entre les segments.

	PTT		Stockages		Opérations côtières		Pipelines		Non affecté		Total	
	Dec. 07	Dec. 06	Dec. 07	Dec. 06	Dec. 07	Dec. 06	Dec. 07	Dec. 06	Dec. 07	Dec. 06	Dec. 07	Dec. 06
Bilan												
Actifs sectoriels	47 168	54 929	32 330	43 928	30 452	32 897	96 126	6 916			206 076	138 670
Actifs non affectés									115 128	145 487	115 128	145 487
Total des actifs	47 168	54 929	32 330	43 928	30 452	32 897	96 126	6 916	115 128	145 487	321 204	284 157
Passifs sectoriels	29 568	41 559	26 184	43 186	15 674	32 423	82 369	5 798			153 795	122 966
Passifs non affectés									91 127	96 731	91 127	96 731
Total des passifs	29 568	41 559	26 184	43 186	15 674	32 423	82 369	5 798	91 127	96 731	244 922	219 697

Rapprochement entre les actifs et passifs sectoriels avec le total du bilan :

	dec. 07	dec. 06
BILAN ACTIF		
Actifs sectoriels	206 076	138 670
Actifs non affectés	115 128	145 487
TOTAL DES ACTIFS SECTORIELS	321 204	284 157
TOTAL BILAN	321 204	284 157
BILAN PASSIF		
Passifs sectoriels	153 795	122 966
Passifs non affectés	91 127	96 731
TOTAL DES PASSIFS SECTORIELS	244 922	219 697
Capitaux propres	76 774	64 520
Intérêts minoritaires	(492)	(60)
TOTAL BILAN	321 204	284 157

20.2 INFORMATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Chiffre d'affaires :

	2007	2006
Afrique	258 541	215 216
Asie	110 044	25 341
Europe	139 419	98 958
TOTAL	508 004	339 515

Total des actifs :

	2007	2006
Afrique	64 168	84 930
Asie	76 178	18 121
Europe	65 730	35 619
Total actifs sectoriels	206 076	138 670
Actifs non affectés	115 128	145 487
Total des actifs	321 204	284 157

NOTE 21 – Parties liées

Les transactions réalisées entre les différentes entités du Groupe ont été éliminées en consolidation et ne sont donc pas présentées dans cette note.

21.1 Opérations avec les dirigeants

La rémunération de l'exercice des principaux dirigeants en fonction au 31 décembre 2007 est détaillée ci-dessous :

	31 dec. 07	31 dec. 06
Avantages à court terme	2 255	1 973
Avantages postérieurs à l'emploi	547	140
Autres avantages à long terme	6	7
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paielements en actions	260	
Total	3 068	2 120

21.2 Opérations avec le Groupe VINCI

(partie liée à compter du 1^{er} septembre 2007⁽²⁾)

Société	Créances	Dettes	Charges ⁽¹⁾ 2007	Produits ⁽¹⁾ 2007
VINCI Construction Grands Projets	1 630	120	106	853

Engagement hors bilan :

Contre garanties données par le Groupe dans le cadre de contrats de construction : 136 819 K€ (cf 18.3)

NOTE 22 – Impôts

22.1 Analyse de la charge d'impôts

	dec. 07	dec. 06
Impôt exigible de la période	(3 516)	(3 352)
Produits / charges d'impôt différés :	751	(819)
Total profit / (charge)	(2 765)	(4 171)

(1) Pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2007

(2) Note de bas de page non incluse dans l'annexe des comptes consolidés

Préalablement au rapprochement avec le groupe VINCI présenté au chapitre 9.2 du présent Document, le Groupe entretenait des relations commerciales avec le groupe VINCI.

Ces opérations commerciales, sous forme de partenariat à des groupements en vue de réaliser des chantiers, ont continué depuis le 1^{er} septembre 2007. Par ailleurs, il est précisé ici que les comptes du Groupe sont consolidés dans les comptes du groupe VINCI depuis le 1^{er} septembre 2007.

22.2 rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat

	dec. 07	dec. 06
Résultat net	14 311	11 022
Quote-part dans le résultat net MEE	1 736	617
Impôt au résultat	(2 765)	(4 171)
Résultat taxable théorique	15 339	14 576
Taux d'impôt	34.43%	34.43%
Impôt théorique	(5 281)	(5 019)
Taxation par des juridictions hors France	1 282	404
Différences permanentes	(1 911)	(451)
Economie sur résultats taxés à l'étranger	2 979	666
Autres compléments d'impôt	80	161
Autres	86	67
Impôt réel au Résultat	(2 765)	(4 171)

22.3 Ventilation des impôts différés par nature

	dec. 07 valeur nette	dec. 06 valeur nette	Autres mouvements	Résultat période
Impôts différés actif				
Reports déficitaires	852	0		852
Provision engagement de retraite	1 796	645	883	268
Provisions non déductibles	10	298		(288)
Dettes sociales	132	40		92
Soldes dus aux/par les clients	(216)	1 553		(1 769)
Autres	755	165	(108)	698
Total impôts différés actif	3 329	2 701	775	(147)
Impôts différés passif				
Autres	465	1 250	(113)	898
Total impôts différés passif	465	1 205	0	898

NOTE 23 – Résultats par actions

	Nb d'actions	Date d'effet	Nb jours effectifs	Coeff. pondération	Nb d'actions moyen pondéré
Actions en circulation au 1 ^{er} janvier 2007	4 756 234				4 756 234
Actions autodétenues (contrat de liquidité)	763				1 331 ⁽¹⁾
Actions attribuées aux salariés	259 720	27/05/2007	147	0.40	104 600
Nombre d'actions en circulation au 31 dec. 07	5 016 717				4 862 164
Actions autodétenues (contrat de liquidité)	3 364				
Autres actions autodétenues	5 160				
Nombre total d'actions émises au 31 dec. 07	5 025 241				
Nombre d'actions moyen pondéré au 31 dec. 07					4 862 164

(1) Par simplicité, les mouvements d'achat/vente à l'intérieur d'un même mois sur les actions autodétenues dans le cadre du contrat de liquidité sont réputés réalisés au 15 du mois.

NOTE 24 – Informations complémentaires

24.1 Effectifs du Groupe

L'effectif moyen permanent du Groupe au cours de l'année 2007 s'est élevé à 870 personnes, dont :

Cadres	411
Employés et agents de maîtrise	254
Ouvriers	205

24.2 Salaires et charges

	dec. 07	dec. 06
Salaires et charges de personnel	80 440	58 707

24.3 Droits individuels de formation (DIF)

Nombre de bénéficiaires	674
Droits acquis (h)	31 564
Droits résiduels clôture (h)	30 227

Le DIF n'est pas intégré dans le plan de formation du Groupe et constitue ainsi une obligation à la date de clôture qui pourrait entraîner un surcoût et une sortie de ressource.

Aucune provision n'a été comptabilisée à la clôture.

24.4 Crédit bail

Engagements de crédit-bail

	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice cumulées		Valeur nette
Matériel et outillage	2 265	512	1 427	838
Autres immos corp.	403	80	214	189
Total	2 668	592	1 641	1 027

Engagements de crédit-bail

	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	
Matériel et outillage	502	1 990	382	137	0	519	33
Autres immos corp.	95	293	87	122	0	209	6
Total	597	2 283	469	259	0	728	39

24.5 Engagements au titre des locations

	Total	Echéance		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de locations simples	5 587	3 045	2 542	

Les données ci-dessus indiquent les engagements irrévocables, sauf pénalités, du Groupe pour les baux commerciaux de ses principales filiales et établissements.

Les charges de l'exercice correspondant à ces engagements de location se sont élevées à 2 512 K€ au cours de l'exercice 2007.

24.6 Engagements liés aux opérations de croissance externe

	Total	Echéance < 1 an	Echéance 1 à 5 ans	Echéance > 5 ans
Engagements reçus				
Garantie d'actif et passif	11 400			
obtenues des vendeurs lors de l'acquisition de :				
Geoclean	2 400	700	1 700	
Spiecapag	9 000		5 000	4 000

24.7 Recherche et développement (R&D)

Au sein du Groupe, la R&D est principalement réalisée par la Direction Technique d'Entrepose Contracting.

Les travaux récents ont principalement porté sur la Recherche Mécanique sur les techniques de soudage et d'analyse d'effets de corrosion.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du Crédit d'Impôt Recherche, pour lequel les dépenses se sont élevées à 414 K€ en 2007 et 486 K€ en 2006.

Ces dépenses n'ont pas été capitalisées.

NOTE 25 – Instruments financiers

Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change en raison des actifs et passifs détenus dans des devises autres que l'euro.

Par rapport aux taux de clôture, l'incidence d'une appréciation ou d'une dépréciation de l'euro par rapport aux principales devises étrangères de 10%, rapporté à l'actif net, est présentée ci-dessous.

L'actif net en devise présenté dans le tableau se définit comme suit : total des Actifs Courants augmenté des Autres Actifs Financiers et des Impôts différés actifs, moins total des Passifs Courants et des Passifs Non Courants.

Devise	Actif net 2007 (C/Val €)	Appréciation de 10%	Dépréciation de 10%
USD	4 931	(493)	493
GBP	8 456	(846)	846
DZD	6 288	(629)	629
Incidence nette		(1 968)	1 968

Risque de taux

Les actifs et passifs à taux variables détenus par le Groupe à la clôture étaient non significatifs.

En conséquence, l'incidence d'une variation des taux sur l'actif net est marginale.

Justes valeurs

Les méthodes de détermination des justes valeurs sont décrites à la note 4.

Le tableau ci-dessous indique la juste valeur des actifs et passifs financiers au bilan, par nature d'actif financier :

Rubrique IFRS7	2007	2007	2007	2006	2006	2006
	Historique	ajust JV	JV (bilan)	Historique	ajust JV	JV (bilan)
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	62 179	243	62 422	70 683	397	71 080
Actifs financiers disponibles à la vente	244	0	244	6 768	315	7 083
Placements détenus jusqu'à leur échéance	0	0	0	1 800	0	1 800
Prêts et créances	130 672	0	130 672	97 773	0	97 773
Passifs financiers évalués à la JV par le Cpte de Res	(7 431)	0	(7 431)	(4 332)	0	(4 332)
Passifs financiers évalués au coût amorti	(133 354)	0	(133 354)	88 124	0	(88 124)
Total	52 310	243	52 553	84 568	712	85 280

NOTE 26 – Compte de résultat par segment d'activité (information sectorielle)

Compte de résultat	PTT		Stockages		
	Dec. 07	Dec. 06	Dec. 07	Dec. 06	
Chiffre d'affaires	179 357	205 743	76 896	118 664	
Dividendes					
Produits d'intérêts					
Produits des activités ordinaires	179 357	205 743	76 896	118 664	
Coût des ventes	(145 685)	(174 532)	(66 688)	(110 474)	
Marge brute	33 672	31 211	10 208	8 190	
Coûts commerciaux	(3 174)	(1 930)	(644)	(908)	
Charges administratives	(7 372)	(3 023)	(2 685)	(1 987)	
Affectation des frais comm	(1 067)	(1 959)	(457)	(1 130)	
Affectation des frais adm	(5 696)	(10 333)	(2 442)	(5 959)	
Autres produits / charges opérationnels	(481)	(3 440)	(246)	329	
Charges financières	(13)		(14)		
Résultat de cession d'actifs	87	29	(106)	(14)	
Résultat opérationnel	15 956	10 555	3 826	(1 479)	
Impôt					
Résultat sociétés associées	20	29			
Résultat net	15 976	10 584	3 826	(1 479)	
Intérêts Minoritaires	100	23	(128)	(309)	
Résultat net part du Groupe	16 076	10 607	3 698	(1 788)	

	Opérations côtières		Pipelines		Non affecté		Total	
	Dec. 07	Dec. 06	Dec. 07	Dec. 06	Dec. 07	Dec. 06	Dec. 07	Dec. 06
	50 479	14 154	201 246	-	26	955	508 004	339 515
				-	400	250	400	250
				-	3 770	3 785	3 770	3 785
	50 479	14 154	201 246	0	4 196	4 990	512 174	343 550
	(39 821)	(10 566)	(190 767)	-	(26)	(955)	(442 987)	(296 527)
	10 658	3 588	10 479	0	4 170	4 035	69 187	47 023
	(797)	(259)	(3 758)	-	(3 022)	(3 089)	(11 395)	(6 186)
	(5 273)	(961)	(6 206)	-	(16 133)	(17 003)	(37 669)	(22 974)
	(300)		(1 197)	-	3 022	3 089	0	0
	(1 603)	(711)	(6 391)	0	16 133	17 003	0	0
	(915)	(1 949)	(1 789)	-	(627)	1 971	(4 058)	(3 089)
	(41)	(15)		-	(802)		(870)	(15)
	7		(53)	-	(2)	(199)	145	(184)
	1 736	(307)	(8 916)	0	2 739	5 807	15 340	14 576
			675	-	(2 765)	(4 171)	(2 765)	(4 171)
					1 041	588	1 736	617
	1 736	(307)	(8 241)	0	1 015	2 224	14 311	11 022
	(1 019)	(1)	(30)	-	2	237	(1 075)	(50)
	717	(308)	(8 271)	0	1 017	2 461	13 236	10 972

NOTE 27- Compte de résultat proforma 12 mois intégrant le sous-groupe Spiecapag consolidé au 1^{er} jan. 2007 ⁽¹⁾

	A	B	A+B
Compte de résultat consolidé	31 dec. 07	Spiecapag 5 mois	Proforma 12 mois
Chiffre d'affaires	508 004	59 049	567 053
Dividendes	400	0	400
Produits d'intérêts	3 770	400	4 170
Produits des activités ordinaires	512 174	59 449	571 623
Cout des ventes	(442 986)	(85 595)	(52 8581)
Marge brute	69 188	(26 146)	43 042
Coûts commerciaux	(11 395)	(2 064)	(13 459)
Charges administratives	(37 669)	(2 736)	(40 405)
Autres produits et charges opérationnels	(4 058)	(1 406)	(5 464)
Charges financières	(870)	(9)	(879)
Résultat de cession des actifs	144	171	315
Résultat opérationnel	15 339	(32 190)	(16 850)
Charge d'impôts sur le résultat	(2 765)	(279)	(3 044)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	1 736	0	1 736
Résultat net	14 310	(32 469)	(18 158)
Intérêts Minoritaires	1 075	(675)	400
Résultat net de l'exercice - part du Groupe	13 235	(31 794)	(18 558)
Resultat net	14 310	(32 469)	(18 158)

NOTE 28 – Evénements post-clôture

Litige Entrepose Contracting vs. Tractebel Gas Engineering GmbH / TGE Marine Gas Engineering GmbH

Dans le cadre du projet Reganosa en Espagne, Entrepose Contracting a achevé ses travaux et TGE (partenaire d'Entrepose Contracting à travers un Consortium Agreement et Main Contractor d'Entrepose Contracting officiellement vis-à-vis du client final Reganosa) a reçu le dernier paiement au titre du Projet global pour solde de tout compte. Entrepose Contracting a donc réclamé à TGE paiement du solde de ses travaux, soit la somme de 3 729 K€ que TGE retient indûment, aucun fondement juridique valable ne pouvant être opposé par TGE. S'appuyant sur le Consortium Agreement entre TGE et Entrepose Contracting, cette dernière a donc introduit une demande d'arbitrage devant la CCI le 06.03.08 (affaire n°15488).

Concomitamment, TGE Marine Gas Engineering GmbH a introduit une demande d'arbitrage devant la CCI le 11.03.08 à l'encontre d'Entrepose Contracting en vue d'obtenir le paiement d'une somme de 13 219 K€ qui représenterait à la fois des coûts non pris en charge par la police d'assurance TRC au titre de l'incendie survenu en octobre 2006 sur un des réservoirs qui était dans le Scope of Work d'Entrepose Contracting, ainsi que des dépenses engagées consécutivement par TGE (coûts d'accélération notamment) afin d'éviter l'application éventuelle de pénalités de retard de la part du client final Reganosa.

Entrepose Contracting a demandé la jonction des 2 procédures arbitrales ainsi que le transfert du siège du tribunal arbitral de Londres à Bruxelles ce qui a été accepté par la partie adverse.

Entrepose Contracting a désigné son arbitre, Monsieur Laurent Jaeger et TGE a désigné le sien, Monsieur Koen De Bock. La désignation du président du Tribunal arbitral est en cours.

Entrepose Contracting considère les griefs de TGE comme inopérants et n'a pas estimé nécessaire de constituer une provision dans ce dossier.

(1) Note postérieure à la date de certification des comptes par les Commissaires aux comptes :

L'arrêté des comptes du sous-groupe Spiecapag au 31 mai 2007 a été effectué selon les normes IFRS applicables au sein du Groupe, comme indiqué en note 6.1 de la présente annexe. L'application des normes IFRS aux comptes du sous-groupe Spiecapag n'a pas eu d'incidence significative par rapport aux normes françaises précédemment utilisées. A la date d'acquisition du sous-groupe Spiecapag, aucune relation intra-Groupe n'existait entre le Groupe Entrepose Contracting et le sous-groupe Spiecapag.

COMPTES SOCIAUX

COMPTES SOCIAUX D'ENTREPOSE CONTRACTING AU 31 DECEMBRE 2007
BILAN

Rubriques	Brut	Amort. / prov.	31 dec. 07	31 dec. 06
Capital souscrit non appelé	I			
IMMOBILISAT. INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	659	407	252	288
Fonds commercial	265	265	0	0
Autres immobilisations incorporelles			0	109
Avances, acomptes immob. incorpor.			0	2
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	3 365	3 028	337	559
Installations techniq., matériel, outillage	15 558	12 272	3 286	5 385
Autres immobilisations corporelles	7 181	3 729	3 452	3 988
Immobilisations en cours	58		58	96
Avances et acomptes			0	5
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	71 814	1 164	70 650	18 246
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	575		575	769
TOTAL II	99 475	20 865	78 610	29 448
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements			0	28
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés/commandes	2 874		2 874	4 669
CREANCES				
Créances clients & cptes rattachés	59 717	547	59 170	64 762
Autres créances	7 092		7 092	10 144
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	6 121		6 121	64 879
Disponibilités	7 269		7 269	26 277
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	371		371	12 804
TOTAL III	83 444	547	82 897	183 563
Charges à répartir/plsrs exercices	IV			
Primes rembours des obligations	V			
Ecart de conversion actif	VI	192	192	89
TOTAL GENERAL (I à VI)	183 111	21 412	161 699	213 100

Rubriques	31 dec. 07	31 dec. 06
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	5 025	5 025
Primes d'émission, de fusion, d'apport	24 726	24 726
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence)		
Réserve légale	503	503
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. prov. cours)		
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig.)	17 595	14 573
Report à nouveau	3 240	2 215
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	13 337	7 040
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		
TOTAL I	64 426	54 081
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	349	1 560
Provisions pour charges	3 162	3 651
TOTAL III	3 511	5 211
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		147
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 643	16 830
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 439	50 059
Dettes fiscales et sociales	7 680	7 573
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13	656
Autres dettes	84	197
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	40 872	78 302
TOTAL IV	93 731	153 764
Ecart de conversion passif	31	44
TOTAL V		
TOTAL GENERAL (I à V)	161 699	213 100

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	France	Exportation	31 dec. 07	31 dec. 06
Ventes de marchandises				
Production - biens				
vendue - services	12 870	203 023	215 893	217 029
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	12 870	203 023	215 893	217 029
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			3 262	5 162
Autres produits			415	2 628
TOTAL DES PRODUITS D'EXPL. I			219 570	224 819
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			3	28
Variation de stock (marchandises)				
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)			-49	-26
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)			28	1 673
Autres achats et charges externes			165 155	176 847
Impôts, taxes et versements assimilés			3 199	2 810
Salaires et traitements			22 262	20 681
Charges sociales			10 452	10 583
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations :			3 872	3 846
Sur actif circulant : dotations aux provisions				482
Pour risques et charges : dotations aux provisions			1 345	2 135
Autres charges			291	296
TOTAL DES CHARGES D'EXPL. II			206 558	219 353
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			13 012	5 466
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée		III		72
Perte supportée ou bénéfice transféré		IV		
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			681	575
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			1 717	809
Reprises sur provisions et transferts de charges			161	56
Différences positives de change			1 969	1 630
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			1 974	2 123
TOTAL DES PRODUITS FIN. V			6 502	5 193
Dotations financières aux amortissements et provisions			192	89
Interêts et charges assimilées			835	82
Différences négatives de change			2 881	2 185
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FIN. VI			3 908	2 355
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)			2 594	2 838
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II + III-IV + V - VI)			15 606	8 375
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital			498	74
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEP. VII			498	74
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			141	39
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			515	65
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEP. VIII			656	104
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			-158	-30
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		IX	331	116
Impôts sur les bénéfices		X	1 780	1 190
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)			13 337	7 040

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2007

Les chiffres présentés ci-après sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

I) Faits significatifs de l'exercice

Acquisition de la Société Amec Spiecapag

Le 24 mai 2007, Entrepose Contracting a acquis 100% des titres de la Société Amec Spiecapag, S.A. de droit français.

Amec Spiecapag porte elle-même les participations suivantes :

- Amec Spiecapag Région Sud S.A.S., à 100% ;
- Amec Spiecapag Réunion S.A.S., à 100% ;
- Offshore Technologie S.A.S., à 100% ;
- Horizontal Drilling International S.A.S., à 99,9% ;
- Spiecapag Australie, à 99,9% ;
- Spiecapag Espagne, à 100% ;
- PT Citra Indonesia Spie, à 100% ;
- Gisca, à 47,5% ;

Et est partenaire à des joint ventures (JV), Sociétés En Participation (SEP), Groupements d'Intérêt Economique (GIE) pour la réalisation de certains de ses contrats.

Au 30 juin 2007, Amec Spiecapag a changé son nom en « Spiecapag ».

Amec Spiecapag Région Sud et Amec Spiecapag Réunion sont devenues respectivement « Spiecapag Région Sud » et « Spiecapag Réunion ».

Le Groupe Spiecapag est spécialisé dans la pose de pipeline onshore. Il constitue, avec les activités de la Société EIS, une activité distincte au sein du Groupe Entrepose Contracting, appelée « pipeline ».

Le prix d'acquisition de 48 500 K€ a été réglé pour partie par émission d'un emprunt de 28 500 K€, et pour le solde par paiement en espèces. Cet emprunt a été intégralement remboursé en date du 31 décembre 2007.

II) Règles et méthodes comptables

Les comptes de la Société, arrêtés par le Conseil d'administration le 22 février 2008 sont établis en conformité avec les règles définies par le Code de commerce et le règlement CRC n°99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1. Immobilisations

1.1 Immobilisations incorporelles

Valeur d'entrée

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique (coût d'achat).

Lors de l'acquisition de fonds de commerce, les éléments corporels des fonds comme les stocks ou immobilisations corporelles sont comptabilisés comme tels selon leur nature. Les éléments incorporels des fonds, comme la clientèle, sont enregistrés en immobilisations incorporelles. La clientèle est réputée conserver sa valeur tant que les contrats qui y sont associés sont bénéficiaires en marge nette.

Amortissements et dépréciations

Les amortissements sont calculés de façon linéaire selon les taux suivants :

Immobilisations incorporelles

- Logiciels informatiques 33 %

Les immobilisations non amortissables comme les fonds de commerce pourront faire l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage ou économique devient inférieure à leur valeur comptable.

Ainsi en est-il lorsque la clientèle attachée à un fonds de commerce acquis, comptabilisée en immobilisation incorporelle, perd de sa valeur lorsque les contrats associés deviennent déficitaires en marge nette.

1.2 Immobilisations corporelles

Valeur d'entrée

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique. Le coût historique s'entend du coût d'achat et de l'ensemble des frais nécessaires à sa mise en service.

Les immobilisations issues de l'apport partiel d'actif de Entrepose S.A. à DL5 S.A. (dénommée par la suite « Entrepose Contracting ») ont été reprises en valeur brute d'origine chez l'apporteuse et amortissements cumulés au 30 juin 2001, date de l'apport.

Lors de l'acquisition de fonds de commerce, les éléments corporels des fonds comme les stocks ou immobilisations corporelles sont comptabilisés comme tels selon leur nature.

Amortissements et dépréciations

Les amortissements sont calculés de façon linéaire selon les taux suivants :

Immobilisations corporelles

- | | |
|---|-------------|
| • Aménagements et installations des constructions | 10 % à 20 % |
| • Matériels et outillages | 10 % à 33 % |
| • Autres matériels | 10 % à 33 % |

1.3 Immobilisations financières

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique, qui est égal à leur valeur d'acquisition ou leur valeur nette d'apport.

Les immobilisations issues de l'apport partiel d'actif de Entrepose S.A. à DL5 S.A. (dénommée par la suite « Entrepose Contracting ») ont été reprises en valeur brute d'origine chez l'apporteuse et amortissements cumulés au 30 juin 2001, date de l'apport, l'opération ayant été placée sous le régime fiscal de faveur des fusions.

A la clôture, une provision est constituée de la différence entre la valeur d'inventaire et le coût historique, lorsque cette différence est négative.

Pour chacune des participations, la valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte non seulement de la quote-part des capitaux propres détenue, mais également des cash-flows futurs que peut générer l'activité.

2. Stocks

Les stocks sont constitués :

- de matières et matériels incorporables non encore mis en œuvre sur chantiers ;
- de divers consommables utilisables sur chantiers.

Ces stocks sont spécifiques à chaque affaire et identifiables.

Ils sont donc évalués distinctement à leur coût d'acquisition, ou à leur valeur réalisable si celle-ci est inférieure.

3. Créances et dettes

Les créances et dettes figurent au bilan à leur valeur nominale.

Les créances et dettes en devises sont traitées en 5).

Lorsqu'il existe, à la clôture, un doute important quant à la recouvrabilité d'une créance, celle-ci fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour le montant hors taxes.

Cette analyse est effectuée au cas par cas.

Sauf exception, les créances dont la date d'échéance est dépassée de plus de douze mois à la clôture font l'objet d'une dépréciation à 100%.

4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur valeur historique.

Les valeurs mobilières de placement en devises sont valorisées au cours de la clôture. La différence de change est comptabilisée directement au compte de résultat.

Les sorties de VMP sont comptabilisées selon la méthode FIFO.

Les gains latents à la clôture sur VMP ne sont pas comptabilisés jusqu'à leur réalisation effective.

5. Actions propres

Suite à l'introduction en Bourse et conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 27 mai 2005, la Société a conclu un contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2007, les titres détenus dans ce cadre représentent une valeur de 204 K€.

Ces titres figurent au bilan en immobilisations financières.

Par ailleurs, lors de l'assemblée du 27 mai 2005, des actions gratuites ont été attribuées sous conditions suspensives à certains salariés. Elles ont été définitivement attribuées deux ans après l'Assemblée générale ayant décidé leur attribution, soit le 27 mai 2007.

La valeur brute de ces actions a été comptabilisée dans les charges de l'exercice pour une valeur de 426 K€, avec la reprise correspondante de la provision pour risque constituée prorata temporis, pour 340 K€. Ces deux opérations ont été comptabilisées au résultat d'exploitation.

6. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. En fin d'exercice les dettes, créances et disponibilités en monnaies étrangères sont converties au cours de clôture. Les écarts de conversion qui en résultent sont inscrits en compte de régularisation. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour perte de change.

Les écarts de change sur actifs et passifs purement monétaires, que sont les comptes bancaires, les valeurs mobilières de placement, et les comptes courants inter-sociétés financiers, sont comptabilisés directement au compte de résultat.

7. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont principalement constituées des provisions suivantes :

- Indemnités de départ à la retraite et médailles du travail :
Ces provisions sont déterminées selon un calcul actuariel dont les modalités sont exposées aux points II-9 et II-10 de la présente annexe.
 - Litiges marchés et contrats :
Ces provisions sont dotées sur affaires terminées en cas de litige commercial porté ou en passe de l'être devant une juridiction ou soumis à un arbitrage, et lorsque la Société estime son risque de condamnation élevé.
 - Fin de chantier :
Ces provisions sont constituées pour les affaires en Réception provisoire pour couvrir les dépenses et lever les réserves jusqu'à la Réception définitive de l'ouvrage, en dehors des dépenses déjà engagées à la clôture et qui figurent en « charges à payer ».
 - Pertes à terminaison (PAT):
Ces provisions sont constituées sur affaires en cours pour couvrir la marge brute négative de contrats, dans les conditions exposées aux points II-8 de la présente annexe.
 - Pénalités de retard :
Ces provisions sont constituées sur affaires en Réception provisoire en cas de risque sérieux d'application par le client de pénalités contractuelles de retard.
- Il n'y avait toutefois aucune provision de ce type ni à l'ouverture, ni à la clôture de l'exercice.

8. Prise en compte des résultats sur chantiers

Les contrats sont comptabilisés selon la méthode dite « de l'avancement ».

La mesure du degré d'avancement est déterminée par le rapport entre les coûts d'exécution engagés comptabilisés à la clôture et les coûts d'exécution à terminaison.

Les coûts d'exécution rattachables aux contrats regroupent les coûts d'exécution mis en œuvre et les coûts d'accompagnement spécifiques aux contrats.

En revanche sont exclus des coûts d'exécution rattachables les frais de Direction Générale et les frais financiers autres que ceux directement liés à des financements souscrits en vue d'un contrat.

Outre les coûts d'exécution identifiés précédemment, le coût total d'un contrat peut inclure, le cas échéant, des provisions pour risques ou charges concernant des aléas spécifiques, des litiges ou des charges futures liés au contrat, dès lors que leur montant peut être estimé avec une précision suffisante et que leur probabilité de réalisation est importante.

Le chiffre d'affaires total du contrat, sur lequel est calculé l'avancement de l'affaire, est constitué exclusivement des éléments suivants :

- CA contractuel signé, et le cas échéant
- avenants et réclamations expressément acceptés par le client.

Lorsqu'une affaire est déficitaire à terminaison, une provision pour perte à terminaison sera constituée si les éléments suivants sont réunis :

- l'affaire est en marge négative, après imputation d'une quote-part de frais généraux opérationnels dits « de division » ;
- l'affaire est en perte pour l'ensemble de la Société, c'est-à-dire en tenant compte à la fois de la part « France » et de la part du contrat réalisée dans une succursale étrangère de Entrepose Contracting.

La provision pour perte à terminaison sera alors égale à la différence entre la perte totale à terminaison et la perte au stade, toutes deux calculées en marge nette de frais généraux de division.

La méthode « à l'avancement » est aussi utilisée pour calculer les résultats qui reviennent à Entrepose Contracting, sur les Sociétés En Participation (SEP).

Les SEP pour lesquelles Entrepose Contracting est le gérant sont portées intégralement en comptabilité par Entrepose Contracting. Les comptes de « bénéfice transféré » et « perte transférée » sont alors utilisés pour comptabiliser la quote-part de résultat revenant aux partenaires.

Les SEP pour lesquelles Entrepose Contracting n'est pas le gérant sont portées intégralement en comptabilité par le partenaire. Les comptes de « bénéfice attribué » et « perte supportée » sont alors utilisés pour comptabiliser la quote-part de résultat revenant à Entrepose Contracting.

A la clôture, il n'y avait aucune SEP pour laquelle la Société était gérante.

9. Engagements de retraite

La Société a procédé à une évaluation de ses engagements de retraite et d'indemnités de fin de carrière consentis directement suivant la recommandation 2003-R.01 du CNC.

La provision a été calculée sur une hypothèse d'un départ volontaire du salarié.

Les engagements de retraite, au 31 décembre 2007, ont été calculés en prenant en compte les paramètres suivants :

- Âge de départ en retraite : 62 ans pour les cadres, 60 ans pour les ETAM, 62 ans pour les ouvriers ;
- Taux d'actualisation : 5,25 %
- Taux de croissance des salaires : 2,9 %
- Taux de charges sociales : 50%
- Table de mortalité Insee 2001-2003
- Taux de rotation du personnel :
 - 6% jusqu'à 35 ans
 - 3% entre 36 et 39 ans
 - 1% au-delà

Les écarts actuariels sur 2007 ont été comptabilisés au Compte de Résultat.

10. Médailles du travail

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la Société a procédé à une évaluation de ses engagements en terme de médailles du travail. L'ensemble des engagements a donné lieu à constitution d'une provision pour risques et charges, intégralement dotée au compte de résultat.

Les engagements de médailles du travail ont été comptabilisés selon les mêmes hypothèses actuarielles que les engagements de retraite.

11. Dettes financières

Les comptes courants des entreprises liées sont classés en autres dettes d'exploitation et non en emprunts et dettes financières divers du fait de leur caractère courant.

12. Gestion du risque de change

La Société est exposée au risque de change sur des engagements fermes libellés en devises étrangères. Le Groupe couvre ces risques en souscrivant des contrats d'assurance spécifiques, comme des assurances Coface, ou en utilisant des contrats à terme en devises et des options de change. L'objectif des couvertures est de protéger le Groupe contre une variation défavorable des termes de change qui pourrait affecter les revenus d'un contrat.

III) Notes sur le bilan

1. Immobilisations

Evolution des valeurs brutes

		01 janv. 07	Augmentations	Diminutions	31 dec. 07
Autres postes immobilis. incorporelles	TOTAL I	885	67	(28)	924
Terrains					
- sur sol propre					
Constructions - sur sol d'autrui					
- installations générales, agencmts, aménag.		3 365			3 365
Installations techniques, matériel et outillage industriels		16 340	1 963	(2 745)	15 558
- installations générales, agencmts, aménag.		2 025	954	(439)	2 540
Autres immob. - matériel de transport		3 426	149	(236)	3 339
corporelles - matériel de bureau et informatique, mobilier		1 320	233	(250)	1 303
- emballages récupérables et divers		0			0
Immobilisations corporelles en cours		96	246	(283)	59
Avances et acomptes		5		(5)	0
	TOTAL II	26 576	3 545	(3 958)	26 163
	TOTAL GENERAL (I à II)	27 461	3 612	(3 986)	27 087

Evolution des amortissements et dépréciations

		01 janv. 07	Augmentations	Diminutions	31 dec. 07
Frais établist, recherche, développ.	TOTAL I				
Autres immob. incorpor.	TOTAL II	487	213	(27)	673
Terrains					
- sur sol propre					
Constructions - sur sol autrui					
- inst. générales		2 805	223		3 028
Install. techn., mat, outillage indust.		10 956	2 225	(909)	12 272
- install. agencmts		575	341		916
Autres immob. - matériel transp.		1 592	576	(76)	2 092
corporelles - mat. bureau, inf.		614	295	(188)	721
- embal. récup. div.					
	TOTAL III	16 542	3 660	(1 173)	19 029
	TOTAL GENERAL (I à III)	17 029	3 873	(1 200)	19 702

L'ensemble des dotations aux amortissements est comptabilisé sur la ligne « dotations d'exploitation sur immobilisations » dans les Charges d'exploitation.

2. Immobilisations financières

Evolution des valeurs brutes

	01 janv. 07	Augmentations	Diminutions	31 dec. 07
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	19 482	52 332		71 814
Actions propres	184	20		204
Prêts et autres immobilisations financières	597		(226)	371
TOTAL	20 263	52 352	(226)	72 389

Les variations de l'exercice des « autres participations » comprennent principalement la prise de participation dans le Groupe Spiecapag pour 48 500 K€.

Les « actions propres » sont constituées de titres de la Société autodétenus dans le cadre du contrat de liquidité.

Les autres immobilisations financières sont principalement constituées de dépôts et garanties versés sur les baux commerciaux du siège social de Colombes.

Evolution des dépréciations

	01 janv. 07	Augmentations	Diminutions (et variations de change)	31 dec. 07
Prov. titre de participation	1 237		(73)	1 164
Prov. autres immo. financières	12		(12)	0
TOTAL	1 248	0	(85)	1 164

Les mouvements sur les provisions pour titres de participation de la période concernent les filiales du Groupe, dans les conditions prévues à la note II-1.3 de l'annexe.

3. Etat des créances à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Avances et acomptes versés	2 874	2 133	741
Clients douteux ou litigieux	551		551
Autres créances clients	59 167	59 167	
Créance représent. titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	5	5	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités	- impôt sur les bénéfices	774	774
	- taxe sur la valeur ajoutée	1 808	1 808
	- autres impôts, taxes, versements assimilés		
	- divers		
Groupe et associés	4 455	4 455	
Débiteurs divers	50	50	
Charges constatées d'avance	371	371	
TOTAUX	70 055	68 763	1 292

Les « avances et acomptes » versés sont des avances versées sur affaires aux sous-traitants, dans les conditions contractuelles. Ces avances sont amorties au gré des facturations de travaux réalisées par les sous-traitants.

Les « créances clients » comportent les produits à recevoir sur affaires, selon la méthode de l'avancement des travaux indiquée en II.8, pour 14 827 K€. Les autres créances clients correspondent principalement aux facturations émises sur affaires, et sont intégralement à échéance inférieure à un an.

Les « clients douteux » font l'objet d'une appréciation au cas par cas. A la clôture de l'exercice, ce poste est constitué de facturations échues non réglées de plus d'un an.

Les créances d'impôts sont principalement constituées des acomptes d'impôt société français et étranger pour le Siège et ses succursales, ainsi que des crédits de TVA.

Le poste « Groupe et associés » est principalement constitué des comptes courants avec les sociétés liées.

4. Dépréciation de l'actif circulant

	01 janv. 07	Augmentations	Diminutions (et variations de change)	31 dec. 07
Prov. comptes clients	650		(103)	547
Autres prov. pour dépréciation	0			0
TOTAL	650	0	(103)	547

5. Trésorerie

La trésorerie se décompose de la façon suivante :

- le poste « Disponibilités » au bilan comprend les soldes bancaires à vue créditeurs en banque à la clôture ainsi que les dépôts à terme de courte échéance (1 mois) ;
- le poste « Valeurs Mobilières de Placement » (VMP) est composé de sicav monétaires en euros et devises, ainsi que des actions propres, conformément à la note II.5 de l'annexe.

Les valeurs mobilières de placement comprennent le gage d'instruments financiers, pour 219 K€. Le gage d'instruments financiers est composé d'instruments financiers sans risque de capital qui sont gagés au bénéfice de l'établissement bancaire qui émet des garanties de marchés pour le compte de la Société.

La valeur des VMP au bilan est leur valeur historique d'achat.

A la clôture, la plus-value latente sur les VMP est de 38 K€.

Les mouvements de l'année sur les sicav, gagées et non gagées, s'élève en achats à 244 405 K€ et en vente à 302 806 K€, soit un mouvement net de (58 401) K€.

A la clôture, la Société possédait 8 524 actions propres, soit dans le cadre du contrat de liquidité, soit en tant qu'actions d'autocontrôle, pour un montant de 204 K€.

6. Ecart de conversion

Les écarts de conversion actifs et passifs au bilan proviennent de la conversion des créances et dettes libellées en devises au cours de clôture, dans les conditions décrites en note II.6 de l'annexe.

7. Capitaux propres

	Capital	Prime d'émission et d'apport	Réserve légale	Réserve diverse	Résultat de l'exercice	Report à nouveau	TOTAL
31 déc. 06	5 025	24 726	503	14 572	7 040	2 215	5 4081
Affectation du résultat				3 000	(7 040)	4 040	0
Augmentation de capital							0
Distribution de dividendes						(3 015)	(3 015)
Différences de change				23			23
Résultat net de la période					13 337		13 337
31 dec. 07	5 025	24 726	503	17 595	13 337	3 240	64 426

Le capital social est intégralement libéré et constitué de 5 025 241 actions de 1 euro de nominal.

	Nb d'actions
Actions en circulation au 1^{er} janvier 2007	4 756 234
Actions autodétenues (contrat de liquidité)	763
Actions attribuées aux salariés	259 720
Actions en circulation au 31 décembre 2007	5 016 717
Actions autodétenues (contrat de liquidité)	3 364
Autres actions auto détenues	5 160
Total actions au 31 décembre 2007	5 025 241

8. Provisions pour risques et charges

	1 ^{er} jan 2007	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31 dec. 07	<1an	>1an
Prov. pour litiges	264	128	(241)	(23)	128	128	
Prov. pour garanties clients							
Prov. pertes marchés à terme							
Prov. pour amendes à pénalités							
Prov. pour pertes à terminaison	867		(838)		29	29	
Prov. pour pertes de change	89	192	(89)		192	192	
Prov. pensions, obligations simil.	1 971	1 180	(26)		3 125	469	2 656
Prov. pour impôts							
Prov. pour renouvellement immo.							
Prov. pour grosses réparations							
Prov. charges s/congés à payer							
Autres prov. risques a charges	2 020	38	(2 020)		38	38	
TOTAL	5210	1 538	(3 214)	(23)	3 511	855	2 656

Pertes A Terminaison (PAT)

Principalement constituées sur la zone Afrique antérieurement à l'ouverture, elles ont été quasi intégralement reprises sur l'exercice au prorata de l'avancement des affaires.

Fin de chantier (figurant en « autres prov R&C »)

Ces provisions concernent les affaires terminées en réception provisoire, et ont majoritairement été reprises sur l'exercice suite à la levée des points de réserve.

Pensions et obligations similaires

Provisionnés comme exposé en II.9 de l'annexe.

9. Emprunts auprès des établissements de crédit

Néant.

10. Etat des dettes à la clôture de l'exercice

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Avances reçues	(1) 4 643	4 643		
Fournisseurs, comptes rattachés	(2) 40 439	40 439		
Personnel et comptes rattachés	1 401	1 401		
Sécurité sociale, aut. org. sociaux	3 192	3 192		
Etat et autres	- impôt bénéfices 1 325	1 325		
collectivités	- TVA. 5	5		
	- oblig.cautionnées 0	0		
	- autres impôts 1 758	1 758		
Dettes immob. cptes rattachés	13	13		
Groupe et associés		0		
Autres dettes (pension titres)	84	84		
Produits constatés d'avance	40 872	40 872		
TOTAL	93 732	93 732	0	0

(1) Les « avances et acomptes reçus » sont majoritairement composés d'avances de démarrage.

(2) Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » comprend des Charges à Payer (CAP) et Factures non parvenues (FNP) à hauteur de 25 188 K€.

Ces CAP/ FNP concernent principalement les affaires en cours et sont comptabilisées selon les règles suivantes pour les principales catégories :

- sous-traitances de prestations de services : selon l'avancement de la prestation du sous traitant ;
- équipements, matériels et incorporables : à la livraison et la mise en œuvre.

Ce poste comprend également des effets à payer et virements commerciaux pour 2 798 K€.

11. Produits et charges constatés d'avance

	Produits constatés d'avance	Charges constatées d'avance
Europe	107	307
Afrique	40 669	60
Asie	96	3
	40 872	371

Les produits et charges constatés d'avance proviennent principalement de l'application de la méthode de l'avancement des travaux, telle que définie en II.8.

Ils sont à caractère d'exploitation et sont de maturité inférieure à un an.

IV) Notes sur le compte de résultat

1) Chiffre d'affaires

La production vendue comprend le chiffre d'affaires facturé et les produits à recevoir calculés selon la méthode de l'avancement.

Décomposition par zone géographique :

	2007	2006
Europe	11 033	26 099
Afrique	177 188	174 734
Asie	27 673	16 196
TOTAL CA	215 893	217 029

Décomposition par secteur d'activité :

	2007	2006
Non affecté	3 243	4 386
Projets	158 455	128 524
Stockages	54 196	84 120
TOTAL CA	215 893	217 029

L'activité « Projets » s'entend des contrats dits EPC (Engineering, Procurement, Construction) d'ouvrages clés en mains.

L'activité « Stockages » s'entend de la réalisation de bacs et sphères de stockage.

Le « Non affecté » est constitué principalement de refacturations sur les filiales, en particulier de frais généraux, ainsi que de diverses refacturations hors Groupe.

2. Opérations en commun

Les comptes de « bénéfice attribué » et de « perte supportée » sur opérations en commun sont les quote-parts de marge revenant à Entrepose Contracting sur les SEP pour lesquelles Entrepose Contracting n'est pas le gérant.

Il n'y avait pas à la clôture de l'exercice de SEP dans laquelle Entrepose Contracting était le gérant.

3. Succursales étrangères

L'intégration des succursales étrangères dans les comptes sociaux de Entrepose Contracting a été effectuée en utilisant :

- le taux moyen devise / € pour le compte de résultat ;
- le taux de clôture devise / € pour le bilan.

L'écart de conversion global s'établit au 31 décembre 2007 à (débit) 23 K€, comptabilisé en capitaux propres.

4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est principalement composé des mouvements sur immobilisations.

5. Impôt

5.1. Ventilation de l'impôt sociétés entre résultat courant et résultat exceptionnel

IS sur résultat exceptionnel	(53)
IS sur résultat courant	1 833
Total impôt sur les bénéfices	1 780

L'impôt sur le résultat exceptionnel a été calculé en tenant compte de ses composantes taxables et non taxables.

L'impôt sur résultat courant a été obtenu par différence.

5.2. Allègement et accroissement de la dette future d'impôt

	Allègement	Accroissement
Provisions non déductibles	3 168	
Organic	190	
CA avancement globalisé		628
Participation des salariés	331	
Coût d'acquisition des titres	1 697	
PV latentes / VMP	38	
Ecart de conversion	31	192
Base	5 455	820
Taux	33,33%	33,33%
Impôt	1 818	273

La base d'allègement futur d'impôt est principalement constituée des provisions pour risques et charges non déductibles de l'IS français et des coûts d'acquisition des titres Spiecapag. Tous ces éléments sont des différences temporaires.

5.3. Intégration fiscale

Entrepose Contracting est tête de groupe fiscal depuis sa fusion avec Financière Entrepose S.A. au 4 mai 2005, prenant la suite du groupe fiscal constitué par Financière Entrepose le 1^{er} janvier 2003.

En application des dispositions de la convention d'intégration fiscale entre Entrepose Contracting et chacune des sociétés du Groupe, il est prévu :

- que chacune des sociétés membres calcule son IS comme si elle n'avait pas fait partie d'un groupe intégré ;
- que lorsqu'une société est déficitaire fiscalement, aucun IS négatif n'est comptabilisé ;
- que les accroissements ou économies d'IS résultant des opérations d'intégration sont comptabilisés et conservés au niveau de la tête de groupe et ne sont pas redistribués aux filiales.

Sur l'exercice, le Groupe fiscal intègre les filiales suivantes :

- CMP Dunkerque ;
- Delattre Bezons ;
- TMSI.

Les sociétés du sous-groupe Spiecapag, principalement Spiecapag, Spiecapag Régions Sud, et Spiecapag Réunion, seront intégrées à compter du 1^{er} janvier 2008.

Il n'y avait pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt théorique en absence d'intégration fiscale au 31 décembre 2007.

V) Informations complémentaires

1. Ventilation de l'effectif moyen

	2007	2006
Cadres	193	194
ETAM	76	76
Ouvriers	0	1
TOTAL	269	271

2. Engagements hors bilan

2.1. Engagements liés à l'activité opérationnelle

	31.12.2007 TOTAL	dont : sur filiales Groupe	dont : sur entr. liées
Engagements donnés			
Cautions et garanties sur marchés			
de soumission	4 200	404	
de restitution d'avance	24 289	6 498	
de retenue de garantie	9 913	1 309	
de bonne fin	59 121	1 587	
de sous-traitance	1 611	0	
	99 134	9 798	
Cautions en douane	694		
Autres garanties données	303		
Garanties de maison-mère	589 574	187 755	136 819
Gage d'instruments financiers	219		
Engagements reçus			
Retenue de garantie de fournisseurs	18 364		

2.2. Engagements de crédit bail

Néant.

2.3. Engagements au titre des locations

	Total	<1an	Echéance 1 à 5 ans	>5 ans
Contrats de locations simples	3 594	1 682	1 911	

Les données ci-dessus indiquent les engagements irrévocables, sauf pénalités, de la Société pour les baux commerciaux de ses principaux établissements.

2.4. Risque de change et engagements financiers

La trésorerie de la Société en devise se répartit comme suit au 31 décembre 2007 :

K	devise	C/Val €
EUR	8 001	8 001
USD	318	216
GBP	738	1 007
DZD	294 495	3 560
autres devise		606
		13 390
se décomposant en :		
Valeurs mobilières de placement		6 121
Disponibilités		7 269
		13 390

Il n'y avait pas d'instruments de couverture au 31 décembre 2007.

2.5. Engagements sur titres de capital

	TOTAL	Echéance <1an	Echéance 1 à 5 ans	Echéance >5 ans
Engagements reçus				
Garantie d'actif et passif	11 400			
obtenue des vendeurs lors de l'acquisition de :				
Geoccean	2 400	700	1 700	
Spiecapag	9 000		5 000	4 000

2.6. Passifs éventuels

Suite à l'acquisition des titres H2O, un complément de prix de 446 K€ pourrait être amené à être dû au vendeur sous certaines conditions. A la clôture de l'exercice, ces conditions n'étaient pas remplies et ne paraissaient pas pouvoir l'être dans un délai prévisible. Aucun passif n'a donc été comptabilisé à la clôture.

3. Opérations avec les entreprises liées

3.1. Tableau des filiales et participations et inventaire des valeurs mobilières

Cf. tableau en fin d'annexe.

3.2. Opérations financières avec les entreprises liées

(principales opérations)

Société	Créances (y/c CC) (K€)	Dettes (y/c CC) (K€)	Charges financières (K€)	Produits financiers (K€)
Entrepose Algérie	4 530	(3 049)		
CMP Dunkerque	1 728	(657)		21
EIS	6 382	(93)		880
H20	2 563			130
Spiecapag	1 388	(25)	(18)	

4. Autres informations

4.1. Consolidation

Entrepose Contracting établit des comptes consolidés avec les principales filiales et participations présentées en fin d'annexe.

Entrepose Contracting est elle-même consolidée dans les comptes du groupe VINCI, 1, cours Ferdinand de Lesseps, 92751 Rueil-Malmaison Cedex, depuis le 1^{er} septembre 2007.

4.2. Dirigeants

	31 dec. 07	31 dec. 06
Avantages à court terme	2 255	1 973
Avantages postérieurs à l'emploi	547	140
Autres avantages à long terme	6	7
Indemnités de fin contrat de travail		
Paievements en actions		
Total	2 808	2 120

Les membres ou anciens membres des organes de direction ou de surveillance ne bénéficient d'aucun engagement particulier en matière de pension et indemnités assimilées.

Aucune avance ou crédit n'a été accordée aux membres des organes de direction ou de surveillance durant l'exercice.

4.3. Droits Individuels de Formation (DIF)

Le dispositif du DIF prévu par la loi n°2004-391 du 4 mai 2004 crée un droit individuel de formation au profit du salarié.

Les droits à formation ouverts et acquis au titre du DIF pour le Groupe sont présentés ci-dessous :

Nombre de bénéficiaires	222
Droits acquis (h)	9 083
Droits résiduels clôture (h)	9 083

Le DIF n'a pas donné lieu à constitution de provision au 31 décembre 2007.

4.4. Événements post clôture

Litige Entrepose Contracting vs. Tractebel Gas Engineering Gmbh / TGE Marine Gas Engineering Gmbh

Dans le cadre du projet Reganosa en Espagne, Entrepose Contracting a achevé ses travaux et TGE (partenaire d'Entrepose Contracting à travers un Consortium Agreement et Main Contractor d'Entrepose Contracting officiellement vis-à-vis du client final Reganosa) a reçu le dernier paiement au titre du Projet global pour solde de tout compte. Entrepose Contracting a donc réclamé à TGE paiement du solde de ses travaux, soit la somme de 3 729 K€ que TGE retient indûment, aucun fondement juridique valable ne pouvant être opposé par TGE. S'appuyant sur le Consortium Agreement entre TGE et Entrepose Contracting, cette dernière a donc introduit une demande d'arbitrage devant la CCI le 06.03.08 (affaire n°15488).

Concomitamment, TGE Marine Gas Engineering Gmbh a introduit une demande d'arbitrage devant la CCI le 11.03.08 à l'encontre d'Entrepose Contracting en vue d'obtenir le paiement d'une somme de 13 219 K€ qui représenterait à la fois des coûts non pris en charge par la police d'assurance TRC au titre de l'incendie survenu en octobre 2006 sur un des réservoirs qui était dans le Scope of Work d'Entrepose Contracting, ainsi que des dépenses engagées consécutivement par TGE (coûts d'accélération notamment) afin d'éviter l'application éventuelle de pénalités de retard de la part du client final Reganosa.

Entrepose Contracting a demandé la jonction des 2 procédures arbitrales ainsi que le transfert du siège du tribunal arbitral de Londres à Bruxelles ce qui a été accepté par la partie adverse.

Entrepose Contracting a désigné son arbitre, Monsieur Laurent Jaeger et TGE a désigné le sien, Monsieur Koen De Bock. La désignation du président du Tribunal arbitral est en cours.

Entrepose Contracting considère les griefs de TGE comme inopérants et n'a pas estimé nécessaire de constituer une provision dans ce dossier.

Tableau des filiales et participations

Société	Durée de l'exercice	Activité	Taux de détention	Valeur comptable des titres détenus		Capital
				Brute	Nette	
CMP Dunkerque	12 mois	Chaudronnerie	99,95%	1 055	920	1 055
CMPEA	12 mois	Bureau d'étude	52,00%	23	23	8
Entrepose Industrial Services	12 mois	Construction	100,00%	84	84	340
Entrepose Algérie anc. Entral)	12 mois	Construction	100,00%	1 029	0	1 071
Delattre Bezons Nigeria	12 mois	Construction	89,74%	NA	NA	692
Geocean (via H20)	12 mois	Construction	81,00%	12 646	12646	865
Nymphéa Water	12 mois	Captage d'eau	44,71%	NA	NA	2 178
Merclean	12 mois	Dépollution	81,00%	NA	NA	40
PT Geocean Indonesia	12 mois	Construction	76,14%	NA	NA	755
Spiecapag	12 mois	Construction	100,00%	48 500	48 500	14 400
Spiecapag Régions Sud	12 mois	Construction	100,00%	NA	NA	1 525
Spiecapag Réunion	12 mois	Construction	100,00%	NA	NA	760
Autres filiales				45	45	

Société	Durée de l'exercice	Activité	Taux de détention	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
Geostock Holding	12 mois	Stockage	25,00%	2 800	2 800
Doris Engineering	12 mois	Bureau d'études	20,00%	5 632	5 632
IOTA Nigeria	12 mois	Prestation de services	39,96%	NA	NA
Gisca S.A.	12 mois	Construction	47,50%	NA	NA
Total filiales et participations				71 814	70 650

(1) Sous filiale via Delattre Bezons S.A.

(2) La valeur des titres indiquée ici est celle de Holding Océance Offshore (H20) au bilan de EC, sous holding sans activité et portant 81 % des titres de Geocean S.A.

(3) Sous filiale dont les titres sont portés par Geocean

(4) Sous filiale dont les titres sont portés par Spiecapag

(5) Principalement constitué de Delattre Bezons S.A., sous holding sans activité propre

(6) Garanties bancaires, garanties de maison-mère et cautionnements

Capitaux propres (autres que le capital)	Résultat net	CA	Dividende reçu	Cautions et garanties (6)	Type	Méthode de consolidation
268	72	15 612		13 323	filiale française	Intégration globale
227	19	677	6		filiale française	Intégration globale
4 457	(3 817)	73 050		150 577	filiale étrangère	Intégration globale
1 152	(910)	11 790			filiale étrangère	Intégration globale
1 267	1070	32 668			filiale française	Intégration (1) globale
4 406	2 143	46 513		33 653	filiale française	Intégration (2) globale
(1 717)	653	2 935			filiale française	Intégration (3) globale
(5)	(109)	100			filiale française	Intégration (3) globale
440	(1 158)	3 365			filiale étrangère	Intégration (3) globale
33 855	(33 902)	65 840			filiale française	Intégration (4) globale
418	1 715	26 953			filiale française	Intégration (4) globale
152	878	15 183			filiale française	Intégration (5) globale

Capitaux propres	Résultat net	CA	Dividende reçu	Cautions et garanties (6)	Type	Méthode de consolidation
9 832	2 598		275		participation	Mise en équivalence
241 77	5 601		400		participation	Mise en équivalence
178	50				participation	Mise en (1) équivalence
3 068	1 421				participation	Mise en (4) équivalence
			681	197 553		

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AUX 31 DECEMBRE 2006 ET 2005

Les états financiers au 31 décembre 2006 et 2005 sont inclus par référence dans le présent document de référence. Les comptes consolidés des exercices 2006 et 2007 ainsi que les rapports des contrôleurs légaux y afférant figurent :

- en pages 110 à 147 du document de référence enregistré par l'AMF le 7 juin 2007 sous le numéro R07-090 pour les informations relatives à l'exercice 2006 ;
- en pages 92 à 130 du document de référence enregistré par l'AMF le 22 mai 2006 sous le numéro R06-065 pour les informations relatives à l'exercice 2005.

20.2. INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

Renvoi chapitre 20.1, note 27 de l'annexe aux comptes consolidés 2007.

20.3. ETATS FINANCIERS

Non applicable.

20.4 VERIFICATION DES INFORMATIONS HISTORIQUES ANNUELLES

20.4.1. Attestation de vérification des informations financières historiques

COMPTES CONSOLIDES

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Entrepose Contracting S.A.

Siège social : 165, boulevard de Valmy - 92707 Colombes Cedex

Capital social : 5 025 241 €

Exercice : clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société Entrepose Contracting S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Contrats de longue durée

Entrepose Contracting S.A. constate les résultats sur les contrats de longue durée selon les modalités décrites dans la note aux états financiers 4.18 a.) sous l'intitulé « contrats de construction ». Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la Direction Générale.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les résultats prévisionnels à terminaison de ces contrats, et à revoir les calculs effectués par la Société.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Comme indiqué dans la note 3 aux états financiers sous l'intitulé « Recours à des estimations », ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Tests de dépréciation

La Société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 4.7 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et avons vérifié que la note 6.4 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux comptes

Marcq-en-Baroeul, le 25 avril 2008

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Laurent Prévost Associé

Christophe Gachet Associé

Paris, le 25 avril 2008

Maupard Fiduciaire

Patrick Maupard Associé

COMPTES SOCIAUX

Rapport général des Commissaires aux comptes

Entrepose Contracting S.A.
Siège social : 165, boulevard de Valmy – 92707 Colombes Cedex
Capital social : 5 025 241 €

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Entrepose Contracting S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Entrepose Contracting S.A. constate les résultats sur les contrats de longue durée selon les modalités décrites dans la note II.8 de l'annexe. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la Direction Générale.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les résultats prévisionnels à terminaison de ces contrats, et à revoir les calculs effectués par la Société.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Marcq-en-Baroeul, le 25 avril 2008
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Laurent Prévost Associé
Christophe Gachet Associé

Paris, le 25 avril 2008
Maupard Fiduciaire
Patrick Maupard Associé

20.4.2. Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Entrepose Contracting

Société anonyme au capital de 5 025 241 euros

165 boulevard de Valmy 92707 Colombes cedex

Exercice clos le 31 décembre 2007

1) En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 Rémunération du Directeur Général (personne concernée : Monsieur Dominique Bouvier)

Le Conseil d'administration en date du 06 mars 2007 a décidé de fixer la rémunération de Monsieur Dominique Bouvier, Directeur Général, à un montant brut mensuel de 14 000 € sur 13,46 mois. Le Conseil arrête le principe d'une prime annuelle dont le montant brut pourra varier de 0 à 100 000 euros et sera déterminée ultérieurement par le Conseil d'administration.

1.2 Avantage en nature du Directeur Général (personne concernée : Monsieur Dominique Bouvier pour 4 400 € sur l'exercice)

Le Conseil d'administration en date du 06 mars 2007 a décidé de mettre un véhicule de fonction à la disposition du Directeur Général en vue d'une utilisation professionnelle étant entendu qu'il sera autorisé à utiliser ce véhicule en dehors des heures de bureau.

1.3 Rémunération du Directeur Général Délégué (personne concernée : Monsieur Philippe Barril)

Le Conseil d'administration en date du 06 mars 2007 a décidé de fixer la rémunération de Monsieur Philippe Barril, Directeur Général Délégué, à un montant brut mensuel de 13 400 € sur 13,46 mois. Le Conseil arrête le principe d'une prime annuelle dont le montant brut pourra varier de 0 à 100 000 euros et sera déterminée, en fonction des résultats de la Société, par le Conseil d'administration pour la première fois au début de l'année 2008.

1.4 Avantage en nature du Directeur Général Délégué (personne concernée : Monsieur Philippe Barril pour 2 908 € sur l'exercice)

Le Conseil d'administration en date du 06 mars 2007 a décidé de mettre un véhicule de fonction à la disposition du Directeur Général Délégué en vue d'une utilisation professionnelle étant entendu qu'il sera autorisé à l'utiliser en dehors des heures de bureau.

1.5 Garantie de maison-mère (personne concernée : Monsieur Philippe Barril, Directeur Général Délégué de votre Société et administrateur de la société Delattre Bezons Nigeria Ltd)

Garantie donnée en date du 30 août 2007 en faveur de Delattre Bezons Nigeria, filiale à 99,90 % de votre Société dans le cadre de la remise d'une offre pour un projet au Nigeria pour le client « Total ». Votre Société est engagée vis-à-vis de sa filiale Delattre Bezons Nigeria à hauteur de 265 M€. Le Conseil du 30 août 2007 a autorisé son Directeur Général à signer cette garantie au profit de sa filiale Delattre Bezons Nigeria Ltd.

1.6 Convention d'intégration fiscale entre Entrepose Contracting et Spiecapag S.A. (personne concernée : Monsieur Dominique Bouvier, administrateur de votre Société et de la société Spiecapag S.A.)

Décidée par le Conseil d'administration du 6 décembre 2007, cette convention a été signée le 19 décembre 2007 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Cette convention prévoit qu'en cas de sortie de Spiecapag S.A. du groupe d'intégration fiscale, cette dernière n'aura droit à aucune indemnisation de la part de la Société Entrepose Contracting en tant que tête de Groupe sur les déficits fiscaux et moins-values à long terme qu'elle a réalisés pendant sa période d'appartenance au périmètre d'intégration fiscale.

1.7 Convention d'intégration fiscale entre Entrepose Contracting et Spiecapag Régions Sud S.A.S.

Décidée par le Conseil d'administration du 6 décembre 2007, cette convention a été signée le 19 décembre 2007 et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Cette convention prévoit qu'en cas de sortie de Spiecapag Régions Sud S.A.S. du groupe d'intégration fiscale, cette dernière n'aura droit à aucune indemnisation de la part de la Société tête de Groupe sur les déficits fiscaux et moins-values à long terme qu'elle a réalisés pendant sa période d'appartenance au périmètre d'intégration fiscale.

1.8 Convention d'intégration fiscale entre Entrepose Contracting et Spiecapag Réunion S.A.S.

Décidée par le Conseil d'administration du 6 décembre 2007, cette convention a été signée le 19 décembre 2007 et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Cette convention prévoit qu'en cas de sortie de Spiecapag Réunion S.A.S. du groupe d'intégration fiscale, cette dernière n'aura droit à aucune indemnisation de la part de la Société tête de Groupe sur les déficits fiscaux et moins-values à long terme qu'elle a réalisés pendant sa période d'appartenance au périmètre d'intégration fiscale.

1.9 Convention d'intégration fiscale entre Entrepose Contracting et Spiecapag Logistique Pétrolière S.A.R.L.

Décidée par le Conseil d'administration du 6 décembre 2007, cette convention a été signée le 19 décembre 2007 et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Cette convention prévoit qu'en cas de sortie de Spiecapag Logistique Pétrolière S.A.R.L. du groupe d'intégration fiscale, cette dernière n'aura droit à aucune indemnisation de la part de la Société tête de Groupe sur les déficits fiscaux et moins-values à long terme qu'elle a réalisés pendant sa période d'appartenance au périmètre d'intégration fiscale.

1.10 Convention d'intégration fiscale entre Entrepose Contracting et Horizontal Drilling International S.A.S.

Décidée par le Conseil d'administration du 6 décembre 2007, cette convention a été signée le 19 décembre 2007 et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Cette convention prévoit qu'en cas de sortie de Horizontal Drilling International S.A.S. du groupe d'intégration fiscale, cette dernière n'aura droit à aucune indemnisation de la part de la Société tête de Groupe sur les déficits fiscaux et moins-values à long terme qu'elle a réalisés pendant sa période d'appartenance au périmètre d'intégration fiscale.

1.11 Garantie de maison-mère (personne concernée Monsieur Philippe Barril, Directeur Général Délégué de votre Société et administrateur de la société CMP Dunkerque)

Garantie donnée en date du 27 septembre 2007 en faveur de CMP Dunkerque, filiale à 99,95 % de votre Société dans le cadre du financement du projet « GABES ».

Votre Société est engagée vis-à-vis de sa filiale CMP Dunkerque à hauteur de 8,4 M€. Cette garantie est donnée sur la durée du contrat, soit jusqu'au 4 juin 2010. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,30 % du montant du contrat. Cette convention produit ses effets en 2007 mais n'a pas encore fait l'objet d'une facturation.

Le Conseil, lors de sa réunion en date du 6 mars 2007, a autorisé le Directeur Général, avec faculté de délégation, pour une durée d'un an, à donner des cautions, avals et garanties au nom de la Société dans la limite d'un montant de 200 M€ par opération et dans la limite d'un montant total de 600 M€.

1.12 Garantie de maison-mère (personne concernée : Monsieur Dominique Bouvier, administrateur de votre Société et de la Société Geoclean)

Garantie donnée en date du 09 août 2007 en faveur de Geoclean, sous-filiale à 81 % de votre Société pour des travaux d'installation de rejet en mer du projet « GORO NICKEL ».

Votre Société est engagée vis-à-vis de sa sous-filiale Geoclean à hauteur de 2,4 M€. Cette garantie est donnée jusqu'à l'expiration du délai d'une année à compter de la date de réception des travaux et est rémunérée au taux de 0,30 % du montant du contrat. Cette convention produit ses effets en 2007 mais n'a pas encore fait l'objet d'une facturation.

Le Conseil, lors de sa réunion en date du 6 mars 2007 a autorisé le Directeur Général avec faculté de délégation pour une durée d'un an à donner des cautions, avals et garanties au nom de la Société dans la limite d'un montant de 200 M€ par opération et dans la limite d'un montant total de 600 M€.

1.13 Contre-garantie maison-mère (personne concernée : Monsieur Dominique Bouvier, administrateur de votre Société et la Société VINCI)

Contre-garantie émise par votre Société au profit de VINCI Construction, en date du 30 juillet 2007, pour le projet « GATE - Terminal LNG » à Maasvlakte à Rotterdam aux Pays-Bas. Votre Société est engagée vis-à-vis de VINCI Construction à concurrence de 136,2 M€, et ce jusqu'à la fin du contrat. Le Conseil lors de sa réunion en date du 6 mars 2007, a autorisé le Directeur Général, avec faculté de délégation pour une durée d'un an, à donner des cautions, avals et garanties au nom de la Société dans la limite d'un montant de 200 M€ par opération et dans la limite d'un montant total de 600 M€.

1.14 Cautions (personne concernée : Monsieur Philippe Barril, Directeur Général Délégué de votre Société et administrateur de la Société CMP Dunkerque)

Caution d'Entrepose Contracting donnée en date du 9 août 2007, en faveur de CMP Dunkerque, filiale à 99,95 % pour une commande passée le même jour à la Société DILLING-GTS VENTES. Votre Société est engagée vis-à-vis de la Société DILLING-GTS VENTES à concurrence du montant de la commande, soit 1,7 M€, et ce jusqu'au 1^{er} février 2008. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,30 % du montant de la commande. Cette convention produit ses effets en 2007 mais n'a pas encore fait l'objet d'une facturation. Le Conseil, lors de sa réunion en date du 6 mars 2007, a autorisé le Directeur Général, avec faculté de délégation, pour une durée d'un an, à donner des cautions, avals et garanties au nom de la Société dans la limite d'un montant de 200 M€ par opération et dans la limite d'un montant total de 600 M€.

Conventions et engagements approuvés au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1.15 Rémunération du Président

Le Conseil d'administration du 10 janvier 2006 a décidé que les dispositions prises lors du Conseil d'administration du 4 mai 2005 restent inchangées. Le Conseil d'administration du 4 mai 2005 a décidé d'octroyer à votre Président une prime annuelle de 45 000 € en janvier 2006 et en janvier 2007 et de 135 000 € en janvier 2008, même en cas de cessation anticipée de ses fonctions.

1.16 Garantie de maison-mère

Garantie donnée en date du 4 mars 2005 en faveur d'EIS, filiale à 100 % de votre Société dans le cadre du financement du projet « Transco Pannal to Nether Kellet ». Cette convention a été ratifiée par votre assemblée du 24 mai 2006. Votre Société est engagée vis-à-vis de sa filiale EIS à hauteur de 92,6 M£ (soit environ 135,2 M€). Cette garantie est donnée sur la durée du contrat, soit jusqu'au 12 novembre 2009. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,30 % du montant du contrat soit 147 177 € au titre de l'exercice 2007.

1.17 Garantie de maison-mère

Garantie donnée en date du 4 mai 2006 en faveur d'EIS, filiale à 100 % de votre Société dans le cadre du financement du projet « Asselby to Pannal ». Votre Société est engagée vis-à-vis de sa filiale EIS à hauteur de 8,9 M£ (soit environ 13,0 M€). Cette garantie est donnée sur la durée du contrat, soit jusqu'au 24 novembre 2007. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,30 % du montant du contrat soit 26 013 € au titre de l'exercice 2007. Cette convention n'avait pas été autorisée par un Conseil d'administration en 2006. Elle a été approuvée rétroactivement par l'Assemblée générale extraordinaire du 08 juin 2007.

1.18 Garantie de maison-mère

Garantie donnée en date du 03 novembre 2003 en faveur d'EIS, filiale à 100 % de votre Société, dans le cadre du financement du projet « Transco Aberdeen/Lochside ». Votre Société est engagée vis-à-vis de sa filiale EIS à hauteur du montant du contrat soit 52 M€. Cette garantie est donnée sur la durée du contrat, soit jusqu'au 11 janvier 2007. Cette garantie a été rémunérée au taux de 0,20 % du montant du contrat jusqu'au 31 décembre 2004, date de réception provisoire de l'ouvrage.

1.19 Promesse d'achat consentie à Solmarine S.A.

Par protocole du 12 octobre 2006, votre Société a consenti à une promesse d'achat à Solmarine S.A. portant sur les actions détenues par cette dernière dans la Société GEOCEAN. Solmarine S.A. pourra exercer cette promesse d'achat à tout moment pendant la période d'exercice (à compter du 30 octobre 2008, pour une période de 4 mois) mais seulement pendant ladite période. Votre Société sera alors tenue de procéder à l'acquisition desdites actions aux conditions du protocole. Cette promesse ne pourra être exercée qu'une seule fois et portera sur la totalité des actions. Le prix d'exercice de la promesse d'achat des actions, hors frais et charges, est fixé à la somme globale de 3,1 M€, soit augmenté ou diminué de 19 % de la variation de la situation nette consolidée de Geocan telle que calculée lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation de votre Société. Cette promesse d'achat n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice 2007.

1.20 Convention d'intégration fiscale entre Delattre Bezons et Financière

Cette convention a été conclue le 7 août 2003 entre Delattre Bezons et Financière Entrepose, au droit de laquelle est venue Entrepose Contracting suite à la fusion de Financière Entrepose et Entrepose Contracting le 4 mai 2005, pour une période de 5 ans. Cette convention prévoit qu'en cas de sortie de Delattre Bezons S.A. du Groupe d'Intégration Fiscale, cette dernière n'aura droit à aucune indemnisation de la part de la Société tête de Groupe sur les déficits fiscaux et moins-values à long terme qu'elle a réalisés pendant sa période d'appartenance au périmètre d'intégration fiscale.

1.21 Convention d'intégration fiscale entre CMP Dunkerque et Financière Entrepose

Cette convention a été conclue le 7 août 2003 entre CMP Dunkerque et Financière Entrepose, au droit de laquelle est venue Entrepose Contracting suite à la fusion de Financière Entrepose et Entrepose Contracting le 4 mai 2005, pour une période de 5 ans. Cette convention prévoit qu'en cas de sortie de CMP Dunkerque du Groupe d'Intégration Fiscale, cette dernière n'aura droit à aucune indemnisation de la part de la Société tête de Groupe sur les déficits fiscaux et moins-values à long terme qu'elle a réalisés pendant sa période d'appartenance au périmètre d'intégration fiscale.

1.22 Convention d'intégration fiscale entre TMSI et Entrepose Contracting

Décidée par le Conseil d'administration du 19 septembre 2006, cette convention a été signée le 21 novembre 2006 et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2007. Cette convention prévoit qu'en cas de sortie de TMSI du Groupe d'Intégration Fiscale, cette dernière n'aura droit à aucune indemnisation de la part de la Société tête de Groupe sur les déficits fiscaux et moins-values à long terme qu'elle a réalisés pendant sa période d'appartenance au périmètre d'intégration fiscale.2) Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L.225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L.823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait, par omission, l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

2) Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L.225-42 du Code de Commerce.

En application de l'article L.823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait, par omission, l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

2.1 Accord de répartition des coûts entre Entrepose Contracting et CMP Dunkerque (personne concernée : Monsieur Philippe Barril, Directeur Général Délégué de votre Société et administrateur de la Société CMP Dunkerque)

Accord de répartition des coûts donné en date du 1^{er} juin 2007 dans le but de refacturer les frais de siège et les prestations internes au sein de votre société. Le taux de refacturation des frais de siège est fixé à 1,5% du chiffre d'affaires de la filiale considérée. Cette convention n'a pas encore fait l'objet d'une facturation. Cet accord prévoit également que les garanties de maison-mère émises par la Société au profit de chaque filiale feront l'objet d'une facturation à hauteur de 0,30% du montant du contrat considéré visé par la garantie de maison-mère.

2.2 Accord de répartition des coûts entre Entrepose Contracting et Geoclean S.A. (personne concernée : Monsieur Dominique Bouvier, administrateur de votre Société et de la Société Geoclean S.A.)

Accord de répartition des coûts donné en date du 1^{er} juin 2007 dans le but de refacturer les frais de siège et les prestations internes au sein de votre Société. Le taux de refacturation des frais de siège est fixé à 1,5% du chiffre d'affaires de la filiale considérée soit 682 651 € au titre de l'exercice 2007. Cet accord prévoit également que les garanties de maison-mère émises par la Société au profit de chaque filiale feront l'objet d'une facturation à hauteur de 0,30% du montant du contrat considéré visé par la garantie de maison-mère.

2.3 Accord de répartition des coûts entre Entrepose Contracting et Spiecapag S.A. (personne concernée : Monsieur Dominique Bouvier, administrateur de votre Société et de la Société Spiecapag S.A.)

Accord de répartition des coûts donné en date du 1^{er} juin 2007 dans le but de refacturer les frais de siège et les prestations internes au sein de votre Société. Le taux de refacturation des frais de siège est fixé à 1,5% du chiffre d'affaires de la filiale considérée soit 1 139 280 € au titre de l'exercice 2007. Cet accord prévoit également que les garanties de la maison-mère émises par la Société au profit de chaque filiale feront l'objet d'une facturation à hauteur de 0,30% du montant du contrat considéré visé par la garantie de la maison-mère.

2.4 Accord de répartition des coûts entre Entrepose Contracting et EIS (personnes concernées : Messieurs Dominique Bouvier et Philippe Barril, administrateurs de votre Société et de la Société EIS Ltd)

Accord de répartition des coûts donné en date du 1^{er} juin 2007 dans le but de refacturer les frais de siège et les prestations internes au sein de votre Société. Le taux de refacturation des frais de siège est fixé à 1,5% du chiffre d'affaires de la filiale considérée soit 1 075 800 € au titre de l'exercice 2007. Cet accord prévoit également que les garanties de la maison-mère émises par la Société au profit de chaque filiale feront l'objet d'une facturation à hauteur de 0,30% du montant du contrat considéré visé par la garantie de la maison-mère.

Les Commissaires aux comptes
Marcq-en-Baroeul, le 25 avril 2008
KPMG Audit
Département de KPMG S.A
Laurent Prévost Associé
Christophe Gachet Associé

Paris, le 25 avril 2008
Maupard Fiduciaire
Patrick Maupard Associé

20.4.3. Source des informations financières non tirées des états financiers

Néant.

20.5 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

20.5.1. Date maximum

Les dernières informations financières incluses dans le présent document sont celles relatives aux comptes arrêtés le 31 décembre 2007.

20.6 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES

20.6.1. Informations financières trimestrielles ou semestrielles

Néant.

20.6.2. Informations financières intermédiaires

Néant.

20.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

20.7.1 Montant du dividende par action

L'historique des dividendes mis en paiement est repris au chapitre 9, partie H du rapport de gestion 2007.

Pour les exercices futurs, la politique de distribution de dividendes dépendra des résultats et de l'appréciation des moyens nécessaires pour assurer le développement du Groupe.

20.8 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Renvoi chapitre 4.10.

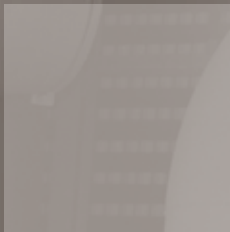
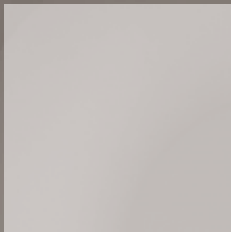
20.9 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Néant.

20.10. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

En milliers d'euros	KPMG				Deloitte & Associés				Maupard Fiduciaire			
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
1. Audit												
1.1 Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
- Emetteur	383		77,7%		117	382	61,6%	76,7%	105	163	100,0%	100,0%
- Filiales intégrées globalement	110		22,3%		73	116	38,4%	23,3%				
1.2 Diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux comptes												
- Emetteur												
- Filiales intégrées globalement												
Sous-total	493		100,0%		190	498	100,0%	100,0%	105	163	100,0%	100,0%
2. Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
2.1 Juridique, fiscal, social												
2.2 Autres												
Sous-total	0		0		0	0	0	0	0	0	0	0
Total des honoraires	493		100,0%		190	498	100,0%	100,0%	105	163	100,0%	100,0%

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



21.1 CAPITAL SOCIAL

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS



21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1. Montant du capital souscrit et détail de chaque catégorie d'actions

Le montant du capital social s'élève à 5 025 241 euros. Il est divisé en 5 025 241 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

L'évolution sur l'exercice du nombre d'actions en circulation est présentée au chapitre 20.1, note 13 de l'annexe aux comptes consolidés 2007.

Forme des actions et identification des actionnaires (article 7 des statuts) :

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les registres tenus par la Société ou un intermédiaire agréé.

Les inscriptions en comptes individuels peuvent être des comptes «nominatifs purs» ou des comptes «nominatifs administrés» au choix de l'actionnaire.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et le cas échéant les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Au vu de la liste transmise à la Société par l'organisme chargé de la compensation des titres, la Société a la faculté de demander soit à l'organisme chargé de la compensation des titres, soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites en qualité d'intermédiaires et pour le compte de tiers propriétaires de titres, les informations prévues à l'alinéa précédent concernant les propriétaires des titres.

La Société est également en droit pour ce qui concerne les titres inscrits sous la forme nominative de demander à tout moment à l'intermédiaire inscrit pour le compte de tiers propriétaires des titres, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres dans les conditions prévues ci-dessus.

Droits et obligations attachés aux actions (Droit de vote double et franchissement de seuils) (article 9 des statuts) :

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social ou le boni de liquidation à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes. Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre et la cession comprend tous les dividendes échus et non payés et à échoir ainsi, éventuellement que la part dans les fonds de réserve.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié, au plus tard le troisième jour précédant la date de l'Assemblée, d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd ce droit de vote double.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la Société ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée générale.

A l'égard de la Société, les actions sont indivisibles. Les copropriétaires d'actions sont tenus de se faire représenter pour chaque consultation par un seul d'entre eux ou par un mandataire pris en la personne d'un autre actionnaire ; en cas de désaccord, le mandataire est désigné par le Président du Tribunal de Commerce du ressort du Siège social statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Tout actionnaire indivis peut bénéficier de l'information prévue par la loi et les règlements en vigueur.

Les héritiers, créanciers, ayants droit, syndics ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la Société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.

Lorsque les actions sont l'objet d'un usufruit, le droit de vote attaché à ces actions appartient aux usufruitiers, dans les Assemblées générales ordinaires et aux nu-propriétaires, dans les Assemblées générales extraordinaires.

Le droit à l'information prévu par les présents statuts est exercé par le nu-propriétaire et l'usufruitier.

Chaque fois qu'il est nécessaire pour exercer un droit de posséder un certain nombre d'actions, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.

Toutes les actions qui composent ou composeront le capital social seront toujours placées sur un pied d'égalité en ce qui concerne les charges fiscales. Par conséquent, tous les impôts et taxes qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient, à raison du remboursement du capital de ces actions, devenir exigibles pour certaines d'entre elles seulement, soit au cours de l'existence de la Société, soit à la liquidation, seront répartis entre les actions composant le capital lors de ce ou de ces remboursements, afin que toutes les actions actuelles ou futures confèrent à leurs propriétaires les mêmes avantages et leur donnent droit à recevoir la même somme nette.

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder une fraction égale à un quarantième (2,5%) du capital social ou des droits de vote ou à tout multiple de cette fraction du capital social ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de Bourse de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ces seuils, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède et de faire part de ses intentions à l'égard de la Société.

L'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres conformément au troisième alinéa de l'article L228-1 du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations des propriétaires des titres, d'effectuer les déclarations prévues au présent article, pour l'ensemble des actions de la Société au titre desquelles il est inscrit en compte.

Cette déclaration sera effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que les seuils susvisés seront franchis en hausse ou en baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction égale au vingtième au moins (5%) du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée générale.

Cette obligation d'information s'ajoute à l'obligation d'information des franchissements de seuil prévue par la loi.

21.1.2. Actions non représentatives du capital

A la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

21.1.3. Actions détenues par l'émetteur lui-même

L'Assemblée générale du 8 juin 2007, statuant en la forme ordinaire, a autorisé, dans sa neuvième résolution, le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société dans la limite de 10% du capital social.

Le texte de la résolution est repris ci-après :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration,

autorise le Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à faire acheter par la Société ses propres actions dans la limite de 10% du capital de la Société, étant précisé que ce pourcentage du capital sera à apprécier lorsque le Conseil d'administration fera usage de la présente autorisation et s'appliquera au capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente assemblée, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les articles L. 225-209 à L. 225-212 du Code de commerce, par le Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, et par les dispositions du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers,

décide que cette autorisation pourra être utilisée, par ordre de priorité décroissant, en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;*
 - de remettre des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;*
 - d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne interentreprises, ou par voie d'attributions gratuites d'actions dans les conditions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;*
 - de conserver des actions et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport dans la limite de 5% du capital ;*
 - d'annuler des actions, sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée générale extraordinaire ;*
 - de mettre en oeuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur ;*
- décide que l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être réalisés, dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, notamment sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré, y compris par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, notamment en période d'offre publique d'achat ou d'échange ainsi que de garantie de cours ; que la part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme ;*

décide que la Société pourra, dans le cadre de la présente autorisation, acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions dans les limites suivantes :

- prix maximum d'achat : 100 euros par action ;
 - prix minimum de vente : 23 euros par action ;
- sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société,

décide que le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions est de trente millions d'euros (30 000 000 €),

que le total des actions détenues par la Société ne pourra dépasser 10 % du capital social,

décide de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, étant précisé que le Conseil pourra déléguer au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'opération, dans les conditions prévues par la loi, et notamment, passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes formalités, démarches et déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire ;

le Conseil d'administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée générale annuelle les informations relatives aux achats, aux transferts, aux cessions ou aux annulations de titres ainsi réalisés,

décide que la présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée,

et qu'elle prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet, et notamment l'autorisation conférée au Conseil par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 24 mai 2006 aux termes de sa Huitième Résolution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité requise ».

L'Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2007 dans sa dix-neuvième résolution, a autorisé le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la Société détiendrait ou pourrait détenir en conséquence de l'utilisation de l'autorisation d'achat d'actions données par l'Assemblée générale au Conseil d'administration, dans la limite de 10% du capital par période de vingt-quatre mois.

Le texte de la résolution est repris ci-après :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

décide d'autoriser le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la Société détient ou pourra détenir en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations d'achat d'actions données par l'Assemblée générale au Conseil d'administration, dans la limite de 10% du capital (étant précisé que ce pourcentage du capital sera à apprécier lorsque le Conseil d'administration fera usage de la présente autorisation et s'appliquera au capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée) par période de vingt-quatre mois,

autorise le Conseil d'administration à imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de primes et réserves disponibles,

délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour réaliser la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, impartir de passer les écritures comptables correspondantes, procéder à la modification corrélative des statuts, et d'une façon générale pour accomplir toutes formalités nécessaires,

fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente autorisation,

décide que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment l'autorisation conférée au Conseil par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 24 mai 2006 aux termes de sa Dix-Huitième Résolution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité ».

La Société détient à ce jour 5 160 de ses propres actions correspondant au solde non acquis du plan d'actions gratuites du 27 mai 2005.

Par ailleurs, conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers, la Société a conclu avec la Société Portzamparc un contrat de liquidité. Les volumes de transactions effectuées au cours de l'exercice 2007 au titre de ce contrat de liquidité, ainsi que le nombre d'actions détenues et leur valorisation à l'actif de la Société au 31 décembre 2007 sont détaillés au chapitre 9, partie C du rapport de gestion 2007.

Il sera proposé à l'Assemblée générale du 23 mai 2008 dans sa sixième résolution d'autoriser le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société dans la limite de 10% du capital social.

Le texte de la résolution proposée est repris ci-après :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration,

autorise le Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à faire acheter par la Société ses propres actions dans la limite de

502 524 actions, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les articles L. 225-209 à L. 225-212 du Code de commerce, par le Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, et par les dispositions du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers,

décide que cette autorisation pourra être utilisée en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
 - de remettre des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
 - d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne interentreprises, ou par voie d'attributions gratuites d'actions dans les conditions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
 - de conserver des actions et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
 - d'annuler des actions, sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée générale extraordinaire ;
 - de mettre en oeuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur ;
- décide que l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être réalisés, dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, notamment sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré, y compris par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, notamment en période d'offre publique ; que la part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme ;

décide que la Société pourra, dans le cadre de la présente autorisation, acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions dans les limites suivantes :

- prix maximum d'achat : 100 euros par action,
- prix minimum de vente : 23 euros par action,

sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société,

décide que le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions est de trente millions d'euros (30 000 000 €),

que le total des actions détenues par la Société ne pourra dépasser 10 % du capital social,

décide de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en oeuvre la présente autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables, étant précisé que le Conseil pourra déléguer au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'opération, dans les conditions prévues par la loi, et notamment, passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes formalités, démarches et déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire ;

le Conseil d'administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée générale annuelle les informations relatives aux achats, aux transferts, aux cessions ou aux annulations de titres ainsi réalisés,

décide que la présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée,

et qu'elle prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet, et notamment l'autorisation conférée au conseil par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 8 juin 2007 aux termes de sa Neuvième Résolution ».

Il sera également proposé à l'Assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2008 dans sa seizième résolution d'autoriser le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la Société détiendrait ou pourrait détenir en conséquence de l'utilisation de l'autorisation d'achat d'actions données par l'Assemblée générale au Conseil d'administration, dans la limite de 10% du capital par période de dix-huit mois.

Le texte de la résolution proposée est repris ci-après :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la Société détient ou pourra détenir en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations d'achat d'actions données par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration, dans la limite de 10% du capital par période de vingt-quatre mois ;

délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour réaliser la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, impartir de passer les écritures comptables correspondantes, imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de primes et réserves disponibles, procéder à la modification corrélative des statuts, et d'une façon générale pour accomplir toutes formalités nécessaires ;

fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente autorisation ;
décide que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute
délégation antérieure ayant le même objet, et notamment l'autorisation conférée au Conseil par l'Assemblée générale des
actionnaires en date du 8 juin 2007 aux termes de sa Dix-neuvième Résolution ».

21.1.4. Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

A la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucune valeur mobilière, autre que les actions décrites au 21.1.1 donnant accès au capital de la Société.

21.1.5. Conditions du droit d'acquisition et/ou obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré

L'ensemble des délégations et autorisations données au Conseil d'administration par l'Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2007 est synthétisé au chapitre 9, en deuxième annexe du rapport de gestion 2007.

21.1.6. Capital faisant l'objet d'une option ou d'un accord

Le 27 mai 2005, le Conseil d'administration, faisant usage de la douzième résolution votée par l'Assemblée générale du 27 mai 2005, a décidé d'attribuer des actions gratuites à un certain nombre de personnes figurant au chapitre 17.2.2.
Renvoi au Chapitre 10.1.4.

21.1.7. Historique du capital social

L'historique de la Société et des opérations d'acquisitions et d'apport est relaté au chapitre 5.1.5.

L'évolution de la répartition du capital social et des droits de vote entre les principaux actionnaires de la Société est détaillée au chapitre 9, partie C du rapport de gestion 2007.

Evolution du capital social de l'émetteur :

Date de l'Assemblée ou du Conseil d'administration	Opération	Nombre d'actions émises	Valeur nominale des actions	Montant nominal de l'augmentation de capital	Montant nominal de la réduction de capital	Montant total de la prime d'émission, d'apport ou de fusion	Montant cumulé du capital	Nombre cumulé d'actions
31 octobre 2001	Apport partiel d'actif	253 750	16	4 060 000			4 100 000	256 250
4 mai 2005	Augmentation de capital consécutive à la fusion-absorption de Financière Entrepose	228 068	16	3 649 088		1 815 816,06	7 749 088	484 318
4 mai 2005	Réduction de capital consécutive à la fusion-absorption de Financière Entrepose	(239 685)	16		(3 834 960)	(1 815) 816,06	3 914 128	244 633
27 mai 2005	Division du nominal par 16	3 669 495	1	—	—	—	3 914 128	3 914 128
9 juin 2005	Emission	976 744	1	976 744		21 488 368,00	4 890 782	4 890 872
30 octobre 2006	Augmentation de capital pour rémunérer des apports en nature décidée par le Conseil d'administration en usage de la 15 ^e résolution de l'Assemblée générale du 24 mai 2006	134 369	1	134 369		5 135 583,18	5 025 241	5 025 124

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.2.1. Objet social

La Société a pour objet (article 2 des statuts), en France et en tous pays :

- la conception, la construction, la mise en service, la vente, la maintenance et l'exploitation d'ensembles industriels clés en mains dans les secteurs du pétrole, du gaz et autres énergies, et de l'eau ;
 - la conception, la construction et la vente de réservoirs de stockage industriel pour le gaz et les liquides ;
 - l'obtention, l'acquisition, la vente et l'exploitation de tous procédés ou droits de propriété industrielle, l'obtention ou la concession de licences ;
 - la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises ayant un objet similaire ou de nature à favoriser ou à développer, directement ou indirectement les activités faisant l'objet de la Société ;
- et généralement, de réaliser toutes opérations quelconques industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus.

21.2.2. Informations concernant les membres des organes d'administration, de direction, de surveillance

Renvoi chapitres 14 et 16.

21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

21.2.3.1 Affectation du résultat et répartition des bénéfices

L'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions, étant précisé que l'offre de paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en actions devra être faite simultanément à tous les actionnaires.

Les dividendes des actions sont payés aux époques et lieux fixés par l'Assemblée générale ordinaire dans un délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice.

21.2.3.2. Droit de vote double et franchissement de seuils (article 9 des statuts)

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social ou le boni de liquidation à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes. Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre et la cession comprend tous les dividendes échus et non payés et à échoir ainsi, éventuellement que la part dans les fonds de réserve.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié, au plus tard le troisième jour précédant la date de l'assemblée, d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd ce droit de vote double.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la Société ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée générale.

A l'égard de la Société, les actions sont indivisibles. Les copropriétaires d'actions sont tenus de se faire représenter pour chaque consultation par un seul d'entre eux ou par un mandataire pris en la personne d'un autre actionnaire; en cas de désaccord, le mandataire est désigné par le Président du Tribunal de Commerce du ressort du Siège social statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Tout actionnaire indivis peut bénéficier de l'information prévue par la loi et les règlements en vigueur.

Les héritiers, créanciers, ayants droit, syndics ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la Société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.

Lorsque les actions sont l'objet d'un usufruit, le droit de vote attaché à ces actions appartient aux usufruitiers, dans les Assemblées générales ordinaires et aux nu-proprétaires, dans les Assemblées générales extraordinaires.

Le droit à l'information prévu par les présents statuts est exercé par le nu-proprétaire et l'usufruitier.

Chaque fois qu'il est nécessaire pour exercer un droit de posséder un certain nombre d'actions, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.

Toutes les actions qui composent ou composeront le capital social seront toujours placées sur un pied d'égalité en ce qui concerne les charges fiscales. Par conséquent, tous les impôts et taxes qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient, à raison du remboursement du capital de ces actions, devenir exigibles pour certaines d'entre elles seulement, soit au cours de l'existence de la Société, soit à la liquidation, seront répartis entre les actions composant le capital lors de ce, ou de ces, remboursements afin que toutes les actions actuelles ou futures confèrent à leurs propriétaires les mêmes avantages et leur donnent droit à recevoir la même somme nette.

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder une fraction égale à un quarantième (2,5%) du capital social ou des droits de vote ou à tout multiple de cette fraction du capital social ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de Bourse de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ces seuils, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au Siège social, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède et de faire part de ses intentions à l'égard de la Société.

L'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres conformément au troisième alinéa de l'article L228-1 du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations des propriétaires des titres, d'effectuer les déclarations prévues au présent article, pour l'ensemble des actions de la Société au titre desquelles il est inscrit en compte.

Cette déclaration sera effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que les seuils susvisés seront franchis en hausse ou en baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction égale au vingtième au moins (5%) du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée générale.

Cette obligation d'information s'ajoute à l'obligation d'information des franchissements de seuil prévue par la loi.

21.2.4. Modifications du capital et des droits attachés aux actions

La cession et la transmission des actions sont libres et s'opèrent dans les conditions légales et réglementaires.

Droits de vote (extrait des articles 9, 18 et 19 des statuts) :

Le vote par correspondance s'exerce dans les conditions et selon les modalités fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, en égard à la quantité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié, au plus tard le troisième jour précédant la date de l'Assemblée, d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd ce droit de vote double.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la Société ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée générale.

A l'égard de la Société, les actions sont indivisibles. Les copropriétaires d'actions sont tenus de se faire représenter pour chaque consultation par un seul d'entre eux ou par un mandataire pris en la personne d'un autre actionnaire; en cas de désaccord, le mandataire est désigné par le Président du Tribunal de Commerce du ressort du Siège social statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Lorsque les actions sont l'objet d'un usufruit, le droit de vote attaché à ces actions appartient aux usufruitiers, dans les Assemblées générales ordinaires et aux nu-propriétaires, dans les Assemblées générales extraordinaires.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui ne s'est pas déclaré comme tel conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ou des présents statuts, ou qui n'a pas révélé l'identité des propriétaires des titres, ne peut pas être pris en compte.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent ou sont représentés à l'assemblée.

21.2.5. Assemblées générales

Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Les réunions ont lieu au Siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation, même en dehors du département où se trouve le Siège social.

Tout actionnaire a vocation à participer aux assemblées dans les conditions prévues par la loi.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L.228-1 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire remplissant les conditions requises pour participer à une assemblée peut s'y faire représenter dans les conditions prévues par la loi.

Le vote par correspondance s'exerce dans les conditions et selon les modalités fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré au moment de l'ouverture de son compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte, conformément aux dispositions légales et réglementaires, sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour compte d'autrui.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile sur le territoire français et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits de vote seraient exercés à l'assemblée.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui ne s'est pas déclaré comme tel conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ou des présents statuts, ou qui n'a pas révélé l'identité des propriétaires des titres, ne peut pas être pris en compte.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un membre désigné par le Conseil.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les membres de l'assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées sont valablement certifiés soit par le Président du Conseil d'administration, soit par un membre du Conseil d'administration exerçant les fonctions de Directeur Général ou par le secrétaire de l'assemblée.

21.2.6. Convention d'actionnaires

Renvoi chapitre 9, partie C du rapport de gestion 2007.

21.2.7. Dispositions concernant un seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée

Franchissement de seuils statutaires (extrait de l'article 9 des statuts) :

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder une fraction égale à un quarantième (2,5%) du capital social ou des droits de vote ou à tout multiple de cette fraction du capital social ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de Bourse de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ces seuils, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au Siège social, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède et de faire part de ses intentions à l'égard de la Société.

L'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres conformément au troisième alinéa de l'article L228-1 du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations des propriétaires des titres, d'effectuer les déclarations prévues au présent article, pour l'ensemble des actions de la Société au titre desquelles il est inscrit en compte.

Cette déclaration sera effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que les seuils susvisés seront franchis en hausse ou en baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction égale au vingtième au moins (5%) du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée générale.

Cette obligation d'information s'ajoute à l'obligation d'information des franchissements de seuil prévue par la loi.

21.2.8. Charte ou règlement applicable régissant les modifications du capital

Néant.

21.3 ENGAGEMENT DE RACHAT DE TITRES

A la clôture de l'exercice, il existe deux engagements de rachat de titres consentis par le Groupe :

- engagement de rachat des titres détenus par Solmarine S.A. dans la société Geocan S.A. (renvoi chapitre 20.4.2 – Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées) ;
- engagement de rachat des titres détenus par Viveris Management S.A.S. dans la société Nymphéa Water S.A.

Cette option d'achat porte sur l'intégralité de la participation de Viveris Management S.A.S. au capital de Nymphéa Water S.A., soit 20%. Cette option est exerçable entre le 31 décembre 2008 et le 31 mars 2009.

La valeur de ces engagements de rachats figure dans la rubrique « engagements de rachats aux minoritaires », au passif du bilan, chapitre 20.1, note 17 de l'annexe aux comptes consolidés.

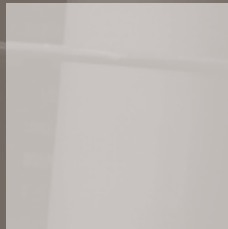
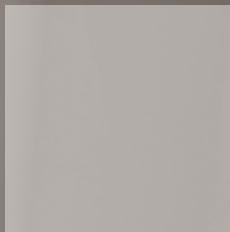
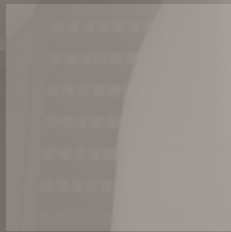
CONTRATS IMPORTANTS

22. CONTRATS IMPORTANTS

Pour les contrats commerciaux, renvoi chapitre 9, partie A.1 du rapport de gestion 2007.

Pour les contrats d'acquisition de Société, renvoi chapitre 9, partie A.2.1 du rapport de gestion 2007.

INFORMATION PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATION D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS



23. INFORMATION PROVENANT DE TIERS, DECLARATION D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant.

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1 ACCESSIBILITÉ À LA COMMUNICATION

24.2 LISTE DES COMMUNICATIONS RÉALISÉES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1 ACCESSIBILITE DE LA COMMUNICATION

Entrepose Contracting informe régulièrement ses actionnaires sur l'évolution de son activité par des communiqués publiés dans la presse économique et financière, sur les echoscomfi -www.lesechoscomfi.com, diffuseur professionnel agréé par l'Autorité des marchés financiers et qui assure pour le compte d'Entrepose Contracting la diffusion de l'ensemble de sa communication réglementée-, sur le site Boursorama.com ainsi que sur son propre site www.entrepose.fr. Tout actionnaire qui en fait par ailleurs la demande en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur www.entrepose.fr se verra adresser en direct l'ensemble de la communication d'Entrepose Contracting.

Le site Internet www.entrepose.fr offre également aux actionnaires, en français et en anglais, une information détaillée sur le Groupe, accessible en direct ou téléchargeable : stratégie, historique des contrats et contrats en cours, management, chiffres clés, actionnariat, Communiqués de presse, document de base, slideshow des dernières présentations...

Enfin, le présent document de référence est disponible au format papier sur simple demande auprès de :

Entrepose Contracting

Clarisse Lebreton
165, boulevard de Valmy
92707 Colombes Cedex
infos@entrepose.fr

NewCap

Axelle Vuillermet
8, place de la Madeleine
75008 Paris
infos@newcap.fr

L'ensemble des documents sociaux relatifs à la Société peut être consulté au Siège social de la Société 165, boulevard de Valmy à Colombes 92700.

24.2 LISTE DES COMMUNICATIONS REALISEES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

24.2.1. Communiqués de presse et avis financiers

07/05/2008	Chiffre d'affaires du premier trimestre 2008
25/02/2008	Résultats annuels 2007
11/02/2008	Bilan annuel du contrat de liquidité
30/01/2008	Chiffre d'affaires annuel 2007
10/01/2008	Calendrier de communication
23/11/2007	Descriptif du programme de rachat d'actions voté à l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2007
14/11/2007	Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2007
17/10/2007	Mise à disposition des documents de l'Assemblée générale ordinaire du 16 novembre 2007
17/10/2007	Avis de convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 16 novembre 2007
16/10/2007	Avis de réunion valant avis de convocation pour l'AG du 16 novembre 2007
25/09/2007	Communiqué de mise à disposition des comptes consolidés du premier semestre 2007 et rappel des résultats du premier semestre 2007 et comptes pro forma
20/09/2007	Comptes consolidés du premier semestre 2007
30/08/2007	Résultats du premier semestre 2007
08/08/2007	Chiffre d'affaires du premier semestre 2007
10/07/2007	Résultats des votes de l'Assemblée générale
05/07/2007	Nouveau contrat au Qatar pour Nymphéa Water
28/06/2007	Dépôt d'un projet de note d'information d'Entrepose Contracting en réponse au projet d'Offre publique d'achat initiée par VINCI

24.2.2. Communications au BALO

16/05/2008	Chiffre d'affaires du premier trimestre 2008
07/05/2008	Convocation à l'Assemblée générale
18/02/2008	Chiffre d'affaires annuel 2007
16/11/2008	Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2007
09/11/2007	Comptes semestriels

12/10/2007	Convocation à l'Assemblée générale
13/08/2007	Chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2007
20/07/2007	Comptes annuels définitifs

24.2.3. Informations périodiques et occasionnelles disponibles sur le site Internet de l'AMF

08/02/2008	Déclaration des dirigeants
22/01/2008	Déclaration des dirigeants
14/01/2008	Déclaration des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions
02/01/2008	Déclaration des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions
04/12/2007	Déclaration des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions
15/10/2007	Déclaration des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions
11/10/2007	Déclaration des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions
01/10/2007	Déclaration des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions
27/09/2007	Résultat définitif après réouverture de l'offre
11/09/2007	Déclaration de franchissement de seuil
06/09/2007	Réouverture de l'Offre publique d'achat
05/09/2007	Déclaration de franchissement de seuil
03/09/2007	Déclaration des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions
29/08/2007	Déclaration des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions
24/08/2007	Résultat de l'Offre publique d'achat
21/08/2007	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
16/08/2007	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
10/08/2007	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
07/08/2007	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
13/07/2007	Décision de conformité de l'Offre publique d'achat
13/07/2007	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
12/07/2007	Ouverture et calendrier de l'Offre publique d'achat
11/07/2007	Note d'information présentée par Entrepose Contracting en réponse à l'Offre publique d'achat initiée par VINCI
11/07/2007	Décision de conformité de l'Offre publique d'achat
27/06/2007	Projet de note d'information présentée par Entrepose Contracting en réponse au projet de note d'information de la Société VINCI
27/06/2007	Dépôt d'un projet d'Offre publique d'achat
27/06/2007	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
26/06/2007	Déclaration des dirigeants
26/06/2007	Déclaration des dirigeants
26/06/2007	Déclaration des dirigeants
25/06/2007	Déclaration des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions
22/06/2007	Reprise de la cotation des actions
21/06/2007	Projet de note d'information de VINCI
21/06/2007	Dépôt d'un projet d'Offre publique d'achat
21/06/2007	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
20/06/2007	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
19/06/2007	Déclaration de franchissement de seuil
19/06/2007	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
18/06/2007	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
15/06/2007	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
11/06/2007	Déclaration de franchissement de seuil
11/06/2007	Déclaration des dirigeants

11/06/2007	Déclaration des dirigeants
11/06/2007	Déclaration des dirigeants
08/06/2007	Déclaration de franchissement de seuil
07/06/2007	Document de référence 2006
07/06/2007	Déclaration de franchissement de seuil

24.2.4. Informations déposées au greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre

08/01/2008	Procès verbal du Conseil d'administration	Dépôt le 01/02/2008
16/11/2007	Procès verbal d'Assemblée générale ordinaire	Dépôt le 08/01/2008
08/06/2007	Procès verbal du Conseil d'administration	Dépôt le 26/07/2007
08/06/2007	Extrait du procès verbal	Dépôt le 26/07/2007
08/06/2007	Statuts à jour	Dépôt le 26/07/2007
06/03/2007	Procès verbal du Conseil d'administration	Dépôt le 05/04/2007
06/03/2007	Procès verbal du Conseil d'administration	Dépôt le 14/11/2007

24.2.5. Informations mises à disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée générale

Ordre du jour ;

Comptes annuels auxquels est joint un tableau des affectations du résultat précisant l'origine des sommes dont la distribution est envisagée ainsi qu'un inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice ;

Comptes consolidés ;

Tableau des résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices ;

Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice.

Rapport de gestion et sur la gestion du Groupe ;

Rapports du Conseil d'administration à l'Assemblée ;

Rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne ;

Exposé sommaire de la situation de la Société au cours de l'exercice écoulé ;

Rapports des Commissaires aux comptes ;

Texte des projets de résolution présentés par le Conseil lors de l'Assemblée générale mixte ;

Mandats et fonctions exercés par les administrateurs et Directeurs Généraux ;

Montant global, certifié exact par les Commissaires aux comptes, des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées ;

Liste et objet des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales ;

Rappel des dispositions de l'article L. 225-106 du Code de commerce ;

Formule de procuration ;

Formulaire de vote par correspondance rappelant les dispositions de l'article L.227-107 du Code de commerce ;

Formule de demande d'envoi des documents et renseignements visés à l'article 135 du décret de 1967.

INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS



25.1 DORIS ENGINEERING

25.2 GEOSTOCK HOLDING

25.3 IOTA NIGERIA

25.4 GISCA

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2007, le Groupe possédait des participations dans les sociétés suivantes :

25.1 DORIS ENGINEERING

25.1.1. Dénomination sociale

Doris Engineering, 58 rue du Dessous des Berges 75013 Paris, Siren 338274491

25.1.2. Activité

Ingénierie

25.1.3. Capital

3 571 440 euros

25.1.4. Pourcentage de capital détenu (pourcentage de droits de vote)

20%

25.1.5. Répartition du capital social

Sofresid :	40%
VINCI Construction :	20%
Entrepose Contracting :	20%
FCPE Doris actionnariat :	20%

25.1.6. Mode de consolidation

Participation mise en équivalence

25.1.7. Données chiffrées

Renvoi chapitre 20, note 8.1 de l'annexe aux comptes consolidés 2007, et chapitre 20, note V 3.1 de l'annexe des comptes sociaux.

25.2 GEOSTOCK HOLDING

25.2.1. Dénomination sociale

Geostock Holding, 7 rue Eugène et Armand Peugeot 92563 Rueil-Malmaison, Siren 304464415

25.2.2. Activité

Stockage

25.2.3. Capital social

1 000 000 euros

25.2.4. Pourcentage de capital détenu (pourcentage de droits de vote)

25%

25.2.5. Répartition du capital social

Total :	50%
BP France :	25%
Entrepose Contracting :	25%

25.2.6. Mode de consolidation

Participation mise en équivalence

25.2.7. Données chiffrées

Renvoi chapitre 20, note 8.1 de l'annexe aux comptes consolidés 2007, et chapitre 20, note V 3.1 de l'annexe des comptes sociaux.

25.3 IOTA NIGERIA

25.3.1. Dénomination sociale

Iota Nigeria Limited

25.3.2. Activité

Prestations de personnel au Nigeria

25.3.3. Capital

10 000 000 nairas

25.3.4. Pourcentage de capital détenu (pourcentage de droits de vote)

40%

25.3.5. Répartition du capital social

Iota Industrie S.A. (France) :	58%
DB S.A. :	40%
Divers :	2%

25.3.6. Mode de consolidation

Participation mise en équivalence

25.3.7. Données chiffrées

Renvoi chapitre 20, note 8.1 de l'annexe aux comptes consolidés 2007, et chapitre 20, note V 3.1 de l'annexe des comptes sociaux.

25.4 GISCA

25.4.1. Dénomination sociale

Gasoductos Y Redes Gisca, S.A., C/ Orense 11 28020 Madrid, Espagne

25.4.2. Activité

Pose d'oléoducs et de gazoducs.

25.4.3. Capital

64 800 euros

25.4.4. Pourcentage de capital détenu (pourcentage de droits de vote)

47,5%

25.4.5. Répartition du capital social

Spiecapag :	47,5%
Vías & Construcciones :	52,5%

25.4.6. Mode de consolidation

Participation mise en équivalence

25.4.7. Données chiffrées

Renvoi chapitre 20, note 8.1 de l'annexe aux comptes consolidés 2007, et chapitre 20, note V 3.1 de l'annexe des comptes sociaux.